

DOSSIER ANNUEL

2011

Réalisé par l'équipe de la MRE

Bruno LACHNITT, directeur

Avec

Annaïg ABJEAN, chargée de mission

David GRAND, chargé de mission

Flora PERRIER, chargée de mission

Laurence POTIÉ, chargée de mission

Karine TADÉ, assistante d'études

Priscille BERTHET, stagiaire Licence professionnelle Intervention professionnelle sociale, Université Saint-Etienne

Cynthia CADEL, stagiaire Master II Recherche, Psychologie sociale, Lyon II

Simon GERAUD, stagiaire Master II professionnel, Statistique informatique, Lyon I

Claire HAUVILLER, stagiaire Master II, Promotion et Education pour la Santé, Lyon II

Amélie HUET, stagiaire Master I, Psychologie sociale, Lyon II

Elsa JACQUEZ, stagiaire Master II, Sociologie appliquée développement local, Lyon II

et

Nicole AYED, secrétaire



Nous dédions ce Dossier annuel à Emmanuelle Bonerandi Richard.

Emmanuelle, comme elle souhaitait que nous l'appelions, était géographe, enseignante chercheuse à l'ENS, administratrice et conseillère technique à la MRIE, fortement impliquée dans nos travaux et particulièrement dans l'élaboration du Dossier annuel depuis 2006. Elle est décédée dans son bureau de l'ENS au mois de janvier.

Emmanuelle n'est donc plus là avec son sourire, avec les couleurs qui illuminaient aussi bien ses yeux, pétillants d'ouverture et de curiosité, que les cartes qu'elle concevait dans son laboratoire. Des cartes qui explicitaient combien les territoires pouvaient générer inégalités et pauvretés. « *La pauvreté n'est pas qu'un concept c'est aussi un vécu concret, dans des terres et des territoires* » aimait-elle rappeler.

Emmanuelle n'est plus à nos côtés pour débusquer à travers les statistiques ce que justement les chiffres ne peuvent pas dire. Car elle était à la fois exigeante et tenace pour dénoncer toutes les inégalités, et en particulier celles que l'on nomme « invisibles ». Ainsi ce fut elle qui nous avait emmenés à Lamastre, dans le Diois ou le Beaujolais, à l'écoute des personnes, des travailleurs sociaux et des élus, afin de mieux expliciter toutes les formes de pauvreté en milieu rural. Une pauvreté qu'elle avait croisée dans sa Thiérache rurale d'origine. On n'oublie jamais les détresses captées par nos yeux d'enfants.

Emmanuelle avait une jeunesse toujours intacte, jeunesse de caractère bien sûr, - il fallait la voir bousculer les expressions un peu trop figées de nos rapports et productions d'étude ! - mais surtout une jeunesse vécue et partagée avec ses étudiants et tous ceux que l'âge discrimine. C'est ainsi elle qui ces dernières années et dès les premières réflexions sur le RSA, avait insisté afin de mettre au premier plan de nos réflexions les formes d'exclusion vécues par les jeunes.

Emmanuelle n'est plus là et pourtant elle est demeurée présente auprès de nous dans toute la préparation et la rédaction de ce rapport : telle est la trace des êtres qu'on aime, présents fussent-ils disparus.

Pour toi Emmanuelle ce rapport.

EDITO

La présentation de notre rapport annuel a été décalée de plusieurs semaines, afin de disposer de données plus récentes et plus complètes concernant les différents volets dont nous voulons rendre compte.

Un débat persiste entre les spécialistes pour savoir si nous sommes sortis de la « crise » ou si nous enregistrons un simple rebond, qui sera suivi très probablement d'une nouvelle dégradation de la situation économique de notre pays et de notre région.

Ce que nous savons en tout cas, le rapport annuel que nous vous présentons le démontre, c'est que la situation de l'exclusion et surtout celle des plus pauvres, ne s'est pas améliorée au cours de l'année écoulée, en France comme dans la région Rhône-Alpes. On peut d'ailleurs se demander à nouveau pourquoi Rhône-Alpes ne fait pas mieux que la moyenne nationale dans beaucoup de domaines de la précarité, alors qu'il semble y avoir ici, plus d'initiatives, plus de mobilisation que dans beaucoup d'autres territoires.

Nous savons que les finances de toutes les collectivités publiques (Etat, Région, Départements, Communes) se sont à nouveau dégradées et que leurs capacités financières sont en forte diminution. Le recours à l'endettement, même pour prévenir et lutter contre l'exclusion ne peut guère être envisagé. Pourtant nous savons qu'il existe encore des marges d'amélioration de l'efficacité des politiques publiques et que certains gaspillages pourraient être évités.

Mais surtout la question des choix politiques doit être posée : la réduction de l'exclusion et de la précarité n'est-elle pas un **(le)** facteur clé du « mieux vivre ensemble », qui lui-même devrait devenir l'objectif prioritaire de tous nos politiques.

Il nous semble qu'une dérive très dangereuse se soit immiscée récemment dans certain discours politique : alors que l'objectif de réduire significativement l'exclusion et la pauvreté ne semble pas avoir été abandonné, une diminution des minima sociaux est envisagée ; or notre rapport souligne que les seuils de pauvreté ne sont pas dépassés, pour beaucoup de familles avec un travail au smic. Il serait souhaitable que les débats politiques qui vont s'instaurer au cours des prochains mois ne laissent pas la démagogie s'imposer.

A cet égard nous redisons notre conviction que les associations et collectifs qui interviennent auprès de et surtout **avec** les plus pauvres et les plus exclus de nos concitoyens, devraient faire l'objet d'une plus grande attention et considération : aucun dispositif ne pourra être efficace s'il n'est pas relayé par les acteurs de terrain qui accompagnent ces populations.

Puisse l'initiative du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) d'organiser des « Etats Généraux de l'Exclusion » à la fin de l'année apporter une contribution significative en la matière.

Yvon **CONDAMIN**,
Président de la MRIE

INTRODUCTION

6

PARTIE 1 - SUBSISTER

7

A. Les chiffres de la pauvreté monétaire ...

7

1. Des statistiques sur la pauvreté approfondies par l'INSEE 7
2. Des variations fortes du taux de pauvreté selon les situations socio-familiales et l'implantation géographique 8
3. Les minima sociaux depuis la mise en place du RSA : quelles évolutions ? 9
4. Des pauvretés masquées, oubliées 10
5. Pauvretés et inégalités 12

B. Ce que cache la pauvreté monétaire ...

14

- Introduction 14
1. Ce que dit la Loi sur « le reste à vivre » 14
 2. Vivre ou survivre 14
 3. Comment équilibrer les budgets ? 19
 4. Les recours aux aides 22
 5. Réduction de la pauvreté d'un tiers : le prix à payer 24

C. L'accès aux vacances, un enjeu social pour les plus démunis

25

- Introduction 25
1. L'accès aux vacances, un droit pour tous 25
 2. Quel est l'enjeu du départ en vacances des personnes en situation de précarité ? 27
 3. Les dispositifs d'aides au départ en vacances 28

D. Focale sur les causes de la précarité dans la Drôme

33

1. Analyse statistique 33
2. Analyse qualitative : les acteurs associatifs, institutionnels et économiques 36
3. Analyse qualitative : les personnes en insertion socioprofessionnelle 40

PARTIE 2 - HABITER

47

A. Regards sur le mal-logement

47

B. Etude exploratoire sur les refus DALO logement dans le Rhône

52

- Introduction 52
1. Méthodologie 53
 2. Le profil des enquêtes 54
 3. La procédure DALO 55

C. Sortir de la rue : les conditions d'accès au « chez-soi »

62

1. Quatre « parcours d'habiter » 62
2. Eléments d'analyse 66

PARTIE 3 - VIVRE EN BONNE SANTE

71

A. Accès aux droits, un passage incontournable pour sa santé

72

1. Quel avenir pour la santé solidaire ? 74
2. Un accès aux droits mis à mal pour les étrangers 79

B. Accès à la santé, un parcours semé d'embûches

82

1. Des freins financiers et administratifs à une « bonne santé » 82
2. Prévention et promotion de la santé : des messages peu adaptés 87
3. Un manque cruel de possibilités de prises en charge dans le secteur « psy » 88
4. Parmi les plus pauvres, les « oubliés » 92
5. Travailler en réseau, plus qu'une nécessité, une évidence 95
6. Accueillir, écouter, accompagner 97

C. Co-formation précarité et santé :

se former ensemble entre professionnels et personnes en difficultés sociales

100

1. Une co-formation ça sert à quoi ? Réponses données par les participants de cette co-formation 101
2. Des enseignements de la co-formation ... 101
 - ... à partir de représentations croisées 101
 - ... à partir d'une réflexion sur les principaux « nœuds » identifiés comme obstacles à la santé 103
3. Quelques mots de conclusion 106

PARTIE 4 – TRAVAILLER**109**

A. La pénurie d'emplois, une précarité partagée	109
1. Un léger frémissement sur le front du chômage ...	109
2. ... inégal selon les âges ...	110
3. ... inégal selon les territoires ...	111
4. Une précarité partagée entre les plus éloignés de l'emploi	112
5. Le RSA : aménagement ou solution ?	117
6. L'impact de la crise sur l'insertion par l'activité économique	118
7. Les contrats aidés : tremplin ou pis-aller ?	119
8. La formation : quel accès pour les moins qualifiés ?	120
B. Savoir-être ou compétences relationnelles ?	122
C. Entre RSA et enfance pauvre, quel accès aux modes de garde ?	127

PARTIE 5 – SE CONSTRUIRE**139**

A. Une étude interrégionale sur « enfance et pauvreté »	140
1. Les premiers résultats issus de l'exploitation des fichiers CAF	140
2. Les premiers enseignements issus d'entretiens avec les enfants	142
B. Jeunes en galère : ambition ou reddition ?	144
1. Les jeunes en situation de précarité ? De qui, de quoi parle-t-on ?	144
2. Une jeunesse qui s'ennuie, en désespérance	151
3. Des jeunes de plus en plus fragiles psychologiquement et de plus en plus isolés	154
4. La question de plus en plus cruciale de la relation	155
5. L'impérieuse nécessité d'un projet globale pour la jeunesse	162
6. Synthèse données statistiques : les jeunes en situation de précarité	174

PARTIE 6 – PARTICIPER**181**

« La participation » des personnes en situation de précarité à l'épreuve des pratiques : entre désenchantement et résistance	181
1. La participation ?	181
2. La participation : quels enjeux ?	184
A. « En Associant les parents, tous les enfants peuvent réussir »	186
1. Parents démissionnaires ?	186
2. Inégalités sociales et réussite scolaire	188
3. Associer les parents à l'école : sens et enjeux ...	189
4. Associer les parents : quelques pistes	193
B. Participation des groupes d'habitants et d'usagers : un état des lieux	197
C. La participation des bénéficiaires du RSA : premiers éléments de bilan sur la mise en place en région Rhône-Alpes	201
1. Les modalités de la participation	201
2. Points d'attention, difficultés et effets positifs de la participation	202
D. Expérimenter la participation aux débats de la vie locale de citoyens confrontés à la précarité	206
1. Contexte et point de départ	206
2. Méthodologie	207
3. Mobilisation : comment « faire avec » une diversité d'acteurs (citoyens, élus, professionnels) ?	208
4. Les relations entres usagers et agents publics – enjeux et conditions des démarches de participation citoyenne	209
5. Ouverture	210

ANNEXES

La MRIE en quelques mots	212
--------------------------	-----

Introduction

Les titres des parties de ce Dossier annuel 2011 marquent une différence avec ceux des années précédentes : **subsister, travailler, habiter, vivre en bonne santé, se construire, participer**, n'ont pas seulement un caractère plus dynamique, moins institutionnel que les substantifs revenus, emploi, logement, santé... Ils nous placent aussi **du point de vue des personnes concernées** qui se projettent comme **sujet de ces verbes pour autant qu'elles parviennent à les conjuguer**. Car les constats sont malheureusement qu'ils expriment trop souvent un **horizon hors d'atteinte**. Il apparaît ainsi que **subsister se résume trop souvent à survivre, travailler se conjugue de façon fragmentée, habiter se réduit à s'abriter, vivre en bonne santé est un exercice de plus en plus difficile pour les plus pauvres, se construire dans la pauvreté hypothèque considérablement l'avenir, participer est rarement accessible aux personnes en situation d'exclusion** et souvent décevant faute d'être pris au sérieux.

Des sujets inédits sont aussi abordés : **accès aux vacances ou aux modes de garde** ; des enquêtes de terrain conduites par nos soins tiennent plus de place : **enfance et pauvreté, précarité dans la Drôme, refus DALO, sortir de la rue, jeunes et participation**. Nous avons choisi de rééquilibrer le contenu entre ces contributions et la compilation de données disponibles ailleurs. La production par la Fondation Abbé Pierre d'un rapport régional a aussi contribué à une évolution du traitement de la question du logement pour ne pas publier deux mois après les mêmes données, les mêmes graphiques. Enfin deux dossiers spécifiques ont été publiés depuis le précédent Dossier annuel, accessibles sur notre site : l'un sur « Formation professionnelle et exclusion », l'autre sur « Prison, santé et vieillissement : enjeux et impacts de la détention pour les personnes de plus de 60 ans ». Elles sont donc seulement évoquées très succinctement dans ce dossier.

Si les constats peuvent sembler parfois décourageants, nous avons voulu à chaque fois que c'était possible porter des propositions, même modestes, qui puissent contribuer à une meilleure connaissance pour éclairer les décisions, améliorer les dispositifs, faciliter l'accès aux droits. Au-delà, la place de la question de l'exclusion dans le débat public peut être aussi facilitée par ce travail. Jean-Paul Delevoye, Médiateur de la République et Président du Conseil Economique Social et Environnemental, constate que « *la France dispose des meilleurs amortisseurs sociaux* » mais aussi paradoxalement que la classe moyenne est « *apeurée par le côtoiement dans son quotidien d'une pauvreté de plus en plus prégnante et par le sentiment que le bouclier protecteur n'est ni infaillible ni immuable*¹ ». Paradoxe qui tend à dériver vers une culpabilisation de « l'assistanat » et une défiance à l'égard des pauvres. Jean-Paul Delevoye souligne également souvent qu'entre les élections présidentielles de 1995 et celles de 2002, la problématique est passée de « comment vivre ensemble ? » à « comment se protéger de l'autre ? ». Nous pouvons souhaiter que les pages de ce dossier contribuent à ce que le recul de l'exclusion soit au cœur des débats électoraux qui s'annoncent.

Bruno LACHNITT,
Directeur de la MRIE

¹ Interview in Acteurs de l'Economie, février 2011



PARTIE 1 - SUBSISTER

A. LES CHIFFRES DE LA PAUVRETE MONETAIRE ...

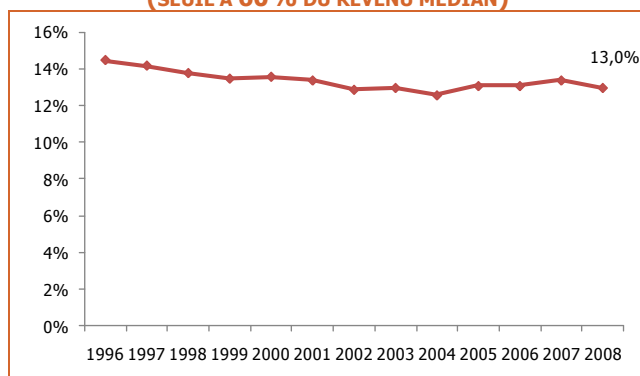
Les premières pages de cette partie sont consacrées à l'analyse de l'évolution de la pauvreté monétaire à travers la présentation des principaux indicateurs statistiques. Pour autant les personnes vivant des situations de pauvreté ne sont pas réductibles à leur situation financière, ainsi que l'exprimaient les membres du groupe « les mains tendues » à Pont-Évêque en février 2011² : « *il n'y a pas que l'argent, il y a l'amour, la parole ...* ».

1. DES STATISTIQUES SUR LA PAUVRETE APPROFONDIES PAR L'INSEE

Cette année, l'analyse de la pauvreté à l'échelle de la région est facilitée par la mise à disposition, par l'INSEE, de statistiques départementales sur le taux de pauvreté. Par ailleurs, les statistiques sur la pauvreté s'appuient désormais sur une nouvelle série d'enquêtes qui efface les ruptures de séries existantes constatées jusqu'en 2007³ (cf. graphique ci contre).

Les dernières statistiques disponibles datent de 2008, où le « seuil de pauvreté » est établi à **949€ nets par mois**⁴ pour une personne seule⁵. Est donc considérée comme « pauvre » toute personne qui vit dans un ménage dont les revenus sont inférieurs à ce montant par unité de consommation. Il s'agit d'une pauvreté relative puisque ce seuil correspond à 60% du revenu médian⁶.

ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETE AU NIVEAU NATIONAL
(SEUIL A 60% DU REVENU MEDIAN)



Source : INSEE

La région Rhône-Alpes est moins touchée par la pauvreté que la moyenne nationale : en 2008, **11,3% des Rhônalpins sont considérés comme pauvres par l'INSEE**, contre 13% des français⁷. On observe une légère hausse de l'intensité de la pauvreté sur la région par rapport à 2007, c'est-à-dire un niveau de vie des personnes pauvres plus éloigné du seuil de pauvreté⁸. A noter aussi que 2,5% des Rhônalpins disposent, en 2008, de revenus inférieurs à 40% du revenu médian (soit 633€ nets par mois pour une personne seule).

² Entretien réalisé dans le cadre de l'étude MRIE « Enfance et précarité », 2011.

³ Les résultats présentés par l'INSEE en 2008 s'appuient sur une nouvelle série d'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) de 1996 à 2008. La précédente série comportait deux ruptures en 2002 et 2005. Les statistiques présentées en 2008 intègrent les prestations sociales réelles, utilisent une meilleure couverture des revenus du patrimoine et prennent en compte les revenus financiers exonérés d'impôt sur le revenu ou soumis à prélèvement libératoire.

⁴ Prestations sociales incluses.

⁵ On applique l'échelle des unités de consommation (UC) pour connaître la valeur seuil de la pauvreté monétaire : 1 UC est attribué au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans et plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Par exemple, pour une famille de 2 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans le seuil de pauvreté est fixé à 1993€ net par mois.

⁶ Le niveau de vie médian est le niveau de vie qui sépare la population française en deux : la moitié dispose d'un niveau de vie inférieur à ce seuil ; l'autre moitié dispose d'un revenu de vie supérieur à ce seuil.

⁷ France métropolitaine.

⁸ L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Le calcul est le suivant : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté. Sur la région, en 2007 il était de 17,7 et en 2008 de 18,4.

Vis-à-vis de l'évolution générale du taux de pauvreté, l'INSEE explique que « *c'est un peu moins qu'en 2007 en raison notamment du report de la date d'actualisation des ressources des allocataires de la Cnaf de juillet à décembre* »⁹ et ajoute que « *le taux de pauvreté peut être considéré comme stable* ». Dans son rapport de décembre 2010 au Parlement¹⁰ concernant la réduction de la pauvreté d'un tiers en 5 ans, le gouvernement constate que « *la proportion de personnes en situation de pauvreté diminue de 11% en 2 ans* ». Cependant « *l'objectif principal fixé par le Gouvernement de réduction d'un tiers du taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps s'apprécie à partir d'un seuil initial fixé à 60% du revenu médian en 2006* ». Pour mesurer ensuite l'évolution on ne calcule plus le taux de pauvreté en fonction du revenu médian des années suivantes, mais on revalorise le seuil de l'année 2006 en fonction de l'inflation et on observe le nombre de personne en dessous de ce seuil. Comme l'inflation augmente moins vite que le revenu médian, la pauvreté ainsi calculée diminue naturellement de façon importante d'une année sur l'autre. En choisissant de faire évoluer le seuil en fonction de l'inflation, on prend comme référence l'évolution moyenne du coût de la vie de l'ensemble de la population et en parallèle on déconnecte l'évolution des ressources des personnes pauvres de celles de l'ensemble de la population. Or on observe que la hausse du coût de la vie subie par les pauvres est supérieure à celle subie en moyenne par l'ensemble de la population.

2. DES VARIATIONS FORTES DU TAUX DE PAUVRETE SELON LES SITUATIONS SOCIO-FAMILIALES ET L'IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

Taux de pauvreté Rhône-Alpins 2008

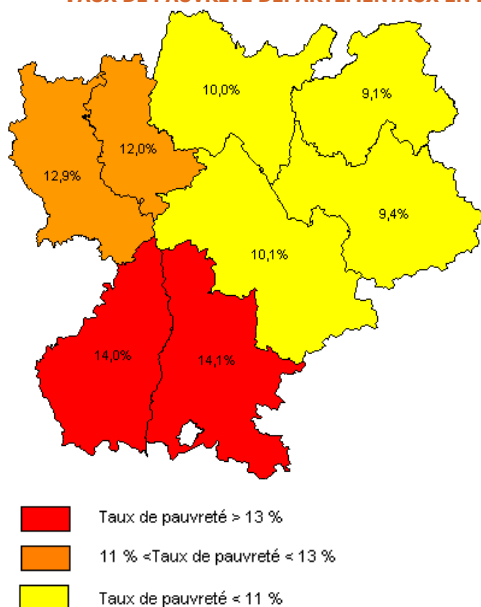
Personne de 0-19 ans : 15%
 Personne seule : 16,4%
 Familles monoparentales : 26,7%

INSEE – Rhône-Alpes

Le taux de pauvreté varie fortement selon la situation socio-familiale, en attestent quelques comparaisons régionales sur l'année 2008. Le taux est divisé par deux lorsque l'on passe d'un ménage de 1 à 2 personnes : respectivement 16,4% contre 8,2%. A noter que plus d'un quart des familles monoparentales sont en situation de pauvreté. Concernant

l'âge, les jeunes et les enfants sont davantage concernés par la pauvreté que les plus âgés : 15% des 0-19 ans et 15,1% des 20-24 ans (cf. partie « Se construire », p. 174).

TAUX DE PAUVRETE DEPARTEMENTAUX EN 2008



Réalisé à l'aide de PhilCarto, Source : INSEE

La statistique régionale cache aussi de fortes disparités qui s'observent déjà nettement à l'échelle des départements. En effet, les taux de pauvreté départementaux rendent compte, comme toujours, d'une opposition forte entre, d'une part, les départements du sud-ouest de la région particulièrement touchés par la pauvreté et les départements du nord-est plus épargnés.

Si l'on s'intéresse à l'indicateur de pauvreté monétaire des Caf, le taux de bas revenus¹¹, on retrouve cette dichotomie régionale. D'après les chiffres à fin 2009 (basés sur les revenus 2007) 32% des allocataires rhônalpins sont en situation de bas revenus : plus de 35% en Drôme, Loire et Ardèche et moins de 28% pour l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie. Plus loin dans ce chapitre, une analyse fine de la situation sur le département de la Drôme est proposée (cf. p. 33).

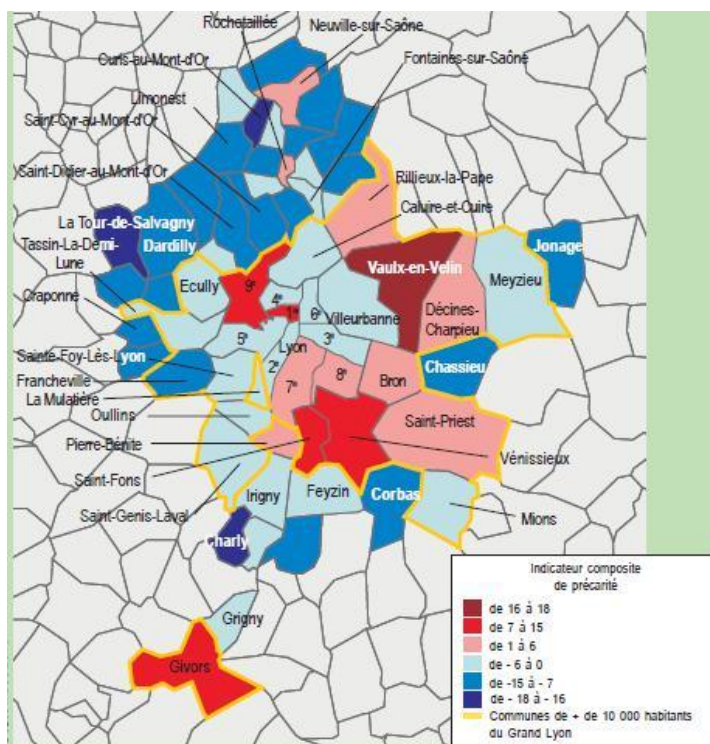
⁹ INSEE première, « Les niveaux de vie en 2008 », septembre 2010.

¹⁰ Rapport au Parlement, « Suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en 5 ans », synthèse, décembre 2010.

¹¹ Part des allocataires dont les revenus mensuels sont inférieurs à 942€ par unité de consommation (prestations sociales incluses).

L'analyse territoriale peut encore être approfondie. En 2010, l'INSEE Rhône-Alpes a poursuivi ses analyses sur la pauvreté à l'échelle du quartier à partir de l'agglomération lyonnaise (cf. ci-dessous). Les observations fines confirment une concentration spatiale de la pauvreté.

GRAND LYON : LA PRECARITE RESTE CONCENTREE A L'EST DE L'AGGLOMERATION



Après les études réalisées sur la localisation des ménages pauvres dans les agglomérations de Grenoble et de Saint-Etienne¹², l'INSEE Rhône-Alpes s'est intéressé en 2010 au Grand Lyon. La précarité y est mesurée à partir de différents indicateurs qui permettent d'évaluer à la fois la précarité monétaire, la précarité des familles en difficulté et la précarité liée à l'emploi. La part de ménages en situation de précarité se situe entre les deux autres métropoles de la région, elle est plus importante qu'à Grenoble et moins qu'à Saint-Etienne.

Cette étude relève toutefois de fortes disparités au sein de l'agglomération lyonnaise. Les communes de la banlieue Est lyonnaise et les 1^{er} et 9^e arrondissements sont nettement plus touchés par la précarité. La commune de Vaulx-en-Velin notamment, enregistre tous les maxima des indicateurs et ses zones de précarité débordent sur les communes limitrophes de Villeurbanne et Bron. Vénissieux, Saint-Fons, qui constituent à elles deux la zone de précarité la plus importante en termes de population, et Givors ont des indices de précarité nettement plus importants que le reste de l'agglomération.

Dans une moindre mesure, il apparaît que la précarité des ménages est plus élevée dans d'autres localités (notamment les 7^e et 8^e arrondissements) que dans la moyenne lyonnaise, bien que la précarité familiale ressorte systématiquement.

On note également certaines différences à l'intérieur même des arrondissements : le quartier de Vaise dans le 9^e est ainsi bien moins touché par la précarité familiale que La Duchère ou Gorge de Loup.

La Lettre Analyses – n°130 – septembre 2010 – INSEE Rhône-Alpes
« Grand Lyon : la précarité reste concentrée à l'est de l'agglomération »

3. LES MINIMA SOCIAUX DEPUIS LA MISE EN PLACE DU RSA : QUELLES EVOLUTIONS ?

Au cœur des populations « pauvres » au sens INSEE, on retrouve les bénéficiaires de minima sociaux. En France, il existe 8 minima sociaux différents. Les montants de ces dispositifs varient entre 336€ et 995€ pour une personne seule. Sur la région, nous avons essayé de comptabiliser le nombre de personnes bénéficiant de ces prestations. La tâche n'est pas aisée du fait d'un nombre important d'interlocuteurs et de définitions différentes. Toutefois, grâce à l'implication d'interlocuteurs régionaux et départementaux, nous avons pu aboutir à une estimation régionale partielle. Selon cette estimation, **231 000 personnes bénéficient d'un minimum social sur la région fin 2010**. En ajoutant les conjoints et enfants à charge, il est probable

¹² Précarité dans l'agglomération de Grenoble : pas uniquement dans les zones urbaines sensibles, INSEE Rhône-Alpes, La Lettre Analyses, n°99, novembre 2008

Saint-Etienne Métropole : la pauvreté concerne toutes les grandes communes de l'agglomération, INSEE Rhône-Alpes, La Lettre Analyses, n°120, décembre 2009

que l'on puisse doubler cet effectif. Les conditions de vie de ces familles sont particulièrement inquiétantes (cf. « ce que cache la pauvreté monétaire » p. 14).

NOMBRE DE BENEFICIAIRES DES PRINCIPAUX MINIMA SOCIAUX EN RHONE-ALPES A FIN 2010 (REGIMES GENERAL ET AGRICOLE)

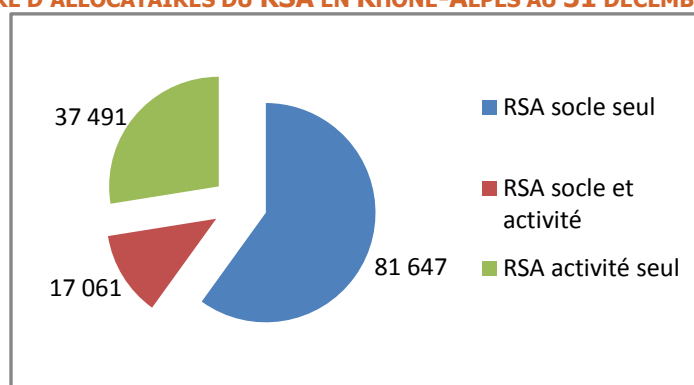
	Nombre
RSA (sans les bénéficiaires du RSA activité seul)	98 708
AAH (Allocation Adulte Handicapé)	76 198
ASS (Allocation Spécifique Solidarité)	18 069
Minimum vieillesse	34 692
ATA (Allocation Temporaire d'Attente)	3 505
Total	231 172

Source : CAF, MSA, CARSAT et Pôle Emploi

L'instauration du RSA a permis à certains ménages de sortir de la pauvreté via la mise en place du RSA « activité », permettant de cumuler les revenus du travail et un complément d'allocation. Selon une étude de la CNAF sur les foyers à bas revenus : « le

revenu par unité de consommation médian des allocataires percevant le RSA activité au 31 décembre 2009 s'élève à 825€ contre 699€ sans prestation RSA activité, soit une augmentation de 18% »¹³. Toutefois, 86% des bénéficiaires rhônalpins du RSA sont en situation de « bas revenus » au 31 décembre 2009¹⁴. La pauvreté est donc encore bien présente pour beaucoup. En Rhône-Alpes, 136 000 personnes bénéficient du RSA au 31 décembre 2009, soit 10 500 bénéficiaires de plus qu'un an auparavant. Ainsi, le dispositif RSA monte en charge progressivement sur la région. Si l'on s'en réfère aux données nationales, l'évolution serait plus importante sur la région : le nombre de bénéficiaires augmente de 8% en Rhône-Alpes, contre 6% en France métropolitaine.

NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA EN RHONE-ALPES AU 31 DECEMBRE 2010



Source : CNAF et MSA

4. DES PAUVRETES MASQUEES, OUBLIEES

La statistique publique ne rend pas compte de toutes les situations de pauvreté. Comme l'explique l'INSEE, le taux de pauvreté « *exclut les personnes en institution ainsi que les personnes sans domicile* ». Impossible, par exemple, de savoir exactement combien de personnes vivent sans toit. Les données du recensement sous-estiment largement le nombre de personnes sans domicile et l'étude décennale réalisée par l'INSEE est encore insuffisante¹⁵ (il s'agit d'une estimation et les personnes ne fréquentant aucun lieu d'hébergement ou d'accueil en sont exclues). Difficile, aussi, de connaître les difficultés des étudiants censés être pris en charge par leurs parents et qui sont, de ce fait, exclus du champ d'observation de beaucoup d'études sur la pauvreté. Masquées, parce que mal comptabilisées, ces situations sont plus facilement oubliées.

¹³ « L'effet du RSA sur les bas revenus », Brigitte Debras, CNAF in Rapport intermédiaire 2010 du Comité d'évaluation du RSA.

¹⁴ Note de Conjoncture Sociale n°18, Caf-DRJSCS

¹⁵ La prochaine étude sur les personnes sans domicile fixe devrait sortir en 2011.

Il y a aussi les situations de pauvretés oubliées parce que cachées. Les phénomènes de **pauvreté en milieu rural** en sont un exemple. En tant qu'administratrice de la MRIE, Emmanuelle Bonerandi Richard avait longuement travaillé sur la question et expliquait que : « *la pauvreté rurale est généralement qualifiée de « masquée » parce qu'invisible dans les valeurs absolues des recueils statistiques par rapport à la concentration de pauvreté dans les espaces urbains* »¹⁶. Et pourtant, il n'en est pas de même pour les valeurs relatives ; si l'on s'en réfère aux statistiques de l'INSEE, le taux de pauvreté rhônalpin est de 11,1% en espace urbain et 12,2% en espace rural en 2008. Par ailleurs, l'auteure ajoutait : « *la pauvreté rurale est également masquée parce que non dite, tant par les personnes concernées [...] que par certains acteurs locaux [...] masquée enfin, parce que moins étudiée* ». Au cours des échanges réalisés auprès des maires autour de l'étude « *Pauvreté et précarité dans l'Ain* » en 2010, le tabou de la pauvreté est encore ressorti (cf. encadré « *Pauvreté, précarité dans l'Ain* », p. 12). Les travaux réalisés sur le sujet pointent des spécificités du milieu rural : faible densité de population (obstacles et leviers), isolement social, difficultés liées à la mobilité etc. Dans les années à venir, la MRIE devrait poursuivre ses investigations sur les enjeux de la « *pauvreté rurale* ».

Un autre type de pauvreté peu visible concerne **l'univers carcéral**. Céline Reimeringer, responsable de l'Observatoire International des Prison à Lyon, cite les propos d'une personne détenue : « *Sans argent, sans ami, sans famille, sans logement, sans projet, sans formation, sans emploi. Avec rien, on ne construit rien, et on demande aux détenus encore mieux que construire. Comment voulez-vous que certains d'entre eux ne baissent pas les bras ?* ». Jean Caël Responsable du département Prison-Justice au Secours Catholique explique : « *il se trouve que c'était souvent la personne incarcérée qui était à l'origine des ressources familiales (que cette origine soit légale ou non). L'incarcération inverse alors le phénomène, et certaines familles se saignent alors pour contribuer aux frais.* »

En effet, en prison, tout n'est pas gratuit. Jean-Marie Delarue, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, rappelait en février 2010 : « *les détenus se recrutent encore massivement dans la partie la plus pauvre de la population* » et « *la prison est une source d'appauvrissement supplémentaire* ». Céline Reimeringer souligne que « *le seuil de revenus retenu pour caractériser l'indigence étant détaché de l'évolution des prix à la consommation (qui ont connu une hausse de 9,7% entre 2004 et 2008 en matière d'alimentation notamment), ces données témoignent en outre d'une aggravation des situations de pauvreté en prison* ». Si la personne détenue peut demander un travail, l'offre de travail en prison est notoirement insuffisante et très sous-payée. Céline Reimeringer regrette que « *malgré la précaution prise au préalable par le rapporteur du projet de loi au Sénat, lequel précisait alors que « l'établissement d'un tel revenu serait sans doute d'un coût très modeste pour les finances publiques » (de l'ordre de moins de 0,1% de ce que représente actuellement le RSA), toutes les propositions visant à reconnaître aux personnes le bénéfice d'une allocation minimale de réinsertion ont été écartées lors des travaux préparatoires de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009* ».

Malgré tout, une évolution est soulignée par Jean Caël : « *L'administration pénitentiaire a décidé sur le budget 2011 (sans garantie de reconduction) d'assurer un socle minimum de ressources à ceux qui ne travaillent pas et ne reçoivent rien de l'extérieur. A partir d'une série de critères objectifs, les personnes sont dites "dépourvues de ressources suffisantes" (moyenne nationale estimée à un cinquième de la détention). Elles perçoivent 20 € maximum par mois pour assumer : la location TV, du frigo, le tabac, les compléments de prestations en nature fournies (alimentation, hygiène, nettoyage...) ces frais courant pouvant varier d'une prison à l'autre* ». Mais ce dispositif, bien qu'officiel, tarde à se mettre en place par endroits, et l'aide ou le relais complémentaires par les associations comme le Secours Catholique reste souvent nécessaire, en particulier dans la perspective de la préparation à la sortie. A cet égard Céline Reimeringer regrette que les personnes détenues demeurent toujours tenues à l'écart de tout

¹⁶ Dossier annuel de la MRIE 2009

dispositif d'insertion viable et durable. La question de la sortie de prison pour les personnes en situation d'indigence, notamment en termes de logement est effectivement posée. En partenariat et à la demande de l'Administration Pénitentiaire, la MRIE a réalisé une étude sur les enjeux du vieillissement en prison notamment concernant la sortie et la santé. (cf. encadré « Enjeux et impacts de la détention pour les personnes de plus de 60 ans », p. 94).

5. PAUVRETES ET INEGALITES

La pauvreté financière est une notion relative qui doit être interrogée dans le contexte économique local. Comment le revenu des personnes les plus riches évolue-t-il par rapport au revenu des personnes les plus pauvres ? Comment mesurer les inégalités de revenus ? Sur ce sujet, les expertises de l'Observatoire des inégalités¹⁷ sont éclairantes. Alors que beaucoup se réfèrent au rapport inter décile¹⁸, les auteurs préconisent l'utilisation du rapport entre le niveau de vie moyen des 10% de la population française la plus riche et celui des 10% de la population française la plus pauvre. Avec cette deuxième conception, l'indicateur de mesure des inégalités est plus sensible aux valeurs extrêmes et rend donc compte davantage de l'amplitude hauts revenus / bas revenus. Ainsi, entre 1998 et 2008, le niveau de vie moyen des 10% les plus pauvres a progressé de 13,7% alors que le niveau de vie moyen des 10% les plus riches a augmenté de 27,3%. Dans un article d'octobre 2007, les auteurs de l'Observatoire des Inégalités concluent : « Plus personne ne peut contester la hausse des inégalités dans les années récentes. Principalement parce que les revenus des très riches se sont envolés. Entre 2004 et 2007, les 0,01% les plus riches ont vu leur revenu annuel s'accroître de 360 000 € ! ». Plutôt que de la considérer comme une fatalité ou la conséquence de fragilités des personnes concernées, il convient de ne pas oublier que la pauvreté est d'abord la conséquence d'une inégale répartition des richesses

PAUVRETE, PRECARITE DANS L'AIN

En 2010, l'association ALFA3A¹⁹ engage une vaste étude destinée à approfondir la connaissance de la pauvreté et de la précarité dans le département de l'Ain. En plus d'un diagnostic socio-territorial et de la tenue de tables rondes, elle lance une enquête visant à faire ressortir la situation et l'évolution des phénomènes de pauvreté dans les communes et intercommunalités du département, à travers le regard d'acteurs locaux majeurs : les maires.

Les résultats s'appuient sur les réponses de 151 communes, équitablement réparties entre zones rurales et urbaines. Toutefois, on observe une nette variation du taux de réponses selon la taille de la commune. Dans beaucoup de petites communes, la pauvreté semble en effet être un sujet « tabou », comme le mentionnent plusieurs élus en retournant le questionnaire ou en justifiant leur souhait de ne pas prendre part à l'enquête.

D'un point de vue général, 62% des maires reconnaissent l'existence de situations de pauvreté dans leur commune, en particulier chez les personnes âgées ou issues de familles monoparentales. Ces situations se caractérisent principalement par des difficultés liées à l'emploi et au pouvoir d'achat, conséquences directes de la crise économique. Cependant, si on note une légère augmentation du nombre de cas au cours des dernières années, celui-ci reste, d'après les élus, relativement limité.

À l'échelle communale, les moyens d'action mis en place se traduisent essentiellement par des aides financières et alimentaires, prises en charge par le CCAS et par des associations caritatives. Les mairies jouent également le rôle d'intermédiaires en orientant presque systématiquement les personnes concernées vers les assistantes sociales du département, afin de les faire connaître des services territorialisés dont le champ d'action est plus large. L'isolement et la pudeur de ces personnes sont d'ailleurs évoqués de manière récurrente, dans la mesure où ils constituent les principales sources de pauvreté cachée, un phénomène particulièrement difficile à quantifier.

¹⁷ www.inegalites.fr

¹⁸ C'est-à-dire le rapport entre le revenu en dessous duquel on trouve les 10% de la population la plus pauvre et celui au dessus duquel on trouve les 10% de population la plus riche.

¹⁹ ALFA3A est une association à vocation sociale et culturelle qui intervient en tant que conseil ou opérateur sur des missions contribuant au développement et à la réussite de la Personne, de la petite enfance au grand âge. Cf. site : www.alfa3a.org

Plus que de fournir un état des lieux, l'intérêt de l'enquête est de permettre aux élus locaux d'exprimer librement leur position. Quant au rôle de la commune dans la lutte contre la pauvreté, beaucoup mettent en évidence la nécessité d'entretenir une proximité avec les citoyens : être à leur écoute, les informer à titre préventif et les orienter si besoin est vers les structures adaptées. En revanche, dès que la question est abordée à l'échelle extra-communale, les propositions se font plus rares, signe que les maires s'identifient peut-être moins aux décisions prises à des niveaux plus élevés. Du reste, peu de dispositifs semblent envisagés au sein des intercommunalités, preuve de la marge de manœuvre encore réduite de ces institutions.

À la fin de l'enquête, les maires sont invités à donner plusieurs mots ou expressions pour définir la pauvreté dans ses déclinaisons spatiales, par âge et statut familial. Les thèmes qui dominent sont alors le manque d'argent, l'exclusion et le mal-être, auxquels viennent s'ajouter d'autres thèmes plus spécifiques, tels que les problèmes liés au logement en milieu urbain (ghettoïsation, surpopulation, etc.), les problèmes de mobilité en milieu rural, l'accès à l'éducation et à l'emploi chez les jeunes, ou encore l'accès aux soins chez les personnes âgées.

De nombreux élus agrémentent leurs réponses de petites phrases, parfois poignantes, révélant un certain malaise et une difficulté à se positionner vis-à-vis des questions de pauvreté. Un dernier résultat peut d'ailleurs être analysé dans ce sens : seuls 15% d'entre eux acceptent d'être recontactés pour un entretien plus approfondi...



Jérémy ROOS, étudiant en master 2 de statistique socio-économique
Etude réalisée avec l'expertise d'Emmanuelle BONERANDI-RICHARD pour Alpha3A

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET JUSTE APPRECIATION DES BESOINS

Si on s'étonne souvent que l'observation des taux de pauvreté remonte à l'année n-2, nous ne prenons guère la mesure que le même décalage touche les personnes en situation de pauvreté. Ainsi il n'y a pas toujours coïncidence entre les droits et les besoins, et les périodes de référence de calcul de diverses prestations peuvent avoir des effets contradictoires. Le croisement des fichiers des impôts et des CAF pour simplifier le travail administratif et prévenir les fausses déclarations a eu pour effet de perdre un an en terme d'année de référence.

1- les prestations légales

Les droits aux prestations légales soumises à condition de ressources, la Caf calcule les droits en année civile (1^{er} janvier au 31 décembre) en prenant en compte les ressources de l'année N-2 (année de référence). En cours d'année, les changements de situations peuvent être pris en compte : application de mesures d'abattement ou neutralisation²⁰ sur les ressources déclarées en année de référence.

2- les exceptions

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) et l'Allocation Adulte Handicapé (bénéficiaire actifs en milieu ordinaire uniquement) sont calculés sur la base d'une **déclaration trimestrielle** de ressources. Le trimestre de référence est déterminé en fonction de la date de la demande.

3- les prestations extra - légales

Le droit aux prestations extra – légales est déterminé par d'autres règles définies dans le Règlement intérieur d'Action Sociale. Selon la nature de l'aide sollicitée, les ressources de la famille sont considérées au regard de deux références :

- **le Quotient familial (Qf)**

$Qf \text{ mensuel} = [(Ressources^{21} / 12) + Prestations \text{ familiales mensuelles versées}] / \text{Nombre de parts}$

- **la moyenne économique mensuelle (Mem)**

$Moyenne \text{ économique mensuelle} = (Ressources^{22} + Prestations) / \text{Nombre de parts}$

Source CAF / MRIE

²⁰ Nous avons déjà souligné dans le dossier de l'an dernier (p.30) les effets pervers de cette neutralisation des ressources dans la cadre du RSA, concernant l'APL notamment.

²¹ Ressources de l'année de référence déterminant le droit à la Paje (soit N-2) après application des abattements sociaux

²² Moyenne des ressources réelles perçues au cours des 3 mois précédant la demande.

B. CE QUE CACHE LA PAUVRETE MONETAIRE ...

INTRODUCTION

Parce que l'évolution du nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté ne traduit pas la réalité qui remonte continuellement du terrain, parce qu'il mesure un taux de personnes en dessous d'un seuil lui-même relatif et mouvant et ne dit pas la réalité de ce avec quoi les plus démunis doivent se débrouiller pour vivre, nous avons choisi cette année d'objectiver la question des ressources à travers la question du **reste à vivre**.

1. CE QUE DIT LA LOI SUR LE «RESTE A VIVRE »

Le « **reste à vivre** » est réglementé par la loi n°98-1998 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions pour permettre aux commissions de surendettement de déterminer la capacité de remboursement du débiteur : « *Cette **part des ressources**, qui ne peut être inférieure à un montant égal au revenu minimum d'insertion dont disposerait le ménage, **intègre le montant des dépenses de logement, d'électricité, de gaz, de chauffage, d'eau, de nourriture et de scolarité, dans la limite d'un plafond, selon des modalités définies par décret*** »²³.

Cette disposition suppose donc que le montant du RMI permette de couvrir les dépenses « **de logement, d'électricité, de gaz, de chauffage, d'eau, de nourriture et de scolarité** ».

2. VIVRE OU SURVIVRE ?

Des budgets grevés par le logement

Les dépenses indispensables peuvent être distinguées en deux groupes :

- Les charges **fixes** ou dépenses **contraintes** qui s'imposent aux ménages sont notamment les factures ou forfaits mensualisés (loyer, eau, électricité, téléphone, scolarité, transport etc.)
- L'autre groupe est constitué des charges **variables** ou dépenses « souples »²⁴. Ce sont des dépenses indispensables mais que les familles peuvent, dans une certaine mesure, adapter aux ressources dont elles disposent. Ce sont notamment les dépenses d'alimentation, d'habillement, de loisirs, de vacances, d'hygiène et d'entretien.

« *Même des personnes qui travaillent n'y arrivent plus avec les factures* »
*Réunion de veille du Mardi 14 décembre
 2010 à Bellegarde-sur-Valsérine*

Parmi les charges fixes, le poste le plus important est celui du logement. Ce poste comprend le coût du loyer et toutes les autres charges afférentes, à savoir l'eau, l'énergie, les taxes etc. Les montants des loyers nets sont de plus en plus élevés, une augmentation de l'aide au logement ayant

parfois pour effet une augmentation des loyers.

Le poids du logement dans le budget des ménages est fonction du niveau de vie des ménages. Les ménages disposant d'un revenu modeste consacrent une part plus importante de leur

²³ L'article L. 145-2 du code du travail fixe la quotité insaisissable, modifié par l'article 124 de la loi de programmation pour la cohésion sociale n°2005-32 du 18 janvier 2005 puis, par l'article 78 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006, portant engagement national pour le logement

²⁴ Il est ainsi nommé dans le rapport 2009 du Secours Catholique

budget aux dépenses de logement. Malgré une légère baisse des taux d'effort sur la région²⁵ entre 2008-2009, les mêmes disparités existent. Le taux d'effort est ainsi deux fois plus élevé dans le parc locatif privé que dans le parc public. Les taux d'efforts sont également plus importants pour les personnes isolées, les jeunes de moins de 25 ans et les 55-65 ans. (cf. encadré « Taux d'efforts des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement », p. 16).

Cela révèle également une perte d'efficacité des aides au logement. L'écart entre les loyers payés par les ménages, et les loyers plafonds pris en compte dans le calcul des aides sont de plus en plus importants.

Les travaux du groupe de travail « **Coût du logement et Reste à vivre** » du Conseil Social de l'Habitat de l'Isère, menés en décembre 2010 auront permis d'estimer les montants de loyers selon les types de logement pouvant permettre à des ménages d'accéder à un logement, compte tenu de leurs ressources (cf. encadré ci-dessous). Ils ont ainsi pu mettre en évidence l'inadéquation entre les montants des loyers pratiqués et les capacités des ménages.

« COUT DU LOGEMENT ET RESTE A VIVRE »

L'objectif des travaux du groupe de travail était de pouvoir aboutir à la production de grilles permettant de mesurer la capacité des ménages à intégrer un certain type de logement et à assumer un certain montant de loyer en fonction de leur niveau de ressources.

La démarche

Pour obtenir le loyer hors charges maximum supportable par type de famille et catégorie de logement, le groupe de travail est parti de l'évaluation d'un « reste à vivre » forfaitisé minimal fixé à 400€ pour une personne seule (680€ pour un couple sans enfants, etc.). Ce reste à vivre a été fixé sur la base des travaux des associations et de la grille du conseil général. Il équivaut à 13€/jour pour toutes les dépenses hors loyers et dépenses obligatoires. A cette estimation se sont ajoutées une évaluation des dépenses afférentes au logement (les fluides et les charges relatives à l'entretien) préalablement définies et des dépenses obligatoires (impôts, assurances voitures et autres, téléphonie). Les dettes et/ou des pensions alimentaires, ont été exclues car trop reliées à des situations particulières

Des simulations ont alors été réalisées par :

- catégorie de revenus (RSA « socle », seuil de pauvreté, 1 SMIC, 1 SMIC et demi, 2 SMIC),
- type de logement (du T1 au T4),
- catégorie de ménages (personne seule, couple avec et sans enfants),

Elles ont abouti à la production de grilles permettant de mesurer la capacité des ménages à intégrer un certain type de logement et à assumer un certain montant de loyer en fonction de leur niveau de ressources.

Des enseignements ont pu en être tirés, sachant qu'un certain nombre d'évaluations nécessitent d'être complètement consolidées. Notamment, « ***l'inadéquation des loyers de sortie avec les loyers pratiqués*** » même dans le logement social : c'est particulièrement vrai pour les ménages au RSA socle et au SMIC, quelle que soit la composition familiale retenue pour les modèles. Par exemple, pour une personne seule au RSA Socle, le loyer maximal se monte 95€. Dans certaines situations on arriverait à un loyer négatif ...

Une attention particulière doit être également accordée aux capacités contributives des ménages d'une personne, et aux personnes seules avec enfant(s) dont le nombre a augmenté fortement.

Ce qui interroge sur « *l'affectation des moyens de la solidarité nationale à rebours des besoins dans le domaine du logement* ».

Contact : Bernard HOFMANN, Conseil Social de l'Habitat Isère

²⁵ Le taux d'effort est égal au rapport entre la dépense en [logement](#) d'un [ménage](#) et son revenu. La dépense en logement peut inclure ou non les charges (charge financière simple ou totale).

TAUX D'EFFORT DES ALLOCATAIRES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE AU LOGEMENT ÉTUDE PER CAF RHONE-ALPES / AUVERGNE, MRIE – DONNÉES SUR L'ANNÉE 2009

Ce travail porte sur les taux d'effort des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement (locataires ou propriétaires), exception faite d'environ un tiers d'allocataires dont une grande partie sont néanmoins probablement en situation de précarité importante et qui n'entrent pas dans le champ de cette étude²⁶. Le **taux d'effort net** rend compte de la part du budget consacré à l'habitat une fois les aides au logement déduites (loyer + charges – aides au logement)²⁷. Le « **reste à vivre** » correspond aux ressources restantes une fois que les charges liées au logement ont été réglées. Néanmoins, dans le cadre de cette étude, les charges liées au logement se résument au coût de la location ou au coût du remboursement de l'emprunt (pas de prise en compte des charges pour le reste à vivre). Le reste à vivre s'exprime par unité de consommation²⁸. Dans cet article, nous utilisons le reste à vivre et le taux d'effort moyens.

Un mode de calcul sous-estimant le taux d'effort réel des ménages

Les charges du logement prises en compte sont ici forfaitaires²⁹, ce qui conduit à une autre sous-évaluation de ce taux. L'étude demeure néanmoins intéressante en termes de comparaisons territoriales, socio-familiales ou vis-à-vis de la nature du parc.

Une baisse du taux d'effort moyen net, mais avec toujours les mêmes disparités

Le taux d'effort moyen net entre 2008 et 2009 est en légère baisse sur tous les départements rhônalpins. Il passe ainsi de 18,5% à 18,0% pour toute la région.

Sinon, on retrouve les mêmes analyses que l'année dernière. Le taux d'effort des bénéficiaires du parc locatif privé est presque deux fois plus important que celui des bénéficiaires du parc public (22,2% contre 11,7%). Les accédants à la propriété ont également un taux d'effort supérieur (23,6%) à celui des locataires (16,6%).

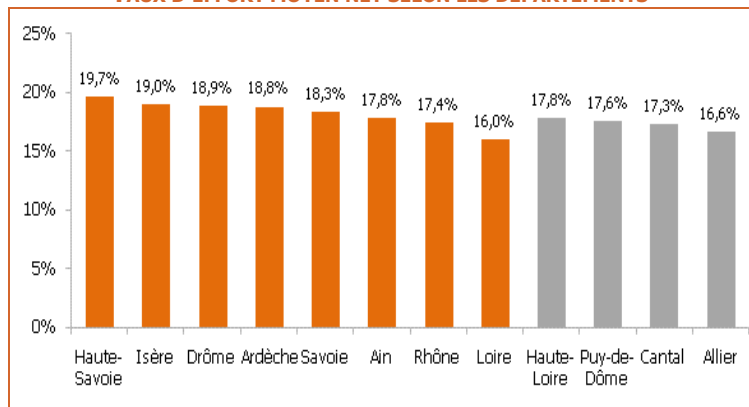
Par ailleurs, du point de vue socio-familial, les taux d'effort les plus élevés sont enregistrés pour les jeunes de moins de 25 ans et les 55-65 ans (près de 42% pour ces deux catégories). Les personnes isolées ont des taux d'effort de presque 23%, contre 19% pour les couples sans enfant et 16% pour les couples avec enfant(s). On note qu'à situation familiale égale, les femmes ont des revenus plus fortement impactés par le logement : les femmes seules y consacrent 25% contre 21% pour les hommes seuls.

Des inégalités également visibles à travers le reste à vivre

On retrouve les mêmes conclusions en considérant le reste à vivre des foyers. Le reste à vivre moyen est plus élevé dans le cas de couples avec enfant(s) : il est alors d'environ 830€ par unité de consommation. Ce montant diminue de 100€ pour un couple sans enfant, et de 100€ supplémentaires pour une famille monoparentale. Pour les personnes isolées, notons que les femmes voient ce revenu inférieur pour elles de 60€ à celui des hommes.

Il y a également des disparités au niveau des tranches d'âge. Les jeunes et les 55-65 ans, tranches d'âge aux taux d'effort les plus élevés, sont ceux qui possèdent le reste à vivre le plus faible. À l'inverse, les 25-34 ans bénéficient d'un reste à vivre moyen de près de 820€ par unité de consommation.

TAUX D'EFFORT MOYEN NET SELON LES DÉPARTEMENTS



Source : Caf

²⁶ Les allocataires âgés de 65 ans et plus, les étudiants ne percevant qu'une prestation logement, les bénéficiaires de l'AAH vivant en maison d'accueil spécialisée, les bénéficiaires vivant en foyers logement, maisons de retraite, CROUS ou centres de long séjour et les personnes pour lesquelles le taux d'effort est supérieur ou égal à 100%.

²⁷ Taux d'effort net = (loyer + charges – aides au logement) / revenus dont prestations familiales mais sans aides au logement.

²⁸ Reste à vivre = (revenus dont les prestations familiales + aides au logement - loyer) / nombre d'unités de consommation.

²⁹ On calcule des charges forfaitaires correspondant au barème des allocations logement, soit 50,59€ par dossier et 11,45€ par personne à charge.

Des différences nettes entre la Haute-Savoie et la Loire

Le taux d'effort varie fortement selon la localisation géographique des ménages. D'une manière générale, les départements auvergnats connaissent des taux d'effort moins importants. Sur la région Rhône-Alpes, on observe une opposition forte entre la Haute-Savoie, qui compte les bénéficiaires aux taux d'effort les plus élevés, et la Loire, qui enregistre les plus faibles taux d'effort. Pour ces deux départements la différence la plus nette concerne les parcs locatifs privés (25,5% contre 17,4%) et les personnes isolées (25,6% contre 18,4%). La différence est également marquée si on observe les différents niveaux de revenus des ménages : les 10% des ménages aux revenus les plus faibles possèdent un taux d'effort de 28% en Haute-Savoie, contre 19% pour la Loire. Les autres départements rhônalpins peuvent se décomposer en deux catégories : l'Isère, la Drôme et l'Ardèche aux taux d'efforts moyens élevés (proches de 19%) et la Savoie, l'Ain et le Rhône qui ont des taux plus faibles.

Taux d'effort moyen net par ville

- Annecy	21%
- Montélimar, Aix-les-Bains, Lyon, Grenoble	19%
- Annemasse, Villeurbanne	18%
- Aubenas, Valence	17%
- Vienne, Chambéry	16%
- Bourg-en-Bresse, Annonay	15%
- Saint-Étienne, Roanne	14%
- Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Oyonnax	12%

Caf

Des différences accrues pour les communes de résidence

En s'attardant sur les communes de résidence, les différences sont encore plus fortes mais on retrouve les logiques départementales : le taux d'effort moyen est à 21% à Annecy contre 14% à Saint-Étienne et Roanne. Les bénéficiaires résidant à Vénissieux, Vaulx-en-Velin ou Oyonnax ont le taux d'effort le moins élevé (12%).

Un reste à vivre insuffisant

Dans la gestion de leur budget, certaines familles doivent faire face à un reste à vivre insuffisant. Un constat confirmé par un CCAS qui observe que plus du quart des personnes aidées ont un Reste à Vivre négatif. Le reste à vivre des ménages peut être observé à travers leurs budgets. L'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) calcule chaque mois des budgets-types. Ces budgets estiment le niveau des dépenses nécessaires pour qu'une famille vive convenablement. Il ne s'agit pas de fixer « *un minimum vital, mais un minimum décent, le but n'étant pas d'assurer la survie, mais la vie, dans des conditions modestes mais convenables, en tenant compte notamment des habitudes moyennes de consommation des Français.* »³⁰

Le blog monbudget.com pour sa part propose un budget des ménages à partir de la contrainte budgétaire du revenu mensuel équivalent au SMIC. Il est précisé qu'il faudra « *jouer à fond la carte « coupons de réduction » et les magasins d'alimentation ... Il ne faut pas hésiter à cibler les marchés et les enseignes de type hyper-primeurs, il faut juste faire attention aux dates de péremption.* »³¹ Cela suppose d'avoir les meilleurs prix possible et de « manger ce qu'on peut » et non « ce qu'on devrait manger ».

Des écarts importants existent entre ces différentes estimations, en particulier pour les charges variables. Par exemple, on constate que le montant des dépenses d'alimentation du budget de l'UNAF correspond environ au triple de celui estimé par monbudget.com. Mais réduire les dépenses d'alimentation pose la question de l'alimentation équilibrée. Comme nous l'explique la

« Pas de projet. Je vis au jour le jour avec le peu que j'ai. »

« Les ménages isérois et la crise ? »

Observatoire de la vie familiale en Isère 2010

« Les ménages pauvres ont beaucoup plus tendance à diminuer leur consommation de viande, de poisson, de fruits et de légumes, ou encore à sauter des repas. ... plus de la moitié ont diminué leur consommation de viande et de poisson au cours des derniers mois et près du quart admettent sauter des repas ».

Etude Crédoc 2008, « Les conséquences de la crise auprès des ménages et plus particulièrement des plus pauvres »

³⁰ Cf. Site de l'UNAF <http://www.unaf.fr/spip.php?rubrique160>

³¹ Cf. blog monbudget.com <http://monbudget.wordpress.com/2009/01/19/budget-type-celibataire-avec-1100-e-de-revenu-smic/>

présidente des Restos du Cœur de la Haute-Savoie, « *Les restos arrivent à proposer un repas équilibré avec 1€/personne, cela est cinq fois moins cher que ce qu'il faut pour une personne pour avoir un repas équilibré* ».

Les dépenses variables ont été réduites à un minimum réaliste dans l'analyse du budget des ménages proposé par le Secours Catholique dans son dossier statistique 2009. Les résultats obtenus montrent que la part de l'alimentation, comprise dans les dépenses souples, à laquelle il n'est pas possible de renoncer, correspond environ à 30% du budget des ménages. Dans de nombreux budgets, il apparaît un solde négatif après dépenses indispensables, ce qui induit des dépenses non couvertes (cf. encadré ci-dessous).

RAPPORT 2009 DU SECOURS CATHOLIQUE : ANALYSE DE BUDGETS

Le Secours Catholique présente une analyse d'un échantillon de 1163 budgets de personnes ou familles rencontrées. Pour chaque poste, le montant estimé est la valeur médiane³².

RESSOURCES, CRISE ET PAUVRETÉ



Revenu mensuel hors aide au logement	759 €	100%
Dépenses contraintes	515 €	68%
Solde après dépenses contraintes	244 €	34%
Dépenses « souples » :		
• Alimentation	225 €	30%
• Habillement	40 €	5%
Solde après dépenses indispensables	- 21 €	

Le montant du revenu médian de cet ensemble de budgets est de 759€ hors

aide au logement. Le constat est que **68% des ressources de ces ménages partent avec les dépenses contraintes**. Ils sont présentés dans le tableau ci-contre.

Les dépenses sur lesquelles il est possible d'influer par « *une rigueur budgétaire et une attention sans relâche* » des familles, avec l'aide publique ou de certaines associations, ont été estimées en utilisant des sources extérieures (UNAF, le blog monbudget.com) et en les réduisant à un minimum réaliste. L'alimentation et l'habillement correspondent ainsi à environ 35% du revenu mensuel. Ils sont présentés dans le tableau ci-contre.

Le solde du budget de l'ensemble des ménages, après déduction des dépenses indispensables, est alors négatif. Seuls les couples avec deux ou trois enfants gardent un solde positif (75€ et 119€).

D'autres dépenses ne peuvent alors être financées que moyennant un endettement : les frais de santé hors remboursement, l'équipement et l'entretien du logement, l'achat et l'entretien d'un véhicule, les loisirs, la culture, les vacances, les imprévus (pannes, déplacements

Revenu mensuel hors aide au logement	759 €	100 %
Dépenses contraintes :		
• Loyer net	160 €	21 %
• Gaz, électricité	80 €	11 %
• Eau	30 €	4 %
• Assurances et mutuelle	55 €	7 %
• Téléphone, internet	40 €	5 %
• Impôts, taxes et redevances	30 €	4 %
• Transport	60 €	8 %
• Garde d'enfant, scolarité, cantine	60 €	8 %
Total des dépenses contraintes	515 €	68 %

en urgence, sorties scolaires...) ...

Le montant médian des charges de la dette est de 120€, somme qui s'ajoute aux dépenses contraintes. Il reste alors non plus 244€. mais 124 €. Et plus les budgets sont contraints, plus les dettes augmentent. « **Il ne s'agit plus alors de vie, mais de survie** ». Le solde après charges de la dette devient alors négatif pour toutes les familles.

Contrairement aux idées reçues, **les familles font preuve d'un véritable savoir-faire et d'une rigueur de gestion** par de nombreuses astuces pour arriver à survivre quand les ressources ne suivent pas.



Contact : Dominique SAINT-MACARY
 Responsable du département enquêtes et analyses statistiques,
 Secours Catholique

³² La médiane est la valeur telle que la moitié des valeurs lui est inférieure et l'autre moitié lui est supérieure. Le choix de la médiane est justifié par le fait que la moyenne peut être très sensible aux valeurs extrêmes.

Certains publics semblent particulièrement touchés par un reste à vivre insuffisant

Les familles monoparentales sont identifiées comme particulièrement concernés par un « reste à vivre insuffisant pour pouvoir même survivre ». Les équipes des restos du cœur de la Savoie et de la Haute-Savoie font également état du nombre croissant de familles monoparentales qui ont recours à l'aide alimentaire. (Cf. encadré « Les Restos du cœur », p. 23). Les « travailleurs pauvres », qui gagnent juste de quoi être en dehors des dispositifs et ne bénéficient d'aucune aide et les retraités du régime général qui bénéficient de toutes petites retraites sont aussi confrontés à des budgets restreints. Des dépenses imprévues peuvent alors déséquilibrer le budget. Lorsque le véhicule utilisé pour aller travailler tombe en panne, ils peuvent alors se trouver en situation très difficile.

Campagne 2009-2010

830 000 personnes accueillies
45% viennent pour la première fois
103 millions de repas distribués
35% de familles monoparentales
6% de travailleurs pauvres

Campagne hiver 2010-2011

860 000 personnes accueillies
107 millions de repas distribués
Les Chiffres nationaux des Restos du Cœur

Les accueils locaux du Secours Catholique du Rhône, font état de personnes accueillies qui ont comme ressources les minima sociaux. Ils se retrouvent face à des difficultés de budget mensuel liées à une dépense exceptionnelle et hors des dépenses contraintes habituelles. Une dépense qui n'est généralement pas « couverte » par l'aide financière d'un dispositif légal. Au cours de la réunion de veille du 14 décembre 2010 à Bellegarde-sur-Valserine, l'impact des changements de situation sur les prestations versées par les CAF a été souligné avec la génération de trop perçus dont la récupération met ensuite le ménage en grande difficulté. L'imprévisibilité des aides cause également des difficultés pour les ménages à gérer des budgets mêmes à court terme, et de grandes difficultés pour les travailleurs sociaux d'avoir une visibilité suffisante pour conseiller les familles. On constate par exemple que plus de la moitié des personnes aidées par le CCAS de Lyon en 2010 ont un reste à vivre inférieur à 50€ par mois.

Pour couvrir les dépenses indispensables, les ménages confrontés à un reste à vivre insuffisant, développent également un savoir pour faire avec le peu dont ils disposent. Cela va des recours aux crédits ou aux aides pour rééquilibrer le budget, à l'entraide et un arbitrage permanent dans la gestion du budget.

« ... Si dans cette situation de crise, avec des changements à l'instant J, on ne peut bénéficier d'aides que dans un an... on a juste le temps de s'endetter ! »

*« Les ménages isérois et la crise? »
Observatoire de la vie familiale en
Isère 2010*

3. COMMENT EQUILIBRER LES BUDGETS ?

Les recours aux crédits

Le recours au crédit est quelquefois nécessaire pour couvrir l'ensemble des dépenses. En effet, plus de la moitié des motifs de demande de micro crédit déposé auprès des Restos du cœur de Haute-Savoie, sont pour la mobilité et le logement. Les demandes pour les frais de santé sont également en progression, notamment pour les soins dentaires ((Cf. encadré « Les Restos du cœur », p. 23). La récurrence de situations d'endettement passif a été évoquée au cours de réunion de veille « logement et reste à vivre » du 17 mars 2011. Le nombre de dossier de surendettement augmente chaque année avec des dossiers qui n'ont que des dettes de charges et pas forcément des crédits pour les minima sociaux.

Une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) observe qu'avec un revenu équivalent au SMIC, les ménages pouvaient être accompagnés dans la gestion de leur budget. Aujourd'hui ils rencontrent de plus en plus de difficultés à couvrir l'ensemble des dépenses familiales.

Indicateurs nationaux

Entre 2009 et 2010 le nombre de dossiers pour surendettement déposés a augmenté de 0,8%. A fin février 2011, on enregistre une hausse de 16,5% par rapport aux deux premiers mois de 2010

Banque de France

ENQUETE TYPOLOGIQUE 2010 SUR LE SURENDETTEMENT

Le vieillissement de la population des personnes surendettées se confirme ainsi que l'importance des difficultés professionnelles rencontrées par les personnes surendettées.

En 2010, la majorité des personnes surendettées (54%) dispose de ressources inférieures ou égales au SMIC, ce qui traduit une augmentation de 12 points par rapport à 2001. La proportion de personnes surendettées dont les ressources sont inférieures ou égales à 2000 € s'établit, en 2010, à 83%. Le faible niveau de ressources des personnes surendettées se retrouve dans l'analyse des causes du surendettement, la seule diminution des ressources indépendamment de tout autre facteur étant à l'origine de 27% des dépôts de dossiers.

84% des dossiers présentent une capacité de remboursement³³ inférieure ou égale à 450 € en 2010 (entre 74% et 78% lors des précédentes enquêtes). Cette dégradation affecte plus particulièrement la part des dossiers assortis d'une **capacité de remboursement négative** qui passe de 35% en 2007 à **56% en 2010**, soit deux fois plus qu'en 2001.

Présentes dans 76% des dossiers, les dettes de charges courantes s'élèvent en moyenne à 4 130€. Les dettes de logement portent l'encours le plus élevé avec un montant moyen de 3 200€.

Source : Banque de France, mars 2011

« Une fois les budgets mensuels posés, on ne peut plus en tant que CESF oser parler de l'alimentation équilibrée et variée, chaque famille se débrouille comme elle peut ». A fortiori les familles ne peuvent-elles plus prévoir de projets comme partir en vacances en camping, entretenir leur voiture, voire faire un petit crédit pour financer un véhicule souvent nécessaire pour garder leur travail.

Une vigilance permanente dans la gestion du budget

Pour s'en sortir face à des budgets de plus en plus restreints, les personnes en situation de précarité doivent faire preuve d'une certaine expertise. Il faut constamment calculer, comparer les prix, faire attention aux promotions, connaître les bonnes adresses de magasins discount ou de déstockage, avoir recours aux épiceries sociales, utiliser des bons de réductions, arbitrer entre l'utile et le nécessaire.

Une enquête de l'Observatoire de la Vie Familiale en Isère (septembre 2010) fait le constat que les habitudes de consommation des ménages ont été modifiées ou réduites depuis plus d'un an, les effets de la crise se faisant toujours sentir : 82% des ménages ont été contraints de réduire certains postes de consommation pour des raisons financières notamment les ménages dont les ressources mensuelles sont inférieures à 1000. €.

Ils sont 85% à avoir réduit leurs dépenses pour l'habillement ; 78% les vacances, loisirs et culture ; 75% l'alimentation et 32% la santé et les soins médicaux. Ils sont également plus nombreux à réduire leurs dépenses d'énergie, d'électricité et de chauffage, soit 45% contre 25% parmi les personnes ayant des revenus compris entre 2000 et 3000 €. (correspondant à un couple bi actif ayant des revenus équivalents au SMIC).

Plusieurs participant(e)s à la réunion de veille du 13 janvier 2011 à Aix-les-Bains ont souligné que contrairement à ce qu'on peut entendre, **« les personnes en difficulté savent très bien gérer »** et **« qu'on ne comprend pas comment elles font avec si peu »**.

Les témoignages recueillis au cours de cette enquête peuvent nous apporter quelques réponses. Il s'agit de trouver les meilleures offres : **« Les vêtements pour les gones, je fais toujours attention à acheter les promotions, dans des enseignes où si on achète cinq articles, on a 50% »**³⁴.

³³ Le niveau des capacités de remboursement des personnes surendettées correspond à la part des ressources disponibles pour apurer le passif, après imputation des sommes nécessaires au paiement du loyer et des charges locatives, à la subsistance du débiteur et à celle de son foyer et aux différentes charges courantes des surendettés, connaît une nouvelle diminution en 2010.

³⁴ « Les ménages isérois face à la crise ? » Enquête menée par l'Observatoire de la Vie Familiale en Isère (septembre 2010) - p 53.

Ou alors elles renoncent : « *j'ai deux enfants, un fils de 21 ans et une fille de 16 ans, ben ils ont besoin de s'habiller, quand on n'a pas d'autre choix, quand on est obligé, je le fais ... mais y a des moments où je ne le peux pas, où je le fais pas, c'est en conséquence des revenus* ».

Un participant à la réunion de veille « logement et reste à vivre » du 17 mars 2010 explique ainsi que des ménages en situation de précarité mettent en place une stratégie pour payer leurs dettes sans se mettre en difficultés majeures. Par exemple « *je paie l'EDF ce mois-ci et le loyer le mois prochain, je verse des acomptes sur une dette d'eau, etc.* »

Une stratégie et une vigilance permanentes qui font de la débrouille dans la précarité un vrai métier ! C'est pour mieux le comprendre et ouvrir un dialogue entre personnes en situation de précarité, travailleurs sociaux, institutions etc. que le Secours Catholique de la Savoie a créé le jeu « la précarité n'est pas un jeu » (cf. encadré ci-dessous).

« Avant on avait des marges, de plus en plus on n'a pas de solution, on ne peut rien proposer »

Propos recueillis lors de la réunion de veille du 13-01-11 à Aix-les-Bains

Et malgré tout, certaines dépenses peuvent ne toujours pas être couvertes. Le recours à des aides financières ou en nature devient alors incontournable pour rééquilibrer le budget.



« LA PRECARITE N'EST PAS UN JEU »

Chaque année, le Secours Catholique publie un rapport élaboré à partir de ses statistiques d'accueil. Fin 2010, le rapport intitulé **Ressources, crise et pauvreté** (voir encadré p. 18) attirait l'attention sur les difficultés de nombreux ménages qui ne bénéficient que de petits revenus.

Le constat amène à voir que les personnes qui ne bénéficient que de petits revenus **ne vivent pas... elles survivent !** Et le moindre imprévu vient déstabiliser un budget déjà périlleux à gérer. Face à cette difficulté, il arrive d'aller chercher une aide, un soutien. La réponse souvent entendue est : « *vous devriez mieux gérer votre budget* », ou « *vous ne devriez pas dépenser ceci ou cela* ». La difficulté est entièrement renvoyée aux personnes sans reconnaissance qu'il n'est pas possible de vivre avec de si faibles revenus. De nos jours, même le travail ne protège pas forcément d'une telle situation. Afin de prendre le contre-pied de ces propos, nous avons cherché un moyen qui vise à sensibiliser sur ce que vivent ces personnes et avons décidé de créer un outil de sensibilisation qui cherche à mettre des personnes en situation de gestion d'un tel budget. Nous voulons ainsi ouvrir à un dialogue qui permette de porter un autre regard sur la question. Pour cela, nous avons choisi le moyen du jeu. Pourquoi un jeu ? Non, la précarité n'est pas un jeu. Notre objectif n'est donc pas d'en jouer. Mais le jeu permet de prendre un rôle, celui de personnes vivant avec des petits revenus, et peut-être de changer de point de vue...

« **La précarité n'est pas un jeu** » permet à des petites équipes de 2 ou 3 personnes de se mettre dans le rôle d'un ménage ayant de faibles revenus : petit salaire, allocation, pension... Après avoir pris le temps de découvrir la situation, il s'agit de vivre un mois complet en essayant de faire face à l'ensemble des dépenses qui se présentent, en tentant de répondre à des imprévus, en faisant des choix... Bien entendu, au-delà de la sensibilisation et de la mise en situation, cette animation est une occasion pour ouvrir le dialogue entre des personnes vivant la précarité et des responsables associatifs, ou des travailleurs sociaux, ou des institutions...

Durant l'été 2010, des personnes en situation précaire se sont retrouvées au cours d'un atelier qui a été à la base de la fabrication du jeu. Il a permis de recueillir des témoignages et de pointer les difficultés auxquelles chacun se trouvait confronté de par ses faibles revenus. Il est à noter combien l'aspect financier contraint la vie sociale :

impossibilité de s'associer à un groupe qui par un achat collectif marque son affection lors d'un décès ; difficulté de visiter sa famille qui habite loin ; refus de suivre au cinéma des amis... La santé est souvent mise à la trappe en renonçant à se faire mettre des prothèses ou à avoir des lunettes ou à s'équiper de semelles orthopédiques... Concernant les enfants, les mamans témoignent soit du sentiment de les empêcher d'être comme les autres, soit d'être prêtes à renoncer à des choses essentielles pour elles afin qu'ils aient « tout »...

Pour découvrir l'outil d'animation : http://www.secours-catholique.org/delegation/savoie/pdf/la_precaire_n_est_pas_un_jeu.pdf



4. LE RECOURS AUX AIDES

Les aides facultatives des CCAS

Il revient aux Centres Communaux d'Action Sociales (CCAS) de « mener une action générale de prévention et de développement social dans la commune » (article L.123-5 du CASF). Mission qu'elle réalise à travers des « prestations en espèces, remboursables ou non, et des prestations en nature » (article R.123-2 du CASF). Les différents secours étant proposés après délibération du Conseil d'Administration.

Chaque CCAS, en vertu du principe de libre administration, détermine ses propres modalités d'intervention et d'octroi des aides. Son intervention doit cependant se fonder sur « une analyse annuelle des besoins de l'ensemble de la population qui relève du CCAS et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté » (article R.123-1 du CASF).

Les aides extra légales/ facultatives, relevant d'une volonté politique et octroyées par les CCAS, se situent après les recours au droit commun, en essayant d'apporter une réponse là où rien n'est rien prévu.

Au regard des situations des personnes, les CCAS peuvent leur proposer plusieurs types d'aides :

- **Les secours d'urgences**, aide ponctuelle, apportée dans le cadre d'une urgence.
- **Les aides renouvelables** qui permettent à des personnes ou à des familles en précarité, confrontées à des difficultés majeures ponctuelles, de faire face à une dépense exceptionnelle.

Les types d'aides disponibles peuvent varier d'un CCAS à l'autre. Le **CCAS de Chambéry** par exemple a deux dispositifs d'aide financière dont un d'urgence sous forme de chèques service. Il y a deux commissions par semaine³⁵.

Il comptabilise 600 demandes par an avec deux critères d'accès :

- Un reste à vivre inférieur à 2€/jour/personne : avec la possibilité d'aider deux fois la même année.
- Une situation déstabilisée par un événement ponctuel imprévu.

Le reste à vivre est donc ici le seuil calculé en fonction duquel une aide sera possible ou non. Il est obtenu en déduisant les charges des ressources du ménage, et en le divisant par le nombre de personnes le composant. C'est le mode de calcul majoritairement utilisé par les CCAS mais les charges prises en compte peuvent différer (cf. « Les aides et secours délivrés par les CCAS et CIAS » publié par l'UNCCAS en septembre 2009).

Le CCAS de Lyon³⁶ par exemple prend en compte loyer et charges ; électricité, eau, chauffage ; impôts ; mutuelle ; assurance habitation ; échéances de prêt d'un micro crédit social ; crédit et dettes mensualisées (si intégrées dans un plan de surendettement de la Banque de France) ; pensions alimentaires ; forfait transport ; forfait téléphone.

Le seuil de reste à vivre en dessous duquel il est possible de bénéficier d'une aide est ainsi fixé à 200€/pers par le CCAS de Lyon, et à 250 €/pers par le CCAS de Saint-Priest. Une différence qui peut s'expliquer par la prise en compte, par le CCAS de Saint-Priest, du forfait transport dans le montant du reste à vivre, alors qu'il est comptabilisé dans les charges prises en compte par le CCAS de Lyon.

Le Conseil Général de la Savoie, qui définit le « reste à vivre » comme la base minimale pour l'habillement et l'alimentation, l'a fixé à 175 €/pers (cf. Règlement départemental d'aide sociale-novembre 2008).

Autant de modes de calcul et d'estimations diverses qui sont plus souvent établis en fonction de contraintes budgétaires qu'à partir d'une appréciation réelle des besoins

³⁵ Recueilli lors de la réunion de veille du 13-01-11 à Aix-les-Bains

³⁶ Règlement intérieur des aides facultatives du CCAS de Lyon

des ménages, d'autant plus que face à des demandes de plus en plus croissantes, certains CCAS se trouvent débordés. Un constat partagé par un CCAS qui explique que si la situation provoquant un reste à vivre inférieur au seuil fixé est chronique, il n'y a pas de réponse adaptée. Or ce type de situation est de plus en plus fréquent. Une autre difficulté évoquée par les participants à la réunion de veille « logement et reste à vivre » du 17 mars est le manque d'information et la complexité des critères d'attribution des aides pour les bénéficiaires potentiels.

Les participants aux réunions de veille sur le « reste à vivre » constatent un nombre croissant de personnes en situation financière difficile qui ont recours aux aides facultatives, et notamment l'augmentation du nombre de personnes âgées qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Ainsi les aides facultatives des CCAS ou celles apportées par les associations ne sont-elles plus des dépannages mais de plus en plus des éléments structurels de substitution.

Les aides associatives

L'aide apportée par les associations peut dans certains cas, venir en complément ou en attente du droit commun et des aides extra légales. Ces aides peuvent intervenir sur l'un des postes de dépense suivants : loyers, alimentation, habillement...

Les Restos du cœur proposent aux personnes accueillies des paniers de denrées alimentaires ou des repas chauds (pour les personnes à la rue). Les Restos du cœur de Savoie ont observé une hausse du nombre de personnes inscrites dans les centres de distribution, et particulièrement des familles monoparentales. Même constat en Haute-Savoie avec une augmentation des demandes individuelles en aide alimentaire, signe de la précarité de plus en plus grande dans laquelle vivent les personnes inscrites (cf. encadré ci-dessous : « Les Restos du Cœur »). Un CCAS confronté à la multiplication par trois du nombre de bons alimentaires octroyés a décidé faute de budget de les supprimer et de renvoyer vers les restos du cœur.

LES RESTOS DU CŒUR : « DONNER A CHACUN UN COUP DE POUCE »

Pour remplir sa mission, plusieurs actions sont mises en œuvre par les Restos du Cœur, dont l'aide alimentaire et le microcrédit social.

L'aide alimentaire

A l'instar des chiffres nationaux, les Restos du Cœur de la Haute-Savoie et de la Savoie ont constaté une augmentation de la quantité de repas distribués. Les dix centres de distribution de la Savoie ont enregistré une hausse de 3,5% de repas distribués, et de 10% du nombre de personnes accueillies.

En Haute-Savoie si le nombre de personnes inscrites n'a pas augmenté sur les 8 centres d'activités, une hausse de plus de 10% des repas distribués est constatée. Cette hausse est liée à l'augmentation du nombre de repas servis par personne. La dotation simple correspond en moyenne à 6 repas par personne par semaine, or la précarité de plus en plus grande des personnes accueillies conduit les Restos à doubler cette dotation alimentaire.

Face à la demande croissante, les centres de distribution, initialement ouverts que pendant l'hiver, vont vers plus de semaines d'ouverture durant l'été. En Haute-Savoie, les centres de distribution sont ouverts 17 semaines en hiver et entre 10 et 20 semaines pendant l'été. En Savoie, ils sont ouverts sur toute l'année. Nous faisant remarquer une «*tendance à l'augmentation des personnes ayant besoin de l'aide alimentaire*», l'équipe de la Haute-Savoie n'était «*pas très optimiste pour le futur*».

Le Microcrédit social a un objectif autant économique que social.

Les Restos du Cœur de Haute-Savoie, travaillent en partenariat avec l'association « parcours confiance », émanation sociale de la caisse d'épargne. En Haute-Savoie tout comme en Savoie, les demandes de crédit social sont à 80% pour la mobilité (voiture, moto, vélo...), pour l'achat de mobilier, d'équipement électro ménager, et de plus en plus pour la santé (pour les soins dentaires en particulier). Elle a également permis de financer le maintien ou l'accès au logement.

Parmi les demandeurs «*certaines n'ont jamais contracté de crédit, mais à la fin du mois, ils sont à zéro et le moindre problème (panne de voiture ou même électro ménager) peut les faire basculer dans une précarité encore plus grande*» nous explique Catherine Guerin, bénévole chargée du Microcrédit social aux restos du Cœur de Haute-Savoie. Cependant «*les personnes bénéficiant de l'aide alimentaire aux restos du cœur accèdent rarement au Microcrédit car leur reste à vivre est trop bas ou égal à zéro.*» Le rôle du microcrédit sera alors plus de l'accompagnement en lien avec les travailleurs sociaux.

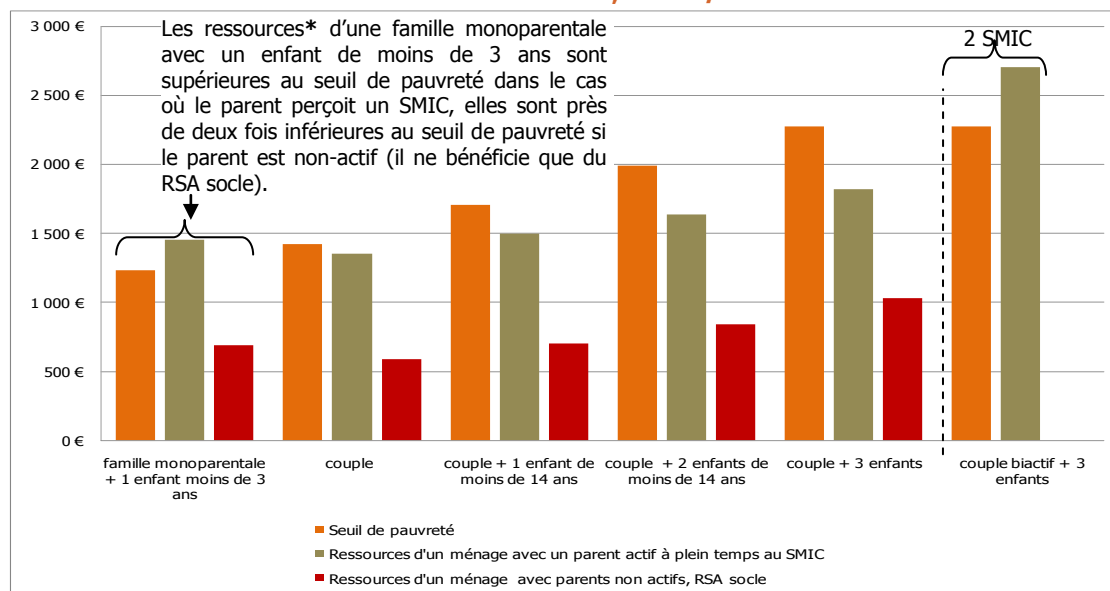
Contacts : Renée ERTEL, vice présidente Restos du Cœur Savoie
Monique MAILLOCHON, présidente Restos du Cœur Haute-Savoie



5. REDUCTION DE LA PAUVRETE D'UN TIERS : LE PRIX A PAYER

Pour compléter cette approche de la réalité de ce dont disposent les ménages pauvres pour vivre, nous avons regardé comment les bénéficiaires du RSA se situaient au regard du seuil de pauvreté, en intégrant les prestations familiales selon la configuration de ménage retenue.

RESSOURCES COMPAREES RSA SOCLE, SMIC / SEUIL DE PAUVRETE



Source : CAF / MRIE

* les ressources prennent en compte les revenus d'activité, les prestations familiales et les aides au logement

Nous avons également regardé ce qui se passe pour les bénéficiaires du RSA activité en prenant l'hypothèse (optimiste) d'un travail à temps plein rémunéré au SMIC (2 dans l'hypothèse à droite d'un couple biactif). Les ressources correspondent au minimum garanti dans le cadre du RSA, à savoir le montant du RSA socle + 62% des revenus d'activité (62% correspondant à ce qu'on appelle la « pente » du RSA). La situation d'un couple biactif n'ouvre pas droit au RSA puisque le montant perçu effectivement est supérieur au revenu garanti. Dans ce cas les ressources correspondent au revenu d'activité + les prestations familiales + le forfait logement (en situation réelle c'est l'APL qui est prise en compte et non le forfait logement appliqué pour le calcul du RSA).

Il faut également souligner que dans les situations qui ouvrent droit au RSA activité, le montant de RSA versé correspond au revenu minimum garanti défini plus haut, moins les revenus effectivement perçus (dont les allocations familiales qui ne s'ajoutent donc pas au revenu garanti). A gauche, il apparaît que seule la famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans est au-dessus du seuil de pauvreté (que l'enfant ait moins ou plus de trois ans). A l'autre bout, un couple biactif avec trois enfants passe également au-dessus du seuil avec deux SMIC à temps plein, mais ne touche pas de RSA activité. Tous les autres cas de figure restent au-dessous du seuil de pauvreté avec un écart parfois important à combler. On observe aussi l'écart significatif entre les ménages qui disposent de revenus du travail et ceux qui n'en ont pas, même si cet écart peut être réduit par le montant réel de l'APL.

Ainsi, qu'on l'appréhende par la question du reste à vivre ou du seuil de pauvreté, la réduction de la pauvreté suppose d'agir sur plusieurs paramètres dont la revalorisation des minima sociaux et le redressement de la pente du RSA. Il est étonnant de constater qu'actuellement les 10% les plus riches touchent des allocations familiales non imposables alors qu'elles sont décomptées dans le calcul des minima sociaux versés aux 10% les plus pauvres, une disposition qui contribue au maintien dans la pauvreté des familles bénéficiaires du RSA.



C. L'ACCES AUX VACANCES, UN ENJEU SOCIAL POUR LES PLUS DEMUNIS

Introduction

Le temps des vacances est un moment privilégié pour la famille. Mais les difficultés financières et la gestion d'un budget de plus en plus restreint, conduisent certaines familles à y renoncer. Ce renoncement ne fait que renforcer des inégalités déjà existantes. L'accès aux vacances est pourtant un droit réaffirmé dans la loi relative à la lutte contre l'exclusion. Il faudra donc être particulièrement attentif en ces temps de crise économique et sociale à tous ceux qui ne sont jamais partis ou qui ne pourront pas partir en vacances. Et également rappeler l'enjeu du départ en vacances pour les personnes en situation de précarité qui peuvent rencontrer des difficultés pour accéder à d'autres droits.

L'Organisation mondiale du tourisme définit les vacances comme « l'ensemble des déplacements d'agrément d'au moins quatre nuitées consécutives hors du domicile »³⁷. Pour permettre un égal accès à tous aux vacances ainsi définies, des dispositifs d'aides aux départs ont été mis en place.

1. L'ACCES AUX VACANCES, UN DROIT POUR TOUS

D'un droit pour les travailleurs...

La revendication des congés payés apparaît pour la première fois lors des grèves de mai-juin 1936, aux lendemains de la victoire le 3 mai 1936 du Front Populaire aux élections législatives. Elle fait partie de la lutte syndicale pour de meilleures conditions de travail.

Et le 20 juin 1936 fut publié au journal officiel la loi instituant la semaine de 40 heures et les 15 jours de congés payés qui ont permis aux français de partir en vacances dès l'été 1936.

Pour favoriser les départs en vacances, Léo Lagrange, secrétaire d'État aux Sports et aux Loisirs négocie entre autres une réduction de 40% sur les billets de train pour les ouvriers et leurs familles, ainsi qu'un « billet populaire de congé annuel » offert à 600 000 personnes l'été 1936. La promulgation de la loi sur les congés payés a permis de rétablir une égalité entre tous les travailleurs.

... à un droit pour tous.

Le droit aux vacances historiquement lié au travail, est aujourd'hui un droit reconnu à tous.

C'est un droit reconnu fondamental par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 dans son article 140 : « L'égal accès, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté ».

Le droit aux vacances est également reconnu et présent dans la Convention Internationale des droits de l'enfant du 7 août 1990, notamment à l'article 31 qui prévoit que les États signataires « reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs ».

³⁷ Cette définition est également par l'INSEE

L'accès à ce droit est de plus en plus difficile

Pour les personnes en situation de pauvreté

« Vie de plus en plus chère. Fins de mois très difficiles. Pas de vacances cette année pour cause de budget insuffisant. Aucun projet en vue... »

« Les ménages isérois et la crise ? » Observatoire de la vie familiale en Isère 2010

Une étude de l'Insee publiée le 26 juillet 2006 sur les départs en vacances des Français en 2004 note que, malgré une hausse générale des départs en vacances, 21 millions de personnes n'ont pas quitté leur domicile pendant leurs congés en 2004 (soit 35,4% de la population qui n'ont pas effectué de séjour d'au moins quatre nuitées). Parmi eux, huit millions ne sont pas partis pour des raisons financières.

Cette situation s'est accélérée du fait de la crise économique. D'après une enquête du CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie) publiée en octobre 2010 sur « les Conditions de vie et les Aspirations des Français »³⁸, 47% de la population n'est pas

partie en vacances en 2010. Il y est fait le constat qu'en 2010, « pour la première fois depuis deux ans, les vacances semblent faire les frais des difficultés économiques ». De nouveaux arbitrages sont faits et conduisent à un renoncement au départ en vacances.

Les inégalités d'accès aux vacances se creusent selon les niveaux de vie. Ainsi, parmi les familles ayant des revenus plus élevés, le taux de départ reste de l'ordre de 80%. Mais pour les familles disposant de revenus plus modestes, entre 1998 et 2009, le taux de départ est passé de 46 à 32%.

De manière spécifique, il y est noté que plus de 4 familles monoparentales sur 10 ne sont pas parties en vacances en 2009 pour des raisons financières, ainsi qu'un chômeur sur deux. Et 35% des familles nombreuses ont renoncé à leurs projets de vacances par manque d'argent.

L'accès aux vacances pour les personnes en situation de précarité deviendrait ainsi de plus en plus difficile. Et cette situation touche plus particulièrement les enfants et les jeunes.

« Raconte-moi tes vacances »

Cette question qui peut sembler anodine et bien naturelle le jour de la rentrée scolaire, devient source d'exclusion pour celui qui n'est pas parti, les inégalités deviennent alors palpables.

Les paroles recueillies au cours de l'enquête Enfance et pauvreté de la MRIE en témoignent. A la question « Qu'as-tu fait lors des dernières vacances ? Une fille de 10 ans nous répondra « je vais au centre ... je me rappelle plus ».

Un garçon de 16 ans explique que quand « tout le monde part en vacances il n'y a personne à La Ricamarie » et de fait, il aimerait « partir en vacances pour faire comme tout le monde ».

C'est pour remédier à cette inégalité qu'un projet de loi a été déposé à l'assemblée nationale le 22 juillet 2008. Ce projet de loi en son article 1^{er} stipule qu'« il est créé une aide au départ aux vacances attribuée aux familles pour rendre effectif le droit aux vacances des enfants et adolescents mineurs de quatre à dix-sept ans.

Une aide est versée sous condition de ressources à toutes les familles ayant des enfants compris dans cette tranche d'âge pour tout séjour de vacances effectué dans un centre de vacances déclaré et dont l'autorisation de fonctionnement a été donnée par l'État. Le montant de cette aide est fixé annuellement par décret. »

Pour les enfants et les jeunes

L'enquête de l'INSEE citée précédemment note que chez les jeunes, en particulier pour la moitié des 10-14 ans, la principale raison de non-départ est d'ordre financier.

Selon l'étude « Les 5-19 ans et les vacances en 2004 » de l'Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes (OVLEJ), trois millions d'enfants ne partent pas en vacances chaque année en France, l'été. Parmi ceux-ci, deux millions des 5-19 ans ne partent même pas un week-end hors de chez eux et un million partent moins de quatre nuits consécutives. Si en France, tous les enfants bénéficient en moyenne de 125 jours de vacances scolaires par an, tous ne partent pas donc en vacances ».

Et c'est la perception même des vacances qui s'en trouve modifiée. Car pour certains enfants, les « vacances familiales » seront surtout « des sorties en famille ». Ils passeront également plus de temps avec les copains. Nous sommes alors bien loin des vacances telles que définies par l'Organisation Mondiale du Tourisme. Ces enfants et ces jeunes devront-ils s'en contenter ?

« Lors des dernières vacances j'étais chez moi et pendant les vacances d'hiver aussi. J'ai fait des activités ».
Enquête MRIE 2010
Enfance et Pauvreté

³⁸ Une enquête réalisée en juin 2010 auprès d'un échantillon représentatif de 2 011 personnes, âgées de 18 ans et plus.

2. QUEL EST L'ENJEU DU DEPART EN VACANCES DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE ?

Un enjeu de justice sociale et de lutte contre les inégalités

L'égal accès aux vacances c'est avant tout le respect d'un droit reconnu à tous. C'est « l'exercice effectif de la citoyenneté » dans une société où le départ en vacances fait partie de la norme.

Les vacances restent encore liées au travail. Partir en vacances, ce serait la récompense de onze mois de travail salarié, ou de neuf mois de travail scolaire. Quel est alors le sens des vacances pour les personnes au chômage ou en situation de précarité ? Car si l'on ne travaille pas, on n'est pas pour autant en vacances ! Pourquoi partir en vacances quand on est face à un lendemain incertain ?

Être exclu de l'emploi et également des vacances pourrait renforcer des inégalités déjà existantes. Partir en vacances permet de maintenir le sentiment de faire encore partie d'une collectivité, de ne pas être exclu des rythmes collectifs.

Partir en vacances, c'est faire comme tout le monde.

Pendant l'été, de nombreuses associations qui accompagnent les personnes en situation de précarité ferment leurs lieux d'accueil, les salariés ou bénévoles étant eux-mêmes en vacances. Cette absence pendant les vacances de cet entourage qui fait quelquefois partie du quotidien peut être encore plus difficile à vivre pour ceux qui ne partent pas.

« Un moment dans la piscine, la tête sur le bord, je regardais les montagnes et je me suis dit : je suis là, moi ».

*Les effets des vacances sur les liens familiaux.
Secours Catholique France*

Partir en vacances, la cerise sur le gâteau ?

L'accès aux vacances est souvent considéré comme la « cerise sur le gâteau ». On pense aux vacances lorsqu'on a accès à ce qui semble le plus important, c'est-à-dire l'accès à un logement décent, à la santé, à l'alimentation etc.

Cela peut être perceptible dans l'intérêt relatif que cela semble susciter chez certains acteurs, notamment chez les personnes en situation de précarité elles-mêmes. L'étude du budget des ménages nous montre que les vacances font partie des dépenses auxquelles on renonce pour équilibrer le budget (cf. l'étude sur le « reste à vivre » p. 20). Et pourtant, partir en vacances a de multiples effets sur ceux qui partent. Les vacances contribuent ainsi à de multiples politiques sociales telles que la politique familiale, la lutte contre l'isolement des personnes âgées, l'insertion des personnes handicapées, la politique de la ville...

Le registre du droit n'est pertinent que si l'on se libère de la hiérarchie des besoins de Maslow qui induit une subordination de l'accès aux droits à la satisfaction des droits relatifs aux besoins plus « primaires »³⁹. Dans cette logique, le droit aux vacances ne serait pertinent que si d'autres droits plus élémentaires sont acquis. Cette idée est une erreur à double titre :

- D'une part elle remet en cause l'universalité du droit posée par la loi de 1998 : soumettre l'accès aux vacances à l'effectivité d'autres droits, exclut du droit aux vacances ceux qui n'ont pas accès à ces autres droits, c'est donc contraire à la Loi.
- D'autre part, l'expérience d'associations comme ATD Quart-Monde ou le Secours Catholique, engagées avec des familles en grande précarité, atteste que précisément quand tout prend l'eau, quand aucun projet ne semble possible du fait d'une extrême précarité, projeter de partir en vacances, ce qui est déjà un exercice très difficile, peut s'avérer le seul projet accessible pour en permettre d'autres ensuite. Ainsi chaque droit exercé est-il une porte ouverte sur d'autres droits, les droits de l'homme sont indivisibles.

³⁹ La pyramide est constituée de cinq niveaux principaux : 1 Besoins physiologiques, 2 Besoin de sécurité, 3 Besoin affectif d'appartenance, 4 Besoin d'estime personnelle, 5 Besoin d'épanouissement personnel. Selon Maslow, Nous devrions rechercher d'abord à satisfaire chaque besoin d'un niveau donné avant de penser aux besoins situés au niveau immédiatement supérieur de la pyramide.

Partir en vacances, c'est pouvoir s'arrêter et prendre un nouveau départ

« Je suis contente que les membres de ma famille se retrouvent ici pour apprendre à se connaître autrement. »

Echos des séjours,
Maison de vacances familiale
« La Bise » ATD Quart-Monde.
Rapport d'activité 2009

C'est avoir la possibilité de faire une pause dans un quotidien quelquefois difficile. « Autrement dit, rompre la routine, découvrir de nouveaux horizons, rencontrer de nouvelles personnes, contribue à porter un regard plus positif sur sa vie de tous les jours »⁴⁰.

Le moment des vacances est un moment où les familles peuvent se retrouver ensemble, loin des contraintes du quotidien. Un moment pour apprendre à mieux se connaître, à se créer des souvenirs communs. Les témoignages recueillis auprès des familles à la suite de leurs séjours à la maison de vacances « La Bise » d'ATD Quart Monde le montrent assez bien. Pour certains, c'est redécouvrir les siens « Je ne savais pas que ma fille aime autant l'eau, qu'elle n'a pas peur de l'eau. » La mobilisation autour d'un projet de vacances pour les familles et sa réalisation permettent aux membres des familles de retrouver confiance en eux-mêmes et en l'avenir. Cette mobilisation peut alors aider dans la vie quotidienne d'autres démarches comme la recherche d'un emploi...

Comme nous l'explique Sophie Menet, chargée de mission aides aux vacances de l'UNAT, partir en vacances, « c'est une échappée par rapport au quotidien, un tremplin pour autre chose et permet de créer des dynamiques et des envies. »

Les bienfaits tirés et attendus des vacances ne doivent pas oublier son objectif premier qui est celui de pouvoir vivre de « bons moments ».

« J'ai entendu toute la nuit la cascade, ma chambre est de ce côté... J'ai laissé la fenêtre ouverte. Je n'arrivais pas à dormir, à y croire, que j'étais là avec mes cinq enfants... C'est les premières vacances avec mes enfants. On n'est jamais partis les cinq. »

Echos des séjours,
Maison de vacances familiale
« La Bise » ATD Quart-Monde.
Rapport d'activité 2009

Partir en vacances doit rester un espace de liberté

Comme tout le monde, partir en vacances c'est pouvoir sortir de son quotidien, profiter de nouveaux paysages, faire de nouvelles rencontres... tout simplement partir. Nous ne recherchons pas un effet particulier lorsque nous partons. Les vacances doivent demeurer un espace de liberté, un moment gratuit même pour les personnes en situation de précarité, qui bénéficient d'une aide pour partir en vacances.

Les vacances, c'est aussi le principe du plaisir contre celui de l'utilité.

3. LES DISPOSITIFS D'AIDES AU DEPART EN VACANCES

La loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, spécifie également en son article 140 que l'accès aux vacances pour tous « passe également par le développement des structures touristiques à caractère social et familial et l'organisation du départ en vacances des personnes en situation d'exclusion ».

Plusieurs dispositifs sont mis en place pour améliorer l'accès aux vacances des plus démunis. Notamment des dispositifs nationaux, territoriaux et l'aide associative.

Accompagner pour permettre les départs

Les dispositifs d'aides aux départs dépendent de la vitalité des réseaux associatifs qui permettent de ventiler ces offres auprès des publics concernés.

Certaines associations de lutte contre l'exclusion (ATD Quart-Monde, Secours Catholique, Secours Populaire, Restos du Cœur etc.) et les centres sociaux relayent les aides proposées auprès des publics et les accompagnent dans l'élaboration de leurs projets vacances.

⁴⁰ Enquête CREDOC 2010

L'accompagnement est central pour la réalisation d'un projet vacances car il permet l'accès aux informations, et de travailler sur les difficultés et les freins aux départs, particulièrement pour les premiers départs. Le temps de l'accompagnement est aussi important que le temps des séjours.

Pour les familles qui ne sont jamais parties, les vacances constituent un moment de rupture et de changement, ce qui peut générer craintes et appréhensions face à l'inconnu. Pour y remédier, certaines associations et centres sociaux accompagnent les futurs partants.

Le temps de l'accompagnement, c'est le moment de la construction des projets de vacances. C'est un moment pour se projeter dans un avenir proche, et faire des choix concernant le lieu, avec qui et avec quels moyens partir.

La maison de vacances familiales « La Bise » créée en 1978 par la Fondation ATD Quart Monde est réservée aux familles pour leurs premiers départs en vacances. Elle leur permet d'« avoir un lieu de repli, un havre de paix où elles puissent retrouver des forces, recréer entre époux et enfants de l'amour, entre voisins de l'amitié. »⁴¹

Parmi les aides associatives, nous pouvons également citer L'UNAT Rhône-Alpes qui a initié un nouveau dispositif d'aides aux départs en vacances (cf. encadré ci-dessous : « Favoriser le départ en vacances des personnes exclues des loisirs et du tourisme »).

« FAVORISER LE DEPART EN VACANCES DES PERSONNES EXCLUES DES LOISIRS ET DU TOURISME »



Rhône-Alpes

C'est sous l'impulsion de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes et de l'UNAT Rhône Alpes qu'un nouveau dispositif d'aide au départ en vacances a été mis en place en 2011, cofinancé par l'Union européenne (FEDER), l'Etat, la Région Rhône-Alpes et les hébergements du tourisme associatif à vocation sociale (TAVS) adhérents à l'UNAT Rhône-Alpes. Ce dispositif est une réaffirmation de la mission de l'UNAT Rhône-Alpes de rendre les vacances accessibles à des publics qui peuvent s'en trouver exclus tout en garantissant la qualité des séjours et la mixité sociale. Le dispositif vise prioritairement les familles, notamment monoparentales, les couples et les personnes isolées qui ne peuvent bénéficier des aides existantes. C'est également la raison du choix d'un plafond de ressources correspondant à un quotient familial de 1 000€. Cela permet aux personnes ayant un quotient compris entre 800€ et 1 000€, et qui de fait n'ont pas accès aux autres aides souvent plafonnées à un quotient de 800€, de pouvoir en bénéficier.

L'aide octroyée vient en complément d'autres aides éventuelles (CAF, ANCV etc.) mais certains dossiers sont financés entièrement par le dispositif. Une participation est toujours demandée aux bénéficiaires, allant de 5% à 35% du coût du séjour (transport compris) selon leurs revenus. Trente cinq structures sociales (Centres Sociaux, antennes du Secours Catholique ou des Restos du Cœur) ont pour mission de repérer les bénéficiaires et de les accompagner depuis l'élaboration jusqu'à la réalisation de leurs projets vacances. Les partants pourront être accueillis dans trente six hébergements du TAVS répartis sur cinq départements. L'UNAT Rhône-Alpes assure la coordination entre les structures d'accompagnement, les financeurs et les structures d'hébergement.

Les premiers départs ont eu lieu pendant les vacances de Pâques 2011 (du 23 avril au 7 mai) avec deux groupes de femmes isolées suivies par le Secours Catholique et deux familles suivies par un Centre Social de Lyon. Environ 600 départs sont prévus pour les vacances d'été 2011.

« Qu'est-ce que ces vacances vous ont apporté ? », sera la question posée aux bénéficiaires au cours de la journée bilan organisée par l'UNAT Rhône Alpes et qui réunira les différents partenaires.

Sophie MENET, Chargée de mission
Aide aux vacances UNAT Rhône Alpes



Les dispositifs nationaux

L'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV)⁴² est l'un des plus anciens dispositifs d'aide aux vacances. Elle a une mission sociale unique « favoriser l'accès aux vacances pour tous ». Pour remplir cette mission, elle a mis en place un modèle économique solidaire en se dotant de plusieurs outils.

⁴¹ Père Joseph Wresinski (1917-1988) Fondateur du Mouvement ATD Quart Monde

⁴² Établissement public placé sous la tutelle du secrétariat d'Etat en charge du Tourisme

Les « chèques vacances », destinés aux salariés du secteur privé et aux agents des fonctions publiques et distribués sur la base de critères sociaux, permettent de financer leurs départs en vacances sur le territoire français. Les excédents de gestion générés par la commercialisation des chèques vacances et les chèques vacances périmés permettent de contribuer au financement des séjours de vacances des publics en situation de fragilité socio-économique. En 2010, l'ANCV a pu contribuer au départ de 175 000 personnes en difficulté⁴³ à travers ses divers programmes sociaux : les Aides aux Projets Vacances (APV), « Seniors en Vacances », les Aides aux équipements touristiques à vocation sociale.

Partir en vacances pour rompre l'isolement des personnes âgées.

27 % des non-partants, sont âgés de 65 ans et plus, contre seulement 18 % des partants. Et 42% des non partants sont des retraités, nous apprend L'Étude ANCV / BVA sur les publics non-partants en vacances (2009).

L'ANCV à travers le programme « Seniors en vacances », se propose de lutter contre la solitude et l'isolement des personnes âgées de 60 ans et plus. Il a également un but de prévention médico-psycho-social et favoriser l'accès aux vacances des personnes en situation de handicap vieillissantes.

La Bourse Solidarité Vacances (BSV), qui a intégré l'ANCV en 2006, collecte auprès des prestataires touristiques des offres de séjours, hébergements, transports et loisirs à tarifs solidaires. Elle peut ainsi proposer des séjours de vacances d'une semaine au public par le biais d'associations de terrain qui accompagnent les personnes en situation de précarité.

L'une des volontés de L'ANCV, nous explique Sonia Gharbi Chargée de développement Action Sociale Auvergne Rhône Alpes, est celui du développement et d'une plus grande visibilité des programmes d'action sociale, qui constituent l'un des piliers de l'association.

Les aides aux Vacances des Caisses d'Allocations Familiales (CAF)

En vue de « Conforter les vacances familiales et de soutenir les loisirs partagés enfants/parents »⁴⁴, les CAF disposent de plusieurs outils d'aide au départ.

Les bons-vacances

Parmi les premiers dispositifs, nous pouvons citer les bons-vacances. Ils sont octroyés aux familles ayant des revenus modestes pour leurs départs en vacances. Ces bons leur permettent de couvrir une partie du coût des séjours. La part restant à charge des familles est fonction du montant de leurs ressources. Mais face aux difficultés financières de plus en plus prégnantes auxquelles elles doivent faire face, certaines familles n'avaient plus recours aux bons-vacances. Dans son bilan 2009 sur les aides aux temps libres, la CAF de Lyon observe que les allocataires utilisant le plus les bons vacances sont ceux dont le quotient familial⁴⁵ se situe entre 501 et 700€. Ils ont pourtant les barèmes les moins avantageux (entre 7 et 6€ par jour par enfant) mais ils disposent de plus de moyens financiers. Malgré un dispositif particulièrement favorable pour les quotients les plus faibles, la réalité des budgets décrite dans les pages qui précèdent, explique sans doute le constat d'une érosion chaque année du nombre de familles pour lesquelles l'aide déclenche effectivement un départ.

L'aide aux vacances familiales VACAF

Ce dispositif a d'une part un rôle d'interface entre le réseau des CAF et les équipements de tourisme social, et d'autre part la mission de favoriser le départ en vacances des familles en situation de précarité. Il permet de gérer les aides financières des CAF sous la forme d'une prise en charge d'une part variable selon le quotient familial des coûts des séjours dans des sites agréés par le dispositif (centres familiaux, gîtes ou campings). C'est la garantie pour les CAF que 100% des aides octroyées pour les vacances correspondent à des séjours effectifs. Il comprend un volet AVF pour les vacances en familles et un volet AVS, « social », pour les familles les plus démunies et un volet AVE pour les séjours d'enfants en collectivité. Le pourcentage du coût du séjour pris en charge est du ressort des Conseils d'Administration de chaque CAF. Ces taux varient de 25 à 80%. Il est clair que ce point est déterminant.

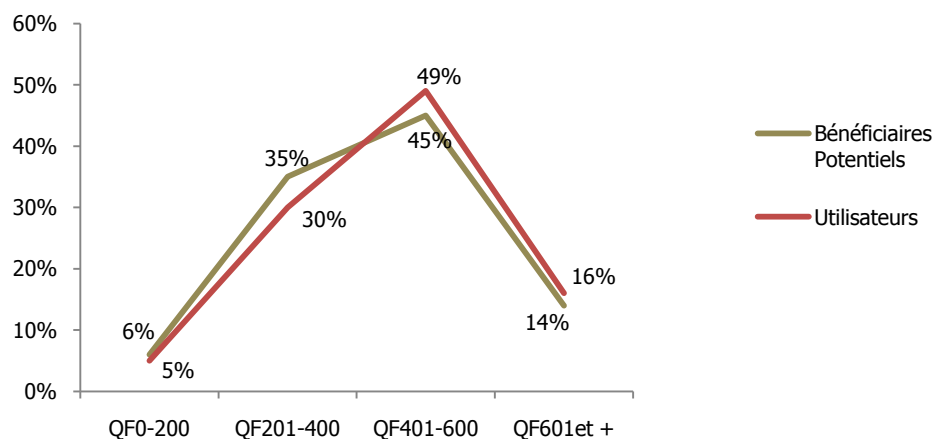
⁴³ Bilan 2010 ANCV

⁴⁴ Circulaire CNAF 2001-038 du 28 septembre 2001.

⁴⁵ Cf. encadré « Simplification administrative et juste appréciation des besoins », p. 13

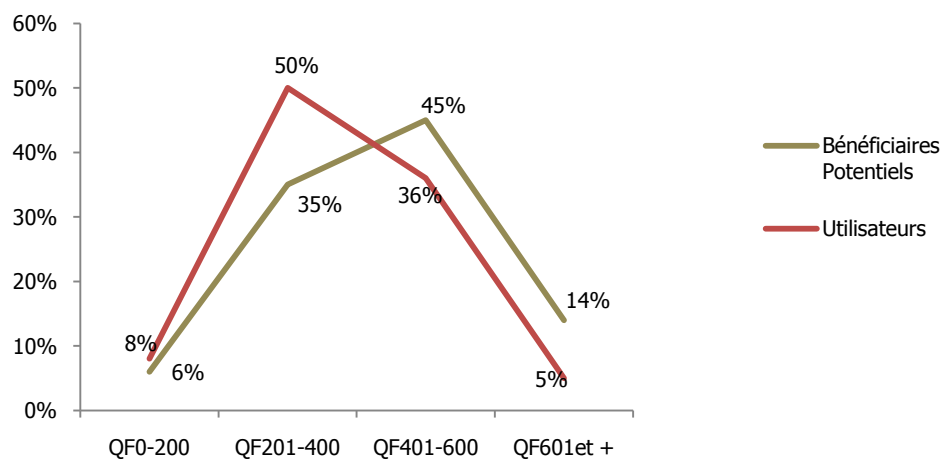
On constate dans les graphiques ci-après que les ménages dont les quotients familiaux sont les plus faibles sont ceux qui utilisent le moins les aides au départ, ce qui confirme les constats fait plus haut sur le reste à vivre : les aides au départ ne permettent pas de compenser la différence entre les coûts de séjour de plus en plus élevés⁴⁶ et les ressources des ménages de plus en plus réduites.

DISPOSITIF AIDE AUX VACANCES FAMILIALES (AVF) - COMPARAISON PAR QUOTIENT FAMILIAL



Source : VACAF

DISPOSITIF AIDE AUX VACANCES SOCIALES (AVS) - COMPARAISON PAR QUOTIENT FAMILIAL



Source : VACAF

Le taux de l'aide est supérieur sur AVS par rapport à AVF. La même famille ne peut la même année bénéficier des deux volets du dispositif. Le nombre de familles bénéficiaires important a conduit certaines CAF à poser la règle d'un droit une année sur deux, les budgets ne permettant pas de suivre la demande avec un droit à une aide chaque année. Les pourcentages par quotient calculés sur l'ensemble des CAF adhérentes (78 CAF adhérentes à AVF en 2010, et 47 dans le dispositif AVS) cachent des disparités importantes.

⁴⁶ « Pour les huit premiers mois de l'année 2010, l'INSEE a noté une hausse de 2,2 % des prix d'hébergement de vacances, tous types confondus », source VACAF.

Les aides au départ : entre saupoudrage et ciblage

La CAF de Haute-Loire a fait le choix des « chèques vacances » en matière d'aide au temps libre. Les enfants (3 à 18 ans) des allocataires disposant d'un quotient familial inférieur à 600 € peuvent bénéficier de chèques-vacances pour une valeur de 60 €. Une participation financière est demandée aux allocataires selon leur quotient familial. En 2009, 4 634 familles ont pu bénéficier de chèques vacances pour un montant total moyen de 188 € (cf. rapport d'activité 2009 de la CAF de Haute-Loire).

Si le faible coût de la dotation par personne, en comparaison aux bons-vacances ou aux Aides aux Vacances Familiales de VACAF, permet à tous d'en bénéficier, le montant ne permet plus, notamment pour les plus bas quotients, de déclencher un départ en vacances compte tenu du coût croissant des séjours.

Ces constats posent spécifiquement la question des priorités en matière d'aide au départ.

Si les politiques familiales ne ciblent pas leur intervention considérant que la branche famille a vocation à soutenir une politique familiale et non à réparer les inégalités sociales, elles contribuent de fait simplement à l'exclusion des familles les plus démunies pour lesquelles l'accès est impossible sans un soutien fort. Le débat est donc plus subtil qu'un choix radical entre politique familiale identique pour tous et correction des inégalités. Une politique familiale identique pour tous est de fait insignifiante pour les plus riches et inefficace pour les plus pauvres. L'augmentation du coût des séjours et le resserrement des budgets des ménages (cf. l'étude du Secours Catholique, p. 18) imposent un soutien d'autant plus significatif pour qu'il puisse déclencher un départ. Mais les budgets ne permettent pas de suivre à la hauteur de ce qui serait nécessaire pour permettre un départ pour tous.

La problématique des aides aux vacances est ainsi enfermée entre saupoudrage et ciblage.

Renoncer au ciblage qui seul garantit l'universalité du droit, c'est donc renoncer au droit pour tous, et entériner l'exclusion que les chiffres attestent déjà amplement. Le saupoudrage, une aide minimale parce-que distribuée effectivement à tous, serait un renoncement objectif au départ en vacances pour les plus pauvres, une aide aux loisirs pour tous, le départ en vacances redevenant alors un luxe réservé aux plus favorisés.

On voit bien que derrière ce débat, c'est un choix de société qui se dessine : la radicalisation de la pauvreté, le développement continu du nombre de repas distribués par des associations caritatives, le resserrement des budgets, tout concourt à un repli sur la satisfaction des besoins primaires, à un renoncement de fait aux objectifs inscrits dans la Loi, à un retour à une action caritative distributive qu'on croyait révolue. La question de l'accès aux vacances pour les plus démunis est ainsi un enjeu emblématique auquel il ne faut pas renoncer.

D. FOCALE SUR LES CAUSES DE LA PRECARITE DANS LA DROME

La Drôme connaît une situation singulière. Au regard des indicateurs sociaux-économiques, elle est l'un des départements les moins favorisés de la région Rhône-Alpes. Elle constitue également un territoire de forts contrastes, à la fois paysagers, démographiques mais également économiques. La Préfecture de la Drôme a souhaité mieux cerner les causes de la précarité qui touche son territoire.

Pour cela, elle a souhaité un travail en trois volets :

1. **un volet statistique** réalisé par les services de la DRJSCS (Philippe Laperrouse).
2. **un volet qualitatif reposant sur des entretiens avec des acteurs associatifs, institutionnels et provenant du monde économique.** Ce volet a été effectué par l'Observatoire Social de Lyon (Christian Harzo, David Chevallier).
3. **un volet à partir d'entretiens avec des personnes en insertion socio-professionnelle.** Ce dernier volet a été pris en charge par la MRIE (David Grand).

Le texte ci-contre restitue chacun des trois volets. Il a été rédigé par les représentants des organismes impliqués dans la démarche.

1. ANALYSE STATISTIQUE

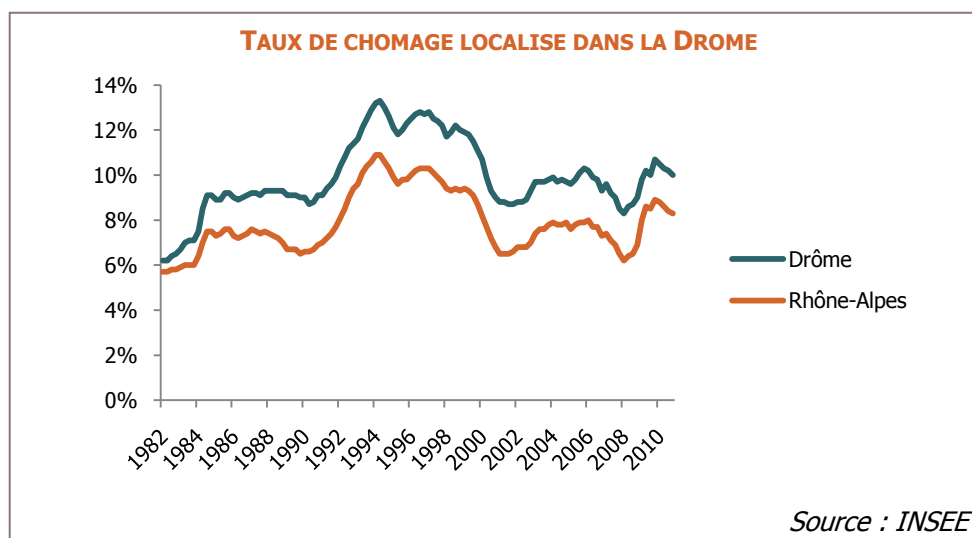
La mesure de la précarité

Les principaux indicateurs statistiques disponibles montrent que les ménages qui connaissent des **difficultés sociales et économiques dans la Drôme sont plus nombreux que dans les autres départements de Rhône-Alpes.**

Le niveau médian du revenu fiscal par unité de consommation s'établit à 17 000 € contre 18 800 € en Rhône-Alpes et 18 100 € en France. A la fin de l'année 2010, le taux de chômage s'établit à 10% (8,3% en Rhône-Alpes). La durée moyenne dans le chômage est plus longue que dans les autres départements : 38,4% de demandeurs d'emploi (catégorie A, B, C) sont inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an (34,5% en moyenne régionale).

Par ailleurs, la pauvreté monétaire est relativement fréquente dans les foyers drômois : 38% des allocataires de la CAF ont des ressources inférieures au seuil de bas revenus (33% en Rhône-Alpes).

Ces difficultés ont un caractère structurel et durable. Un enjeu important pour les acteurs locaux est de comprendre les causes de ce phénomène et de détecter les leviers d'action possibles pour améliorer cette situation.



Les spécificités démographiques et économiques du département

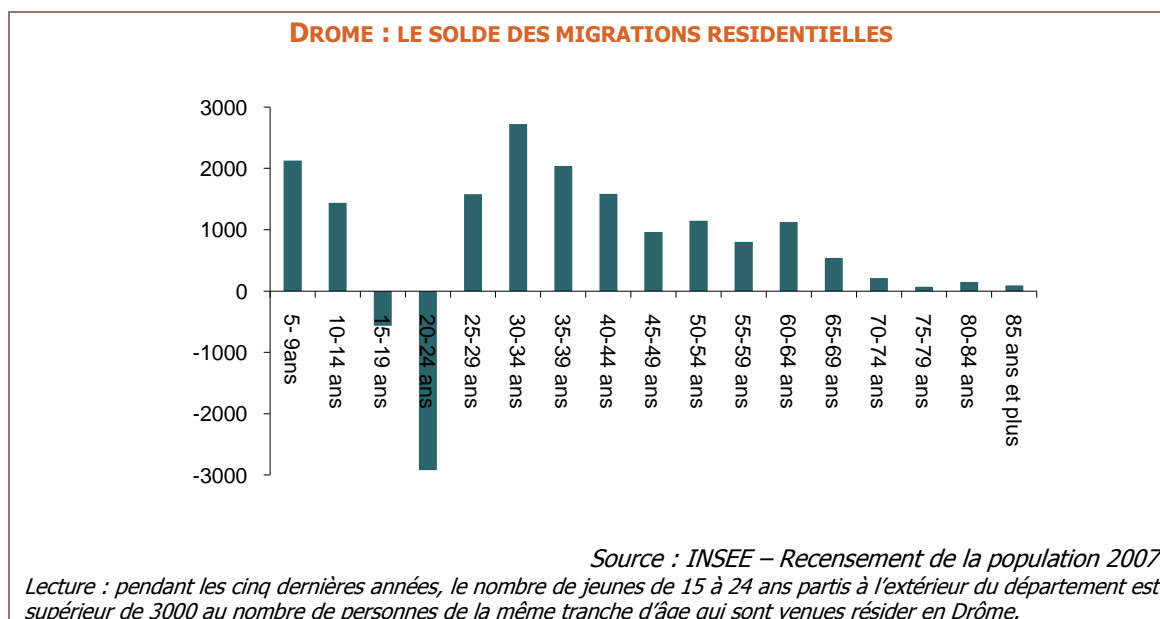
La Drôme est un département de taille moyenne puisqu'avec 478 000 habitants au 1^{er} janvier 2008, elle occupe le 52^{ème} rang des départements français par le nombre de ses habitants. Elle a néanmoins connu un accroissement de sa population plus élevé que la moyenne française depuis 2000 : la Drôme se classe 24^{ème} département par le taux annuel moyen de croissance démographique (+0,98%).

Une croissance démographique déséquilibrée

La Drôme présente des territoires variés. Elle est traversée à l'ouest par la vallée du Rhône où se concentre une grande partie de la population. Mais c'est l'importance de la partie rurale du territoire qui attire l'attention : 28% de la population vit dans l'espace à dominante rurale contre 14% pour l'ensemble de la région Rhône-Alpes.

Ce caractère rural se trouve conforté depuis quelques années puisque ce n'est plus la vallée du Rhône qui « tire » la croissance démographique vers le haut. En effet, la population de l'espace rural connaît depuis 2000 un taux de croissance supérieur à celui de l'espace urbain, c'est une conséquence du desserrement de la population autour des villes.

Cependant ce regain démographique est affecté par un déséquilibre. La population départementale s'accroît aux âges adultes, mais connaît un déficit entre 15 et 25 ans, dans la tranche d'âge qui correspond à l'entrée des jeunes en études supérieures. Il est vraisemblable que les jeunes drômois vont majoritairement poursuivre leurs études dans les grandes universités Rhône-alpines.



Une économie départementale encore marquée par l'agriculture

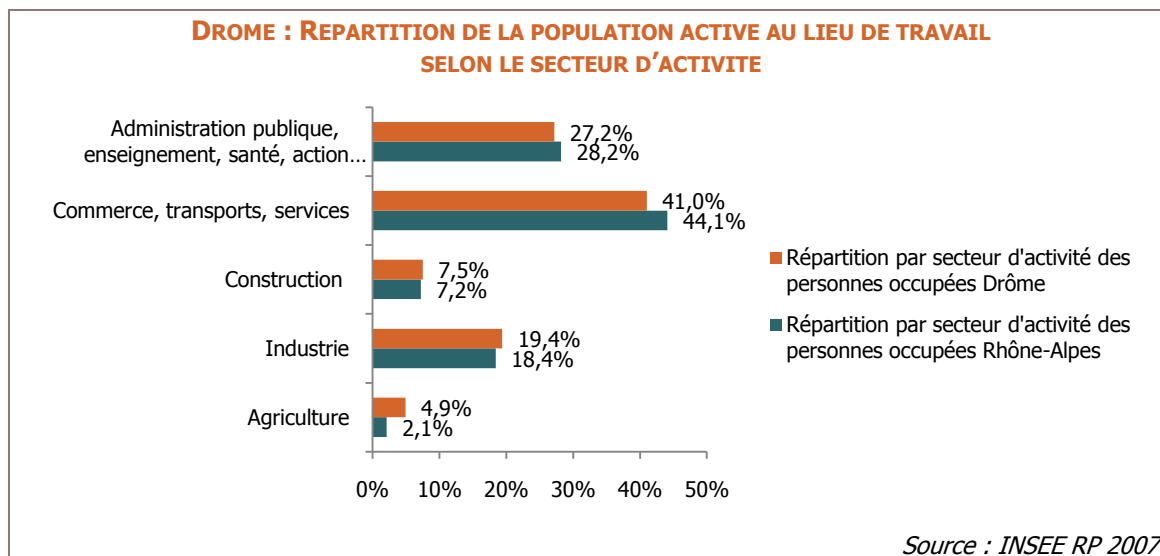
Globalement la Drôme offre 202 000 emplois sur son territoire pour une population active de 215 000 personnes. Parmi les 188 000 drômois en emploi, 87% travaillent dans le département et 13% à l'extérieur. Par ailleurs, 25 000 travailleurs viennent chaque jour d'un autre département. Les actifs drômois qui travaillent dans d'autres départements sont plus qualifiés que les autres.

La ruralité du département est très liée à la présence encore forte de l'agriculture. A la fin 2008, 18% des établissements actifs travaillent encore dans ce secteur (10% en Rhône-Alpes). En

2007, l'agriculture occupe 5% de la population active en emploi sur le territoire drômois (2% en Rhône-Alpes).

L'industrie agro-alimentaire qui occupe 6500 salariés dans le département est prépondérante dans l'activité du secteur secondaire.

A l'inverse, le département souffre d'un déficit d'emplois dans le secteur tertiaire, notamment dans les services hautement qualifiés aux entreprises. On note une surreprésentation du secteur des transports dans l'éventail des activités drômoises.



La précarité financière des ménages expliquée par les spécificités drômoises

LA MESURE DES DIFFICULTES SOCIALES D'UNE POPULATION DANS UN TERRITOIRE EST ETROITEMENT DEPENDANTE DU CHOIX DES ZONES DE COMPARAISON

On peut noter que les territoires voisins de la Drôme connaissent également des indicateurs sociaux défavorables. Les taux de chômage de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (10,8%) et du département du Vaucluse (11,3%) sont supérieurs au niveau atteint dans la Drôme.

Pour la même raison que précédemment, les constats doivent être nuancés à l'intérieur des limites du département. Les populations vivant dans les cantons périphériques aux grandes villes (Romans, Valence, Crest, Die) bénéficient globalement d'une situation plus favorable : les indicateurs sociaux sont meilleurs qu'en moyenne départementale et comparables à la moyenne régionale. Les phénomènes de pauvreté se concentrent surtout dans les cantons ruraux du sud-ouest et les zones urbaines sensibles des agglomérations.

Les témoignages concordent pour indiquer que le caractère rural des cantons sud et ouest génère des problèmes particuliers d'isolement pour les personnes âgées et de transport pour les personnes qui connaissent des difficultés d'insertion professionnelle.

L'attraction des structures universitaires régionales induit un flux de départs significatif des jeunes drômois provenant des familles les plus aisées. Le manque d'emplois de cadres dans le département est de nature à ne pas favoriser leur retour après les études.

L'insuffisance du développement du secteur tertiaire marchand, traditionnellement pourvoyeur d'emplois, explique les difficultés d'insertion de la main d'œuvre souvent insuffisamment qualifiée.

Le tourisme, malgré un cadre naturel qui pourrait paraître propice à son déploiement, reste très local et n'a pas d'effet significatif sur l'économie et l'emploi départemental.

L'ensemble de ces éléments pèsent lourdement sur le niveau d'activité de l'économie et sur les conditions de vie de la population drômoise. Ils sont à l'origine des difficultés socio-économiques d'un grand nombre de foyers.

2. ANALYSE QUALITATIVE : LES ACTEURS ASSOCIATIFS, INSTITUTIONNELS ET ECONOMIQUES

Pour analyser les causes de la précarité dans la Drôme, l'OSL s'est appuyée sur une trentaine d'entretiens ainsi que sur une analyse bibliographique et comparative avec d'autres territoires. L'étude a permis de mettre en évidence :

- **Une typologie des précarités** sur le département de la Drôme,
- **Les freins à la lutte contre cette précarité,**
- La suggestion de **pistes de travail.**

La typologie des précarités en Drôme

De prime abord, les personnes rencontrées ont tenu à préciser que la question de la précarité en Drôme se caractérise à partir de la comparaison avec d'autres départements de la région Rhône-Alpes. Ainsi, la comparaison avec les départements de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur est plus favorable à la Drôme. Sur le département, aucun territoire ne semble épargné par la précarité, autant en zone urbaine (ZUS de Valence par exemple) qu'en zone rurale (effondrement de l'activité agricole dans certains secteurs). Seules changent les formes de précarité.

L'étude a mis en évidence **trois types de précarités** en Drôme :

1. Une précarité « assumée »

La Drôme serait avec (voire après) l'Ardèche, une terre d'accueil de personnes ayant fait un choix de vie consistant à **renoncer à un certain confort** au profit d'une attention portée à la qualité de vie. Le premier fondement de cette précarité serait **un rapport plus important à la terre et à ses valeurs**, notamment agricole. Le second correspond à **la recherche d'un cadre de vie idéal** symbolisé par l'attraction vers des territoires plus ensoleillés (héliotropisme). Françoise Cognard⁴⁷ identifie un groupe de « porteurs de projets » *« qui comprend à la fois des personnes avec un capital intellectuel et financier et des chômeurs ou RMIstes qui, pour pallier la faiblesse des emplois locaux, sont souvent dans une logique d'auto-emploi. Elément qui est également lié au fait qu'une frange de nouveaux habitants sont tellement désireux d'y vivre, qu'ils s'installent d'abord et ne se soucient qu'ensuite de trouver une activité professionnelle et sont donc parfois contraints de créer leur travail ».*

Deux sous-types de populations peuvent être observés :

- **Des « néodrômois » tentés par un changement de mode de vie.** Ce groupe est constitué par des personnes mutées professionnellement mais également des « néoruraux » qui s'installent sur une exploitation agricole. Dans les deux cas, il s'agit de personnes plutôt qualifiées. Parfois, les projets d'installation se révèlent être des échecs mais la notion de qualité de vie est souvent citée par les intéressés pour relativiser la situation.
- **Des personnes itinérantes (avec « sac à dos »).** Il s'agit de personnes en errance, plutôt peu qualifiées qui exercent un travail saisonnier dans les exploitations agricoles. Souvent, ces populations jeunes ont une image négative auprès des acteurs rencontrés, certains soulignant le problème des addictions ou insistant sur leur incapacité à « *faire des efforts* ».

Pour ces populations, **la précarité est alors assumée comme un choix de vie**, qu'il soit plus ou moins revendiqué ou politisé, notamment autour des notions de décroissance ou encore de « simplicité volontaire ». Ces personnes sont plutôt réticentes à un accompagnement social.

⁴⁷ Françoise Cognard, « *Le rôle des recompositions sociodémographiques dans les nouvelles dynamiques rurales : l'exemple du Diois* », Revue Méditerranée, n°3-4, pp. 8-10.

Le caractère idéologique de cette précarité peut créer des incompréhensions avec les travailleurs sociaux et élus locaux.

2. Une précarité « héritée »

Cette deuxième forme de précarité concerne, au contraire de la première, des personnes nées en Drôme. Ces personnes sont attachées au territoire et à une vie en proximité de leurs attaches familiales et n'envisagent pas de déménager vers d'autres territoires. Pourtant, deux causes fragilisent la situation de ces personnes :

- La difficulté du territoire à fournir des emplois rémunérateurs à proximité.
- Les limites de la solidarité familiale, symbolisées par des besoins d'accompagnement social des retraités plus importants du fait d'un soutien plus long à leur enfant.

Cette forme de précarité est valorisée par les acteurs qui l'évoquent. En effet, cette économie « de peu » tend parfois à être érigée en modèle, surtout en ce qui concerne les retraités : la figure du couple de retraités drômois « *riche et heureux* » est celle de personnes qui « *vivent de peu, avec un jardin, des poules et qui n'ont besoin de rien. Souvent, ils n'ont pas de véhicule. Ils ont une retraite à 700 ou 800€, 900€ avec une pension de réversion. S'ils sont à deux, ils ont plutôt 1100€. Cette situation est générale sur la Drôme. Ils y arrivent car ils ont peu de besoins* ».

Les populations concernées affichent des réticences et une méfiance envers les institutions et les dispositifs d'assistance. **Les mentalités et les freins culturels sont des obstacles** pour ces populations qui semblent, pour une part, « assumer » ce choix. Les difficultés à quitter le territoire, même provisoirement, ne permettent pas à ces populations d'accéder à un niveau de qualification suffisant pour changer de mode de vie.

3. Une précarité imposée

Cette troisième catégorie correspond à des populations touchées par les mutations économiques et sociales (notamment marquées par les fermetures d'usines qui concernent une large part du territoire). Cette forme de précarité, très diffuse sur le département, touche avant tout des personnes :

- **Subissant ou ayant subi un « accident de la vie »** (comme une perte d'emploi).
- **Avec des ressources modestes.**

Ces populations ont des liens de solidarité familiale moins importants. La précarisation touche de plus en plus régulièrement des familles entières et concerne également des travailleurs. Le logement semble être l'une des difficultés importantes, que ce soit du fait du déficit de logements sociaux en milieu rural ou par la difficulté d'accès à un logement locatif qui se concentre essentiellement sur l'agglomération de Valence, la Drôme des collines ou le Tricastin).

En particulier, les foyers monoparentaux, dont le nombre a sensiblement augmenté depuis une décennie, selon les données de la CAF, sont les plus touchés par cette précarité imposée. La question de la mobilité et de la recherche d'un emploi dans les milieux ruraux (peu pourvus en emplois) est un frein important pour ces personnes. Viennent ensuite les problèmes de garde d'enfants, qui semble moins aisée dans les territoires ruraux.

Les freins à la lutte contre la précarité

Nous avons distingué trois thématiques majeures qui fragilisent les populations :

1. La formation initiale et continue

On peut cliver la jeunesse Drômoise en deux catégories distinctes : **les jeunes animés par le désir d'apprendre** et **les jeunes cherchant plutôt à sortir du système éducatif**. Les jeunes drômois désireux d'apprendre quittent, pour beaucoup (42% des bacheliers drômois⁴⁸), le département après le bac. Un acteur n'hésite pas à parler « *d'exode des jeunes* » car, selon lui, « *dans certaines zones c'est toute une classe d'âge qui manque* ».

Les jeunes non qualifiés sont très attachés à leur territoire d'origine. Selon les acteurs rencontrés, jusqu'à aujourd'hui, **la Drôme restait un territoire où le recrutement à bas niveau de qualification était facile**. Les difficultés surviennent avec la disparition des grandes entreprises et la nécessité de se qualifier et / ou de quitter sa région d'origine (ce qui apparaît comme une difficulté, même, parfois, le temps d'une formation). Néanmoins, des efforts importants sont faits pour proposer une offre adéquate et de proximité comme c'est le cas avec le développement durable (pôle universitaire de Valence), la viticulture (université du vin de Suze la Rousse) ou encore l'éco-construction (CTEF Sud Drôme).

2. Les difficultés liées à la mobilité

La mobilité ou plutôt le manque de mobilité est régulièrement évoqué comme un facteur de précarisation. Nous avons distingué :

- **La mobilité physique et l'offre de mobilité** : Le territoire est inégalement desservi par les transports en commun. Certains territoires de l'Est du département connaissent des difficultés. La voiture représente un coût important pour les populations des territoires ruraux.
- **La mobilité « psychologique »** : en Drôme, nous pouvons distinguer des freins culturels à la mobilité, qu'ils soient liés aux territoires ruraux ou aux populations issues d'un milieu défavorisé. La perception d'une personne sur sa mobilité peut par exemple freiner son passage d'un territoire à un autre.

L'importance de la qualité de vie et du cadre de vie sont souvent cités pour expliquer ce facteur de précarisation que constitue la mobilité. Le morcellement de l'emploi, la diffusion d'emplois à temps partiel et l'importance de l'activité saisonnière fragilisent les personnes en activité, dont une part se retrouve désormais parmi les personnes fréquentant les épiceries sociales.

En partant de ce constat, le télétravail semble être une forme d'activité particulièrement adaptée au département de la Drôme car il permet de limiter les déplacements, de localiser l'activité à son domicile mais également d'offrir différents types d'emplois à tous les niveaux de qualification. Néanmoins, le risque d'un accroissement de la fracture numérique est, dans ce cas, à prendre en compte.

3. L'accès à l'emploi et une attention particulière à la qualité d'emploi

L'économie locale drômoise a été bouleversée et a connu une réorientation importante. Aujourd'hui, on peut noter **un manque d'entreprises structurantes pour l'emploi et le territoire** avec la fermeture d'usines mais **également l'importance des emplois saisonniers** qui freine la professionnalisation des métiers et empêche la construction de parcours professionnel stables. Ces deux facteurs associés à « *une relation passionnelle au*

⁴⁸ Enquête du SIAO-Service d'information d'Accueil et d'Orientation de l'Académie de Grenoble. Enquête 2009.

territoire »⁴⁹ contraignent un certain nombre de personnes à accepter **une baisse de la qualité de l'emploi**.

Deux profils se dégagent concernant ces populations aux ressources modestes :

- Les « **travailleurs pauvres** » qui travaillent à temps partiel ou en intérim.
- Les **auto-entrepreneurs** dont un certain nombre pourraient être en situation de précarité.

Conclusion/pistes de travail

La précarité en Drôme est donc **un phénomène prégnant et complexe** car il prend des formes très différentes, qu'il soit **imposé, hérité ou « assumé »**. Certains discours positifs mettent en avant une amélioration de la situation (construction de logements sociaux, structuration du pôle universitaire ...) et les atouts économiques importants du département, qui est notamment bien situé sur la thématique du développement durable. Dans ce cas, l'économie locale et la diffusion d'une ingénierie sur le développement local viendraient réguler ou au moins amoindrir les facteurs de précarité observés localement.

Pour autant, les difficultés du territoire ne sauraient être niées. Les pistes les plus importantes, telles que l'OSL les a perçues au travers de son travail d'enquête peuvent être résumées à partir des freins les plus prégnants sur le territoire :

- La formation initiale et continue,
- Les difficultés de mobilités physique et psychologique,
- La question de l'accès à l'emploi et de la qualité de l'emploi,
- La question de l'offre de logement à loyer abordable,
- La coordination des réponses économiques et sociales,

L'OSL a suggéré un certain nombre de pistes d'actions à partir de ces thématiques.

En particulier, l'étude a permis de faire émerger la question de l'attachement au territoire. Cette passion du lieu peut impacter l'emploi (accès à l'emploi, progression de la carrière professionnelle, qualité de l'emploi) et le niveau de vie puisque la qualité de vie et la qualité du cadre de vie important par-dessus tout. Puisque la question de la qualité de vie constitue un élément de l'arbitrage des familles dans leur choix de vie, comment pourrait-elle être mieux prise en compte dans la description et l'observation du niveau de vie des familles ?

Le constat concernant la précarité sur la Drôme et les freins à sa lutte ne doivent pas masquer **la qualité et la bonne couverture territoriale de la réponse sociale**. Si **les lieux de rencontres manquent**, notamment dans le domaine de la création d'entreprise, **l'importance du regroupement en EPCI semble actée**, notamment pour que ces structures publiques se positionnent comme les acteurs de référence sur le développement local. En outre, l'économie familiale et domestique (et ses limites) et l'économie conviviale (autour de l'action d'associations sur l'entraide, l'urgence sociale...) sont valorisées par les personnes que nous avons rencontrées. L'importance de cette économie (mais également ses manques, comme le manque d'ONG en Drôme de type Médecins du Monde...) est soulignée.

Malgré ces freins, la Drôme est un territoire où **la vie citoyenne semble forte**. De ce fait, la question de la précarité du territoire est connue localement et régulièrement débattue. En effet, des espaces de débats d'où sortent des propositions s'organisent localement. Le partage des diagnostics et des pistes de travail faits par les acteurs locaux pourrait être la clé pour **une meilleure coordination** de la réponse du territoire face à la précarité.

⁴⁹ Françoise Cognard, *ibid*, pp.5-12.

3. ANALYSE QUALITATIVE : LES PERSONNES EN INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Pour réaliser l'analyse qualitative, la MIRE a rencontré et interviewé de manière approfondie 12 personnes en insertion socioprofessionnelle représentant une diversité de territoires (sud/nord, rural/urbain) et de « type » (« jeune », « plus de 50 ans », « famille monoparentale », « intérimaire », « travailleur handicapé », « saisonnier »). L'objet de l'étude est précisément de mettre à jour les obstacles et les freins à l'insertion de ces personnes. Afin d'entrer en contact avec ces dernières, la MIRE a été aidée par deux associations : le PLIE du Valentinois et Aube Nouvelle à Condorcet.

Les résultats des entretiens donnent à voir tout d'abord des éléments relatifs à l'habitat et au « parcours résidentiel » puis ils rendent compte successivement de plusieurs « freins » classés dans un ordre décroissant d'importance : la mobilité, l'emploi, la santé et les problèmes monétaires.

Habitat et parcours résidentiel

Actuellement, les personnes sont surtout localisées sur Valence et sur Nyons, une petite commune du sud du département. Majoritairement, elles habitent un logement loué dans le parc public ou privé. On observe cependant quelques situations particulières. Une personne vit dans un camion aménagé sans que cela fasse problème de son point de vue, deux autres habitent par défaut chez leurs parents. Concernant leur provenance, pour schématiser, 1/3 est originaire de la Drôme, 1/3 vient d'autres départements (Isère, Pas de Calais, Ain) et 1/3 de pays différents (Algérie, Syrie, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Côte d'Ivoire).

Pourquoi les personnes viennent-elles dans la Drôme ? On peut constater quatre motifs expliquant leur emménagement :

1. Une **opportunité professionnelle** comme cela est arrivé à un jeune saisonnier.
2. Un **ancrage familial** sur le territoire.
3. La **qualité de vie**. A., 55 ans, est venu d'Algérie avec sa femme et ses 3 enfants pour des raisons professionnelles et personnelles (avoir un meilleur travail et assurer un avenir à ses enfants). Il a tout d'abord habité pendant plusieurs années à Paris. Ensuite il a décidé de déménager à Nyons « *parce qu'il y a le soleil, la méditerranée pas loin. On est en sécurité. C'est la qualité de vie qui nous a attirés* ».
4. **Le hasard**. Des personnes sont arrivées sur le territoire sans en avoir l'intention. C'est le cas de K., 37 ans, qui vit seule avec ses 3 enfants. Elle est originaire de Tchécoslovaquie. Elle a quitté son pays il y a 10 ans avec son compagnon. Ils se sont installés à Strasbourg. Après avoir subi des violences conjugales, elle a décohabité et fait une demande d'hébergement auprès des services sociaux. Elle raconte : « *on a tapé aux portes de tous les foyers de France. Et c'est Aube Nouvelle qui a dit oui en premier (...) Je connaissais pas ici. J'aurais pu aller ailleurs* ».

Dans l'ensemble, il est frappant de noter l'attachement des personnes au territoire. A part trois d'entre eux, plutôt des « jeunes », elles ne comptent pas déménager. S., 51 ans, vient de la Syrie. Elle habite désormais Valence depuis 13 ans et dit à ce sujet : « *je veux rester là. Je suis ici chez moi. J'ai tout reconstruit ici. J'ai appris la langue, j'ai des relations, j'ai mon logement, mes voisins et mon marché* ». De même, J. qui a 42 ans, habite Nyons et prétend : « *déménager, je veux pas. Mon désir, c'est de rester ici et de trouver un travail. J'ai ma famille, ma maison, mes racines. Pourquoi je partirais ?* ».

Les freins à l'insertion socioprofessionnelle

La mobilité

La mobilité est clairement énoncée comme un problème crucial. Pour mieux comprendre celui-ci, on peut distinguer ceux qui n'ont pas et ceux qui ont une automobile.

Au sujet des premiers, quelques uns ont commencé à passer le permis de conduire. C'est en général grâce aux chantiers d'insertion qu'ils ont économisé et/ou obtenu des aides (APRE) finançant tout ou partie du permis de conduire. Sans cela D., 25 ans, aurait mis bien plus de temps pour obtenir son permis : *« le permis, j'ai pas eu le choix. Je l'ai fait au compte goutte. J'ai payé les heures petit à petit et fait le code et la conduite petit à petit. Ça a duré plus d'un an ce manège. Heureusement, en arrivant ici (Aube Nouvelle), j'ai eu le droit à une aide et j'ai payé le reste d'une traite »*. Ces difficultés financières ont été confirmées par d'autres comme cette personne qui a démarché de nombreuses auto-écoles sur Nyons avant d'en trouver une qui accepte un large étalement du paiement. D'après les professionnels rencontrés (Aube Nouvelle), ces difficultés ne sont pas étonnantes. Et ce d'autant plus que sur Nyons il n'y a pas d'autoécole sociale. La plus proche se trouve à Pierrelatte, soit à plus d'une quarantaine de kilomètres.

Pour les transports en commun, la situation paraît plus complexe pour ceux qui habitent Nyons que Valence. Du fait d'un défaut de transports en commun, ils doivent compter sur eux-mêmes ou sur leurs proches, non sans difficultés d'ailleurs. C'est ce qu'explique K., 37 ans, qui a deux enfants : *« sans voiture, on est perdu. Il n'y a pas de transports en commun. Donc l'emploi, c'est pas possible pour moi. Les enfants, heureusement ils ont le car scolaire. Mais quand on veut se déplacer ensemble, il n'y a rien. A chaque fois, c'est la galère pour les amener au sport ! »*. Ou encore D., 25 ans, qui vit avec sa compagne et leurs deux enfants : *« le permis, c'est obligatoire. C'est un handicap de ne pas l'avoir. C'est un gros souci dans cette région. Rien que pour faire les courses, c'est pas pratique. Faut appeler les copains et être dépendant, c'est pénible ! »*.

Au sujet des personnes qui ont une automobile, il faut rappeler une évidence. Pour elles, rien n'est réglé une fois pour toutes. La voiture a un coût financier non négligeable (essence, assurance). Celle d'A., 42 ans, est ancienne. Depuis plus de deux ans, il évite le contrôle technique en raison des réparations qui vont s'imposer et auxquelles il ne peut faire face dans l'immédiat. Il espère ne pas être arrêté et verbalisé. En outre, il craint que sa voiture ne tombe en panne et que, dans le pire des cas, il soit obligé de l'abandonner. Il faut ajouter qu'avoir une voiture ne garantit pas de trouver un emploi. C'est ce qui arrive à ces deux personnes qui habitent Valence ou, encore, à ces deux autres qui sont sur Nyons et dont le périmètre de recherche d'emploi peut être assez important.

L'emploi

Au présent, parmi l'ensemble des enquêtés, 1/3 sont sans emploi et 2/3 sont en chantiers d'insertion. Pour résumer, on peut dire que la moitié est en recherche d'emploi et se trouve, de ce point de vue, en difficultés, l'autre est plutôt en insertion sociale.

Pour comprendre la situation des personnes vis-à-vis de l'emploi, une focale sur **les parcours scolaires** s'avère assez révélatrice. Seule une personne a le bac. Les autres ont un niveau BEP/CAP ou alors ils ont arrêté l'école entre 13 et 15 ans. D., 24 ans, est de ceux-là. Il raconte cette période de sa vie : *« j'ai arrêté l'école à 14 ans. Maintenant je le regrette et ça me fait drôle de le dire. Je sais que dès fois ça coince à cause de cela (...) Pour moi l'école ça servait pas à grand-chose. Je savais lire et compter et ça me suffisait. Et puis j'aimais pas la classe, le côté groupe. C'était trop cadré pour moi. Je ferai ce qu'il faut pour que mes enfants ne fassent pas comme moi »*.

Les **parcours professionnels** sont également intéressants. On peut en retenir plusieurs points marquants. Tout d'abord, parmi les personnes rencontrées, plusieurs ont exercé durablement une activité. Un premier âgé de 50 ans a travaillé toute sa vie dans le bâtiment, un second a été employé 5 ans dans un abattoir, un autre a passé 4 ans en atelier protégé. Ensuite quelques-uns ont peu, voire pas, d'expérience professionnelle. Ces 10 dernières années, S., 51 ans, a eu 10 mois d'activité professionnelle. A. n'a cessé d'alterner des missions en intérim (maintenance, manutention) et des périodes de chômage parfois longues. Il tire la conclusion suivante de son parcours : « *j'ai 42 ans, mais j'ai pas beaucoup d'expérience professionnelle. J'ai l'impression d'être comme les jeunes !* ». Cet autre rentre précisément dans cette dernière catégorie : à 24 ans, il n'a pour l'instant tout simplement aucune expérience professionnelle à faire valoir. Enfin, la plupart des parcours professionnels ont fait les frais de **ruptures** de divers ordres : naissance d'un enfant, violence conjugale imposant la décohabitation, déménagement et parfois changement de pays impliquant des démarches administratives, l'apprentissage d'une nouvelle langue etc. Autre type de rupture : la prison. Deux des personnes rencontrées ont séjourné en prison. C'est le cas de D., 24 ans, travailleur saisonnier. Au bout de quatre ans d'activité, il s'est créé localement un véritable réseau professionnel, stabilisant à peu près sa situation. Au pire, il restait en inactivité deux mois durant l'année. Passant d'une exploitation à une autre, il jonglait notamment entre la récolte des abricots, des melons, des courgettes, des olives ou, bien encore, les vendanges. Au bout de cinq ans, il a été stoppé net car il roulait tout simplement sans permis. Arrêté lors d'un contrôle de police, il a été jugé puis écroué.

Un point concernant **la formation** mérite d'être soulevé. Au présent, deux personnes en recherche d'emploi sont en formation (bureautique, auxiliaire de vie sociale). Spontanément, les personnes enquêtées ont fait peu de remarques au sujet de la formation. Deux notent, plutôt dans une perspective critique, qu'elles ont fait des formations sans qu'il y ait de débouchés. Deux autres pensent qu'il n'y a pas assez de formations. L'un des deux, un travailleur handicapé, ajoute : « *est-ce que je connais toutes les formations disponibles? Je ne suis pas sûr* ». L'autre constate que « *l'accès aux formations qualifiantes est restrictif. Il y a pas mal de formations où il y a une limite d'âge. Dès fois au dessus de 26 ans, c'est pas possible et moi j'ai la quarantaine passée* ».

Voyons à présent plus en détails la situation de ceux qui sont en insertion sociale puis professionnelle. Les premiers portent une appréciation positive sur les chantiers d'insertion. J., 42 ans, dit ainsi : « *je suis livreur, je fais du jardinage. Pour moi ici c'est le salut car avant j'étais en inactivité et c'était insupportable. Ici il y a une ambiance sympa. Le travail est intéressant* ». Ou encore J., 24 ans, pour qui « *ici ça me plaît, j'apprends à faire pousser les plantes. Je suis motivé pour faire gagner de l'argent à mon entreprise !* ». Sans surprises, la temporalité qui prédomine pour eux est le présent. Selon J., 42 ans, « *je vois pas le long terme, je fais pour le mieux maintenant et je verrai après. Ici ça relance la motivation et c'est déjà énorme. Il faut que j'y aille par étape* ». C., 29 ans mère de famille monoparentale, dit à peu près la même chose : « *j'y vais étape par étape. Je m'occupe du permis et après je verrai pour l'emploi. Je suis pas fixée. J'aimerais travailler avec les enfants. Mais je n'ai pas de formation dans ce domaine* ».

Ceux qui sont en recherche d'emploi ciblent des secteurs plus ou moins définis comme l'accueil, le bâtiment, l'aide à domicile, le magasinage, l'enfance. Plusieurs d'entre eux ont pour particularité de faire notamment leurs recherches en « milieu protégé ». Ils se disent actifs dans leurs démarches : « *le travail, c'est mon but !* », « *je suis persévérant* ». Ils répondent régulièrement à des offres d'emploi. Tous ont un ou plusieurs suivis. S., 51 ans, travailleur handicapé habite Valence. Il est accompagné par CAP emploi, la Mission Locale, Pôle Emploi et, depuis peu, le PLIE du Valentinois. Il se dit « *entouré par des professionnels sérieux et respectueux* ». Pour autant, il ne parvient pas à décrocher un emploi. A l'image des autres, il pense que, globalement, il n'y a pas assez d'offres et que seuls les plus compétitifs sont retenus. Ce décalage semble s'accroître en milieu rural. Une première personne constate qu'à

« *Nyons, il n'y a pas grand-chose dans l'emploi. Souvent je postule à 50km de là* ». Selon une autre : « *ici, c'est une belle région mais c'est sinistré. Il faut descendre dans la vallée du Rhône. A Valréas, Montélimar, Pierrelatte ou Avignon, il y a de l'emploi. Mais ça fait plus de 50km, ça prends du temps et ça coute cher en essence. Alors c'est pas possible !* ».

L'attente n'est pas évidente pour ceux qui sont les plus proches de l'emploi. Une des personnes s'est en quelque sorte adaptée à la situation. Afin de conserver un rythme et d'être utile, elle fait du bénévolat. Elle est interprète dans un CADA. Elle y met à profit ses compétences. D'origine syrienne, elle parle l'arabe et le turc. Elle a un bon niveau de français aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. Ce qui lui permet d'aider des demandeurs d'asile à constituer leur dossier et le récit demandé dans ce cadre par l'OFPPA. La situation de A., 50 ans, est différente. Il a travaillé toute sa vie dans le bâtiment. Diplômé et expérimenté, il dit ne pas avoir besoin de formation ou d'apprendre à faire un CV. Il souhaite un emploi dans le bâtiment. Il a accédé à un jardin de Cocagne. L'expérience n'est pas sans intérêt : il est occupé, il en retire un gain financier. Mais cela ne lui suffit pas. A. vit mal l'attente vis-à-vis de lui-même et de ses proches (notamment ses enfants à qui il a inculqué la « valeur travail »). Pour lui, ce n'est pas un « vrai boulot ». Il ne veut pas être « assisté ». De plus, que fera-t-il après ? Il s'interroge sur le sens de cette expérience car il ne compte pas poursuivre dans ce domaine mais bien dans celui d'origine.

La santé

Il est malaisé de classer les problèmes de santé tant ils sont divers. Plusieurs exemples :

- Une personne est reconnue « travailleur handicapé » en raison de ses **difficultés à se déplacer**.
- J., 24 ans, est **toxicomane**. Elevé dans « *une banlieue chaude de Grenoble* », dès l'entrée dans l'adolescence, il a consommé de la drogue et « *touché à tout* ». Il a commencé classiquement par l'alcool et le cannabis, puis a essayé et finalement consommé massivement de la cocaïne et de l'héroïne. Désormais âgé de 24 ans, il suit actuellement un traitement de substitution avec la ferme intention de s'en sortir.
- Un troisième est **dépressif**. Il est actuellement suivi pour cela.
- C., 29 ans, est mère de famille monoparentale. Elle a sa fille qui souffre de **plusieurs troubles** nécessitant l'intervention régulière d'un psychologue et de divers spécialistes : pneumologue, cardiologue, pédiatre etc. Comme sa fille a parfois des crises, elle doit la chercher à l'école en urgence et la faire garder par une nourrice. Cela n'est évidemment pas simple à concilier avec son travail en chantier d'insertion, quand bien même celui-ci autorise une certaine souplesse. En outre, les troubles, crises et gardes à l'improviste ont un coût financier que la mère chiffre précisément certains mois à plus de trois cents € (hors remboursements).
- Une dernière personne est **dyslexique**. Elle pense que la dyslexie est son principal problème : « *j'ai 42 ans et ma dyslexie n'a été repérée qu'il y a deux ans. Heureusement que j'ai eu l'idée de voir un orthophoniste, sinon je ne saurais toujours pas. Je crois que ça m'a porté préjudice pendant toute ma vie. A 10 ans, on m'a placé dans une école spécialisée pour enfants difficiles. On m'a gueulé dessus et on a engueulé mes parents. On m'a mis en marge et depuis je ne suis jamais revenu. Après, pour travailler, c'est compliqué. Forcément, j'ai des capacités et des possibilités limitées. Et maintenant pour rattraper tout ça, c'est un peu tard...* ».

Les exemples cités montrent que les problèmes de santé des personnes sont loin d'être anodins. Ils ont de sérieuses répercussions sur leur vie sociale et professionnelle. Dans les parcours, ils datent parfois de plusieurs années. Ils peuvent résulter de certaines formes d'exclusion comme ils peuvent l'engendrer ou la renforcer. Contrairement à ce qu'on peut penser a priori, la santé n'est donc pas forcément secondaire par rapport à d'autres difficultés et on devine combien la prévention peut jouer un rôle important.

Des problèmes monétaires

Pour donner un aperçu des revenus des personnes, à l'exception de deux « jeunes », soit elles cumulent le « RSA activité » plus des revenus du travail, soit elles ont le « RSA socle » ou des allocations chômage. Deux ont contracté des **dettes**. Pour l'un, il s'agit de dettes de tribunal et d'huissier, suite à des démêlés avec la justice. Pour l'autre, il est question d'un « crédit revolving ». Sur le coup, cela l'a bien dépanné. Sauf qu'il n'a pas pris la mesure du taux d'intérêt et des frais annexes (assurance, frais de crédit). Depuis trois ans, il rembourse ce crédit. Il pourrait faire le calcul mais il préfère « *ne pas savoir combien j'ai perdu et combien je vais perdre encore d'argent. C'est démoralisant quand on n'a pas grand-chose pour vivre* ».

Souvent les revenus suffisent tout juste à boucler le **budget mensuel**, comme l'indique le témoignage suivant : « *une fois payé le nécessaire, il ne reste pas beaucoup de choses. Les fins de mois sont pas faciles. Je dois faire attention. Si j'avais plus, ce serait bien* ». Au-delà du coût du logement ou des charges, les personnes mentionnent aussi fréquemment le coût de la nourriture ou de la cantine pour les enfants. A., 24 ans, vit en couple avec un enfant. Lorsqu'elle fait ses courses en supermarché, elle se dirige automatiquement vers les premiers prix. Quand les fins de mois sont tendues, dit-elle, « *je demande à mes parents. Sinon on a plus grand-chose pour manger* ». Deux familles monoparentales doivent régler aussi des frais de **modes de garde**. Elles n'ont pas trouvé de place en garderie et elles n'ont pas fait appel à une nourrice agréée. En réalité, chacune a recruté « au noir » une connaissance. D'une part, elles ont confiance en celle-ci et peuvent la solliciter à l'improviste. D'autre part, elles en retirent des avantages financiers : une heure de garde revient entre trois et cinq € de l'heure. Le paiement peut, en outre, faire l'objet de négociations.

A côté de ces dépenses obligatoires, les personnes constatent qu'elles n'ont pas forcément les moyens de faire plaisir à leurs enfants et, notamment, de partir en **vacances** avec eux. K, 37 ans, dit : « *ça fait 10 ans que je suis pas rentré en Tchécoslovaquie. Ça a dû beaucoup changer (...) j'aimerais bien faire visiter la Tchécoslovaquie à mes enfants. Ils ne connaissent pas. Ils n'ont pas vu leur famille (...) en fait, on n'est même jamais partis en vacances !* ». Enfin, parmi les personnes qui disent avoir des problèmes financiers, trois d'entre eux travaillent occasionnellement au « noir » afin d'arrondir leurs fins de mois ou de subvenir aux besoins familiaux. Un premier fait des ménages pour des particuliers ou des hôtels, deux autres entretiennent les jardins de particuliers.

Conclusion

En résumé nous avons repéré plusieurs freins à l'insertion socioprofessionnelle : la mobilité, l'emploi, la santé et des problèmes monétaires. D'une part, on peut constater que la santé est une difficulté plus partagée qu'on ne l'imaginait avant de commencer l'étude. D'autre part, certaines hypothèses semblent validées : les problèmes liés à la mobilité et à l'emploi sont plus prégnants en milieu rural. Par ailleurs, les freins dégagés en cachent d'autres : modes de garde, problèmes judiciaires, décrochage scolaire etc. Bien souvent, ils s'accumulent. Une première personne est un « jeune intérimaire », « toxicomane » et « sortant de prison ». Une seconde a plus de « 50 ans ». Elle est également « travailleur handicapé » et « étrangère ». Dès lors, on voit qu'une personne ne peut être réduite à une catégorie. Elle doit être envisagée dans sa globalité.

C'est d'autant plus important que les freins cachés peuvent se révéler plus prégnants que ceux qui sont immédiatement visibles. On serait tenté en dernier lieu d'orienter notre réflexion vers ces deux freins que sont la mobilité et l'emploi. Clairement, la mobilité est liée aux ressources financières des personnes. Quand celles-ci augmentent - grâce à un emploi décroché en chantier d'insertion et au RSA - elles peuvent se payer le permis. Néanmoins, reste à acheter une voiture et à faire face aux frais de déplacements. Ce qui n'est pas aisé en milieu rural. Par ailleurs, on peut s'interroger. Quelle alternative à l'automobile ? Peut-on tenter des

expérimentations ? Développer les transports collectifs ? D'un autre côté, il peut être illusoire d'accroître la mobilité ou même de former davantage si l'emploi - et particulièrement l'emploi pour les moins qualifiés - ne suit pas. Ce point mériterait d'être objectivé en croisant l'évolution de l'offre et de la demande d'emploi. Enfin, il y a sans doute à réinventer d'autres solutions - peut-être avec le champ de l'économie sociale et solidaire - sur les territoires même où vivent ces personnes.



PARTIE 1 : SUBSISTER

COORDINATION : Bruno LACHNITT, directeur

**AVEC LA CONTRIBUTION DE : David GRAND et Flora PERRIER, chargés de mission
Karine TADÉ, assistante d'études
Simon GERAUD, stagiaire**

Ont aussi contribué à cette partie :

Les participants aux ateliers :

Reste à vivre et aides d'urgence du mardi 14 décembre 2010 à Bellegarde-sur-Valserine
Reste à vivre et aides d'urgence du jeudi 13 janvier 2011 à Aix-les-Bains
Veille Logement et reste à vivre du jeudi 17 mars 2011 à Grenoble

Les participants à la présentation de Dominique SAINT-MACARY le vendredi 8 avril 2011

Nous remercions également :

Jean **BRUNEL**, Olivier **JOUEN**, dispositif VACAF,
Olivier **GIRAULT** du Pôle d'Expertise Régional des CAF Rhône-Alpes-Auvergne,
Dominique **SAINT-MACARY**, Département Enquêtes et Analyses statistiques, Secours Catholique,
Sonia **GHARBI**, Association Nationale des Chèques Vacances,
Sophie **MENET**, UNAT Rhône Alpes,
Renée **ERTEI**, les Restos du Cœur, Savoie,
Monique **MAILLOCHON**, Catherine **GUERIN**, Jean-Marc **VIAL**, les Restos du Cœur, Haute-Savoie,
Philippe **LAPERROUSE**, DRJSCS,
Christian **HARZO**, David **CHEVALLIER**, Observatoire Social de Lyon,
Les services de la CAF de Lyon,
Le CCAS de Lyon,

PARTIE 2 - HABITER



Cette année, deux analyses approfondies sont proposées dans la partie « habiter ». Interpellés par différents partenaires sur le nombre important de demandeurs de logement au titre du DALO refusant la proposition faite par la commission, une étude exploratoire sur le sujet a été conduite par la MRIE en 2010. Les résultats de cette étude sont présentés dans la partie B de ce chapitre. On trouvera enfin dans la partie C les récits et analyses de « parcours d'habiter » de personnes sans domicile.



En préambule, nous proposons un aperçu synthétique de l'état du logement et de l'hébergement pour les personnes en situation de précarité qui vivent sur la région Rhône-Alpes. Depuis 2010, la Fondation Abbé Pierre rédige un rapport régional sur « *L'état du mal logement* ». Nous renvoyons les lecteurs intéressés par des chiffres et analyses complémentaires vers la lecture de ce rapport riche et dense. Seules les statistiques sur les expulsions locatives sont détaillées dans ce chapitre, car elles n'ont pas été traitées par la Fondation Abbé Pierre.

A. REGARDS SUR LE MAL-LOGEMENT

Des conditions d'habitat dégradées ...

Parce que les logements sont trop chers, trop difficiles d'accès, pas adaptés, pas assez nombreux, beaucoup de personnes en situation de précarité financières rencontrent des difficultés de logement. Les participants au groupe de réflexion mené par le Secours Catholique et la Fédération des centres sociaux expliquent « *Beaucoup d'entre nous vivent dans des conditions dégradées. Par exemple, le logement est insalubre, le chauffage fonctionne mal, l'isolation est mauvaise* » et ajoutent « *nos logements sont souvent moins bien isolés* », « *il y a des problèmes d'insalubrité, ou du plomb qui provoque le saturnisme ...* ».

La Fondation estime qu'au niveau régional, **867 000 personnes seraient actuellement en situation de mal logement ou en réelle fragilité**⁵⁰. Locations en impayés, logements en situation de surpeuplement, personnes vivant en habitat de fortune, sans domicile fixe ... Ce chiffre englobe des situations de logement très différentes qui ont comme particularité commune de révéler un mal-être d'« habiter ». Et, « habiter », ce n'est pas seulement avoir un toit, c'est aussi pouvoir se poser, s'installer, se stabiliser, comme l'illustrent fortement les « parcours d'habiter » présentés en pages 62 à 66.

Au cours d'une réunion de travail sur le logement à Bellegarde sur Valserine⁵¹, les participants avaient insisté sur les difficultés de logement pour les personnes âgées (notamment le coût des maisons de retraite), et pour les personnes en souffrance psychologique pour lesquelles le manque de dispositifs adaptés est criant (cf. partie « Vivre en bonne santé », p. 88). Ils ont aussi pointé les enjeux rencontrés par les jeunes : « *certains dorment dans leur voiture malgré un emploi* ». Lors de son congrès à Strasbourg en septembre 2010, le Conseil Social⁵² a choisi

Les données du mal logement en Rhône-Alpes :

351 400 personnes mal logées et très mal logées
 515 600 personnes en situation de réelle fragilité

Fondation Abbé Pierre

⁵⁰ Voir le détail des données du mal logement en page 2 du rapport régional de la Fondation Abbé Pierre.

⁵¹ Après-midi d'échange autour du Dossier annuel 2010, mardi 14 décembre 2010 à Bellegarde-sur-Valserine.

⁵² Le Conseil Social est le collège des partenaires du Conseil National du Mouvement social pour l'habitat. Il comprend trente et un membres, répartis en cinq collèges (associations d'élus et de collectivités territoriales, organismes socioprofessionnels, associations d'insertion et de gestionnaires, associations d'habitants et syndicats) et une personnalité qualifiée.

d'axer son rapport sur le logement des jeunes. En introduction de ce document⁵³, il précise : « *Le Conseil Social considère que les jeunes ne sont pas une catégorie spécifique. Néanmoins, leur décohabitation est rendue difficile dans un contexte de pénurie de logements à loyers abordables. De plus, cette difficulté est aggravée par la précarité de l'emploi qui touche une large part de cette population* ».

Une offre de logement bien en dessous de la demande

Dans son rapport régional, la Fondation Abbé Pierre rappelle que cette année les résultats sont plutôt bons. Pour le **parc social**, sur la région, 13 500 logements sociaux ont été financés en 2010, soit 3 fois plus que 10 ans en arrière mais 3 000 logements de moins que l'année précédente. La part des logements sociaux aux loyers les plus faibles (type PLAI⁵⁴) augmente d'année en année. En 2010, toujours sur la région, 24% des logements sociaux financés sont de type PLAI.

Toutefois, comme on le souligne chaque année, les logements sociaux financés ne se traduisent pas nécessairement, et surtout pas immédiatement en logements « ouverts à la location ». Certains logements ne sont finalement pas construits et tous mettent environ trois ans avant de sortir de terre. Lors de la réunion à Bellegarde, les bailleurs sociaux présents rappelaient les difficultés auxquelles ils sont confrontés : baisse des financements de l'Etat sur les aides à la pierre, demandes disproportionnées par rapport au nombre de logements disponibles et attractivité variables des territoires.

En outre, le nombre de logements nouvellement ouverts à la location ne se réduit pas au nombre de logements construits⁵⁵. Tout compte fait, en 2009, ce sont **4 500 nouveaux logements** qui ont pu être proposés à des ménages rhônalpins. Même si l'on ajoute les logements sociaux libérés par la mobilité (environ 40 000 en 2008), l'offre est toujours bien inférieure à la demande. La Fondation Abbé Pierre poursuit son analyse : « *pourtant, ce satisfecit ne témoigne que de l'effort collectif, pas de sa capacité à répondre aux besoins sociaux. Entre temps, la crise est passée par là, durcissant les conditions de vie de ceux qui étaient déjà en galère et faisant basculer de nouvelles catégories de populations dans la tourmente du mal logement* ». Les statistiques de recensement de la demande de logements sociaux sont diffuses et difficiles à agglomérer. La Fondation estime toutefois à 130 000, le nombre de demandes de logement social en Rhône-Alpes, soit **3 fois plus que le nombre de logements sociaux offerts en 2009** ! On est donc bien loin du compte.

Dans un contexte de saturation du parc social, que peut-on espérer du **parc privé** ? Pour mémoire, dans notre précédent rapport, nous rappelions que 38% des ménages dits « pauvres » étaient locataires d'un logement dans le parc privé et 28% propriétaires (contre 34% en parc locatif social)⁵⁶. Les efforts de certains propriétaires privés et de structures diverses pour proposer des loyers abordables méritent d'être soulignés. Pourtant, ces efforts sont encore loin de couvrir les besoins. Dans son rapport 2010-2011 sur « *le mal logement en Isère* », l'Observatoire de l'Hébergement et du logement confirme cet état de fait : « *au fil des ans et malgré l'existence d'aides proposées à des propriétaires pour qu'ils louent leur logement à des niveaux de loyers minorés, le développement d'un parc privé à vocation sociale reste marginal et concerne de moins en moins les niveaux de loyers les plus bas* ».

Par rapport à **l'accession sociale à la propriété**, troisième volet du logement dit social, les mises en garde de la Fondation Abbé Pierre sont vives. Dans son dernier rapport national, cette dernière invite les lecteurs à s'interroger : « *être propriétaire : un statut qui protège ou un rêve qui piège ?* » avec le constat que l'accession à tout prix génère des difficultés financières.

⁵³ Rapport du Conseil Social au congrès de Strasbourg les 28-29-30 septembre 2010, « Eclairage sur le logement des jeunes ».

⁵⁴ Les logements sociaux peuvent être financés sous 3 formes dans l'ordre du moins social au plus social : Prêt Locatif Social – PLS ; Prêt Locatif à Usage Social – PLUS et Prêt Locatif Aidé d'Intégration – PLAI.

⁵⁵ Pour l'année 2008 on compte : 5 651 constructions (issus des financements) + 728 réhabilitations + 701 constructions sans travaux – 1778 démolitions – 649 ventes – 129 changements d'usage = 4 524 « nouveaux logements » sortis au 1^{er} janvier 2009 (issus des statistiques de la DREAL).

⁵⁶ Statistiques présentées en page 86 du Dossier annuel 2010 et de source : FILOCOM 2005, MEDAD d'après DGI / ANAH. L'appellation « ménages pauvres » réfère aux ménages dont les revenus sont inférieurs à 30% des plafonds HLM.

Accéder au logement ou le « parcours du combattant »

Dans un contexte de pénurie, accéder à un logement est particulièrement laborieux. Les professionnels rencontrés cette année ont pointé la **complexité des démarches** nécessaires à l'obtention d'un logement, en particulier dans le parc social. Lors d'une réunion de travail sur Grenoble⁵⁷, ils se demandaient si le non recours aux dispositifs d'accès au logement serait le résultat d'un **manque d'information** ? Concernant le DALO, il est certain que la méconnaissance est forte (cf. p. 55). D'où « *la nécessité de donner les clefs du dispositif d'accès au logement* », avec une information simplifiée, vulgarisée et disponible à tous. Et le constat qu' « *avant d'accompagner, il faut expliquer les procédures* »⁵⁸. Des systèmes existent déjà, comme le dispositif « ADALOGIS » mis en place par le PACT de l'Ain, qui recense les logements adaptés aux personnes en situation de handicap ou perte d'autonomie. A noter aussi le développement de mise en place de « guichets uniques d'attribution » de logements sociaux, comme c'est le cas à Bellegarde, et qui permettent une prise en charge simplifiée des demandes. Mais, au-delà d'une information, l'accès au logement pour les publics fragilisés nécessite un accompagnement soutenu.

Qu'en est-il pour les **jeunes** ? Dans son rapport, le Conseil Social constate que les jeunes bénéficient peu du parc locatif social : 29% des ménages de moins de 30 ans étaient locataires du parc social en 1988, contre 19% en 2006. Il ajoute que : « *l'accès à un logement est l'un des critères principaux du passage des jeunes à l'âge adulte. Or, quatre principales difficultés d'accès au logement des jeunes rendent ce passage particulièrement problématique : la précarité de l'emploi, des ressources limitées, le montant des loyers et des charges locatives trop élevé et une solvabilité insuffisante pour les aides à la personne* ».

Au niveau national, **47%** des jeunes de 18 à 29 ans vivent chez les parents

*Union Social de l'Habitat,
recensement 2006*

Se maintenir dans son logement : évident pour certains, improbable pour d'autres

Le maintien dans le logement suppose que le ménage soit en capacité de payer son loyer ou son remboursement d'emprunt et les charges d'eau, d'électricité, d'immeuble. Les charges liées au logement occupent une part de plus en plus importante dans les revenus des ménages (cf. « ce que cache la pauvreté monétaire », p. 16). Si les prix des **loyers** semblent globalement baisser, ils n'en restent pas moins particulièrement élevés sur de nombreux territoires. En outre, comme l'expliquait Yolande Encinas de l'Observatoire Associatif du Logement lors de la réunion de travail à Grenoble : « *il ne faut pas oublier que cela faisait des années que ces derniers étaient en hausse [...] la crise immobilière commence à s'estomper mais les prix baissent à peine, le marché du logement exclut durablement* ». Elle mettait en garde contre les chiffres et interpellait : « *on ne va pas vers du mieux* ».

Loyer de marché en 2010 (variation 2010 en %)

Rive de Giers : 6,2€/m² (-0,5)

Roanne : 6,3€/m² (0)

(...)

Grenoble (-1,3), Lyon (5,9) : 12,1€/m²

Anncy : 12,9€/m² (4,3)

Saint Julien en Genevois (3) et Saint Martin d'Hères (-3,1) : 13,6€/m²

Clameur

Au-delà du loyer, ce sont les **dépenses énergétiques** qui déstabilisent fortement le budget des ménages modestes. Lors de la réunion à Grenoble, Séverine François de la Confédération Nationale du Logement en Isère attirait l'attention sur les fortes augmentations de coût pour les personnes chauffées au chauffage urbain (13€ par m³ d'eau chaude), elle évoquait « *un déficit de vigilance des pouvoirs publics* » sur ce point. Dans son étude « *les dépenses d'énergie des ménages depuis 20 ans* » publiée en octobre 2010⁵⁹, l'INSEE constate que « *l'effort énergétique* » est resté relativement stable, mais que : « *les inégalités d'effort énergétique se sont accrues depuis 25 ans entre ménages modestes et ménages riches, entre ville et*

⁵⁷ Réunion de veille sur le logement et reste à vivre, Grenoble, 17 mars 2011.

⁵⁸ Propos issus de la réunion de travail sur Bellegarde le 14 décembre 2010.

⁵⁹ INSEE Première n°1315, « *Les dépenses d'énergie des ménages depuis 20 ans : une part en moyenne stable dans le budget, des inégalités accrues* », S. Merceron et M. Theuillère, octobre 2010.

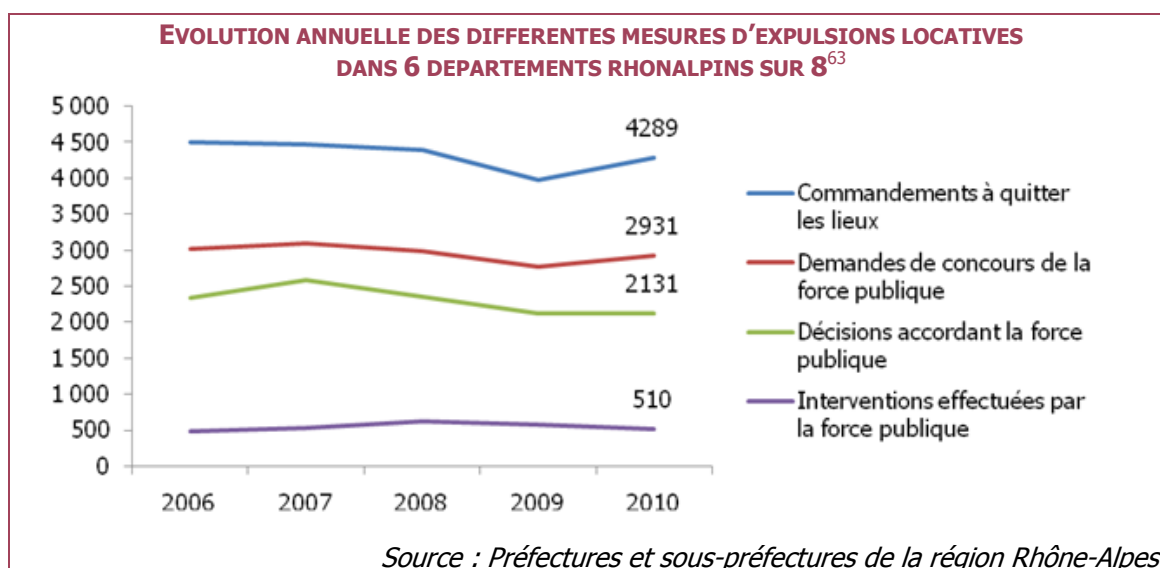
campagne, entre types d'habitat et entre ménages âgés et ménages jeunes ». Bien que les factures d'énergie soient plus élevées pour les ménages les plus aisés (logements plus grands et plus équipés), le poids de ce poste dans l'ensemble des dépenses reste inférieur à celui des ménages les plus modestes : les 20% des ménages les plus pauvres consacrent 9,6% de leur budget à l'énergie, contre seulement 7,0% pour les 20% des ménages les plus aisés. En outre, l'INSEE constate : « *les progrès énergétiques ont davantage profité aux ménages aisés* ». Pour s'en sortir, une étude de l'UDAF⁶⁰ révèle que certaines familles s'orientent, par la force des choses, vers une « *écocitoyenneté* » vis-à-vis du transport mais aussi du logement : « *comme le chauffage coûte cher, on se chauffe moins* »⁶¹.

Au 30 septembre 2010, **1 166 000** personnes sont couvertes par une aide au logement en Rhône-Alpes.

CAF

Qu'en est-il des **aides au logement** ? Ces dernières apportent une aide non négligeable à de nombreux ménages, mais encore insuffisante pour beaucoup. De plus, la mise en place du RSA perturbe l'octroi de ces aides comme nous l'expliquions déjà l'année dernière⁶².

Conséquence de situations enlisées, les **expulsions locatives** concernent plusieurs centaines de foyers chaque année sur la région, auxquelles il faudrait encore ajouter les ménages qui quittent leur logement avant d'être mis dehors par les forces de l'ordre. Il devient de plus en plus compliqué de récupérer ces statistiques. Ainsi sur les deux dernières années, nous ne sommes pas parvenus à obtenir les chiffres d'une préfecture et une sous-préfecture. Ce travail a nécessité de contacter une douzaine de personnes entre janvier et mai.



En enlevant les données des années précédentes obtenues pour les deux départements manquants cette année, on remarque que le nombre d'expulsions est globalement constant depuis cinq ans. A noter toutefois qu'après une baisse de 2006 à 2009, les commandements à quitter les lieux et les demandes de concours de la force publique ont vu leur nombre croître respectivement de 7,8% et 6,0% lors de la dernière année. A l'inverse, le nombre

⁶⁰ Udaf de l'Isère, « *Les ménages isérois face à la crise* », 2010.

⁶¹ Fédération des centres sociaux et Secours Catholique, « *carrefour des savoirs* ».

⁶² Dossier annuel 2010, p. 30.

⁶³ Les statistiques présentées dans le graphique comprennent les départements de l'Ardèche, la Drôme, la Loire, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie. Le département de l'Isère n'a pas pu être intégré parce qu'une sous-préfecture a refusé de nous transmettre les données (la préfecture et une sous-préfecture de l'Isère nous les ont transmis).

d'interventions de la force publique a diminué de 11,5% cette dernière année à la suite d'une forte hausse de 28,5% entre 2006 et 2008⁶⁴.

Pour les « sans toit » : la nécessité d'une offre d'hébergement adapté

Et ceux qui n'ont plus de toit : combien sont-ils ? Que deviennent-ils ? La Fondation Abbé Pierre estime à **68 500, le nombre de personnes privées de domicile personnel** sur la région⁶⁵. Certaines trouvent à se loger chez des tiers, d'autres font appel au 115. Les professionnels rencontrés à Bellegarde ont insisté sur la saturation des dispositifs d'hébergement. Les statistiques sur ce sujet devraient prochainement se développer et se renforcer⁶⁶ mais pour le moment, l'information est encore insuffisante. La Fondation Abbé Pierre évoque des dispositifs « *sous tension* » et constate : « *la tension s'accroît donc sur les dispositifs d'hébergement, avec une difficulté croissante à répondre aux besoins qui se durcissent* ». Quelles portes de sorties possibles pour ces ménages ?

Les professionnels de l'urgence sociale rencontrés pointent le **manque d'hébergements adaptés** aux besoins et situations des personnes privées de logement. Dans son dernier rapport d'activité, en évoquant le parcours d'une personne accueillie, le CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation) conclut : « *De manière générale, cette situation illustre bien les difficultés liées à l'accès à un hébergement et/ou à un logement stable et adapté. Le manque de disponibilité, les délais etc. contribuent fortement à (sur)fragiliser la situation des personnes et les démarches qu'elles engagent* ».

Pourtant, l'article 73 de la loi Molle du Code de l'Action Sociale et des Familles oblige les structures d'hébergement d'urgence à laisser toute personne accueillie « *y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation* ». De nombreux professionnels se sont mobilisés, sur différentes villes françaises, pour dénoncer le non-respect de cet article de loi. A Lyon, Maud Bigot du Samu Social rappelle alors **l'importance d'un accompagnement soutenu** vers un logement : « *la sortie de rue des « grands exclus » nécessite en effet un accompagnement renforcé spécifique qui requiert du temps et un savoir-faire singulier* », soutien que propose le Samu Social et que proposait l'association « Rue et Habitat » qui a, malheureusement, dû fermer ses portes. Elle poursuit : « *dans le travail quotidien du Samu Social, mais aussi dans l'organisation du dispositif de Veille Sociale, pourquoi aller à la rencontre des « personnes qui ne demandent plus rien » si nous ne sommes pas en mesure de construire avec elles des perspectives de réinsertion par le logement ?* ». Le projet de création d'un service d'accompagnement social des personnes SDF pourrait permettre de dépasser cette impasse : « *il s'agirait, en ce sens, de proposer à Lyon un service d'accompagnement vers et dans le logement pour des personnes SDF chronicisées depuis plusieurs années dans la rue et formant le projet d'accéder à un appartement. Au-delà de l'identification des besoins repérés⁶⁷ par le Samu Social, ce service (à l'instar de l'expérimentation Rue-Habitat) repose sur les fondements théoriques du modèle « housing first » rappelés dans le Rapport sur La santé des personnes sans chez soi⁶⁸. En ce sens, il s'inscrirait totalement dans la politique du « logement d'abord » en proposant une application concrète de cette nouvelle logique* ».

⁶⁴ Le dossier annuel 2010 (page 101) signalait que « certaines situations peuvent être rattrapées grâce à la mise en place du FSL et un renouvellement du bail ». L'écart croissant entre demandes de concours de la force publique et interventions effectives est-il lié à ce constat ?

⁶⁵ Sans domicile, en résidences sociales, en habitations de fortune, en hébergement « contraint » chez des tiers.

⁶⁶ Suite à la mise en place des Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et du dispositif COHPHRA de la DRJSCS.

⁶⁷ Constats partagés avec les accueils de jour et les centres d'hébergement d'urgence

⁶⁸ Vincent Girard Pascale Estecahandy, Pierre Chauvin, *La santé des personnes sans chez soi, Plaidoyer et propositions pour un accompagnement des personnes à un rétablissement social et citoyen*, Rapport remis à Madame Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre de la Santé et des Sports, Novembre 2009.

B. ETUDE EXPLORATOIRE SUR LES REFUS DALO LOGEMENT DANS LE RHONE

INTRODUCTION

Avant son entrée en application en janvier 2008, le Droit au Logement Opposable (DALO) a suscité de nombreux espoirs. Avec un peu de recul, **le bilan paraît contrasté**. D'après le quatrième rapport du comité de mise en œuvre du droit au logement opposable (décembre 2010), il est indéniable que le DALO permet à des ménages en difficulté d'être relogés. De même, l'administration et ses partenaires sont plus performants. Cependant, dans un département sur quatre, le droit n'est pas effectif et l'Etat qui en est le garant se retrouve condamné par les tribunaux administratifs. C'est en Ile de France que la situation est la plus dramatique car le nombre de personnes non relogées dans les délais impartis ne cesse d'augmenter. Pour ne donner qu'un exemple, le nombre de « prioritaires logement » sans offre au 30 juin 2010 était de 14 000 ménages au niveau national dont 12 500 désignés par les commissions franciliennes (10 000 par celle de Paris). Ceci doit évidemment être mis en corrélation avec une donnée contextuelle : le manque criant de logements abordables.

Notons enfin que les refus des propositions DALO par les requérants, suite au passage en commission de médiation sont bien loin d'être négligeables. Toujours **au niveau national**, sur les douze derniers mois (en cumul entre juillet 2009 et juin 2010), le taux de refus des requérants est de **19% tous recours confondus** (hébergement et logement). Il est **plus important pour les offres d'hébergement (32%) que de logement (16%)**.

En Rhône-Alpes, le rapport régional 2011 de la Fondation Abbé Pierre fait état d'un **recours DALO qui fonctionne**, d'un niveau de relogement légèrement meilleur qu'ailleurs ainsi que d'un taux de dossiers favorables plutôt élevé. Il faut d'ailleurs souligner, d'après le dernier rapport de la commission de médiation du Rhône (janvier 2011), que le traitement des recours se fait dans les temps : les recours en vue d'un hébergement sont traités dans un délai moyen de 5 semaines pour une limite de 6 semaines ; les recours en vue d'un logement sont traités dans un délai moyen de 4 mois ½ à 5 mois pour une limite de 6 mois.

La situation en région Rhône-Alpes s'explique notamment parce que dans les deux départements les plus tendus, l'Isère et le Rhône, les partenaires ont su se mobiliser. En outre, le contingent préfectoral (la part de logements sociaux réservés à l'Etat pour les personnes prioritaires), avant même la mise en place du DALO, était bien identifié et géré.

Pour autant, l'attention peut également être attirée sur les refus des requérants. En nous appuyant cette fois sur des données DREAL⁶⁹, on note (en cumul entre janvier 2008 et décembre 2010) au **niveau régional 32% de refus hébergement et 23% de refus logement**. Pour le niveau départemental, ainsi que l'indique le tableau ci-après, plusieurs observations peuvent être faites. La comparaison entre les départements doit être manipulée avec précaution tant les volumes sont inégaux. Assez logiquement, **les refus de logement se concentrent en nombre dans l'Isère et dans le Rhône**. La part des refus de logement est extrêmement variable puisqu'elle peut aller de 6% pour la Haute-Savoie à 43% pour la Loire. Ce qui dans les deux cas ne manque pas d'interroger et mériterait une investigation approfondie. Comment expliquer une part importante de refus ? Les requérants rejettent-ils certains quartiers ? Du fait d'un marché moins tendu, les requérants ont-ils plus de choix et par conséquent ont-ils plus tendance à refuser ? Par ailleurs, quel lien entre un faible taux de refus et le mécanisme en amont (l'incitation à recourir au DALO, le nombre de rejet de dossiers par la commission de médiation) ?

⁶⁹ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

RECOURS DALO EN VUE D'UN LOGEMENT
(EN CUMUL ENTRE JANVIER 2008 ET DECEMBRE 2010)

	Nombre de dossiers favorables	Nombre de refus	Part des refus / favorables
Ain	78	11	14%
Ardèche	15	6	40 %
Drôme	93	25	27%
Isère	875	167	19%
Loire	109	47	43%
Rhône	1327	335	25%
Savoie	119	35	29%
Haute-Savoie	166	10	6%
Rhône-Alpes	2782	636	23%

Source : DREAL Rhône-Alpes

Des personnes vivent des situations de « non logement » ou de « mal logement » et, pour cette raison, recourent au DALO. Comment expliquer le fait qu'elles refusent le logement proposé qui leur permettrait d'accéder à un mieux ? En apparence, il y a là un paradoxe qui semble d'autant plus étonnant dans le cadre d'une procédure d'urgence, comme le DALO. En reprenant certains discours, est-ce parce que les requérants ont des exigences démesurées ? Par exemple, en demandent-ils trop du point de vue du confort ? Ou alors, à l'inverse, est-ce parce que la proposition faite par les organismes et les acteurs intervenant dans la chaîne d'attribution ne correspond pas ? Il convient de dépasser un raisonnement binaire. Comme nous allons le voir, la réalité est plus complexe et d'autres facteurs explicatifs interviennent. Sollicité par plusieurs partenaires, la MRIE a décidé d'enquêter dans le département du Rhône en ciblant les refus DALO logement.

RAPPEL CONCERNANT LA PROCEDURE DALO

• **Recours amiable**

saisine de la commission de médiation par le requérant → envoi d'un accusé de réception → examen du dossier par la commission de médiation → si dossier prioritaire (logement ou hébergement), désignation par le préfet d'un bailleur chargé de faire une proposition adaptée de logement ou d'une structure chargée de faire une proposition adaptée d'hébergement.

A noter. Le requérant doit être dans l'une ou l'autre de ces situations : dépourvu de logement, hébergé ou en attente d'un logement adapté dans un délai dit « anormalement long », menacé d'expulsion, logé dans des locaux impropres ou insalubres, en suroccupation.

• **Recours contentieux**

saisine du tribunal administratif (si le requérant n'a pas reçu de proposition dans les délais impartis ou s'il juge qu'elle est inadaptée) → le juge peut ordonner au Préfet de faire une proposition et éventuellement fixer une astreinte.

1. METHODOLOGIE

Une étude en deux phases

La MRIE a tout d'abord réalisé une phase exploratoire avec le Service Inter-Administratif du Logement (SIAL) qui a en charge dans le Rhône de gérer le contingent préfectoral et de proposer un logement aux demandeurs DALO. Nous avons examiné 40 dossiers de requérants sélectionnés en fonction d'une diversité de critères (composition familiale, type et lieu d'habitation, motif des refus). Cette première phase a permis de mieux comprendre la procédure et de se familiariser avec la thématique. Elle a incité à entamer une seconde phase

qualitative avec pour finalité d'aller plus loin et d'entendre les principaux intéressés : les requérants eux-mêmes. C'est pourquoi nous avons conduit des entretiens approfondis et semi-directifs avec 20 requérants. Ils ont été contactés, par courrier puis par appel téléphonique grâce à un listing du SIAL (les 40 dossiers sélectionnés) et en complément grâce à quelques associations (l'ACAL, l'AVDL, le CHRS étoile, le MAS, l'ALPIL, ARALIS, AILOJ et FNDSA). Avant de les rencontrer, nous avons établi un guide d'entretien comprenant des questions relatives à leur parcours résidentiel, leur connaissance du DALO, la présentation et le déroulement de la procédure, le refus de la proposition, leur situation actuelle.

Les difficultés rencontrées

Comme dans toute enquête, nous avons été confrontés à des difficultés. Elles font écho à celles rencontrées par les intervenants dans l'accompagnement et, à ce titre, elles peuvent éclairer les refus DALO logement :

- Des ménages ont changé de téléphone et/ou d'adresse. Parfois il n'a tout simplement pas été possible de les retrouver. On peut évidemment s'interroger sur leur devenir.
- Ne voyant pas l'intérêt de la démarche, plusieurs ont refusé de participer à l'enquête.
- Quelques personnes ne sont pas venues au rendez-vous fixé. Pris par le quotidien et dans des démarches administratives, elles étaient occupées et elles ont oublié l'entretien. Il faut noter, cas particulier, que deux d'entre elles n'étaient ni disponibles ni joignables car elles sont rentrées plusieurs semaines dans leur pays d'origine.
- Au début de chaque entretien, en dépit des précautions prises préalablement dans le courrier et pendant l'appel téléphonique, il a fallu expliquer à nouveau le cadre de l'enquête voire aussi lever les ambiguïtés. Des personnes pensaient que nous allions les aider dans leur recherche de logement et, par exemple, nous ont confondus avec le SIAL. Ce qui pointe la complexité du « monde du logement ». Entre la commission de médiation, le SIAL et les bailleurs, il y a une difficulté à discerner « qui fait quoi ».
- Des problèmes de langue ont été rencontrés lors de la passation des entretiens. Sans un tiers traducteur, un entretien aurait été impossible.

2. LE PROFIL DES ENQUETES

Au moment où ils déposent leur dossier DALO, les requérants sont, soit des hommes seuls en résidence (Aralis ou Adoma), en logement temporaire ou hébergés chez des tiers, soit des familles nombreuses (couple avec 3, 4 ou 5 enfants) en situation de « mal logement ». Généralement, ils ont entre quarante et cinquante ans.

En observant le « **parcours résidentiel** » des requérants ces dernières années, il apparaît souvent **marqué** pour la moitié d'entre eux par **des « ruptures »** : départ du pays d'origine, expulsion, alternance entre différents hébergements. Ainsi Mr S. est arrivé en France en 2004 en tant que demandeur d'asile. Il a obtenu ses papiers en 2006. Depuis son arrivée, il est passé par l'hébergement d'urgence puis par l'hébergement d'insertion. Suite à quoi il a accédé à une résidence Aralis dans laquelle il vit toujours. En comparaison, le parcours de Mr et Mme M. semble plus compliqué et mériterait sans doute le qualificatif de « parcours du combattant ». Il y a plus de deux ans, avec leurs trois enfants, ils ont été expulsés de leur appartement. Ils ont alors passés une nuit au 115. Le lendemain, ils ont intégré un CHRS. Quatre mois après, ils se sont retrouvés dans un logement temporaire. Ils ont rapidement quitté celui-ci pour être hébergés par leur famille (le cousin de monsieur). Après cela, ils ont été hébergés en institution puis à nouveau par leur famille (la sœur de madame). Reste que la cohabitation chez des proches, même si elle dépanne, est difficile sur le long terme. C'est pourquoi ils ont dû se résoudre à solliciter une fois encore l'assistance. Après plusieurs mois passés dans deux CHRS, ils ont enfin accédé à leur propre logement grâce à un « bail glissant ».

A l'inverse, l'autre moitié des requérants a un « **parcours résidentiel** » **caractérisé par une certaine « continuité »**. Ils ont un logement dans le parc HLM depuis plusieurs années. Suite à des évolutions familiales voire professionnelles, il ne convient plus. Ils ont fait des demandes de mutation et sont en attente. Loin d'être dans l'impatience ou la plainte, ils se sont adaptés à la situation. Selon un premier : « *on entend ici et là qu'il y a pas mal d'attente et de monde alors forcément...* ». Ou encore, d'après un second : « *de 2006 à 2009, je n'ai pas eu de propositions, rien du tout. C'est normal, il y a une crise. Donc ça ne m'a pas étonné. Attendre deux ou trois ans, c'est la norme !* ». Mais parfois la situation est mal vécue et entraîne un découragement, peut-être un signe précurseur de renoncement ou de « non recours ». Ainsi un troisième requérant : « *j'attends mais je ne sais pas. Je commence à désespérer (...) chaque année, je renouvelle la demande, je fais des dossiers, des photocopies, j'amène des documents. Est-ce que je perds mon temps ? Est-ce que je vais rester ici pour toujours ?* ».

3. LA PROCEDURE DALO

Un dispositif méconnu

A la question « qu'est ce que le Dalo ou Droit au Logement Opposable ? », il faut noter que la plupart des requérants ne sont pas en mesure de répondre. Ils disent ne pas savoir qu'ils ont fait une telle demande ou encore ils ne connaissent pas la signification du terme. « *Le droit au logement opposable, je ne sais pas ce que c'est* », dit l'un d'eux. Un autre prétend : « *je crois que j'ai reçu un courrier. Ça a dû se faire automatiquement car j'étais inscrit dans la liste des demandeurs* ». Ce qui est en fait impossible. Faire partie de la liste des demandeurs de logements sociaux n'entraîne pas mécaniquement une demande DALO. La démarche est spécifique. Il y a un dossier à retirer et à remplir. Un dernier requérant se souvient et raconte : « *il n'y a pas eu de présentation spéciale. L'assistante sociale m'a dit qu'il y avait un nouveau système et qu'il fallait essayer* ». Ce propos peut étonner. Il révèle ce qui a pu se passer dans bien des cas. Premièrement, la procédure n'a pas été expliquée ou alors elle l'a été mais le requérant ne s'en souvient pas. Deuxièmement, si **le dossier DALO peut être retiré et rempli par les requérants** au guichet de la préfecture ou sur internet, en réalité ils ont été très majoritairement **aiguillés et aidés par des travailleurs sociaux associatifs et surtout institutionnels** (CCAS et MDR⁷⁰).

La méconnaissance du dispositif mise en évidence est loin d'être sans conséquences dans la procédure : « *on m'a dit que je n'avais pas le droit de refuser mais je ne le savais pas avant. J'ai pensé que je pouvais redemander* ». Ou encore : « *j'ai refusé. Après, j'ai redemandé mais il faut prendre ce qu'on vous donne en gros. Je ne savais pas que ce n'était pas possible. On ne peut pas faire une deuxième demande. Ça je ne l'avais pas compris. J'ai regretté de refuser. Si j'avais su, j'aurais accepté. C'était mieux que rien. J'étais dans le besoin !* ». Loin d'être isolé, ce témoignage en reflète d'autres. **En somme, les requérants refusent en postulant que d'autres propositions vont suivre. Ils disent ne pas avoir compris qu'il y a une proposition unique dans le DALO.** Y a-t-il confusion entre la procédure DALO et la procédure d'attribution dans le logement social (un refus n'élimine pas de la file d'attente) ou, peut-être, avec celle des opérations de démolition (trois propositions successives peuvent être faites) ? C'est une interrogation à ne pas négliger.

Au-delà de l'oral, cette contrainte qu'est la proposition unique a été explicitée dans le courrier adressé par le SIAL. Dès lors, on peut questionner **le rapport des requérants au courrier**. Parce qu'ils n'y pensent pas ou parce qu'ils appréhendent de mauvaises nouvelles, ouvrent-ils seulement leur courrier ? Ensuite, quand bien même il est ouvert, est-il lu ? Compris ? S'agit-il pour eux d'un courrier administratif de plus qui est parcouru en diagonale ? Par ailleurs, la rencontre avec certains requérants ne laisse pas de doute sur leurs difficultés à comprendre la

⁷⁰ Les Maisons du Rhône sont les établissements du Conseil Général.

langue française et, a fortiori, le langage administratif complexe à décrypter pour tous. Une grande partie des personnes enquêtées sont issues de l'immigration et parmi elles, quelques unes sont des « primo arrivants ».

Les effets dommageables d'une « visite des lieux » par les seuls requérants

Contrairement à ce qu'on peut penser a priori, les requérants n'ont pas refusé immédiatement la proposition de logement. Avant de donner leur réponse, plusieurs d'entre eux ont procédé à une visite des lieux. Cela signifie qu'ils n'étaient pas décidés une fois pour toutes et qu'ils étaient susceptibles de changer d'avis. Précisons que par « visite des lieux », il faut entendre une visite de l'environnement et non du logement en lui-même. Pour être exact, seul un requérant fait exception et a eu accès au logement. En fait, la possibilité de visiter le logement est formulée dans le courrier envoyé par le SIAL. Elle stipule que le requérant doit prendre contact avec le bailleur. Sauf que le rapport au courrier n'allant pas de soi, comme dit précédemment, les requérants n'ont pas saisi cette possibilité.

Comment se passe **la visite des lieux** ? Dans le récit délivré par les requérants, elle est une étape importante. Elle ne peut que laisser insatisfait le requérant qui reste bloqué devant l'interphone : « *je suis allé visiter mais la personne a refusé de me laisser entrer. Je n'ai pas vu le logement, ni même l'escalier ou l'entrée. Alors accepter non merci !* ». En visitant l'environnement, le requérant peut questionner ou se faire interpellé et subir **l'influence des « on dit » des habitants rencontrés** : « *je me suis renseigné sur les alentours. On nous a dit que c'est chaud (...) il y a aussi la question des démolitions. On nous a dit que l'immeuble allait y avoir droit. Donc je n'ai pas insisté, c'est clair* ».

Plus important, la visite peut être marquée par **la rencontre avec les « jeunes »**. Dans ce cas, elle démarre clairement sous de mauvais auspices. Pour plusieurs requérants, cette rencontre inquiète et incite à refuser : « *il y avait des jeunes qui se bagarraient. Ça m'a pas plu* ». De même : « *j'ai vu des jeunes qui chahutaient. Ça faisait un peu délinquance. Et ça, ce n'est pas bon !* ». Ou encore : « *je suis allé visiter le quartier. J'ai vu une bande près de l'immeuble. Les jeunes s'insultaient. C'était limite. Ça a aidé. Ça m'a définitivement convaincu. Et en plus je sais que dans le coin, il y a des problèmes de voitures qui sont dégradées* ». Les jeunes étaient-ils vraiment en train de se battre ? Est-ce que la lecture de la situation par les requérants n'est pas biaisée par des représentations sociales défavorables à l'égard des « jeunes » ?

Les motifs de refus

1. La taille du logement proposé

Refuser un logement en raison de sa taille ne concerne qu'une minorité de personnes. Notons que toutes remettent en cause la taille trop petite du logement. Ainsi un couple avec 4 jeunes enfants vit dans un T3 de 60 m². On lui propose un T4 de 85m². Bien que la typologie de logement soit conforme à la préconisation de la commission de médiation, pour ce ménage le logement est trop petit. Il souhaiterait plus d'espace pour ses enfants. Néanmoins, au regard de ses revenus, il n'a pas été possible de lui proposer un logement plus grand. On note aussi que la situation familiale du requérant peut évoluer entre le moment où il dépose son dossier et celui où il obtient une réponse. C'est par exemple le cas de ce couple hébergé chez un tiers dont la jeune femme est enceinte depuis peu et qui, de fait, refuse la proposition (un T2 de 53m²) tout en demandant un logement plus grand (T3). Le requérant dit avoir prévenu un travailleur social. Mais celui-ci a-t-il relayé l'information au SIAL ? A-t-elle été reçue ? A quel niveau y-a-t-il eu dysfonctionnement ?

2. L'étage du logement proposé

Cet autre motif de refus qu'est l'étage concerne à peu de choses près le même nombre de requérants. Ici le refus peut être mis en corrélation avec la situation familiale du requérant. Soit l'étage est situé au rez-de-chaussée et le requérant - un couple avec enfant ou une jeune femme seule - craint l'insécurité. Soit l'étage est situé en hauteur et le requérant - un couple avec enfants - redoute les pannes d'ascenseur et les difficultés qui suivront : *« on m'a proposé le 11^{ème}. Seul, ça ne me dérange pas. Mais j'ai une famille. Et en cas de problème avec l'ascenseur, comment je fais avec les enfants et les courses ? Les cités, je connais et je sais que ça arrive... »*.

3. La localisation du logement proposé...

Sans surprise, il s'agit du motif principal de refus. Bien souvent on retrouve le même schéma. La plupart des ménages habitent Lyon ou Villeurbanne et ils se voient proposer un logement à la périphérie de la ville (Vaulx-en-Velin, Saint-Priest, Saint-Genis Laval, Rillieux-la-Pape). Et pourtant, pour ouvrir une parenthèse, il faut savoir que les propositions de logement ne ciblent pas majoritairement les quartiers périphériques. En 2010, selon le rapport de la commission de médiation du Rhône (janvier 2011), 47% des baux ont été signés à Lyon ou à Villeurbanne. En outre, en cumul depuis janvier 2008, 30% des baux seulement ont été signés en ZUS.

Les requérants refusent le logement en raison de **l'image plutôt négative du quartier**. Ils évoquent un sentiment d'insécurité (les « jeunes »), **l'insuffisance des transports ou des commerces**. Ils pensent aussi à **leurs enfants : auront-ils moins de chances de réussir parce qu'ils sont scolarisés localement ?** L'environnement aura-t-il une mauvaise influence sur eux ? Une mère a un de ses enfants qui a *« des problèmes avec la justice »*. De son point de vue, il n'est pas question d'habiter dans un quartier car cela ne peut que les aggraver. C'est pourquoi elle a refusé un logement à Vénissieux et préfère rester dans une situation de « mal logement » en foyer d'hébergement dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon. Enfin, les requérants peuvent aussi évoquer **un défaut de mixité**, à l'image de la personne suivante : *« j'ai fait un tour. Ça m'a donné l'impression d'être en Algérie. Et moi j'en viens, donc ça suffit. Est-ce que mes amis allaient venir me voir ici ? Je ne sais pas. Comment s'intégrer quand on ne nous mélange pas ? Pour moi ça ressemblait à un ghetto et je n'ai pas voulu y aller ! C'est un choix que j'assume »*.

4. ... Mais aussi la localisation du logement occupé

Le SIAL comptabilise cinq catégories de refus toutes relatives au logement proposé : la localisation, la taille, l'étage, l'absence d'ascenseur, la non adaptation au handicap. Si ces motifs sont importants, les entretiens révèlent qu'il faut en prendre en compte un autre : **la localisation du logement occupé**. Pour plusieurs requérants, celui-ci est essentiel. Ils ont dans leur quartier **leur réseau de sociabilité et d'entraide**. Sans compter **l'école des enfants** ou encore parfois **la proximité avec le lieu de travail**.

Pour ces requérants, il n'est pas envisageable de s'éloigner de leur quartier. L'exemple suivant est de ce point de vue assez intéressant. Un homme vit dans un foyer situé dans le centre de Lyon. Gravement malade (VIH), il a non loin de celui-ci son « réseau socio sanitaire », c'est-à-dire son médecin, sa pharmacienne qui le connaît et avec qui il peut négocier le paiement de médicaments mais aussi une association dans laquelle il se rend chaque semaine pour prendre des petits déjeuners. Dans le cadre du DALO, un logement lui a été proposé en banlieue. Il l'a refusé et prétend : *« la proposition, je l'ai vu comme un mouvoir. J'ai eu peur de me renfermer, de tout laisser tomber et d'arrêter le traitement. Pour moi, ça faisait trop de distance »*. On peut faire l'hypothèse avec cet exemple que **plus les personnes sont dans des situations de précarité, plus elles peuvent s'accrocher au « peu » qu'elles ont** car précisément il s'agit de leurs derniers repères. On voit avec cette situation

combien il est nécessaire de se décentrer et de ne pas appliquer à l'autre ses propres normes, celles de « personnes intégrées », qui permettent davantage de mobilité car les individus ont d'autres sécurités (le travail, la famille, un réseau relationnel, des ressources économiques).

Autre exemple : il est question cette fois d'une famille composée de deux parents et de cinq enfants. Ils vivent dans un F4 à Bron Terraillon. Leurs premières demandes pour quitter le logement datent de 2006. Le père de famille est employé en tant que gardien d'immeuble et travaille juste à côté du domicile. Il n'a pas de permis de conduire. La belle-mère habite à proximité et régulièrement elle vient aider la mère à s'occuper des enfants dont l'un est polyhandicapé. A sept dans un peu plus de 70m², ils ont besoin d'un logement plus grand et ne peuvent apparemment pas quitter Bron. Le logement proposé, lui, était situé à Vénissieux. Le risque ici est que l'institution, étant dans l'incapacité de faire une offre répondant aux contraintes exposées par le requérant, les juge par conséquent illégitimes. Pour ce requérant, sa famille vit dans une impasse. Ils ont besoin d'un grand logement. Or ils se retrouvent comme enfermés dans un quartier qui, d'après lui, n'en contient pas. Il place une partie de ses espoirs dans la construction d'immeubles à côté de chez-lui. Mais a-t-il connaissance de toute l'offre ? N'y a-t-il vraiment pas de grands logements dans le quartier ou aux alentours de celui-ci ?

Pour aller plus avant, on peut affirmer que **le refus** se comprend également au delà du logement occupé dans le temps présent. En effet, il **prend sens dans le parcours résidentiel de la personne**. Il est difficilement envisageable pour plusieurs requérants de vivre en banlieue. Quelques uns ont même été explicites à ce sujet. Ils pensent en quelque sorte que cela reviendrait à « être déclassés ». Parmi eux, certains n'y ont jamais vécu. Ainsi un requérant qui, pendant trente huit ans de sa vie, est resté sur Paris. Il a surtout habité Montmartre et l'Île Saint-Louis. Travaillant dans la restauration, il a ensuite tenté sa chance en province. Il est notamment passé par Bourgoin, Grenoble et Lyon. A chaque fois, il y a un point commun : le centre ville. D'après lui, « *c'est quelque chose qui va de soi et qui ne se change pas comme ça !* ». D'autres requérants, à l'inverse, ont déjà fait l'expérience de la banlieue. Sans la rejeter forcément, ils prétendent pour autant ne pas vouloir y retourner, comme cet autre : « *plus jeune, j'ai été élevé aux Minguettes. A l'époque, il y avait le rodéo et tout ça. Mais j'en ai pas que de mauvais souvenirs, au contraire même (...) Tout ça pour dire que la banlieue je connais. Je n'ai pas de préjugés. La seule chose, c'est que la page a été tournée et ça me dit rien de faire marche arrière* ».

Après le refus DALO logement

Qu'advient-il de ceux qui sortent des dispositifs ? On sait d'expérience qu'on se heurte ici à un point sensible de l'observation sociale. Il se trouve que les personnes enquêtées ont refusé la proposition de logement un ou deux ans auparavant. De fait, nous disposons d'un certain recul permettant d'apprécier le devenir des anciens requérants.

Tout d'abord, **aucun d'eux n'a fait de recours en contentieux**. D'ailleurs, ils ne se sont pas posé la question. Ce qui n'est pas étonnant, compte tenu de leur degré de connaissance du dispositif. D'autres facteurs interviennent peut-être. Craignent-ils d'engager une procédure contre les institutions ? Ont-ils été dissuadés par des accompagnants qui pourraient avoir la même grille de lecture que la commission de médiation ou le SIAL ?

Ensuite, **la situation des personnes est restée la même pour la moitié d'entre elles**. Ce qui est évidemment problématique puisque cela signifie que, pour elles, le mal logement perdure depuis des années. En revanche, il faut noter que **la situation a évolué pour l'autre moitié des personnes. Elles ont bien souvent accédé à un logement social par la filière classique**. Les exemples suivants sont assez révélateurs et intéressants de par leur diversité. A force d'attendre, une première personne a obtenu un logement situé dans un environnement conforme à ses souhaits. Il se trouve que, dans ce nouveau cadre, un accompagnement social a été mis en place et a abouti à l'obtention d'un CDD renouvelable.

Avec du recul, elle pense qu'elle a bien fait de refuser. Cela lui a ouvert des perspectives. Une deuxième personne, après avoir été hébergée chez un tiers, s'est décidée, faute de mieux, à louer dans le privé. Le cout du loyer a cependant entraîné des difficultés financières. Quelques mois après son emménagement, une proposition de logement social lui a été faite et a été acceptée. Une troisième personne a trouvé par l'intermédiaire des annonces dans le journal « paru vendu » un logement dans le privé à Valsonne, une petite commune située à 45 km de Lyon. Elle ne la connaissait que parce qu'elle y était partie une fois en vacances. Jugeant la proposition intéressante financièrement, elle l'a acceptée et a quitté Lyon du jour au lendemain. Pour elle, c'était un peu une « *occasion de se mettre au vert* » et « *de repartir à zéro* ». Quasiment un an après avoir emménagé, elle ne regrette pas son choix. Elle va mieux moralement. Cependant elle commence à ressentir un certain isolement. Il y a peu de choses à faire dans sa commune. Aussi, pour voir du monde et participer à des activités, elle doit se rendre dans la commune voisine (Tarare). N'ayant pas de véhicule personnel, elle doit compter sur un « taxi social » du Conseil Général. A l'usage, cela ne se révèle pas très pratique. En considérant globalement sa situation, elle commence à s'interroger sur un possible déménagement.

CONCLUSION

Pour reprendre l'ensemble des éléments exposés précédemment, il apparaît que les requérants DALO refusent pour **plusieurs motifs**. Il y a **l'étage, la taille, la localisation du logement proposé** (principalement en périphérie de Lyon et de Villeurbanne) mais aussi **la localisation du logement occupé**. Il faut noter que les motifs peuvent se cumuler et ne laisser alors aucun doute aux requérants. Par ailleurs, **les refus résultent également de la méconnaissance du dispositif ainsi que d'un défaut d'accompagnement** pendant la procédure. Pour mieux les comprendre, il faut donc les situer dans cet ensemble et dans cette complexité là.

A présent, dégageons plusieurs pistes de réflexion/préconisations pouvant aider à réduire les refus de propositions DALO logement :

- **En amont, comment qualifier au mieux la demande et vérifier la compatibilité de la situation des personnes avec la procédure ?** Le recours au DALO n'est pas toujours approprié et une demande de logement social classique peut être préférable. D'après une intervenante de l'AVDL (Association Villeurbannaise de Droit au Logement) qui tient une permanence DALO, il est important de bien expliquer la procédure aux requérants potentiels. Il arrive d'ailleurs que certains repartent en faisant le choix de ne pas saisir le DALO. Ce qui permet de ne pas encombrer inutilement le dispositif et de faire qu'il conserve son caractère exceptionnel. C'est également important vis-à-vis des requérants qui peuvent ressortir déçus de la procédure comme cette personne qui prétend : « *si j'avais su, je n'aurais pas fait de demande, ça n'a servi à rien !* ».
- L'information est un élément essentiel dans la procédure. Plusieurs requérants disent clairement qu'ils auraient accepté la première proposition s'ils avaient compris qu'aucune ne suivrait. Les requérants ne peuvent pas « être acteur de leur parcours » si l'information n'est pas reçue, comprise et intégrée. Il y a là comme une injonction paradoxale. Aussi, **comment améliorer l'information pour qu'ils aient conscience de la procédure dans laquelle ils s'engagent et qu'ils puissent décider en connaissance de cause ?**
- L'enquête donne à penser qu'il n'y a pas eu « accompagnement » ou « suivi » mais plutôt « intervention » de la part des travailleurs sociaux au moment de remplir le dossier DALO. C'est évidemment problématique pour les requérants qui vivent des situations complexes et qui ont des difficultés avec la langue française et le langage administratif. De ce point de vue, ce n'est sans doute pas un hasard si, parmi les

personnes ayant refusé, nous avons rencontré plusieurs « primo arrivants ». On devine qu'avec ce public notamment, un traitement impersonnel ne peut être que difficilement opérant. Par conséquent, **quel accompagnement tout au long de la procédure ? Faut-il que les requérants aient un référent attitré ? Quelle charte de l'accompagnement dans le DALO ?**

Il est important de **se focaliser sur la visite** qui est un point délicat de la procédure pouvant influencer sur la décision du requérant. Ce dernier ne peut pas être laissé seul à ce moment-là. **La présence d'un professionnel peut aider en guidant, expliquant et objectivant la réalité.** Ce dont rend compte le témoignage de cette personne relogée après le DALO : « *ici j'ai visité, ça m'a plu, c'est le village ! Mais quand on m'a dit Vénissieux, je n'étais pas bien d'accord. Puis je suis venu visiter avec mon référent. J'ai vu que l'immeuble était de qualité. Et il m'a montré les transports en commun et les commerces à côté. Je me suis rendu compte que c'était pas mal du tout et voilà !* ». **De même, il est important que chaque requérant visite son futur logement.** Qui accepterait de louer et d'emménager dans un logement sans le visiter préalablement ?

Enfin, **quel accompagnement après le refus ?** Comme constaté, comment éviter que des requérants qui vivent des situations particulièrement difficiles se retrouvent livrés à eux-mêmes une fois sortis de la procédure DALO ? Il paraît essentiel qu'une instance prenne le relais et assure un minimum de continuité.

- Il est parfois tentant de faire **des travailleurs sociaux** des responsables tout désignés des dysfonctionnements constatés. Or il convient de rappeler que leur tâche est loin d'être simple. Ceux qui sont en polyvalence ont dû intégrer bon gré mal gré plusieurs réformes (DALO, Protection de l'enfance, RSA). Tous vivent une certaine impuissance devant les problématiques des publics. Il découle de celle-ci une souffrance bien réelle. C'est pourquoi ils peuvent, par défaut, inciter les requérants à recourir au DALO. La question qui peut se poser, pour les soutenir, est celle de **la formation au DALO**. Le dernier rapport de la Commission de Médiation du Rhône (janvier 2011) préconise lui-même de « développer des actions de formation des travailleurs sociaux en lien avec les collectivités territoriales et notamment le département ». On peut ajouter qu'il faudrait aussi cibler **les écoles de travailleurs sociaux** et systématiser les formations sur le DALO qui, par ailleurs, se développent
- Il se produit dans le DALO un « **choc des temporalités** » sur lequel il convient de s'arrêter. La procédure se veut une procédure « d'urgence ». Mais ceux qui sont bloqués dans le parc HLM et reconnus prioritaires pour un « délai anormalement long » ne sont pas forcément dans cette logique. Ils attendent depuis plusieurs années et sont prêts à attendre un peu plus pour obtenir un logement qui leur convienne. Ainsi que nous l'avons expliqué auparavant, ils savent que la mobilité est réduite dans le parc social. Par conséquent, risquant d'être assignés à résidence, ils sont donc plus enclins à refuser. **Pourquoi pas dans le DALO, leur faire une proposition de logement en leur assurant une possibilité de mobilité dans un temps donné ?**
- Comme la mobilité réduite dans le parc social, l'insuffisance de l'offre de logements sociaux accessibles est une donnée qui dépasse le DALO tout en l'impactant. « **La bataille de l'offre** », pour reprendre une expression du troisième rapport du comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable (octobre 2009), **est engagée et reste à poursuivre**. Des marges de manœuvre existent cependant. Il faut préciser que les possibilités d'offre de logement se font à partir de la mobilisation du contingent préfectoral. Comme cela se passe en Ile de France et comme cela a été suggéré à l'occasion d'une réunion de travail sur les refus DALO logement (le 24.03.2011 à la MRIE), **l'élargissement de l'offre et la passation d'accords avec les bailleurs ou le privé** permettrait une plus grande adéquation entre l'offre et la demande.

- **Pour finir, un refus est-il acceptable ?** Notons que cela n'est pas une décision facile à prendre pour les requérants. D'après un premier : « *j'ai été gênée de refuser. Je me suis demandée ce qu'on allait penser de moi* ». Ou encore : « *le soir, ça m'a fait pas mal cogiter (...) j'ai eu peur qu'ils nous mettent sur une liste et qu'il y ait des conséquences* ». Côté professionnels, ne considère-t-on pas que les personnes n'ont pas à refuser la proposition faite ? Au-delà d'une position morale, ce point de vue se comprend au regard des efforts déployés par les acteurs engagés ainsi que par rapport au manque de logements. Conscients de ce dernier, **les professionnels peuvent être tentés d'inciter les requérants à accepter. Mais est-ce souhaitable ?** Et si c'est le cas, à quelles conditions ? En outre, il apparaît que, **pour quelques requérants, le refus a été salutaire.** Il leur a permis de rebondir. Même si le refus ne va apparemment pas dans le sens de l'institution, il peut permettre aux personnes de « rester acteur », de décider et non pas de se voir imposer leur « parcours résidentiel ». En ce sens, **le refus n'est pas qu'un échec et contient une part positive** à prendre en compte, même si elle est minoritaire au regard de l'ensemble des refus.

DES REFUS DE PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION... AU RISQUE DE VACANCE

Alors que la pression sur le parc social est forte, de nombreux acteurs de l'habitat constatent que de nombreuses propositions d'attribution sont refusées par les ménages. En effet, malgré une attente souvent longue dans des conditions de logement loin d'être satisfaisantes, de plus en plus de ménages préfèrent ne pas accepter la proposition qui leur est faite. Dans la plupart des cas, la localisation du logement est en cause, comme l'indique une étude réalisée par l'Observatoire de l'hébergement et du logement. Cette étude⁷¹, réalisée en 2009 à l'initiative du comité de suivi de mise en œuvre de la loi DALO, fait suite à certaines interrogations des membres de la commission de médiation de l'Isère ainsi que des bailleurs sociaux de voir se multiplier les refus au terme d'une procédure qui vise à rendre effectif le droit au logement. Cette étude tente de comprendre les mécanismes qui poussent des ménages à refuser une proposition d'attribution et identifie plusieurs catégories de motifs pour lesquels des ménages ont refusé.

Au-delà des motifs qui sont mis en avant par les ménages qui rejoignent ceux constatés dans le Rhône, l'étude pointe un certain nombre d'éléments qui renvoient au manque de perspectives résidentielles pour les demandeurs de logement social et au fait que ces derniers ne sont pas vraiment acteurs de leurs parcours résidentiels. En premier lieu, l'étude pointe des divergences dans les représentations du logement adapté, avec d'un côté les bailleurs sociaux qui raisonnent en termes de logement, étudient les capacités financières ainsi que la composition du ménage pour attribuer un logement, et de l'autre des ménages qui raisonnent en termes d'habitat, en fonction d'éléments subjectifs liés à leurs attentes, leurs parcours et leurs besoins spécifiques. Les structures d'hébergement ont quant à elles une position intermédiaire qui conjugue une approche objective et la prise en compte des besoins liés aux parcours des personnes. L'étude rend compte également de la complexité de la procédure d'attribution, jugée longue et opaque par les demandeurs et qui produit un certain nombre d'incompréhensions, de fantasmes et de préjugés. On remarque à ce sujet que les personnes qui sont accompagnées par les travailleurs sociaux des structures d'hébergement et qui ont bénéficié d'un certain nombre d'explications ont tendance à refuser moins souvent une proposition d'attribution que les demandeurs non accompagnés.

Cette étude pose enfin la question des perspectives résidentielles qui s'offrent aux demandeurs de logement social : alors que ces derniers ont des ressources qui ne leur permettent pas de se loger dans le parc privé, que les délais d'attente pour accéder au parc social sont longs et que les possibilités de mutation sont restreintes, les demandeurs savent que le fait d'accepter une attribution aura des conséquences sur le long terme.

Contact : Yolande ENCINAS, Observatoire de l'hébergement et du logement
obslog@wanadoo.fr

⁷¹ Les refus de logements sociaux. Observatoire de l'hébergement et du logement. Mars 2010. Etude basée sur de deux types de matériau : analyse d'un échantillon de 1 550 ménages ayant refusé une proposition d'attribution de logement social issu de la base de données Etoil.org ; 28 entretiens menés auprès de ménages ayant refusé une proposition d'attribution ainsi que de professionnels du logement social et de l'hébergement.

C. SORTIR DE LA RUE : LES CONDITIONS D'ACCÈS AU « CHEZ-SOI »

L'article ci-présent a pour objet de reprendre et de reformuler une partie des éléments de la recherche intitulée *Sortir de la rue : les conditions d'accès au « chez soi »* et réalisée pour la DGAS par un groupe de sociologues - Elodie Jouve, Katia Choppin et David Grand - sous la direction de Pascale Pichon (maître de conférence en sociologie à l'Université Jean Monnet - Saint-Étienne)⁷². Cette **recherche qualitative reposant sur des entretiens mais aussi des observations a pour originalité de porter sur une trentaine de parcours de personnes sans domicile**. A chaque fois, c'est l'institution d'hébergement qui a servi d'entrée. Les terrains sont cependant divers et c'est précisément ici un des atouts de la démarche comparative. L'enquête s'est faite par l'intermédiaire du Pact 42 dans la Loire, de la Fondation Armée du Salut à Lille, du CHRS Regain à Montpellier et, enfin, du Patio localisé dans l'agglomération lyonnaise et géré par les Petits Frères des Pauvres.

A partir d'entretiens faits auprès de trente personnes hébergées, nous avons dégagé des « parcours d'habiter ». Précisons qu'il ne s'agit pas à travers ceux-ci de reconstituer l'intégralité de l'existence des personnes, tâche d'autant plus illusoire qu'elles peuvent vouloir se préserver et ne pas tout divulguer. En outre leur mémoire a été affectée par la « vie à la rue ». Des événements ont comme disparu ou sont difficiles à ordonner.

Nous allons maintenant présenter en détails quatre de ces « parcours d'habiter » choisis en raison de leur caractère typique puis, en nous appuyant sur l'ensemble des parcours étudiés, nous dégagerons des éléments d'analyse permettant de comprendre ce que signifie « sortir de la rue » et « accéder au chez soi ».

1. QUATRE « PARCOURS D'HABITER »

BENOIT

L'attachement à l'animal ou la raison d'habiter

Benoît E. est né le 6 février 1965 à Dijon. De sa naissance à ses quatre ans, il vit en Afrique avec son père jusqu'au décès de celui-ci. Il revient en France et habite avec sa mère, son beau-père et ses sœurs à Nantes puis dans différentes villes. A 15 ans il part en Irlande pour un travail saisonnier. Ça durera 4 ans. Il séjourne ensuite dans différents pays, notamment la Côte d'Ivoire où il est hébergé dans l'appartement d'une de ses sœurs et l'Allemagne, pays dans lequel il vit trois ans. A son retour en France, il fait la route et s'installe brièvement dans plusieurs villes en vivant dans des squats qu'il ouvre pour lui seul. Puis il part en Martinique chez une autre de ses sœurs et revient rapidement en métropole, à Montpellier, ville que vient de quitter une troisième sœur. Il y vit d'abord dans la rue, puis en squat et en camion.

En 1991, des amis ont une portée de chiots et Benoît en prend un qu'il nomme Apache. Une fois responsable du petit animal, il doit changer ses habitudes. Les voyages sur un coup de tête, les transports en bus, avion et train, tout est remis en question. C'est alors le moment de l'installation. Benoît trouve un appartement, du moins un lieu qui est présenté comme tel. Pour lui, « *c'est pas un appartement (...) non c'est une grotte tellement c'est pourri* ». Une accompagnante qui a visité le lieu le qualifie plutôt de grenier, un squat engoncé sous les combles : pas d'électricité, pratiquement aucune luminosité, humide, bref insalubre. Pourtant Benoît en était le locataire, il payait un loyer. En fait, il a payé le loyer dans sa totalité uniquement la première année et depuis 13 ans il ne fournit que les allocations logement au propriétaire. Celui-ci ne s'en est jamais plaint, preuve qu'il s'agit bien là d'un marchand de sommeil qui n'ose ni expulser son locataire ni le traîner devant les tribunaux tant il sait ce qu'il loue. En dépit de ce constat établi par Benoît, il reste dans ce lieu pendant 14 ans. Sa santé se dégrade de plus en plus. Il subit les contre coups de sa maladie, l'hépatite C, sans avoir recours

⁷² Rapport publié en 2010 et disponible auprès de david.grand@mrie.org

aux soins nécessaires. Il craque nerveusement. Il ne sait pas s'il peut tenir encore dans ce lieu et dans cet état. C'est alors qu'il demande de l'aide et s'affaire à monter tout seul un dossier d'admission dans un ACT (Appartement de Coordination Thérapeutique). Au bout d'un an de démarches, Benoît touche enfin du doigt cet appartement tant attendu. Mais 15 jours avant son installation supposée, l'association lui fait part d'une information : les ACT n'acceptent pas les animaux. Aucun dilemme pour Benoît qui préfère rester dans sa « grotte ».

De cette mésaventure, Benoît garde un souvenir amer et une perte de confiance vis-à-vis des associations. Pourtant au Centre Communal d'Action Sociale, son assistante sociale et son infirmier lui ont fait quelques propositions, toutes inadaptées : des CHRS et foyers d'hébergement d'urgence dans lesquels les chiens sont refusés, des algécos où les chiens sont acceptés mais où la cohabitation est imposée et trop contraignante. Grâce à Apache, il obtient finalement une chambre simple dans un CHRS. Elle mesure 9m². Il la compare à une « cellule ». Mais à choisir entre une « grotte » et une « cellule », il préfère la seconde option. Il a d'ailleurs commencé à l'aménager. Cependant il a laissé de nombreuses affaires dans son ancien appartement. Il y a ses livres, des vêtements et bien d'autres choses. Il en a jeté une partie lorsqu'il a déménagé, peut-être amènera-t-il le reste s'il estime qu'il peut se sentir chez lui pour quelques temps ici. Et après ? Benoît dit vouloir « *prendre un appart. Enfin ça dépend parce que si mon chien il meurt, je prends pas un appart, je prends un billet d'avion* ». Seul Apache le retient et rythme sa vie. Le vieux chien étant malade, incontinent et aveugle, Benoît doit le sortir régulièrement, ne jamais l'égarer ou le perdre de vue. Il dit ainsi son attachement : « *y a des salauds sur terre, c'est pour ça que la SPA existe. Pour moi, si on abandonne son chien on est une merde et c'est tout. Il a rien demandé le chien. Si on le prend on doit l'assumer sinon on prend pas de chien c'est tout* ».

KARINE

La féminité sans chez-soi : contraintes et valeur ajoutée

Karine G. est née en 1988 dans un « quartier » autour de Montpellier. Elle grandit dans l'appartement familial auprès de sa mère, sa grand-mère, sa tante et bientôt son petit frère. Elevée en grande partie par des femmes, Karine n'a pas connu son père. Elle n'a pu supporter longtemps le carcan dans lequel les traditions familiales voulaient l'enfermer. Il fallait qu'elle respecte certains codes et certaines règles de décence. Il fallait qu'elle soit irréprochable. A 14 ans, elle interrompt sa scolarité puis intègre une famille d'accueil jusqu'à ses dix-huit ans. Dans ce lieu, Karine retrouve une certaine sérénité. Il n'y a pas de concurrence, pas de violence et les liens qu'elle tisse avec les autres jeunes hébergés par la famille sont solides et viables. Elle qui préfère la solitude à la vie en groupe se rappelle pourtant de cette période avec nostalgie. La famille d'accueil faisait office de cocon.

Elle retourne ensuite chez sa grand-mère. L'ambiance demeure tendue. Des disputes éclatent fréquemment au point que Karine tente de se défenestrer. Elle finit par intégrer un service psychiatrique dont elle ne retient rien de positif. Entre la somme astronomique de médicaments qu'elle doit prendre et les cours de relaxation qui l'énervent plus qu'autre chose, Karine sort de « *ce lieu encore pire qu'avant* ». Elle occupe à nouveau le domicile de sa grand-mère et la pression se fait une fois encore sentir. Sa grand-mère la surveille plus que de raison à ses yeux. Ses sorties, ses fréquentations, son rythme de vie, tout est commenté et critiqué. Pour échapper aux réflexions désobligeantes, Karine part vivre chez son compagnon. Avec du recul, elle estime que c'est une très mauvaise idée. Il est loin d'être le « gendre idéal ». Il l'entraîne dans une existence qui finira par la briser. Il participe à des trafics de drogue et côtoie cet univers avec aisance. Karine le suit et apprend les lieux du trafic, les règles, les personnes qui évoluent dans ce milieu. Elle expérimente tous les produits qui transitent devant elle et entame un parcours d'usager assidu de drogues. Fêtarde invétérée au réseau social développé, Karine peut sortir dans de nombreux lieux et y consommer tout ce qu'elle désire.

Deux ans et demi plus tard, la parenthèse « enchantée » se termine dans la rue. Quand Karine cherche à être indépendante, elle réalise qu'elle n'a rien. Alors elle dort dehors, puis chez des amis ou simplement des connaissances. Son assistante sociale la dirige vers les structures associatives. Du fait de son appartenance au genre féminin, elle entre prioritairement en Lit Halte Soins Santé dans un CHRS. Karine appréhende la suite. Va-t-elle partir dans un autre CHRS ? Elle commence à prendre ses marques ici. On lui a proposé d'être hébergée dans un lieu réservé aux femmes. Mais cette idée l'angoisse. Ce qui se comprend au regard de son vécu familial. Au bout de quelques semaines, Karine obtient avec satisfaction une place de stabilisation au sein du CHRS. Le programme que Karine envisage au CHRS n'est pas de tout repos. Elle s'est inscrite au club de sport pour faire de la boxe. Elle souhaite reprendre une formation pour se remettre à niveau. Son objectif, c'est d'avoir un logement, un emploi et poursuivre une vie de jeune femme, loin des tumultes déjà traversés. Pour l'instant, Karine est ici, et elle compte bien y rester. Ce qui la rassure, c'est le retour positif que lui transmet l'équipe accompagnante. En effet elle est appréciée, et son comportement est considéré comme exemplaire. Elle les informe de ses démarches, est présente et ponctuelle à chaque rendez-vous, ne s'emporte jamais et donne les preuves de sa motivation. Elle espère engranger des points qui participeront à son maintien dans la structure : « *ils m'ont dit que si ça continuait comme ça, que je ne posais pas de problème, ils ne voyaient pas pourquoi ils me garderaient pas* ». Karine veut prendre le temps. Elle considère qu'elle doit travailler sur ce qu'elle a vécu et que cela ne se fera pas en quelques semaines. Elle est même disposée à entreprendre un travail approfondi avec un psychologue et éventuellement un psychiatre. A 22 ans, elle sait que beaucoup de choses sont possibles. Elle veut transformer les expériences négatives en données positives. Ce qu'elle a vécu, « *ça peut être un plus, beaucoup de gens l'ont jamais vécu* ». En somme Karine s'attelle à inverser les polarités.

FRANÇOIS

Le temps de la prison : basculement résidentiel entre famille et assistance

François G. est né en 1957 à Hem, une petite commune localisée dans le département du Nord. C'est l'avant dernier d'une famille de quatre enfants. François se souvient qu'il n'était pas très bon à l'école. Il a de grosses difficultés pour lire et écrire, tout comme ses parents. Il veut devenir maçon carreleur mais ses résultats ne le lui permettent pas. Il s'oriente vers un métier en menuiserie. A 15 ans, il part travailler avec son père dans une entreprise de matériel calorifuge (isolation thermique). Il travaillera pendant 8 ans avec lui, jusqu'à ce que l'entreprise soit déclarée en faillite. Lorsqu'il se retrouve chômeur, l'un de ses frères lui propose de l'embaucher dans son entreprise de fumisterie. A 29 ans, il vit toujours chez ses parents. C'est son père qui le pousse à prendre son autonomie. Il décide de sortir un peu plus pour rencontrer une fille. Avant de rentrer chez ses parents après le travail, il s'arrête parfois boire un verre dans le bistrot d'Hem. Il y rencontre sa future femme qui habite le même village. Peu de temps après, il annonce à ses parents qu'il va se marier et qu'il quitte la maison.

François et sa femme habitent dans un vieil immeuble qui a été rénové après la seconde guerre mondiale. Ils ont rapidement deux enfants. François continue de travailler avec son frère. A la maison, c'est sa femme qui s'occupe de la cuisine et c'est elle qui gère les factures et toutes les autres procédures administratives. Au bout de trois ans de vie commune, François va être confronté à deux événements qui vont, dans un temps resserré, fortement le toucher. Son frère lui annonce qu'il part à la retraite, il va donc devoir trouver un nouveau travail et dans la foulée, son père décède. Au chômage, il passe la plupart de son temps dans la maison de ses parents et s'occupe du jardin de son père. Jusqu'au jour où sa mère décède. François cherche à se rapprocher de la fratrie. Il se tourne vers son plus jeune frère et travaille à nouveau dans l'isolation. Mais les relations avec le cadet sont difficiles : celui-ci ne lui verse pas la totalité de son salaire. S'ajoute à cela la demande de divorce entreprise par sa femme, après 11 ans de mariage. François se morfond. Sa référente explique qu'il sombre dans l'alcool et commet des actes pour lesquels il sera poursuivi. Il est incarcéré pendant une période de quatre ans, avec interdiction à la sortie de revoir le plus jeune de ses enfants.

A sa sortie de prison, François est perdu. Il est bien loin de son petit village et de sa famille avec lesquels il avait construit tous ses repères. Il ne veut pas retourner dans son village car « *c'est un village où vont aussi vite les nouvelles que le facteur, sans demander quoi, on sait déjà tout* ». Il dort quelques nuits à l'hôtel et se retrouve dans le circuit proposé par la Fondation Armée du Salut. Après un passage en extrême urgence et en urgence, il intègre le CHRS de la même association. François voit en l'assistance une ressource pour s'occuper de ses papiers. Les règles et les pratiques éducatives remplacent en quelque sorte l'aide familiale et deviennent un soutien. Il y trouve un appui pour palier son illettrisme et va également fortement investir la relation avec ses référents qu'il appelle par leur prénom. Cependant il ressent une certaine peur vis-à-vis des autres résidents. Il préfère ne pas trop rester avec eux dans les couloirs parce qu'il entend parfois des disputes ou des bagarres. Il voit également beaucoup d'alcool circuler.

Après deux ans passés dans la structure, il est temps de partir. François est de nouveau angoissé. Il se trouve encore face à l'inconnu, à ses peurs dont il fait part à sa référente. Il se sentirait mieux « *si sa sortie était préparée* ». François ne veut pas lâcher ce lien avec l'assistance. Mais il ne veut pas non plus s'éloigner de sa famille, toujours présente pour lui. Sa référente l'aide à faire le lien entre ces deux attachements. Elle lui propose d'intégrer une maison relais qu'elle considère plus adaptée à ses besoins. Il va jusqu'à refuser deux entrées en maison relais parce qu'elles étaient éloignées des habitations de ses proches. La troisième sera acceptée. Aujourd'hui, il se sent plus confiant. Contrairement au CHRS où il était, ses enfants peuvent désormais lui rendre visite. Ils l'aident au quotidien. Son fils lui rend visite et il vient le chercher pour dîner. Quant à sa fille, elle l'aide dans ses tâches ménagères. Elle lui lave son linge et lui fait quelques courses difficilement transportables sans véhicule. Dans la maison relais, il s'est fait quelques copains et il sait qu'il peut compter sur les salariés. Son habitation est placée idéalement. Elle se trouve à l'intersection de celles de ses enfants et de son ancien village. En ce lieu, François semble avoir réuni tous les soutiens nécessaires : « *comment je me sens ici, normal, comme quand j'étais à Hem (rire). Plus de soucis, plus rien (rire)* ».

LEON

Après la route, retrouver un chez-soi et se retrouver

Léon B. est né en 1946. Il est originaire du Havre. Il y a passé son enfance et son adolescence. Après le service militaire, Léon emménage avec sa compagne. Il devient notamment gardien d'immeuble dans un HLM d'une banlieue parisienne. Pendant vingt ans, il vit avec sa compagne, puis il rompt et quitte l'appartement conjugal. A ce moment, il prend la route. Equipé de son sac à dos et d'un duvet, seul ou accompagné, il marche et il circule de ville en ville. A l'occasion, il fait du stop ou il prend le train en resquillant. Léon ne va pas tarder à accumuler les kilomètres à son compteur. En effet, il passe dans les villes suivantes : Marseille, la Rochelle, Cannes, Cassis, Toulon, Angoulême, Bordeaux, Nice, Poitiers, Grenoble, Saint-Etienne, le Havre, Chambéry, Antibes, Annecy, Lille, Paris, Angers, Béthune, Montpellier, la Rochelle, Lourdes, Strasbourg. Outre les villes, il s'arrête également dans des petits villages qu'il apprécie car il n'y a pas trop de monde. Il est possible, dit-il, de s'y faire rapidement un peu d'argent et de trouver un coin où dormir. Généralement, pour subvenir à ses besoins, outre la manche à la sortie de l'église, Léon accepte facilement les petits boulots. Il aide sur les marchés, il lave des voitures dans un garage ou s'improvise bûcheron pour quelques jours.

Léon ne peut pas reconstituer précisément son périple. Au cours de celui-ci il s'est en quelque sorte perdu. Comme il le dit lui-même, « *il y a un moment où je savais plus où j'étais ni où j'allais. C'était dur* ». En revanche, son parcours présente des régularités. Tout d'abord, l'hiver il descendait plutôt dans le sud pour avoir moins froid. Ensuite, il revenait occasionnellement à Paris et, plus fréquemment, dans sa ville natale, Le Havre. On voit donc que la direction empruntée par Léon sur la route ne relève pas que du hasard, elle est également déterminée par son histoire personnelle et son attachement aux lieux et à leurs ressources matérielles et

symboliques. Enfin, Léon fait souvent appel à l'assistance. L'hiver il fréquente régulièrement l'Armée du Salut ou les communautés Emmaüs. Néanmoins, il ne supporte pas certaines contraintes : la taille réduite des espaces privatifs, la cohabitation avec d'autres ou encore l'obligation de travailler pour de moindres contreparties. C'est pourquoi, quand il en a les moyens, il prend ses distances et préfère compter sur lui-même.

Sous les coups de l'alcool, de la fatigue et de la violence, la résistance de Léon s'amenuise. Surtout, il vieillit. Il est désormais âgé. Pour ces raisons, il est accepté dans une maison de retraite à Lyon. Mais cela ne se passe pas au mieux. Comment abandonner un mode de vie pour un autre si différent ? Après avoir connu une certaine forme de liberté, Léon doit désormais se plier à un règlement et répondre aux injonctions des professionnels de l'établissement. Il n'y parvient pas et il décide au bout de deux ans de prendre à nouveau la route. Compte tenu de son état, cela ne durera pas cette fois. De retour à Lyon, il s'arrête dans une association et pousse la porte du CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation). Au sens fort du terme, il se produit une rencontre entre Léon, une assistante sociale et un éducateur. Ils lui font confiance. Léon leur promet de s'en sortir. Grâce à eux, un dossier est monté et Léon accède au Patio qui peut se définir comme une sorte de maison relais pour des « vieux et anciens SDF ». Léon rencontre néanmoins à nouveau des difficultés. Il lui faut un temps pour s'habituer et parfois il dort tout simplement dehors. Jusqu'au jour où se produit un « déclic ». Léon prend conscience de la chance qui se présente à lui et décide de la saisir.

Après vingt ans de rue et de route, Léon a enfin un « *chez soi* » ou une « *maison* ». Il apprécie le Patio. Il a « *de quoi dormir* » et « *c'est propre* ». Ce qui démontre, pour lui, qu'il n'est plus un clochard. Point essentiel, il a de bonnes relations avec les autres résidents et les professionnels. Dans l'environnement du Patio, il trouve ce dont il a besoin. En réalité, le déclic de Léon ne résulte pas seulement du Patio. Selon un professionnel, il a appris qu'il avait de graves problèmes de santé. Apparemment, cela l'a fait réfléchir et agir. Il a entrepris une cure de désintoxication. Il la complète en se rendant à un groupe de parole. A force de persévérance, il a retrouvé un peu plus l'usage de ses jambes. A l'intérieur du Patio, il marche sans son déambulateur. D'autres changements notables sont apparus au fil des mois. Pour faire peau neuve, il s'est coupé les cheveux puis il s'est rasé entièrement la barbe. Il s'est acheté de nouveaux habits. Il a aménagé et décoré sa chambre. Au dessus de son bureau, il a mis une photo de famille en noir et blanc donnant à penser qu'il renoue les fils de son histoire. Plus d'un an et demi après avoir emménagé au Patio, Léon ne s'en est pas encore sorti. L'action se déroule dans le temps présent. Il « *s'en sort* ». La nuance est importante. Rien ne dit qu'il y parviendra. Reste qu'il n'a pas bu une goutte d'alcool depuis plusieurs mois. Il parle de moins en moins de la route, comme si l'appel diminuait en intensité, confirmant par là même son attachement au Patio.

2. ELEMENTS D'ANALYSE

Déconstruction de la notion de « parcours résidentiel »

Le premier point qui ressort de l'analyse concerne la forme même des « parcours d'habiter ». Dans le discours des acteurs, il est souvent question de « parcours résidentiel ». Implicitement cette notion renvoie à **une sorte d'idéal unidirectionnel et ascensionnel** comprenant différentes étapes allant de la rue à l'hébergement d'urgence, puis à l'hébergement d'insertion et, enfin, au logement. A partir de ces quatre « parcours d'habiter », il apparaît qu'une personne peut suivre en partie les différentes étapes du « parcours résidentiel ». Sauf que la sortie n'est pas toujours enclenchée ou alors ce n'est pas toujours le logement qui est visé comme pour François G, mais une alternative à l'image des maisons relais.

Les autres parcours confirment ces premières données. Au total, **sur trente parcours analysés, seulement six suivent clairement les différentes étapes du « parcours**

résidentiel ». Pour les autres, on observe que **les points d'entrée diffèrent**. Il n'est pas rare qu'une personne accède à un CHRS sans transiter par l'hébergement d'urgence. Quant à la sortie, elle est incertaine comme pour Léon B. ou, pire, cet autre qui va d'un CHRS à un logement et qui finalement retourne dans la rue. Ce qui montre que si un parcours peut être ascendant, il peut l'instant d'après, revenir en arrière et suivre **une pente descendante**. Enfin, **les personnes ne circulent pas seulement dans l'assistance**. A l'image de Léon B., elles peuvent temporairement s'y soustraire en étant hébergées par des proches ou même en recourant à un abri précaire qui parfois permet mieux de maintenir sa dignité.

Vers le « chez-soi » : de l'hébergement au logement

Force est de constater combien les personnes hébergées tentent de restaurer selon les moyens du bord des éléments du chez-soi déjà connus par le passé. Comment faire sans un espace à soi permettant sécurité, intimité, repos et confort ? Cela vaut dans l'hébergement mais aussi dans les maisons relais qu'il ne faut pas trop vite opposer aux hébergements plus instables et collectifs. Mais **c'est lorsque l'hébergement est provisoire que l'installation** (décoration, aménagement, rangement) **est redoutée par les accompagnants alors qu'elle s'avère être une des conditions permettant aux personnes de se projeter dans un ailleurs futur**. La mise en flux des hébergés leur intime une injonction paradoxale puisqu'il leur est demandé d'être ici sans s'y installer et de se projeter dans un ailleurs sur lequel ils n'ont aucune prise et aucune certitude. Pour le dire clairement, les conditions d'hébergement peuvent insécuriser et fragiliser les personnes. Evidemment, tous les accompagnants ne souscrivent pas à l'ordre institutionnel et, dans les interactions avec les hébergés, des arrangements peuvent être trouvés afin de permettre discrètement l'aménagement des espaces privatifs.

On observe également que **plus on s'éloigne de l'institution, plus on voit se dessiner nettement les contours du chez-soi**. Le premier logement après l'institution semble être ainsi trop proche de celle-ci. Plusieurs personnes le nomment le « petit chez soi ». A portée de l'assistance, il n'est pas loin d'en rester à portée de main. Et le mieux pour certaines personnes est précisément de prendre leur distance. C'est le cas de Georges E. Il est entré en CHRS à la suite d'une seconde séparation conjugale et d'une faillite professionnelle. Il passe le temps en jouant aux cartes avec ses nouveaux compagnons qui ont remplacé ses collègues de travail. Mais il est entouré de jeunes qui ne cessent de le racketter. Georges a bien prévenu les éducateurs. Toutefois cela ne changera rien. Il décide d'entreprendre seul ses recherches pour un nouveau logement. Grâce à ses connaissances, il trouve rapidement une chambre. Pour sa sortie, il a économisé pour payer sa caution et louer un camion. Georges effectuera seul son déménagement alors que plusieurs voisins de palier lui ont proposé de l'aide. Il ne restera cependant pas longtemps dans cette trop petite chambre. Deux mois plus tard, il déménage dans un appartement plus grand qui lui donnera la possibilité d'accueillir ses enfants et de rompre avec l'entourage institutionnel.

A partir du moment où le petit « chez-soi » est réalisé, l'envie et le besoin de déménager se font sentir. Parce que précisément trop petit, il est difficilement pérenne. Il faut passer à cette autre chose qu'est le chez-soi. En somme, le premier logement occupé après l'hébergement apparaît comme une étape dans le cheminement des personnes qui sont en quête d'une réintégration résidentielle. Pour reformuler notre propos, **s'en sortir, ce n'est pas seulement « sortir de la rue », cela peut être aussi « sortir de l'assistance »**, des contraintes et assignations identitaires qui lui sont rattachées.

S'en sortir : la gestion des « attachements »

De manière schématique, on peut distinguer les « mauvais attachements » ou « mauvaises habitudes », parmi lesquelles les dépendances et addictions, et les « bons attachements » qui relient aux proches, au travail et à une « vie saine ». **Pour s'en sortir, il est attendu par les personnes et les accompagnants que les mauvais attachements soient remplacés par les bons.**

L'enquête montre que, si ce chemin peut être visé, la réalité est dans bien des cas plus complexe. Le parcours de Leon B. correspond au premier cas de figure. Plus d'un an et demi après son arrivée au Patio, il s'est détaché de l'alcool et s'est attaché au lieu de vie, aux résidents, aux professionnels, ainsi qu'à l'environnement. De même, il a renoué avec sa famille. Bien sûr, il ne crie pas victoire car ce n'est pas la première fois qu'il entreprend une cure de désintoxication. C'est pourquoi il reste vigilant. Sur une même temporalité, d'autres résidents n'ont pas arrêté mais diminué l'alcool. Pour eux, ce qui est en jeu, c'est la gestion de leur consommation. Un résident fait exception et continue de boire de plus belle. De son point de vue, l'alcool est une ressource qui l'aide à tenir, soulage ses maux et lui permet de s'affirmer face aux professionnels. L'arrêt semblant un horizon lointain, ses pairs l'incitent à boire moins et à se contrôler dans les parties communes notamment en raison du risque d'exclusion. On le voit, **l'important n'est pas seulement de se débarrasser des « mauvais attachements » mais aussi d'apprendre à les gérer et approcher les « bons attachements ».**

Mais qu'est-ce qu'un bon ou mauvais attachement ? Lequel doit être maintenu ou arrêté ? Et pourquoi ? La réponse à ces questions n'est pas évidente pour l'alcool et, comme on va le voir, pour l'accompagnant auquel la personne peut aussi s'attacher. Quand le relogement a été effectué, la question de la fin de l'accompagnement se pose. Les projets institutionnels des associations envisagent un terme à celui-ci une fois qu'il y a eu « stabilisation dans le logement ». Sauf que nulle réponse n'est apportée à la question : qu'est-ce qui fait la stabilité de la situation ? Ce qui peut entraîner, comme dans l'exemple suivant qui est sans doute assez emblématique, un « échec au relogement ». Jacques R. est accompagné depuis plusieurs années. L'assistante sociale qui assurait son suivi le décrivait comme quelqu'un de « *marginal, un peu clochardisé (...) pas tout à fait socialisé (...) pas insérable* ». Les accompagnantes actuelles ne voient pas les choses sous cet angle. Au fil des rendez-vous ratés qui le deviennent de moins en moins, la relation commence à se nouer au point que Jacques accepte un relogement qui lui permettra de quitter un logement insalubre. Au passage, il se débarrasse de nombreux objets hétéroclites et improbables stockés, décide d'en finir avec l'alcool. Dans le nouveau logement, il se lance dans des travaux de peinture et de papier peint. En allant voir son accompagnante toutes les semaines, il parvient à régler ses factures. Bref l'accompagnement est qualifié de réussite. C'est à ce moment qu'un relâchement de l'accompagnement social est demandé afin que Jacques soit « autonome ». La situation se détériore, le logement se dégrade sérieusement, les voisins se plaignent... Et finalement le logement est nettoyé et Jacques est mis en hébergement d'urgence.

L'accompagnant peut être convoqué dans l'attachement. Parfois, comme avec Georges E., la distance est nécessaire. Il arrive aussi qu'elle soit fatale ainsi que Jacques R. en a fait l'expérience. Dans ce cas, **la dépendance à l'institution n'est pas forcément un empêchement à l'autonomie, elle peut même faire partie de ses fondements.** En d'autres termes, **l'autonomie, ce n'est pas ne pas avoir d'attachements,** c'est précisément en avoir et les gérer dans une « bonne distance ».

PARTIE 2 : HABITER

COORDINATION : **David GRAND**, chargé de mission

AVEC LA CONTRIBUTION DE :
Flora PERRIER, chargée de mission, **Bruno LACHNITT**, directeur
 et **Simon GERAUD**, stagiaire

Ont participé aux réunions de travail ou ont collaboré à cette partie du dossier :

- Céline **ADAM**, ADSEA de l'Ain
 Alexandra **AYENOU**, Fondation Abbé Pierre
 Annie **BACHELIER**, UDAF 38
 Jean-Claude **BARTHEZ**, Conseil de Développement
 Marie-Noëlle **BATTAGLIA**, UDAF 73
 Chantal **BERGER**, Conseil Général de l'Isère
 Karine **BEYRON**, CLLAJ
 Maud **BIGOT**, Samu Social
 Antoine **BIRCKEL**, Conseil Général de la Drôme
 Christine **BOCQUENET**, CLLAJ
 Geneviève **BOUDIN**, DREAL Rhône-Alpes
 Blanche **BOUSQUET**, AIL0J
 Odette **BONTE**, Diaconat Protestant
 Olivier **BRACHET**, GRAND LYON
 Vanessa **BROSSARD**, Habitat et Humanisme
 Patrick **BRUN**, Agence d'Urbanisme de Grenoble
 Didier **BUIS**, Dynacité – OPH de l'Ain
 Marie-Andrée **BUISSON**, Habitat et Humanisme
 Sylvie **CAMUZAT**, AVDL
 Paul **CARRIERE**, Secours Catholique
 Roselyne **CHAMBON**, ACAL 69
 Michelle **CHARLIEUX**, RSF
 Marlène **CHARVET**, Conseil Général du Rhône
 Catherine **CHEVALLIER**, Amis de la Rue
 Sandrine **CLOAREC**, Amis de la Rue
 Sandrine **CONTI**, Dynacité – OPH de l'Ain
 Lofti **DEBBECHE**, GRAND LYON
 Régis **DOCCINI**, Ville d'Annecy – Intervalle
 Julie **DONJON**, CAO
 Maxime **DUPLAIN**, DDCS 69
 Xavier **DURANG**, Agence d'Urbanisme de Grenoble
 Lucie **DURIEU**, SIAL
 Yolande **ENCINAS**, Observatoire de l'Hébergement et
 du Logement
 Jean-Pierre **FILLION**, Mairie de Bellegarde
 Mireille **FLAGEUL**, MRIE
 Séverine **FRANCOIS**, Confédération Nationale du
 Logement Grenoble
 Eliane **GACHET KUBICKI**, CLLAJ
 Maria **GENNADIOU**, ADIL 69
 Charline **GERARD**, ADIL 26
 Marie-Claire **GERLAND**, AVDL
 Bernard **HOFMANN**, Observatoire de l'Hébergement et
 du Logement
- Monique **HOMINAL**, Centre Hospitalier du Haut-
 Bugey Gaëtan **HOUILLE**, PACT 42
 Catherine **JACQUEMIER**, Dynacité – OPH de l'Ain
 Ahmed **JADIR**, CLCV 69
 Juliette **LAHEMADE**, FAPIL
 Jean-Luc **LANGAIN**, UDAF 73
 Marie-Paule **LAURANS**, Vêt'cœur / Centre social de
 Musinens
 Violaine **LE CABEL**, UDAF 38
 Sophie **LENIK**, Ville d'Annecy – Intervalle
 Benoît **LINOT**, Fondation Abbé Pierre
 Dominique **MAGNIN**, Association Hôtel Social
 Chifa **MONTASSER**, CLLAJ
 Aïcha **MOUHADDAB**, ARRA
 Sylvie **ORGERET**, RESF
 Marie-Jo **PAUZE**, CAF de l'Ain
 Sylvie **PERRIER**, Centre Hospitalier du Haut-Bugey
 Angélique **PETIT**, RAL 42
 André **POLLET**, PACT 69
 Caroline **PETOT**, Accueil Gessien
 Michel **PROST**, Fondation Abbé Pierre
 Michel **REY**, SIAL
 Michel **ROUGE**, GRAND LYON
 Anaïs **ROUSSON**, Petits Frères des Pauvres
 Valérie **RUEL**, ADIL 69
 Pierre **SUCHET**, GRAND LYON
 Annie **TOURNIER**, Secours Populaire
 Christine **TURCO**, CEFR
 Laurence **TURLOTTE**, Accueil Gessien
 Marc **UHRY**, FAPIL
 Cédric **VAN STYVENDAEL**, Villeurbanne Est-Habitat



PARTIE 3 – VIVRE EN BONNE SANTE

INTRODUCTION

Les difficultés persistantes des personnes en situation de précarité à se soigner ont convaincu la MRIE de poursuivre la réflexion sur le sujet cette année. Elle a, pour ce faire, rencontré des acteurs très divers œuvrant au plus près de cette préoccupation. L'ensemble des acteurs sollicités⁷³ cette année est présenté en p.108, leurs propos ont été repris le plus fidèlement possible. Nous profitons de cette introduction pour les remercier de leur collaboration.

En préambule de cette partie, nous revenons sur les analyses autour de la « santé », proposées par les habitants du groupe de travail « Carrefour des savoirs » animé par le Secours Catholique et la Fédération des Centres Sociaux. Ces derniers débutent leur réflexion sur deux constats : « être en plus mauvaise santé que les autres » et « ne pas pouvoir bien se soigner ».

« Etre en plus mauvaise santé que les autres »

Comment expliquer une santé plus fragile ? Selon le groupe d'habitants savoyards, les trois premières raisons sont en lien avec les conditions dans lesquelles ils vivent : **difficultés à se nourrir, conditions de vie dégradées et stressantes** : « *tout d'abord, nous constatons que nous ne nous nourrissons pas forcément bien : budget restreint ne permettant pas d'acheter suffisamment ou obligeant de choisir des produits de moins bonne qualité, fréquentation des périmés ... Beaucoup d'entre nous vivent dans des conditions dégradées. Par exemple, le logement est insalubre, le chauffage fonctionne mal, l'isolation est mauvaise. Enfin, nos conditions de vie sont stressantes. Nous avons beaucoup de soucis. Par exemple, fin de mois difficiles, factures à payer, éducation des enfants qui posent des problèmes, beaucoup de démarches administratives longues ou qui se bloquent ... Nous sommes déjà fragilisés, nous perdons le sommeil, ça fait de l'angoisse... ».*

« Ne pas pouvoir bien se soigner »

Dans leur exposé, les habitants constatent qu'ils « *sont moins bien soignés que ceux qui ont des moyens financiers suffisants »*. Ils avancent trois principaux arguments : **la dégradation du service public, des difficultés financières pour accéder aux soins et un manque d'information et de communication**. Ces éléments ainsi que ceux pointés par les professionnels interrogés cette année, sont repris dans les deux premières sous-parties : enjeux d'accès aux droits (cf. sous-partie A) et enjeux d'accès à la santé (cf. sous-partie B). Des initiatives et dispositifs sont aussi présentés.

Intérêts et richesses de la confrontation soignants / soignés

Au-delà de difficultés objectives dans l'accès à une « bonne santé », les interactions entre soignants et soignés peuvent faciliter ou freiner. Pour avancer au mieux ensemble, il est capital de prendre le temps de comprendre le regard de l'autre, ses représentations mais aussi ses peurs, ses capacités. Conscients de l'importance d'échanger entre soignants et soignés sur ces dimensions, des démarches de formation entre professionnels du soin et personnes en situation de précarité se développent. La MRIE a eu la chance de participer, en tant qu'observateur, à une « co-formation » sur « santé – précarité » menée par l'association REVIH-STs, le Secours Catholique et ATD Quart Monde à Chambéry. Nous invitons les lecteurs à s'imprégner des réflexions issues de ces trois journées de travail collectifs, et ayant donné lieu à la publication d'un article partagé (cf. sous-partie C).

⁷³ Personnes rencontrées au cours de : 4 réunions de travail animées par la MRIE, une trentaine de rencontres, la participation à la co-formation « Santé précarité » et au groupe de travail « Accès aux soins » du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits.

A. ACCÈS AUX DROITS, UN PASSAGE INCONTOURNABLE POUR SA SANTÉ

Pour mémoire ...

* La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), accordée sous condition de ressources, permet d'avoir le droit à une protection complémentaire santé gratuite.

* L'Aide Médicale Etat (AME) vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France de manière ininterrompue depuis plus de 3 mois mais qui sont en situation irrégulière. Elle est soumise aux mêmes conditions de ressources que la CMU-C.

* L'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) est une aide financière pour l'acquisition d'une complémentaire santé. Elle est octroyée aux personnes dont les revenus se situent entre le plafond de la CMU-C et ce même plafond majoré de 26%.

www.cmu.fr

Sans surprise, c'est un peu le même panorama que l'année dernière que nous pouvons dresser en introduction de cette partie sur l'accès aux droits : **un système de santé pensé initialement dans un esprit de générosité et d'ouverture et qui tend à se complexifier et s'étanchéifier**. Cette année, nous avons porté notre attention sur deux sujets précis : les mutuelles santé, ouvertes aux personnes dont les revenus se situent juste au dessus des plafonds fixés pour l'obtention de la CMU-C, et l'Aide Médicale Etat, couverture santé proposée aux personnes en situation irrégulière. Avant d'aborder ces thèmes, nous revenons rapidement sur les grands sujets de débats ouverts cette année sur l'accès aux droits des populations en situation de précarité.

La nécessité d'une simplification des dispositifs

« Cette question de l'accès aux droits est un problème. Il y a de la « connaissance » : celui qui n'a pas de problèmes financiers, n'a pas de problème de santé car il peut payer. Mais celui qui n'a pas d'argent doit être hyper compétent, il faut poser tout le temps des questions. Il faut être hyper-intelligent et être tout le temps en situation de demandeur alors que c'est un droit. »

Fédération des Centres Sociaux Rhône-Alpes et Secours Catholique – « Carrefour des Savoires »

C'est avant tout la **complexité** des dispositifs et du système de santé qui sont pointés du doigt par les partenaires. Lors d'une réunion de travail entre la Mrie et les institutions de sécurité sociale⁷⁴, les professionnels de CPAM expliquent : *« les dispositifs (notamment les modalités de remboursements des frais de santé) sont de plus en plus complexes et incompréhensibles pour le public mais aussi pour les professionnels »*. Cette complexité

conjugée au non remplacement des salariés entraîne un engorgement des accueils dans les CPAM et des retards dans le traitement des dossiers, ce qui peut occasionner une interruption des droits. Certaines personnes se retrouvent sans carte vitale parce qu'elles ne peuvent pas fournir d'acte de naissance. Dans ce cas, elles doivent se contenter d'une attestation de droits papier qui ralentira le remboursement des actes pour les médecins.

En outre, *« la situation est très différente des années 2000 où tout était fondé sur du déclaratif, aujourd'hui tout doit être justifié »* explique l'assistante sociale de Médecins du Monde à Grenoble. Ces **justifications** exigées peuvent être différentes d'une caisse à l'autre. Quoiqu'il en soit, elles ralentissent l'ouverture des droits du futur assuré du fait de nombreux va-et-vient avec la CPAM. Mêmes constats vis-à-vis de la demande d'accès à l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), les critères pour en bénéficier sont de plus en plus restrictifs et pourtant : *« une part importante de bénéficiaires du RSA ont de forts problèmes de santé, voire des handicaps »*⁷⁵. Plus globalement, le recours aux droits est aussi parasité par les nombreux chamboulements institutionnels actuels : réforme générale des politiques publiques aboutissant à la création de l'Agence Régionale de Santé, mais aussi fusions des CPAM (objectif d'une CPAM par

⁷⁴ Réunion du jeudi 27 mars 2011 sur « santé et précarité dans l'accès aux droits (et aux soins) ».

⁷⁵ Propos recueillis à l'occasion de l'après-midi d'échange autour du Dossier annuel 2010 le 13 janvier 2011 à Aix-les-Bains. Il était précisé : *« Sur Aix, 20% des bénéficiaires du RSA relèvent de la MDPH (Maison Départementale pour Personnes Handicapées) »*.

département). L'énergie des professionnels se trouve largement sollicitée par la mise en place de ces réorganisations.

Comment rendre l'information plus accessible ?

Dans ce contexte, il apparaît assez clairement que **l'information** donnée sur les droits existants n'est pas suffisante. Parce que peu lisible, trop diffuse et pas assez accessible, l'information manque à tous, et en particulier aux personnes les plus éloignées des relais sociaux. Ainsi, encore beaucoup de personnes (notamment les jeunes) ne font pas la différence entre une complémentaire santé et la sécurité sociale de base, ou n'arrivent pas à déchiffrer un tableau de barème de remboursement de complémentaire santé. Qu'en est-il de ceux qui ne maîtrisent pas la langue française ou la lecture ? Toutefois, des **outils** existent ici et là et mériteraient d'être connus de tous : guide de la mutualité française « *santé : comment s'y retrouver ?* », guide de l'Union Nationale des Organismes d'Assurance Maladie Complémentaire (UNOCAM) sur « *Bien comprendre et bien choisir votre complémentaire santé* », interventions collectives des services sociaux de la CARSAT⁷⁶ à partir d'un jeu support : « la santé en un coup de dé »⁷⁷. Les participants d'une réunion de travail à Aix-les-Bains⁷⁸ proposaient de sensibiliser le corps médical pour qu'il contribue à informer les patients sur l'accès aux droits avec la possibilité de faire passer l'information par les pharmaciens.

« Il est difficile de faire valoir ses droits quand on a l'impression qu'on n'en a pas »

Isabel MARBLE, Médecins du Monde



Accompagnement physique, accessibilité des droits ... des professionnels qui se démènent

Lors de cette réunion, les participants insistent aussi sur l'importance d'un **accompagnement physique** des personnes en difficulté vers les différents lieux d'accès aux droits et sur la nécessité de se déplacer sur les **lieux de vie des personnes** pour mieux les aider. **Les lieux d'accueil physiques** jouent un grand rôle pour l'effectivité de l'accès aux droits des personnes les plus précarisées et pourtant beaucoup sont menacés de disparaître actuellement sous le couvert d'une accessibilité par internet ou par téléphone. Les CPAM expliquent : « *il y a une demande pour que les professionnels soient « proactifs » et aillent au devant des usagers, mais les moyens ne suivent pas (tant sur le plan humain que financier)* »⁷⁹. Il en est de même pour les **accueils téléphoniques** qui se standardisent et se déshumanisent. L'année dernière, les partenaires rencontrés avaient insisté sur les difficultés à travailler avec les CPAM depuis la mise en place de la plate-forme téléphonique. Cette année, les difficultés sont encore prégnantes dans certains départements, comme le confirme l'Association des Professionnels des Permanences d'Accès aux Soins de Santé en Rhône-Alpes (APPASSRA)⁸⁰. Toutefois, dans d'autres départements, des arrangements ont pu être trouvés, certains en partie grâce à des salariés impliqués dans leur travail et qui n'hésitent pas à donner de leur temps et de leur énergie. D'une façon générale, au nom de leur structure mais aussi en leur nom propre, de nombreux **professionnels et bénévoles avancent à contre courant** en allant vers les populations en difficultés, à l'écoute de leurs attentes. Permanence d'Accès aux Soins de Santé mobile, équipe de rue, intervention associative en squat ou à domicile, mais encore « bidouillages » ou arrangements, les moyens ne manquent pas et ces initiatives méritent d'être saluées.

⁷⁶ « Parcours prévention santé » des services sociaux de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (anciennement CRAM).

⁷⁷ Service social CARSAT Rhône-Alpes, Savoie.

⁷⁸ Après-midi d'échange autour du Dossier annuel 2010 le 13 janvier 2011 à Aix-les-Bains.

⁷⁹ Réunion du jeudi 27 janvier 2011 sur « santé et précarité dans l'accès aux droits (et aux soins) ».

⁸⁰ Cette association a réalisé une étude en 2010 sur les relations entre Permanences d'Accès aux Soins de Santé et CPAM.

1. QUEL AVENIR POUR LA SANTE SOLIDAIRE ?

L'**opacité** des dispositifs est particulièrement prégnante en matière de complémentaires santé. Complémentaire-santé ou mutuelle : derrière des mots que l'on croit synonymes se cachent des réalités différentes. Une partie des complémentaires-santé dépendent d'institutions privées (comme les banques) régies par le code des assurances. Elles sont à but lucratif, ce qui signifie que les dividendes sont reversés à des actionnaires. Cela n'est pas le cas des mutuelles-santé régies par le code de la mutualité, ni des institutions de prévoyance régies par le code de la sécurité sociale.

Les mutuelles, des complémentaires-santé solidaires

Les mutuelles sont des **sociétés de personnes** et non de capitaux, qui œuvrent dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Elles sont fédérées au niveau national par la Fédération Nationale des Mutuelles de France et partagent des valeurs communes, comme celle de la lutte contre les inégalités sociales de santé. Elles n'ont pas d'actionnaires à rémunérer et leurs représentants sont élus par des adhérents. Elles réinvestissent leurs éventuels excédents au service de leurs adhérents pour la mise en place, par exemple, de centres mutualistes, de crèches, de maisons d'adolescents ou de cliniques qui adhèrent à une certaine éthique. Dans ces **établissements de santé** conventionnés en secteur 1⁸¹, le tiers payant est systématique. Par ailleurs, l'ensemble du personnel médical est salarié et donc rémunéré mensuellement et non en fonction du nombre de consultations. De plus, dans la région, la Mutualité du Rhône finance deux postes de médiatrices santé qui viennent en aide aux populations en situation de précarité dans l'accès aux droits et aux soins⁸².

La mutualité française protège 38 millions de personnes.

Mutualité Française, 2011

Par ailleurs, **les cotisations des adhérents dépendent de l'âge de la personne, mais pas de son état de santé.**

Aucun questionnaire médical n'est exigé avant l'adhésion ; la cotisation n'augmente pas si la personne a des problèmes de santé. En outre, un adhérent en difficulté peut appeler sa mutuelle et bénéficier d'une aide sociale, via la caisse de solidarité.

L'histoire des mutuelles révèle clairement les valeurs promues par ces dernières. Dès leur mise en place il y a plusieurs centaines d'années : « *la mutualité a contribué au développement de la protection sociale dans le domaine de la santé [...] les cotisations étant forfaitaires, voire proportionnelles, aux revenus et non établies en fonction du risque propre à l'assuré* », comme l'explique Michel Dreyfus⁸³. Un peu plus d'une personne sur deux est adhérente à une mutuelle.

Un désengagement de l'Assurance Maladie vers les complémentaires santé

« *Un Etat qui se retire avec des restes à charge de plus en plus importants. Une complémentaire santé qui s'éloigne de certaines populations* ».

C. POROT, Mutualité du Rhône

Dans un contexte de réduction des déficits de l'assurance maladie, **la sécurité sociale se désengage progressivement**, sous des formes variées : franchises médicales, participation forfaitaire et déremboursement de certains médicaments. Le système semble s'éloigner de ses fondements initiaux : « *payer selon ses moyens, être remboursé selon ses besoins* »⁸⁴. Mme Copponat, sage-femme

à la clinique mutualiste de l'Union à Vaulx-en-Velin explique : « *on demande à la société de pallier à ses propres dysfonctionnements. Le principe de solidarité dépend de ce que la société est prête à payer* ».

Du fait du retrait progressif de la sécurité sociale dans les remboursements des soins, **les complémentaires santé sont obligés de prendre le relai**. Selon une enquête réalisée en 2010 par le Collectif Inter-associatif Sur la Santé (CISS) auprès de 4000 internautes sur « *l'état*

⁸¹ Exception faite de quelques médecins en secteur 2 qui travaillent dans ces établissements en tant que médecins libéraux (situations très exceptionnelles).

⁸² Cf. « Dossier annuel : pauvretés, précarités, exclusions » 2010 page 123.

⁸³ Cf. revue Alternatives économiques, janvier 2006.

⁸⁴ Idée formulée par le Conseil National de la Résistance en 1945.

et les évolutions de notre système de santé »⁸⁵, les répondants pressentent nettement « un glissement des remboursements, du régime obligatoire vers les mutuelles ». La détention d'une complémentaire santé est rendue indispensable. Mais ce glissement n'est pas sans conséquences sur les montants des cotisations.

Et, face aux montants des cotisations des complémentaires, les personnes disposant de faibles revenus sont nombreuses à **prendre le risque de ne pas s'assurer**. Pour les personnes âgées, le poids des cotisations est encore plus lourd : « A partir de 60 ans, la mutuelle, ça augmente énormément. Quand on passe à la retraite, toutes les mutuelles changent. Je paye 50€ et j'ai la plus mauvaise. Avant, je payais 39€ et j'avais la meilleure »⁸⁶. De plus, comme l'expliquent des professionnelles rencontrées : « le recours aux mutuelles reste compliqué car il a un coût immédiat pour des bénéficiaires potentiels futurs alors que c'est une population qui a du mal à se projeter »⁸⁷. Ainsi, de nombreuses personnes ne souscrivent plus à une complémentaire. Selon l'enquête du CISS, 9% des personnes interrogées envisagent d'y renoncer. L'enquête 2008 « santé protection sociale » de l'IRDES révèle que 43% des personnes n'ayant pas de complémentaire santé « aimeraient être couvertes mais n'en ont pas les moyens ».

Quelles conséquences pour ces personnes en cas de problèmes de santé ? Certaines choisiront de ne pas se soigner, d'autres s'endetteront pour payer leurs factures de soins... quoi qu'il en soit, les **conséquences sont lourdes**.

Une remise en question de la solidarité de l'accès aux soins, mal vécue par les assurés

Face au retrait de l'assurance maladie, le système de soins n'est plus perçu comme garantissant un égal accès aux soins. En effet, les répondants à l'enquête du CISS attestent d'un « effritement perçu des piliers de la santé solidaire ». Cette étude pointe clairement **l'attachement des français aux enjeux de solidarité** promu par la sécurité sociale lors de sa mise en place : les dépenses de santé sont envisagées, « non pas comme un handicap, mais comme un investissement positif pour la société ». En outre, les répondants se disent prêts à contribuer davantage et se montrent majoritairement favorables à la préservation du système de santé privilégiant le financement collectif. La majorité des répondants préfère augmenter les impôts, les cotisations sociales et les taxes avec en priorité, l'imposition des revenus financiers.

L'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) : une aide intéressante, mais encore insuffisante pour permettre un accès à une complémentaire santé pour tous

Le dispositif de **l'Aide complémentaire santé (ACS)** a été mis en place en 2005 afin d'inciter les ménages dont le niveau de vie se situe juste au dessus du plafond CMU-C à acquérir une couverture complémentaire santé. Même si le nombre de bénéficiaires a lentement progressé depuis son introduction, le recours à l'ACS reste faible.

292 400 personnes ont eu une attestation délivrée au titre de l'ACS (2010, national)

www.cmu.fr

Les professionnels des CPAM et des services sociaux de la CARSAT⁸⁸ rencontrés lors de deux réunions de travail,⁸⁹ expliquent que les **bénéficiaires potentiels de l'ACS sont de plus en plus nombreux** : cette dernière était octroyée aux personnes dont les revenus étaient jusqu'à 20% supérieurs au plafond CMU-C en 2010, 26% en 2011 et 30% prévus en 2012. Toutefois, le reste à charge pour les personnes bénéficiant de cette aide reste encore dissuasif.

⁸⁵ « Les français veulent une santé solidaire » CISS/ LH2 Conclusion de l'enquête auprès de 4000 personnes sur internet avril 2010.

⁸⁶ Fédération des Centres Sociaux Rhône-Alpes et Secours Catholique - Carrefour des Savoires.

⁸⁷ Propos recueillis au cours d'un échange avec deux professionnelles de l'association iséroise PoPS : Point Précarité santé.

⁸⁸ Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail, anciennement CRAM.

⁸⁹ Réunions organisées par la MRIE les 27 janvier et 21 avril 2011.



C'est pourquoi chaque CPAM de Rhône Alpes a mis en place des dispositifs complémentaires pour limiter le non recours aux mutuelles. Ces mesures consistent à donner une aide en complément de l'ACS aux bénéficiaires potentiels (qui couvre tout ou partie du reste à charge), et à permettre aux personnes dépassant les plafonds de l'ACS de bénéficier d'une aide financière. Ces mesures évoluent chaque année en fonction des budgets ; elles ne sont donc pas pérennes.

Malgré ces aides, certaines personnes ne font pas la démarche de prendre une complémentaire santé car il existe d'autres freins. Ils peuvent être liés à un défaut d'information et donc à une **méconnaissance du dispositif**, et/ou au fait que le montant de l'aide reste parfois insuffisant, la complémentaire restant **trop chère** pour certains ménages.

Une expérimentation menée par la CPAM de Lille⁹⁰ confirme que l'ACS est un dispositif compliqué qui touche difficilement sa cible. Les résultats mettent en avant une difficulté d'accès à l'information pour les personnes pouvant prétendre à cette aide, mais aussi, le coût et la complexité des démarches à accomplir. L'incertitude pesant sur l'éligibilité est aussi un facteur aggravant.

Les mutuelles, des valeurs en danger...

Face au désengagement de la sécurité sociale et à la concurrence des assurances privées, **les valeurs de solidarité défendues par les mutuelles sont largement remises en cause** : « les mutuelles deviennent de plus en plus des organismes d'assurance, les actions sont limitées au niveau social pour des raisons de budget et de contraintes imposées par l'Europe » explique le responsable de service d'une mutuelle⁹¹. Les normes européennes imposent aux mutuelles de constituer une réserve financière, condition indispensable pour continuer d'exister. Les excédents sont donc de moins en moins investis dans des activités à caractère social, mais affectés à la constitution de cette réserve.

Petit à petit, les mutuelles intègrent donc le champ des assurances et perdent leur coloration sociale. Elles perdent des adhérents chaque année. L'obligation pour les mutuelles de s'adapter ou de disparaître entraîne la disparition des plus petites au profit des plus importantes. Monsieur Frering parle de « *changement de civilisation* ».

Par ailleurs, les professionnels des mutuelles **craignent que la sécurité sociale ne se désengage des remboursements Affections Longue Durée (ALD)**⁹². Différentes décisions semblent confirmer cette orientation. Par exemple, un arrêté du 25 février 2011 modifie le remboursement des bandelettes pour le contrôle de la glycémie de certains patients diabétiques⁹³. Le désengagement de la sécurité sociale risque d'entraîner, à terme, une augmentation des cotisations (surprimes) demandée par les assurances privées, d'où un afflux massif de personnes en ALD vers les mutuelles. Quelles alternatives pour ces dernières ? Les valeurs des mutuelles (et notamment la non sélection du risque) pourront-elles être préservées ? Quelles conséquences pour les personnes souffrant d'affection longue durée ?

Un nécessaire développement de systèmes solidaires

Comment permettre aux mutuelles de conserver leurs spécificités et leur éthique ? Cette question interroge le fonctionnement du système de santé dans son ensemble sur lequel les mutuelles n'ont pas prise. Cependant, des initiatives intéressantes soutenues par les mutuelles existent et tentent de se développer.

⁹⁰ IRDES, Décembre 2010, "Les recours à la complémentaire santé : les enseignements d'une expérimentation sociale à Lille".

⁹¹ Olivier Frering de la Mutuelle santé prévoyance.

⁹² Liste de pathologies chroniques fixée par la sécurité sociale qui donne accès à une prise en charge dite à 100%.

⁹³ 200 maximum par an.

Sorties de CMU : des contrats à tarif préférentiel

Pour les bénéficiaires de la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire), la partie complémentaire de leur couverture maladie est prise en charge par l'Etat ou par une complémentaire santé. Les personnes s'affilient souvent auprès d'une mutuelle.

Dans ce cas, si pour une raison ou une autre ces bénéficiaires sortent du dispositif, ils peuvent prétendre auprès de cette dernière à **un contrat « sortie de CMU-C », ou « contrat de prolongation »**. Ils bénéficient alors d'un tarif préférentiel sur la base du même panier de soins que celui qui est prévu par la CMU-C⁹⁴. Ils doivent cependant s'acquitter des franchises, de la participation forfaitaire et des dépassements d'honoraires.

Toutefois, la mutuelle que nous avons rencontrée précise qu'elle communique peu sur ce dispositif. En effet, ce type de contrat n'est pas rentable. Il faut donc que la personne susceptible de pouvoir en bénéficier en fasse la demande.

La négociation d'une complémentaire santé de groupe à Nancy

A Nancy, des acteurs de l'urgence sociale et de l'association ATD Quart Monde ont réfléchi à la mise en place d'une complémentaire-santé de groupe en faveur de personnes en insertion sociale. Un contrat a été mis en place avec une mutuelle sur le modèle d'un contrat d'entreprise (cf. encadré ci-dessous).

L'EXPERIENCE NANCEIENNE DE « COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DE GROUPE »

« Il en faut, une mutuelle, pour être pris en charge, pour être remboursé, quand même ! Mais il y a pas beaucoup de gens qui en prennent à part, parce que c'est trop cher. Y en a beaucoup qui sont sans mutuelle ».

Il y a 15 ans, le CHRS⁹⁵ du Grand Sauvoy avait réfléchi à la question de l'effet de seuil qui excluait certains des hébergés de la complémentaire santé. Un contrat avait été mis en place avec une mutuelle **sur le modèle d'un contrat d'entreprise**. Ce contrat avait été mis en « stand by » à l'arrivée de la CMU-C. Depuis 2009, les demandes se sont multipliées avec en parallèle le constat de l'augmentation du renoncement aux soins. Une réflexion sur l'accès aux mutuelles a donc été relancée avec ATD Quart Monde. **L'idée est de rendre lisibles les garanties et de permettre aux personnes d'avoir une bonne couverture à un prix raisonnable**. Ce projet s'est construit avec les militants d'ATD⁹⁶ directement concernés par cette question : évaluation des besoins, établissement du prix et campagne de sensibilisation sur l'importance de la complémentaire santé. Un cahier des charges a été établi et proposé à différentes mutuelles. Après 18 mois de négociations, les contrats ont débuté depuis mars 2011. Les prix ont été fixés à 30€ par adulte, 50€ par personne retraitée et 18€ par enfant. Le système prévoit que les associations membres du réseau « Santé Précarités » animé par le service municipal de la Ville de Nancy puissent proposer aux personnes qui sont en lien avec elles ce contrat de groupe⁹⁷.

En regard du prix, les garanties proposées par la mutuelle sont avantageuses : forfait de 150€/an pour l'optique, 250% du tarif sécurité sociale pour les frais dentaires et, ce qui n'est que rarement prévu et qui pourtant peut grever de façon conséquente le budget des ménages : les frais d'obsèques (2900€ pris en charge par la mutuelle). De plus, un « **fonds d'urgence** » a été mis en place pour permettre l'adhésion immédiate des personnes en cas d'urgence, le temps de la mise en place des dossiers d'aide à la complémentaire.

Pour le moment, cette mutuelle concerne le sud du département de Meurthe et Moselle, mais le but est de l'étendre au niveau régional puis national.

Contact : Etienne PELS, ATD Quart Monde Nancy

⁹⁴ Prise en charge des consultations médicales et des hospitalisations à 100%, prise en charge du forfait hospitalier pour une durée illimitée et accès à des tarifs préférentiels en optique et dentaire.

⁹⁵ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

⁹⁶ A ATD Quart monde, les militants sont les personnes qui vivent une situation de pauvreté et qui s'engagent dans les valeurs et les combats de l'association.

⁹⁷ C'est la FNARS qui est signataire du contrat avec les mutuelles.

UNE MUTUELLE POUR MOINS DE 13,5€ PAR MOIS POUR LES JEUNES EN INSERTION A VAULX-EN-VELIN

Ce dispositif concerne une centaine de jeunes par an. Il est géré par la mission locale de Vaulx-en-Velin et bénéficie d'un financement du fonds d'aide aux jeunes. Le référent santé de la mission locale explique au jeune le dispositif, vérifie avec lui qu'il a des droits à la sécurité sociale ouverts. Un contrat est signé entre la mutuelle et le jeune pour un an. Ce contrat prévoit une rétroactivité sur le mois de l'adhésion et le dispense du tiers payant.

Le financement se découpe en trois périodes au cours desquelles les mensualités augmentent progressivement pour le jeune pour atteindre un maximum de 13,50€. Pour un an, le coût est de 115€ pour le jeune, et de 141€ à charge du CCAS. Au bout d'un an, dans certains cas, le contrat peut être renouvelé pour un an (sur la dernière tranche de paiement). Sinon, les jeunes ont la possibilité de prendre la mutuelle à leur charge pour 15,22€ par mois.

Contact :

Mission Locale de Vaulx-en-Velin



Un dispositif local pensé pour les jeunes de Vaulx-en-Velin qui tente de se généraliser

Les professionnels de la mission locale de Vaulx-en-Velin ont fait le constat que l'adhésion à une mutuelle pour les jeunes est rarement une évidence et que le coût d'une mutuelle représente souvent un frein. Elodie Maccoccia, référent santé au sein de la Mission locale de Vaulx-en-Velin, explique : « *les jeunes ont besoin de tarifs adaptés avec de vraies prestations* ». L'idée a été de mettre en place un **dispositif d'aide à la mutualisation**. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)⁹⁸ et le jeune paient ensemble la mutuelle. Ce dispositif est unique en Rhône Alpes (cf. encadré ci-contre). Il fonctionne bien, car le référent santé assure « *le service après vente* » : gestion des impayés, explication sur les remboursements etc.

La Mutualité Française de Rhône-Alpes a souhaité développer l'action d'aide à la mutualisation de la mission locale de Vaulx-en-Velin au niveau régional. La Mutuelle des étudiants, l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Rhône-Alpes et la mission locale de Vaulx-en-Velin se sont réunis pour réfléchir à la création d'une mutuelle à tarif unique pour les jeunes et tenter de rendre lisibles les dispositifs de mutuelles. C'est ainsi qu'est né le « **label santé jeune** » que nous avons présenté dans la partie « santé » du précédent « Dossier annuel »⁹⁹. Une quinzaine de mutuelles ont intégré ce label. Le travail actuel vise à harmoniser la grille de garanties pour la rendre lisible et plus proche des réalités des personnes en situation de précarité. Une plaquette est finalisée, elle intègre l'explication du label, le nom des mutuelles, des interlocuteurs et leurs coordonnées. Ce label pourrait se développer au niveau national, mais il est important qu'il garde une architecture locale (prise en compte des spécificités) et qu'il y ait suffisamment de mutuelles adhérentes au label dans chaque département. A noter aussi que sur la région Rhône-Alpes, le label poursuit encore timidement sa mise en route.

Comment préserver la solidarité de notre système de santé ?

Le désengagement de la sécurité sociale, conjugué au développement d'assurances complémentaires privées augure d'une remise en cause réelle du concept de solidarité initial de notre système de soins. Les mutuelles, qui tentent encore de préserver leur caractère solidaire, sont largement mises à mal. Comment défendre les intérêts collectifs et en particulier ceux des plus fragiles d'entre nous ?

⁹⁸ Pour ce faire, le CCAS utilise le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) qui est une aide financière destinée aux jeunes de 18 à 24 ans en parcours d'insertion. Ce fonds est financé par la Ville et le Conseil Général.

⁹⁹ Cf. page 133 du « Dossier annuel 2010 ».

2. UN ACCES AUX DROITS MIS A MAL POUR LES ETRANGERS

Mise en place en 1999, l'Aide Médicale d'Etat (AME) est une prestation d'aide sociale. Elle permet aux personnes exclues de l'assurance maladie, en raison d'un séjour non régulier au sens de la sécurité sociale, de bénéficier d'une couverture maladie. Cette **couverture santé est indispensable** à de nombreuses personnes chaque année. En évoquant la situation d'un bébé qui souffrait d'une fente palatine¹⁰⁰ et d'un grave problème cardiaque, Thérèse Nandagobalou, de Médecins du Monde, explique que « *l'accès à l'AME a permis de le soigner et donc de lui sauver la vie* ».

Au 30 septembre 2010, **209 400** bénéficiaires de l'AME (France entière)

CNAMTS

Depuis sa mise en place, l'AME n'a cessé d'être **réformée** avec un durcissement constant des conditions d'accès. Les conséquences pour les personnes sont multiples avec notamment un retard dans l'accès aux soins. C'est dans ce contexte et avec le constat d'une forte augmentation des dépenses d'Aide Médicale d'Etat observée en 2009¹⁰¹ qu'une mission conjointe de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et de l'Inspection Générale des Finances (IGF) a été commandée par la ministre de la santé de l'époque, Mme Bachelot-Narquin¹⁰².

Un rapport ignoré ...

La mission de l'IGAS et de l'IGF visait à analyser les causes de l'évolution des dépenses au titre de l'AME et à proposer des solutions. Il devait aussi donner un avis sur le paiement d'un droit d'entrée.

La mission a constaté que **l'évolution des dépenses ne correspondait pas à une augmentation massive du nombre bénéficiaires ou à des fraudes**¹⁰³. Les bénéficiaires ne surconsument pas non plus : « *les bénéficiaires de l'AME sont majoritairement des hommes seuls dans un état de santé dégradé ne recourant aux soins et à une couverture maladie qu'en cas de besoin* ». La commission **rejette donc l'idée du paiement d'un droit d'entrée** en soulignant les conséquences délétères que ce dernier pourrait avoir : « *augmentation des dépenses liées à un recours tardif aux soins* » et « *risques sanitaires sérieux pour l'ensemble de la population* ». La mission fait des propositions comme le passage à une facturation de droit commun et **la fusion des dispositifs AME et CMU en un seul dispositif**.

Les conclusions de ce rapport ont été remises au gouvernement en novembre 2010. Mais, elles n'ont été rendues publiques que fin décembre, comme l'explique l'ODSE¹⁰⁴ : « *La loi de finances pour 2011 qui introduit de substantielles restrictions à l'Aide médicale de l'Etat (AME) a été définitivement promulguée le 30 décembre 2010. Ce même jour, a été rendu public un rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS)* ». Ainsi, le projet de loi de finances adopté le 30 décembre 2010 n'a pas tenu compte de ces propositions et a mis en place le paiement d'un droit d'entrée pour l'AME : 30€ par personne majeure et par an. Cette disposition est en vigueur depuis le 1^{er} mars 2011. Un timbre fiscal doit être remis à la CPAM au moment du retrait de la carte.

30€ pour pouvoir bénéficier de l'AME, un nouveau recul de l'accès aux droits et donc aux soins

Interpelée par la réforme de l'aide médicale d'état, la MRE a interrogé différents professionnels sur cette thématique. L'ensemble des partenaires rencontrés, qu'ils soient associatifs ou institutionnels, sont **inquiets des effets que va entraîner cette nouvelle mesure**. Des

¹⁰⁰ Absence de substance de la voûte buccale qui conduit à une communication entre la bouche et le nez.

¹⁰¹ 13,3% pour un budget de 540 millions d'€.

¹⁰² Rapport « Analyse de l'évolution des dépenses au titre de l'Aide Médicale d'Etat » A. Cordier (IGF), F. Salas (IGAS), novembre 2010.

¹⁰³ Selon ce rapport : « L'évolution des dépenses d'AME pourrait être liée principalement l'effort d'amélioration du contrôle des droits par les hôpitaux, qui permet une nette amélioration des mises en recouvrement ».

¹⁰⁴ Observatoire du Droit à la Santé des étrangers.

observatoires ont d'ores et déjà été mis en place dans différents CASO¹⁰⁵ de Médecins du monde pour en évaluer les conséquences. Ces centres envisagent une augmentation de 30% de la fréquentation dans des lieux déjà saturés. Chacun à son niveau s'interroge sur la manière de faire face à cette nouvelle règle et la question du « **qui va payer ?** » est sur toutes les lèvres. Les associations indiquent qu'elles ne pourront pas assumer ce coût. Pour les hôpitaux, le risque de voir se multiplier les factures impayées non recouvrables est majeur. Pour certains d'entre eux, le choix pourrait être de financer les 30€ afin de réduire les impayés qui grèveraient encore plus un budget déjà fragile. De leur côté, d'après les professionnels rencontrés, les familles concernées ne se disent pas complètement déstabilisées par cette réforme et pourtant, **certaines « choisissent » de n'assurer qu'un de leur membre** au détriment des autres car elles ne peuvent payer pour tous. Bernard Montier de la Permanence d'accès aux soins de Grenoble ajoute : « *Les personnes qui ont été informées qu'elles devraient payer les 30€ ne semblent pas gênées par ce paiement. Toutefois, le paiement de la photo pose parfois déjà problème...* ». Certains professionnels craignent que l'accès aux soins des enfants et mineurs soit ralenti du fait de la mise en place de la carte familiale payante, alors que ces derniers ne sont pas soumis à la règle des 3 mois de résidence. A ce jour, la CPAM du Rhône a accordé 178 AME depuis le 1^{er} mars, mais seules 5 cartes ont été récupérées et donc payées¹⁰⁶. Ces chiffres sont, cependant, à prendre avec prudence, car le recul n'est pas encore suffisant.

« L'AME permet un accompagnement vers le soin (ORL, vue, audition, grossesse). L'instauration du timbre à 30€ est une vraie remise en cause de ce travail de prévention ».

Isabel MARBLE, Médecins du Monde Lyon

Pour défendre l'accès aux soins pour tous, les professionnels se retrouvent dans l'obligation de pallier à cet état de fait avec des moyens dérisoires. Florence Pinon, assistante sociale de Médecins du Monde à Grenoble explique : « *Au début, cela va être du **bricolage**, cela reste un gros point d'interrogation, un vrai souci* ».

La loi prévoit aussi une **réduction du panier de soins** pour les bénéficiaires de l'AME. Pour le moment, le décret n'est pas encore passé et les professionnels rencontrés ne savent pas quel en sera le contenu. Et pourtant, les soins pris en charge par l'AME sont déjà limités : « *Pour l'AME, la consultation est gratuite mais je dois payer les lunettes. Donc je laisse tout tomber et la consultation ne sert à rien* »¹⁰⁷.

Cette réforme se rajoute à des conditions d'accès déjà réduites

Tout d'abord, il faut **justifier d'une présence en France de plus de trois mois**, ce qui est parfois compliqué. Certaines personnes présentes sur le territoire depuis plusieurs années ne bénéficient d'aucun droit, car elles rencontrent des difficultés pour se domicilier et donc prouver leur présence en France. En effet, la **domiciliation** pose parfois problème. La circulaire n°2000-382 du 5 juillet 2000 prévoit que « *les CCAS¹⁰⁸ sont tenus de recevoir et de traiter les déclarations d'élection de domicile des personnes sans domicile fixe qui demandent à bénéficier de l'AME. Aucun agrément n'est nécessaire* ». Mais la prise en charge par les CCAS n'est pas systématique en Rhône Alpes. Par exemple, seul un petit nombre de CCAS acceptent ce type de domiciliation en Haute-Savoie.

L'enquête 2010 de l'Association des Professionnels des Permanences d'Accès aux Soins de Santé en Rhône-Alpes (APPASSRA) souligne les **difficultés à constituer le dossier AME** : 8 PASS interrogées sur 10 rencontrent des difficultés liées aux nombreuses pièces à fournir. A cela s'ajoutent des pratiques hétérogènes d'une caisse primaire d'assurance maladie à l'autre avec des exigences en termes de pièces à fournir (pourtant réglementaires) très variées. Il est arrivé que ces pratiques aillent jusqu'à l'illégalité avec des demandes de justificatifs de démarches effectuées auprès de la préfecture. Ces pratiques sont parfois liées au manque de connaissances de certains agents qui ne savent pas « comment s'y prendre » avec l'AME. Plusieurs travailleurs sociaux parlent aussi de dossiers « perdus » par certaines caisses, ce qui

¹⁰⁵ Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation.

¹⁰⁶ Information transmise au cours de la réunion du jeudi 21 avril 2011 sur « Santé et précarité dans l'accès aux droits (et aux soins) ».

¹⁰⁷ Fédération des Centres Sociaux Rhône-Alpes et Secours Catholique – « Carrefour des Savoirs ».

¹⁰⁸ Centre Communal d'Action Sociale.

rallonge d'autant l'accès à l'AME. Isabel Marble, assistante sociale à Médecins du Monde à Lyon, explique que le souci de l'avancement des dossiers AME est « *chronophage* » et ajoute : « *les CPAM ne remplissent pas les dossiers avec les gens. Elles les leur distribuent, ce qui pose de gros problèmes car les personnes ont des difficultés à les remplir : ceci entraîne des retards dans l'accès aux droits et un risque de renoncement. Les petits détails qui font qu'il n'y a pas d'obtention de droits se multiplient* ». Les difficultés peuvent aussi provenir des professionnels soignants qui, méconnaissant le dispositif AME, s'inquiètent de leurs remboursements. Plus largement, la méconnaissance du dispositif par tous freine l'accès aux soins pour ces populations. Des formations du personnel d'accueil, comme le font notamment les Hospices civils de Lyon, pourraient être développées.

Depuis un an, l'obligation pour les personnes de joindre une **photographie** et la mise en place de la carte AME ont elles aussi compliqué les choses, tant pour les personnes que pour les agents de la sécurité sociale. Ainsi, le temps de traitement de dossier s'allonge.

Enfin, certains professionnels rencontrés ont rappelé la barrière de la langue que rencontrent de nombreuses personnes et le caractère discriminatoire de cette carte qui signe l'irrégularité du séjour de la personne.

Ainsi, la mise en place d'un droit d'entrée à 30€ pour bénéficier d'une couverture sociale entérine le choix d'une prise en charge sanitaire réduite des personnes en situation irrégulière. Les inquiétudes sont vives quant aux conséquences de cette réforme sur l'état de santé de ces familles. Laisser une population sans accès aux soins représente, par ailleurs, un risque de santé publique.

B. ACCÈS A LA SANTÉ, UN PARCOURS SEMÉ D'EMBUCHES

S'interroger sur l'accès aux soins des personnes en situation de précarité est essentiel, mais plus encore que l'accès aux soins, il convient de se questionner sur l'accès à la santé. Les professionnels rencontrés par la MRE cette année sont assez d'accord sur le fait que si l'accès aux soins fonctionne « *pas trop mal* » en France, l'accès à la santé fonctionne « *très mal* » pour les personnes en situation de précarité.



Accéder à la santé, c'est déjà pouvoir **prendre soin de soi...** Comment prendre soin de soi quand on a des revenus qui ne nous permettent pas de nourrir correctement notre famille ? Quand on vit dans un logement insalubre ? Quand on n'a pas de chez soi ? Quand on ne peut pas se sentir propre ? A ce sujet, une personne ayant vécu à la rue nous expliquait qu'en hiver, les fontaines à eau étaient coupées et que les lieux possibles où se doucher étaient rares et contraignants en termes d'horaires. Aussi, Médecins du Monde nous expliquait que le non accès à l'eau sur les camps de Roms freinait les familles à scolariser leurs enfants parce « *qu'elles ne veulent pas envoyer leurs*

enfants à l'école quand ils sont sales ». **Pour qu'une demande de « soin » puisse s'exprimer, la personne doit déjà pouvoir se « poser »** ; elle doit aussi avoir cheminé.

Lors de la réunion de travail sur « santé et accès aux droits et aux soins » à Romans, les participants avaient, tout d'abord, insisté sur les « *difficultés de recours aux soins* ». Ils expliquaient : « *le recours aux soins nécessite une certaine estime de soi, il nécessite de retrouver un rythme. Les personnes sont en capacité d'exprimer une demande lorsqu'elles vont déjà mieux. Elles expriment souvent des craintes à frapper aux portes des soignants* ». L'expression d'une demande est déjà le résultat d'une réflexion et d'une préparation. Lors de la co-formation, les « militants » ont insisté sur les **efforts considérables des personnes pour frapper aux portes des soignants**. L'accueil que leur réserve les soignants est alors essentiel. Après avoir évoqué les difficultés administratives ou financières et les dispositifs permettant de les contourner (points 1 à 4), nous nous attarderons sur les intérêts et enjeux du travail en réseau et des fonctions d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des personnes fragilisées.

1. DES FREINS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS A UNE « BONNE SANTÉ »

Des pratiques de dépassements d'honoraires qui se développent

Cette année, les échanges entrepris par la MRE sur le champ de la santé ont révélé l'intensification des pratiques de dépassements d'honoraires. Précisons d'abord la définition du terme « dépassements d'honoraires ». Les dépassements d'honoraires concernent les médecins de secteur 1¹⁰⁹ qui facturent au dessus du tarif de la sécurité sociale pour tout public, et les médecins de secteur 2 qui facturent au dessus des tarifs de sécurité sociale pour les bénéficiaires de la CMU et l'AME. En effet, pour ces derniers, tout dépassement d'honoraires est illégal. Et pourtant, la réalité n'est pas toujours conforme à la loi. A ce sujet, les professionnels d'institutions de sécurité sociale rencontrés faisaient part de leurs observations : « *le reste à charge est de plus en plus important dans le cadre d'une hospitalisation (surtout en chirurgie) où les médecins facturent fréquemment des dépassements d'honoraires. Pour garantir le*

¹⁰⁹ Les médecins en secteur 1 sont tenus de facturer les soins au tarif de la sécurité sociale ; ils ont une partie de leurs cotisations sociales prise en charge par l'assurance maladie, ce qui n'est pas le cas des médecins en secteur 2. En secteur 2, les médecins peuvent pratiquer des dépassements d'honoraires.

paiement, les chirurgiens font signer un contrat aux soignés avant l'intervention »¹¹⁰. Les participants de la réunion de travail à Aix¹¹¹ ajoutaient : « *les bénéficiaires en sont rarement prévenus et **se retrouvent donc devant le fait accompli*** ». Bien entendu, ces pratiques sont plus ou moins répandues selon les villes ou établissements de soins. A noter qu'en milieu rural, les soignés en sont d'autant plus victimes qu'ils ont rarement le choix du lieu de soin et du médecin. Par ailleurs, pour les personnes qui ne peuvent bénéficier de la CMU malgré de faibles revenus, les dépassements d'honoraires sont une réalité **difficile à encaisser** : « *tu dois apprendre à te priver ! Alors que les médecins s'engraissent avec les dépassements d'honoraires* »¹¹².

Face à ces écarts à la loi, les professionnels de CPAM rencontrés insistent sur le fait qu'il est possible de **négoier et s'informer sur ses droits** vis-à-vis des professionnels soignants, ce qui n'est toutefois pas facile lorsqu'on est en situation de fragilité. Et pourtant, la loi oblige les médecins à informer des remboursements possibles et de la facturation des soins prodigués¹¹³. Il conviendrait certainement de rappeler cette obligation à de nombreux médecins.

Une augmentation du « reste à charge »

Conséquence directe des dépassements d'honoraires, le « reste à charge » des personnes en situation de précarité ne cesse d'augmenter. D'autres raisons expliquent cette augmentation des dépenses de santé, et notamment le désengagement de la sécurité sociale sur un certain nombre de remboursements

« On perd la confiance dans le système de soin qui fait qu'on reste avec ses problèmes de santé »

Fédération des Centres Sociaux Rhône-Alpes et Secours Catholique – « Carrefour des Savoires »

(cf. p. 74). Les participants du groupe de travail « Carrefour des savoirs » du Secours Catholique et de la Fédération des Centres sociaux expliquent : « *il y a aussi les **problèmes de remboursement** qui vont en diminuant. Par exemple, des médicaments que nous prenions pour la circulation du sang sont abandonnés. Quelquefois, nous faisons des impasses sur des médicaments comme pour la tension, que nous devons prendre mais qui coûtent trop cher* ». Ils ajoutent que si les aides financières peuvent ponctuellement les aider, il faut les connaître, mais surtout avoir le courage de « *quémander* ». De plus, les aides ne remplacent pas les droits. Les participants de ce groupe de travail regrettent aussi que les dispensaires aient disparu : « *avant, nous pouvions aller dans des dispensaires et nous n'avions pas à déboursier. De ce fait, on y allait plus fréquemment pour parler de nos problèmes de santé* ».

Il y a aussi les **franchises** qui pèsent lourd sur les petits budgets. Face à ces contraintes, certains font le choix de ne pas se soigner. A ce sujet, la conseillère conjugale du Planning Familial de Grenoble constate que des femmes renoncent à faire des frottis pour des questions de budgets.

L'exigence d'avoir un médecin traitant, vécu par certains comme une contrainte

En ce qui concerne le médecin traitant, le but de sa mise en place était de limiter le « gaspillage » (faire en sorte de ne pas multiplier les prescriptions pour une situation donnée), mais il s'agissait aussi d'un enjeu de santé publique (comme protéger les patients du danger de la multiplication des prescriptions). Cette mesure a été perçue par certains comme une contrainte alors que la plupart des gens disposaient déjà d'un « médecin de famille ». Lors d'une réunion de travail avec les services sociaux de la CARSAT et les CPAM, ces dernières faisaient le constat d'une **mauvaise communication autour du médecin traitant** : « *le message n'est pas passé* ». Par ailleurs, le système précédent avec le médecin « référent » permettait l'application du tiers payant, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Enfin, l'accès au médecin traitant est compliqué par l'engorgement des consultations, le manque de médecins et les refus de CMU.

¹¹⁰ Propos issus du compte rendu de la réunion MRIE « santé et précarité dans l'accès aux droits et aux soins », 27 janvier 2011.

¹¹¹ Après midi d'échange autour du « Dossier annuel 2010 », 13 janvier 2011.

¹¹² Fédération des Centres Sociaux Rhône-Alpes et Secours Catholique – « Carrefour des Savoires ».

¹¹³ Voir notamment article 39 de la loi de financement de la sécurité sociale du 19/12/2007.

« Non, le cabinet n'accepte pas les bénéficiaires de la CMU »

De nombreux testings le prouvent : des médecins refusent de prendre en charge les bénéficiaires de la CMU ou de l'AME. Dans son rapport¹¹⁴, la Conférence Nationale de Santé (CNS) dresse un état des lieux de la situation préoccupant. Pour les bénéficiaires de la CMU, le refus de soins s'élève à 25% avec des fortes différences en fonction des spécialités (38% pour les gynécologues) et du secteur d'activité (32,6% en secteur 2 contre 9% en secteur 1)¹¹⁵. Pour l'AME, le taux global de refus atteint 50%¹¹⁶. Un participant savoyard du Secours Catholique témoigne : « Chez mon dentiste, il y a un panneau qui indique que les clients bénéficiant de la CMU ne sont pas acceptés »¹¹⁷. Sur Grenoble, les professionnels de l'AGECSA (cf. encadré p. 86) expliquent que les refus de soins sont ponctuels, qu'ils dépendent de la charge de travail des médecins mais qu'il existe une discrimination par rapport aux pathologies (notamment les hépatites).

Deux arguments sont souvent avancés par les médecins : **les délais de remboursements plus longs** pour ces bénéficiaires et **la charge de travail plus importante** qu'ils engagent (notamment du fait de certains rendez-vous non honorés). Le premier argument n'est pas valable concernant les bénéficiaires de la CMU pour lesquels le remboursement est aussi rapide que pour les autres assurés. Vis-à-vis du deuxième argument, les professionnels et habitants rencontrés ont aussi rappelé qu'il pouvait y avoir des litiges dans les deux sens et notamment un non respect des horaires de rendez-vous de la part des soignés comme des soignants... Pour éviter aux personnes de se heurter à des refus, on les oriente vers les « bonnes portes » avec le risque de spécialiser certains soignants et de participer à l'instauration d'une médecine à deux vitesses.

Les participants des deux réunions de travail sur la santé, à Aix et Romans¹¹⁸, avaient aussi pointé la persistance des refus de soins et s'interrogeaient sur les actions possibles. **La fonction du conciliateur des CPAM** mérite d'être rappelée. En effet, les observations qui reviennent du terrain se situent bien au-delà des retours recensés par les conciliateurs des CPAM qui centralisent les réclamations sur leur département. Sur le Rhône en 2010, seulement 15 plaintes ont été recensées pour refus de soins¹¹⁹.



Point information

En cas de litige avec un médecin, le conciliateur de la CPAM concernée peut être saisi. Pour ce faire, il suffit d'envoyer une lettre (au nom de l'assuré) à : Monsieur le Conciliateur de la CPAM. Ce dernier centralise les réclamations et intervient auprès des médecins concernés (il a un pouvoir d'investigation).

A l'issue de son rapport, la CNS émet des recommandations pour limiter les refus de soins : entreprendre un effort pédagogique et d'information pour renforcer la confiance entre les acteurs, insérer la politique de lutte contre les refus de soins dans la politique régionale de santé et développer des outils juridiques de la protection des droits des usagers.

Des dispositifs pour pallier à ces difficultés

Face aux difficultés financières et discriminatoires, des dispositifs se vouent à l'accueil des personnes en situation de précarité. L'année dernière, nous avons présenté les **Permanences d'Accès aux Soins de Santé** (PASS). Les PASS sont des cellules (hospitalières) de prise en charge médico-sociale qui facilitent l'accès des personnes démunies n'ayant pas de droits ouverts aux soins dispensés à l'hôpital public et à la prévention (notamment aux dépistages)¹²⁰. Ces dispositifs ont un rôle indispensable pour de nombreuses familles. Toutefois, les équipes et les budgets serrés limitent parfois fortement leur action. Ainsi, sur les grosses agglomérations, l'appui des « Centres d'accueil de soins et d'orientation » de Médecins du Monde est

¹¹⁴ Conférence Nationale de Santé, « Résoudre le refus de soin », septembre 2010.

¹¹⁵ 4ème rapport d'évaluation de la loi CMU de juillet 2009/ enquête IRDES.

¹¹⁶ Enquête médecins du monde : « Testing sur les refus de soins des médecins généralistes pour les bénéficiaires de la CMU et de l'AME », 2006.

¹¹⁷ Fédération des Centres Sociaux Rhône-Alpes et Secours Catholique - Carrefour des Savoires.

¹¹⁸ Après midis d'échanges autour du « Dossier annuel 2010 », 13 janvier 2011 sur Aix et 25 janvier 2011 sur Romans.

¹¹⁹ Information transmise par la CPAM du Rhône.

¹²⁰ Cf. « Dossier annuel 2010 » p.137 à 139.

indispensable. A Lyon, la prise en charge des enfants n'est pas encore possible au sein des PASS.

Au delà des actions de Médecins du Monde, de nombreuses **associations** favorisent l'accès aux soins des personnes qui vivent des situations de précarité. Nous avons parlé, l'année dernière, de l'action de l'association iséroise PoPS qui intervient au plus près des populations implantées en milieu rural. Il conviendrait de rappeler aussi les interventions santé des **Missions Locales** et l'importance du travail réalisé par les **plannings familiaux** auprès des jeunes générations.

Cette année, nous avons porté notre attention sur les **centres d'examens de santé**. Ces derniers proposent aux assurés sociaux de bénéficier gratuitement d'un « bilan de santé » (cf. encadré ci-dessous). Ces dispositifs ont été créés après guerre pour permettre à tous un accès à l'hygiène et aux soins (notamment en termes de dépistage). Il s'agit essentiellement d'examens de prévention et de dépistage incitant aux soins mais ne les permettant pas directement. Les centres sont coordonnés, au niveau national, par le CETAF (CEntre Technique d'Appui et de Formation des centres d'examens de santé). Sur la région, les centres d'examens de santé sont inégalement répartis ; ils sont présents sur une dizaine de villes mais très peu au sud de la région (cf. carte ci-contre). Depuis quelques années, les activités des centres se sont recentrées autour du ciblage des personnes en situation de précarité. Le centre d'examen de santé de Saint Etienne explique qu'il peine à atteindre sa cible. Le côté dépistage peut ne pas séduire les publics qui « préfèrent ne pas savoir ». En outre, certaines personnes peuvent ne pas vouloir répondre aux questions très intimes qui leur sont posées dans le questionnaire médical envoyé avec la convocation, surtout si ces dernières sont posées par un personnel administratif.

Où réaliser un examen de santé en Rhône-Alpes ?



POUR FAIRE LE POINT SUR SA SANTE : LES CENTRES D'EXAMENS DE SANTE

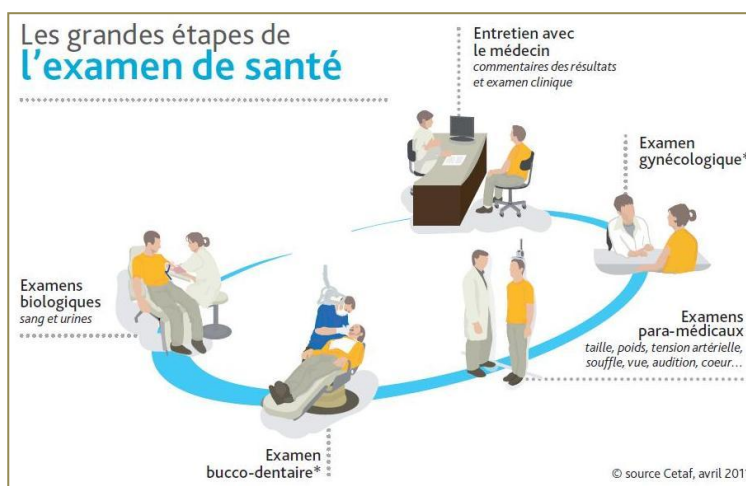
« Mieux gérer son capital santé pour profiter pleinement de la vie et de ses proches »¹²¹

Les centres d'examens de santé proposent gratuitement des examens de santé aux assurés sociaux du régime général de la sécurité sociale. Cela permet aux personnes qui le souhaitent de réaliser dans un lieu unique un bilan complet de leur santé. Ces examens sont adaptés à leurs risques et à leur suivi médical habituel (bilan sanguin, cardiaque, dentaire...). Avec leur accord, les résultats sont envoyés au médecin traitant qui prend le relais et met en place une prise en charge particulière si nécessaire. Les Centres d'examens de santé ont renforcé leur accueil des personnes en situation de précarité afin de leur « permettre de revenir dans un parcours de soins ». La coordination entre la prévention et le soin passant par le médecin traitant, il est important d'informer les personnes sur le dispositif du médecin traitant tout comme sur leurs droits ou l'accès à la complémentaire santé (CMU-C, ACS). Il est difficile d'évaluer l'impact en termes de suites mais les centres d'examens de santé peuvent être un premier pas vers le soin.



Pour en savoir plus sur les CES :
Stéphanie SABATIER-CALACIURA, responsable pôle communication CETAF
stephanie.sabatier@cetaf.cnamts.fr

¹²¹ Plaquette des centres d'examens de santé.



A Grenoble, **l'association de gestion des centres de santé (AGECSA)** complète l'action des centres de santé. En plus du dépistage et d'actions de prévention, ces centres de santé proposent des soins aux publics en situation de précarité dans les quartiers dits sensibles (cf. encadré ci-dessous).

L'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES DE SANTE (AGECSA) :
« UNE INSTITUTION ANCRÉE DANS LA PROXIMITÉ »

A Grenoble, le premier centre de santé de l'AGECSA a été créé en 1973 à la Villeneuve grâce à la mobilisation de médecins et d'habitants du quartier dont des militants associatifs et mutualistes qui considéraient que l'action globale dans le domaine de la santé est facteur de progrès et de cohésion sociale. La Ville reprend l'initiative et crée « la maison médicale », devenue ensuite centre de santé.

Aujourd'hui, il existe cinq centres gérés via une association. Quatre sont implantés dans des quartiers ZUS et un en centre ville où sont présentes des zones de précarité sociale importantes. Les centres accueillent environ 18 000 patients chaque année.

Dès l'origine, les centres ont été créés avec la volonté d'associer aux soins, la prévention et l'éducation à la santé, et ceci pour tous, sans distinction de revenus.

Ils proposent **une offre de soins pluridisciplinaire** grâce à l'intervention de médecins généralistes, de pédiatres ou d'un psychiatre, mais aussi d'infirmiers, de diététiciens, d'orthophonistes, d'un psychologue, de kinésithérapeutes et d'un professeur de sport adapté.

Pour garantir l'accès aux soins pour tous, les centres de l'AGECSA pratiquent systématiquement le **tiers payant et aucun dépassement d'honoraires**. Par ailleurs, les centres sont très attachés au principe de proximité pour pallier une offre de soins souvent lacunaire sur ces quartiers d'implantation mais aussi avec la volonté de contribuer au maintien du lien social.

Enfin, les centres développent des **actions de promotion de la santé et de prévention adaptées** au public accueilli, que ce soit dans la mise en place d'actions spécifiques (ex dépistage des addictions) ou de programmes (comme les consultations de diététique ou les cours de sport adapté) mais également au cours de la consultation chez le médecin (ex : orientation pour le dépistage de cancer, dépistage et suivi VIH, VHB, etc).

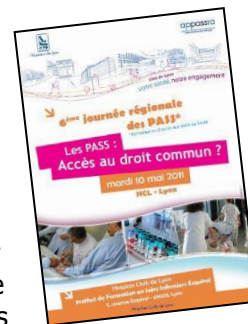
Depuis leur création, les centres travaillent en **étroit partenariat** avec les différents intervenants du secteur social et médico-social sur ces quartiers. Ainsi existe-t-il une antenne du Planning Familial au sein même de l'un des centres, ou bien des médecins des centres assurent-ils des permanences dans la PMI voisine.

L'AGECSA est enfin **une source d'expertise sur la santé** dans les quartiers prioritaires où sont menés des travaux d'enquête avec, entre autres, l'ODENORE (Observatoire des non recours aux droits et aux services) et l'IRDES (Institut de Recherche et de Documentation en Economie).

Pour 2011, il convient de souligner que, malgré l'aggravation continue des problématiques sanitaires et sociales dans les quartiers dits « prioritaires », et malgré les annonces liées aux événements récents sur le quartier de la Villeneuve, les crédits alloués par l'Etat, notamment via la Politique de la ville, ont diminué. Les **baisses régulières de financement** mettent en péril les actions de prévention ou d'accès aux soins menées notamment sur le plan de la santé mentale ou des troubles du langage, compromettant non seulement la santé mais aussi l'insertion des publics les plus fragilisés.

Contact : Julie FAUCHER, directrice centres AGECSA faucher@agecsa.fr

La spécialisation des dispositifs pour les publics en situation de précarité **peut néanmoins questionner**. C'est ce que le réseau régional des PASS a tenu à faire au cours de son colloque sur « *Les PASS : accès au droit commun ?* » le 10 mai dernier. Le but étant, à terme, pour tout public, un accès vers le droit commun. Les professionnels de Médecins du Monde à Grenoble expliquent que pour les personnes, cela permet « *d'être comme tout le monde* ». A ce sujet, l'initiative du cabinet dentaire « Tony Garnier » de Vaulx-en-Verin mérite d'être soulignée. Ce cabinet a fait le choix d'accueillir chaleureusement les personnes en situation de précarité qui représentent une très grande majorité de leur clientèle. Un professionnel est dédié à toutes les questions de remboursement sécurité sociale qui posent parfois problème. Madame Brixi du cabinet dentaire insiste sur l'importance de l'accueil et du respect et conclut : « *si les gens sont respectés, ils nous respecteront. Au cabinet, nous n'avons pas plus de rendez-vous ratés par les personnes les plus précaires que par les autres. Si l'accueil est respectueux, les personnes vont au bout de leurs soins et préviennent si elles ne peuvent pas venir* »¹²².



Des enjeux financiers qui limitent l'action des structures et des professionnels

Les difficultés de financement reviennent systématiquement dans les échanges avec les professionnels rencontrés. Les hôpitaux sont souvent contraints de restreindre les temps de séjour pour maintenir les budgets qui sont baisse. Côté structures

« S'il faut qu'on fasse du chiffre, les équipes ne vont pas tenir, on ne peut pas travailler comme ça. On se sent un peu en guerre ».
Planning Familial de Grenoble

socio-sanitaires, la recherche de financement occupe une part accrue et conséquente du temps des dirigeants. Sans compter le temps passé aux évaluations des dispositifs. La « **logique de comptage** » actuellement en vigueur est fortement contestée. Par ailleurs, les participants à la réunion de travail à Aix s'accordaient sur le fait que les : « *difficultés de financement des postes et restrictions en personnel rendent l'action plus difficile* »¹²³. En effet, les **restrictions en personnel** freinent le partenariat et limitent l'action. Les fonctions essentielles d'accueil et d'écoute en sont impactées. On peut faire les mêmes constats du côté des soignants qui sont de moins en moins nombreux. A noter que les PASS peinent à remplacer leurs soignants en cas d'absence, ce qui fait qu'à Lyon lorsque le médecin est en vacances ou en arrêt il n'y a pas toujours de consultations médicales. Comment faire face à ces contraintes financières ? Professionnels et bénévoles donnent de leur temps et de leur personne, mais est-ce suffisant ?

2. PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE : DES MESSAGES PEU ADAPTES

Les messages et campagnes de prévention ne sont pas toujours adaptés aux publics en situation de précarité.

Vis-à-vis de **l'alimentation**, l'accès à des produits équilibrés et variés a un coût. Des habitants expliquent : « *pour avoir la santé, il faut bien se nourrir mais quand c'est si cher, c'est impossible* », par ailleurs, « *les promotions faites dans les supermarchés concernent souvent les produits qui ne sont pas conseillés pour une alimentation diététique alors que les fruits, les légumes, le poisson ne bénéficient pas autant de promotions* »¹²⁴. L'alimentation peut aussi être un moyen de régulation du budget de certaines familles, le « reste à vivre », une fois les dépenses de logement réalisées, contraignant fortement le budget familial (cf. p.14). Mais comment dépenser plus quand on a peu ? Selon les statistiques de l'INSEE issues de leur dernière enquête sur les « conditions de vie », les 20% des ménages les plus fortunés octroient 13,3% de leurs revenus aux dépenses alimentaires, contre 17,7% pour les 20% des ménages les moins fortunés¹²⁵. Ces derniers sont donc **davantage impactés par les évolutions de**

¹²² Entretien téléphonique entre la MRIE et le cabinet dentaire, février 2011.

¹²³ Après midi d'échange autour du « Dossier annuel 2010 », 13 janvier 2011.

¹²⁴ Fédération des centres sociaux et Secours Catholique, « Carrefour des savoirs ».

¹²⁵ Insee, enquête budget de famille, 2006.

prix sur les produits alimentaires. Béatrice Luminet, responsable du service prévention et promotion de la santé de l'Agence Régionale de la Santé, et Jean-Louis Cotart, de ce même service, ont conscience de ce décalage : « *les messages ne sont pas toujours adaptés aux personnes en situation de précarité. Il faut sortir de la prévention universelle qui ne fait qu'accroître les inégalités. Il y a actuellement une prise de conscience des acteurs de prévention au niveau national, le mouvement est enclenché* ».

Vis-à-vis du **dépistage**, l'association PoPs en Isère explique que les personnes sont plutôt dans le « *il faut guérir, mais ne pensent pas au dépistage* ». Elle rappelle que ces publics ont du mal à se projeter quand le présent est déjà incertain. Thérèse Nandagobalou de Médecins du Monde fait état des difficultés que l'association rencontre dans la mise en place de vaccinations pour les populations Roms, car « *souvent, il n'y a pas perception du besoin, puisque pas de maladie* ».

Mais alors, comment faire ? Des expérimentations, des adaptations...

Sur Grenoble, l'AGECSA a constaté que la mise en place de groupes pour faire de la prévention ne fonctionnait pas, c'est pourquoi l'équipe fait de la prévention de façon informelle et notamment en salle d'attente, ou via des ateliers d'activité physique qui ne sont pas nécessairement mis en place dans un objectif de prévention affiché. Regrettant que la prévention ne soit plus mise en place dans les établissements publics, les participants à la réunion menée par la MRE à Romans proposaient que les temps de consultations médicales soient allongés, pour une meilleure prise en charge et l'inclusion d'un temps de prévention au cours de l'examen médical.

3. UN MANQUE CRUEL DE POSSIBILITES DE PRISES EN CHARGE DANS LE SECTEUR « PSY »

Les professionnels rencontrés cette année ont insisté sur l'importance et l'accroissement des souffrances psychiques pour les personnes en situation de précarité. En préambule, nous invitons les lecteurs à consulter les travaux de l'Observatoire National des pratiques en Santé Mentale et Précarité (ONSMP-ORSPERE) sur le sujet¹²⁶.

Santé mentale, souffrance psychique et maladie psychiatrique

Lorsqu'on parle de santé mentale, ce n'est pas seulement la maladie psychiatrique qui est évoquée mais plus largement la souffrance psychique. La réponse à cette souffrance peut être très large. Ainsi, **l'Agence Régionale de Santé prévoit, dans son Plan Stratégique Régional de Santé, un volet consacré à la santé mentale et aux addictions** avec la promotion de la santé mentale, la prise en compte de la souffrance psychique, et la prise en charge de la maladie psychiatrique. Qu'en est-il concrètement ?

Le lieu repère

L'importance d'avoir un lieu « sûr », comme premier palier d'un mieux être, a été perçue par les professionnels rencontrés. C'est le cas de Femmes SDF (cf. p. 197) qui répond à la demande des femmes d'avoir un lieu en journée pour se poser, un lieu sécurisant et rassurant, réservé aux femmes. Ce lieu est un repère, il permet de se rencontrer. C'est un lieu où l'intimité est respectée, où on restaure le lien entre son corps et son identité. En rompant l'isolement social, ces lieux permettent à la souffrance de s'exprimer. Même si, comme l'expliquent les professionnelles de l'association iséroise PoPs, la « **limite entre souffrance psychosociale et pathologie est parfois difficile à trouver** ».

Lors d'une rencontre à Aix-les-Bains, les participants interpellaient sur le fait qu'il ne faut pas mélanger la souffrance sociale et les maladies psychiques : « *il ne faut pas psychiatiser la*

¹²⁶ Site internet : www.orspere.fr

précarité / souffrance sociale ». D'où l'importance de tels lieux qui peuvent être aussi un premier pas vers le soin comme le centre de santé de Forum Réfugiés (cf. encadré ci-dessous).

UN LIEU RESSOURCE OU L'ON RECONNAIT LES PERSONNES EXILEES ET LEUR SOUFFRANCE...

Le centre de santé de Forum Réfugiés a ouvert en 2007 en partenariat avec l'association Parcours d'Exil. L'équipe est composée d'un médecin généraliste, de trois psychologues, d'une kinésithérapeute, d'une art-thérapeute, d'une secrétaire/agent d'accueil et d'une chef de service. Elle accueille dans des consultations gratuites des personnes en état de souffrance psychique liée à l'exil et victimes de violences et de torture. Donner la possibilité aux personnes de s'exprimer dans leur langue maternelle est une des valeurs du centre qui travaille dès que cela est nécessaire avec des interprètes.

Au-delà des situations vécues dans les pays d'origine, le parcours de demande d'asile peut être source de violences. Les personnes ne se sentent pas entendues et reconnues, d'autant plus lorsqu'elles sont déboutées de leur demande d'asile, ce qui est l'issue la plus fréquente¹²⁷.

Le moment de la fin de la procédure, *a fortiori* si l'issue est négative, représente une rupture. Les patients se retrouvent en position de survie. Les soins deviennent alors souvent une préoccupation « secondaire » et les personnes retournent à des situations très précaires.

Les lieux de soins comme le centre de santé de Forum réfugiés, les CASO de Médecins du Monde, le CPCT (Centre Psychanalytique de Consultation et de Traitement), les PASS, sont parfois les derniers lieux où l'on considère leur souffrance et où la parole est accueillie sans soupçon (ce que peuvent induire les motifs de rejet de la demande d'asile). C'est un endroit où l'on reconnaît les personnes, où on les accompagne en tant que sujet (plus de 34% des personnes accueillies au centre de santé ont été victimes de torture, au sens de l'ONU). C'est un lieu ressource, un lieu repère qui permet de favoriser la continuité des soins (importance de la permanence du lieu).

Le centre de santé mène aussi une action de sensibilisation des acteurs à la question de la torture et du psycho-traumatisme (médiation, formation des professionnels). En lien également avec le réseau Samdarra (Santé mentale, précarité, demandeurs d'asile et réfugiés en Rhône-Alpes) et en complémentarité du système de soin de droit commun. Aujourd'hui, un travail est en cours avec les partenaires du soin pour affiner l'orientation vers eux et favoriser les possibilités d'orientation vers les autres structures (pas de psychiatre sur le centre). Avec une file active de 662 personnes, le centre de santé, seule structure de ce type dans la région, accueille des personnes qui viennent majoritairement du Rhône, mais aussi de l'Ardèche, de la Haute-Savoie et de l'Ain.



Contact : Caroline MARTINEZ –Chef de service du centre de santé
cmartinez@forumrefugies.org

Quels relais ?

Malgré la prégnance non négligeable de cette souffrance, il existe de moins en moins de solutions : parmi les patients des centres AGECSA sur Grenoble, on retrouve 27% de personnes ayant des troubles anxieux importants et 20% présentant des dépressions.

L'ensemble des professionnels rencontrés soulignent la difficulté de l'accès aux soins psychiatriques.

« L'accompagnement vers le soin psychiatrique est difficile car il y a un « surbooking » des CMP (4 mois de délais), parfois mauvaise expérience des personnes avec le CMP dont ils dépendent donc ne veulent pas y retourner et il n'y a pas d'autres alternatives. Il reste seulement la bonne volonté des médecins traitants qui sont déjà surchargés ».

PoPS

Cela est dû à différents facteurs. D'abord, le manque cruel de moyens est souligné. C'est déjà le cas pour l'hôpital. Les hôpitaux psychiatriques ont changé de politique, le suivi à l'extérieur, en milieu dit « ouvert », est préféré lorsqu'il est possible. Lors de la réunion de travail à Aix, les professionnels ajoutaient : « *du fait du manque de disponibilités, on ne prend en charge que les urgences psychiatriques* ». Les PASS psychiatriques se mettent encore timidement en place sur

¹²⁷ Cf. rapport OFPRA 2010.

la région. Par ailleurs, le manque de moyen est aussi important à l'extérieur avec, en plus, une faiblesse des logiques de prévention dans ce domaine.

Le regard des professionnels est aussi parfois plein de préjugés avec des phrases souvent entendues telles que « *on la connaît tellement* ». De leur côté, les patients peuvent stopper tout soin si « *le courant ne passe pas* » et se retrouvent ainsi coincés par le système de sectorisation : on ne peut aller que dans le Centre Médico-Psychologique (CMP) duquel notre domicile dépend.

Enfin, l'absence de réponse immédiate est souvent mise en avant. Seule l'équipe mobile de psychiatrie, quand elle existe, va au devant des personnes mais il n'y a pas de solution pour les personnes qui sont enfermées chez elles. **Le manque cruel de moyen dans ce secteur amène à des situations complexes.** Parfois, la saturation des CMP est telle qu'ils ne prennent plus personne. C'est le cas de celui de Villeurbanne qui n'accueille plus de nouveaux patients depuis le 1^{er} mars et ce jusqu'en novembre prochain. Les répercussions du non accès aux soins sont fortes sur l'état de santé de la personne et sur l'entourage. Le réseau et la prise d'initiatives des professionnels peuvent, là encore, pallier à ces manques.

La mobilisation de professionnels permet la mise en place d'initiatives

C'est le cas, par exemple, de Médecins du Monde à Grenoble qui n'effectue normalement pas de suivis. C'est l'orientation qui devrait primer, mais faute de structures, du délai des CMP trop long (environ 3 mois) et des dépassements d'honoraires des psychiatres, il y a une nécessité pour les psychologues du CASO de débiter le suivi. Le relai se fait plus difficilement ensuite car un lien de confiance est établi.

De la même façon, les centres AGECSA ont une action de coordination avec le secteur psychiatrique et notamment les CMP. Les médecins de ces centres soulignent toutefois une difficulté d'orientation vers le CMP (délais, nécessité d'adhésion du patient) et font le choix de soigner les personnes sur le plan psychologique aussi. Les patients peuvent aussi avoir accès à des consultations psychologiques gratuites au sein des centres sur orientation médicale.

Reconnaître la maladie et en prendre conscience n'est parfois pas simple et, de plus, les dispositifs sont souvent inaccessibles. Pour faire face à ces difficultés, l'association drômoise ODIAS propose un dispositif original (cf. encadré ci-dessous).

PROPOSER UNE PRISE EN CHARGE TRANSVERSALE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE LIEE A LA PRECARITE

Le service d'accompagnement à la vie sociale d'ODIAS¹²⁸ existe depuis 2005. Dès sa création, le choix a été fait d'accompagner dans le cadre d'un dispositif expérimental des personnes en situation de précarité.

Une convention a été mise en place avec le Conseil Général de la Drôme pour accompagner huit personnes bénéficiaires du RSA. L'idée de ce dispositif part de deux constats. Le premier est que la précarité a des conséquences sur la vie psychique : « sur morbidité » de plus de 59% pour les troubles psychiques chez les bénéficiaires du RMI¹²⁹. Le deuxième est que les personnes en situation de précarité n'accèdent pas facilement aux dispositifs de prise en charge comme proposé dans les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale car les modalités d'accès sont complexes et les personnes ne sont pas toujours prêtes à reconnaître leurs troubles.

Orientées par l'infirmière de la CLI¹³⁰, les personnes sont accompagnées par les éducateurs du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale qui les mettent « *en situation d'exercer et de développer des capacités d'autonomie, de se considérer et d'agir comme un citoyen à part entière.* » La première demande des personnes est de rompre l'isolement social.

Le travail des équipes consiste aussi à accompagner vers le soin. Cela soulève la question de la « non demande ». En effet, comment faire émerger cette demande sans être dans l'injonction thérapeutique quand le besoin de soin est présent et identifié par les éducateurs mais pas par la personne qui, dès lors, ne demande rien voire refuse tout soin ? Un travail de « vigilance transversale » est donc mené avec l'ensemble des partenaires pour rester sur un fil entre l'impératif d'assistance de personnes en danger et la « *non psychiatrisation d'une question sociale* ». Le temps est alors un allié essentiel pour avancer pas à pas avec la personne.

Contact : savs@odias.org



¹²⁸ Organisation Drômoise d'Insertion et d'Accompagnement Social.

¹²⁹ Rapport du groupe de travail « ville santé mentale, précarité et exclusion sociale » délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain et délégation interministérielle au revenu minimum d'insertion. Président : Prof. Lazarus, rapporteur : H Strohl ; Février 1995.

¹³⁰ Commission Locale d'Insertion.

Une réflexion est aussi en cours à Annecy pour évaluer les besoins en termes de soins psychiatriques dans les centres d'accueil de jours et les CCAS. Cette enquête permettra de re-questionner le fonctionnement des CMP, de repenser la mise en route d'une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (le financement du projet ayant été refusé) et du Conseil Local de Santé Mentale (le médecin chef de pôle de santé mentale étant très investi dans ce projet).

Et les jeunes...

Si plusieurs professionnels s'accordent à dire que **la souffrance des jeunes est très présente**, Mme Perillard du Planning Familial de Grenoble rappelle que « *80% des jeunes vont bien* », font une simple crise d'adolescence et qu'il faut se garder d'une trop forte psychologisation. Elle ajoute toutefois, qu'« *il n'y a pas de place pour eux, il faudrait qu'on se bouge* ». Mme Perillard souligne aussi, comme Mme Marcoccia de la mission locale de Vaulx-en-Velin, l'incohérence de demander aux jeunes d'avoir un projet quand ils ont « *une estime de soi dans les chaussettes* », quand leur « *image narcissique est en mille morceaux* » (cf. étude des « Bien être, mal-être, mieux vous connaître » présentée dans la partie « Se construire » p. 179).

Là encore les propositions sont limitées et tiennent à la volonté des professionnels. Cette situation se complique encore quand les fragilités se multiplient, comme l'explique Mme Etienne Houlette en évoquant le cas particulier des mineurs étrangers isolés (cf. encadré ci-dessous).

TEMOIGNAGE D'UNE PSYCHOLOGUE

Travailler en Maison d'Enfants à Caractère Social ; c'est accueillir des enfants et adolescents au titre de la protection de l'enfance. Depuis une dizaine d'années, nous rencontrons une nouvelle population : les mineurs isolés étrangers (MIE). Dans l'établissement où je travaille, nous recevons beaucoup de congolais et d'angolais, quelques guinéens et togolais. Ils sont mineurs, sans papiers, étrangers, sans famille, déracinés.

Ils sont catapultés dans un pays la France dont ils ne connaissent parfois même pas la langue. Ils n'ont souvent aucun effet personnel ; si par hasard ils avaient quelques affaires, elles leur ont été prises. Seul un extrait d'acte de naissance est conservé, leur permettant d'attester de leur minorité. Leur histoire personnelle n'existe plus qu'au travers de leurs souvenirs. Puis, ils rencontrent des gens, la police, passent d'un individu à un autre. Ils sont pris en charge et arrivent dans un établissement accueillant les mineurs. Ils sont protégés jusqu'à leur majorité voire jusqu'à 21 ans. Ils doivent bien s'insérer en apprenant le français, se rendre à l'Office Français de l'Intégration et de l'Immigration, passer le Diplôme Élémentaire de Langue Française, bien travailler à l'école en choisissant une voie professionnelle qui leur permettra d'être compétent dans les plus brefs délais... S'ils échouent, ils auront la pression de retourner à la case DEPART. Devenir un bon français, accepter ses codes sociaux en délaissant un peu de soi pour être autorisé à vivre sur cette terre d'accueil. Ils doivent se soumettre au système, tolérer la position d'Objet. C'est alors que le corps s'exprime : ils ont des difficultés à s'endormir ou ne dorment pas, font des cauchemars, des réveils nocturnes ... De vieilles douleurs provenant de leur passé resurgissent. Ils sont pris en charge et soignés : le soin prend ici tout son sens. Ce maternage leur permet parfois de verbaliser une part de leur vécu d'horreur. On apprend qu'ils ont été battus, jetés en prison, ont assisté à l'assassinat ou au viol de leur famille. L'innommable surgit avec fracas. Puis c'est le silence.

On leur dit de rencontrer la psychologue, celle qui a un métier inconnu dont le nom est difficile à prononcer. Qui par le passé dans sa vie africaine avait déjà rencontré une psychologue ? Un mot étrange, une personne pour aider c'est ce qu'ils en comprennent. Ils préféreraient tant pouvoir échanger avec un sorcier ou un marabout, avoir une décoction de feuilles plutôt que des médicaments qui ne soulagent pas. Malgré tout, on parvient à travailler : percevoir cette sensation d'être jeté, bousculé, arraché que j'ai décrite précédemment. L'équipe éducative se montre bienveillante. Ils peuvent tisser de nouveaux liens. On peut s'interroger sur leur vécu, les horreurs qu'ils ont subies, l'arrivée dans un autre pays qui leur fait tant violence ... Comment vont-ils dépasser tous ces événements ?

Véronique ETIENNE HOULLETTE, psychologue

4. PARMIS LES PLUS PAUVRES, LES « OUBLIES »

COLLECTIF SANTE ETRANGERS RHONE

PENSER COLLECTIVEMENT L'AMELIORATION DE L'ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS DES ETRANGERS.

Créé en 1996, le Collectif Santé Etrangers Rhône regroupe des associations d'accueil et de défense des étrangers, des associations œuvrant dans le domaine de la santé ou encore des institutionnels œuvrant dans ces domaines.

Avec d'autres associations et collectifs, le Collectif Santé Etrangers Rhône a défendu le droit des étrangers malades ne pouvant accéder effectivement aux soins nécessaires à leur état de santé, de pouvoir accéder à un titre de séjour.

Ce droit a été inscrit dans la loi en 1998. Depuis, ce droit a été l'objet de multiples débats, et tentatives de remises en cause.

C'est pourquoi le Collectif Santé Etrangers Rhône, coordonné par la Cimade, poursuit son action de veille, de réflexion et d'échanges de pratiques, pour permettre un accès effectif aux soins et aux droits de tous les étrangers.

Aujourd'hui, le Collectif se centre sur trois enjeux :

- **La domiciliation, condition incontournable pour l'accès aux soins et le droit au séjour des étrangers** : Elle est rendue difficile, le nombre d'associations bénéficiant d'un agrément pour les domiciliations dans le cadre des démarches administratives auprès de la Préfecture étant faible.
- **La question de la disponibilité effective du traitement et de la prise en charge médicale dans les pays d'origine pour les étrangers faisant une demande de titre de séjour pour raisons médicales** : En effet, ce titre est délivré si « *L'état de santé (de la personne) nécessite une prise en charge médicale dont le défaut pourrait entraîner pour eux des conséquences d'une exceptionnelle gravité, et sous réserve qu'ils ne puissent effectivement bénéficier d'un traitement approprié dans le pays de renvoi* ». L'enjeu autour de cette question est d'autant plus important que le nouveau projet de loi sur l'immigration prévoit des restrictions importantes dans ce domaine.
- **L'accès à l'aide médicale d'état** : Désormais, l'ouverture et le renouvellement des droits à l'aide médicale d'état sont soumis au paiement d'un timbre de trente €, ce qui constitue un frein considérable à l'accès aux soins pour les étrangers en situation irrégulière.

**Contact : Collectif santé des étrangers Rhône,
AuréliE ERAGNE/ Céline RABOURDIN- CIMADE
celine.rabourdin@lacimade.org**

Cette partie traite des problématiques d'accès à la santé pour les populations en situation de pauvreté les plus fragiles. Difficile de dresser une liste exhaustive des populations les plus fragilisées. Nous parlerons ici brièvement de la situation des publics qui nous ont été évoqués par les professionnels rencontrés comme particulièrement préoccupante.

Statuts administratifs précaires : demandeur d'asile, « étranger malade », débouté

La législation sur la demande d'asile est particulièrement complexe et mouvante, difficile d'en faire une synthèse en quelques lignes. Il est clair que les orientations actuelles ne vont pas dans le sens d'une simplification et d'une ouverture. **Ainsi, l'accès aux droits, aux soins et à la santé est particulièrement complexe pour ces publics**, pour qui la barrière de la langue, l'existence d'autres difficultés (trouver un toit, avoir des papiers) s'ajoute à un parcours administratif extrêmement lourd pour l'obtention du statut de réfugié. De plus, comme l'explique Caroline Martinez de Forum Réfugiés (cf. encadré p. 89), le moment de la fin de la procédure d'asile est « *souvent un moment de rupture* », avec un retour dans une extrême précarité.

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé et les lieux d'accueil et de soins associatifs comme le centre de santé de Forum Réfugiés ou les actions de Médecins du Monde, sont indispensables pour ne pas aggraver encore davantage des situations de santé très dégradées. Il en est de même pour les étrangers qui font une **demande de régularisation pour raison médicale**.

En ce qui les concerne, auparavant, les cartes de séjour temporaires étaient délivrées au demandeur « *sous réserve qu'il ne puisse effectivement bénéficier d'un traitement approprié dans le pays dont il est originaire* ». Depuis le 4 mai dernier et l'adoption en commission mixte paritaire du projet de loi sur l'immigration, **seule l'absence de traitement dans le pays d'origine peut donner accès à cette régularisation**. De plus, on peut s'interroger sur la fiabilité des informations requises sur la situation des pays, et sur les conséquences pour les personnes qui n'auront pas les moyens financiers et logistiques d'obtenir leur traitement dans leur pays.

AuréliE Eragne de la Cimade interpelle aussi sur la multiplication des exigences pour la régularisation : à titre d'exemple, pour les personnes sous protection subsidiaire par rapport à l'excision, on demande au médecin d'effectuer un examen annuel pour certifier de la non excision des petites filles. Un collectif de professionnels lyonnais tente de défendre le droit des étrangers (cf. encadré ci-dessus).

Pour les Roms, « un no man's land »

La situation sanitaire des populations Roms est accablante. Régulièrement victimes d'expulsions, ces familles ont des conditions de vie particulièrement dégradées. Le traitement des pathologies lourdes est rendu difficile : comment traiter un diabète insulino-dépendant quand on n'a pas d'électricité et donc pas de réfrigérateur ? L'ouverture de droits à l'AME (Aide Médicale d'Etat) est une première étape indispensable pour garantir un meilleur accès aux soins mais cela ne suffit pas.

Mme Agnoli, médecin responsable de la PASS d'Annecy, explique que la prise en charge des Roms est compliquée car ils sont dans un « *no man's land* ». Les orientations vers le droit commun sont rarement possibles ; le suivi se fait donc à la PASS mais s'arrête dès que les symptômes disparaissent. Qu'advient-il ensuite ? Une bénévole de la Ligue des droits de l'homme à Annemasse, Maryse Découvette, nous a fait part de son expérience. L'association accompagne actuellement des familles Roms qui tentent de s'installer sur le territoire. Maryse Découvette regrette l'absence de soutien institutionnel et témoigne de l'importance des difficultés de santé rencontrées par ces familles, et ce, en grande partie du fait d'une absence de « chez soi » : « *cette question du logement est fondamentale car à partir de là, ils peuvent se stabiliser [...] on peut commencer à faire un travail par rapport aux vêtements, aux sacs d'école pour les enfants. [...] c'est grâce à un accompagnement que tout cela est possible car sinon, l'accès aux droits et aux soins est très difficile pour ces populations (rejet, refus de soins ...). Les familles attendent le dernier moment pour faire les soins, pas de prévention. Par exemple, le dentiste a ré-expliqué l'importance du brossage de dents sachant que cela est possible maintenant qu'ils ont un accès à l'eau* ».

Au-delà des conditions de vie, Thérèse Nandagobalou explique : « *imposer un soin peut être vécu comme une agression extérieure par cette population victime d'exclusion et de persécution depuis des siècles* ». L'établissement d'un fort lien de confiance est un élément essentiel dans l'accompagnement de ces familles.

Pauvreté et vieillissement

Alors que le Dossier annuel 2011 est plus consacré à la jeunesse, les enjeux de pauvreté pour les personnes âgées ont aussi traversé les échanges et débats. En premier lieu, il a été rappelé la barrière financière de l'accès à une complémentaire santé, du fait des cotisations élevées exigées aux plus âgés. Puis, les participants à la réunion de travail d'Aix ont insisté sur les conséquences du vieillissement de la population avec la multiplication des services de gériatrie dans les hôpitaux et de fortes interrogations : « *comment rendre possible le maintien à domicile des personnes âgées ayant de faibles revenus ? Quel avenir pour les personnes en foyer de travailleurs migrants ?* ». En effet, ces dernières rencontrent des difficultés pour bénéficier de leur retraite lorsqu'elles retournent dans leur pays d'origine ; du fait d'illettrisme fréquent, ces publics peinent à régler leurs difficultés administratives. Par ailleurs, lors de la réunion de travail à Romans, les professionnels s'interrogeaient sur les conditions de vie des personnes âgées migrantes dans les foyers ADOMA : « *les résidences ADOMA ne sont pas adaptées aux publics en difficultés de santé (chambre de 7m² à 9m², étages sans ascenseur) et la problématique du vieillissement n'est pas anticipée* ». Vis-à-vis des personnes âgées, des inquiétudes sont aussi formulées par rapport à l'isolement fort vécu par beaucoup. Qu'en est-il pour les personnes âgées incarcérées ? Quels soucis de santé rencontrent-ils ? Comment y font-ils face ? Une étude menée par la MRIE, en partenariat avec l'Administration Pénitentiaire, apporte un éclairage sur les enjeux de santé en prison (cf. encadré p. 94). Par ailleurs, une enquête de l'Observatoire international des prisons réalisée auprès de 53 UCSA (Unité de consultation et de soins ambulatoires : services médicaux dans les prisons) souligne l'inadéquation des établissements pénitentiaires avec la nécessité de prise en charge que peut nécessiter le grand âge¹³¹.



¹³¹ « Vieillir et mourir en prison », S. Gautier OIP, Soins gérontologie, mars/avril 2011.

ENJEUX ET IMPACTS DE LA DETENTION POUR LES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE MENÉE AUPRÈS DE DÉTENUX SENIORS EN RHÔNE-ALPES / AUVERGNE

Cette étude a été réalisée en 2010 sur les régions Rhône-Alpes et Auvergne, par la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion en partenariat avec l'Administration Pénitentiaire¹³². Ce travail a engagé une enquête par questionnaire menée auprès des détenus de 60 ans et plus (133 questionnaires retournés), et des entretiens en face à face effectués auprès d'une vingtaine d'entre eux. Nous vous proposons ci-dessous un extrait de la synthèse de l'étude.

Tout d'abord, les résultats font apparaître que les détenus âgés constituent une **population atypique**, bien différente du reste de la population carcérale. En effet, ces derniers disposent d'une situation socioprofessionnelle plutôt favorable : *32% des détenus interrogés dans le questionnaire ont prolongé leurs études jusqu'au Bac (contre 17% des personnes de 65 ans et plus hors prison)*. Ils sont souvent incarcérés tard et condamnés à de lourdes peines. De ce fait, la cohabitation avec les autres populations carcérales, en particulier les jeunes, est souvent délicate : *« le problème, c'est les jeunes. On n'a pas la même approche »*¹³³.

Sur le plan du recours aux activités et des liens avec leurs proches, les détenus âgés font état de pratiques diverses. D'une façon générale, **les activités** sont cruciales pour les détenus âgés même si certains n'en pratiquent aucune. Les résultats du questionnaire pointent un fort intérêt pour les activités culturelles et une part non négligeable de détenus qui travaillent ou pratiquent une activité sportive. Vis-à-vis de la promenade, les propos sont ambivalents. Celle-ci est attendue comme un moment important de la journée pour certains alors que d'autres n'y vont plus en raison d'un sentiment d'insécurité, de conditions inadaptées ou incompatibles : *« menaces », « pas adapté, trop long, une heure sans être assis », « emploi du temps chargé »* etc. **Les liens avec les proches** sont assez différents d'un individu à l'autre : *si 64% des détenus interrogés dans le questionnaire reçoivent des visites familiales et éventuellement d'autres personnes de leur entourage, 16% ont des visites mais non familiales et 20% n'ont aucune visite*.

L'étude s'est largement intéressée aux enjeux de santé. Une majorité des détenus se plaignent de difficultés de santé traduisant **un mal-être évident** : *la moitié des détenus jugent leur état de santé actuel « moyen » et 14% « très mauvais » (résultat du questionnaire)*. L'étude met aussi en évidence une frange importante de la population fortement marquée par **des difficultés de santé handicapantes au quotidien** : *52% des détenus interrogés dans le questionnaire ont indiqué qu'ils rencontraient des difficultés à accomplir seuls certains actes de la vie quotidienne*¹³⁴. Un état des lieux de l'accès effectif à une aide à domicile serait peut être utile. Les détenus connaissent-ils leurs droits en la matière ? Des besoins ont été exprimés concernant des aménagements de la cellule et des lieux collectifs : *« manque de bancs dans la cours de promenade », « un tabouret pour la douche », « un lavabo plus adapté »* etc.



D'un point de vue plus général sur la santé, il semble que les détenus âgés ne trouvent pas toujours de réponses adaptées à leurs difficultés. Par exemple, des détenus interviewés ont évoqué une prise en charge sanitaire moins rapide ou moins régulière du fait de l'incarcération et un manque de choix dans le traitement proposé : *« si j'avais été dehors, avec la crise que j'ai eue j'aurais été aux urgences et j'aurais été pris en charge tout de suite »*.

Enfin, si **la sortie** semble globalement bien pensée, les détenus âgés sont nombreux à demander un accompagnement dans leurs démarches : *69 détenus (sur 133 interrogés) expriment le souhait d'une meilleure préparation à la sortie et aux démarches administratives*. A noter aussi que certains ont fait part de leurs incertitudes quant à leur sortie et notamment l'absence de solution de logement.

➔ **Cet état des lieux ouvre des pistes de réflexion pour permettre une amélioration des conditions de vie des détenus âgés.**

http://www.mrie.org/docs_transfert/publications/RAPPORT-DETENUS-AGES.pdf

¹³² L'étude a bénéficié d'un financement complémentaire de la Fondation Abbé Pierre.

¹³³ Les citations en italiques sont extraites des entretiens avec les détenus.

¹³⁴ Monter des escaliers, faire sa toilette, s'habiller, manger ou nettoyer sa cellule.

5. TRAVAILLER EN RESEAU, PLUS QU'UNE NECESSITE, UNE EVIDENCE

Dans un contexte où le lien social se délite et les moyens se réduisent, de plus en plus de professionnels se mobilisent pour favoriser un travail en réseau. Pour qui ? Pour quoi faire ? Comment ?

Des réseaux sous toutes les formes

Le travail en réseau se conjugue sur différents modes, du plus formel au plus informel, de la mise en lien de pairs à l'association d'acteurs d'horizons très divers. La volonté de créer des partenariats naît souvent du constat des professionnels que **seul on ne peut pas agir** et que la situation des personnes est complexe et ne peut pas avoir une réponse qui se réduit à un domaine. En effet, les situations imbriquent souvent le domaine du social, de la santé, de l'emploi ...

Les enjeux de ces réseaux sont d'apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes, de permettre aux professionnels de se sentir moins seuls. Le travail en réseau n'évite cependant pas les questionnements. A l'image du réseau précarité santé de Chambéry, les interrogations portent actuellement sur les missions du réseau : être un réseau pratique permettant de réfléchir à des situations complexes ou un réseau qui s'interroge plutôt sur des problématiques éthiques et déontologiques. La réponse est souvent à la croisée de ces deux postures. Au-delà d'un échange autour de situations concrètes, les réseaux sont aussi intéressants pour s'enrichir des « bonnes pratiques » des autres, échanger sur son fonctionnement. Mais, comme tout groupe humain, il tient souvent à la volonté de fonctionner ensemble des personnes qui le constituent. Comme le constate Madame Copponat, sage-femme cadre de santé : « **le réseau n'existe que par les gens qui le portent** » ; la taille et l'histoire du territoire agissent aussi sur la dynamique des réseaux existants.

Travailler ensemble sur des cas pratiques

Du côté de la pratique, le réseau aide à se poser ensemble pour essayer de trouver un fil pour dérouler la pelote d'une situation inextricable. A Annecy, par exemple, le dispositif interface piloté par la PASS regroupe 15 à 20 structures dont l'association Passage (éducateurs de rue), le 115, les CHRS, l'accueil de nuit, l'accueil de jour, les assistantes sociales de l'hôpital (notamment des urgences et de l'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée). Les professionnels échangent sur des problématiques d'ordre général, mais aussi sur des situations individuelles. Des réunions inter-maraudes sont organisées avec les autres structures pour favoriser le partenariat et avoir une organisation commune et cohérente. A Aubenas, en Ardèche, un réseau de santé propose « *de mettre ses bidouillages en commun pour partager ses souffrances, ses idées et pour retrouver une cohérence dans le parcours individuel de la personne* ».

Le réseau, le partenariat ont donc une vraie utilité pour une prise en charge cohérente et globale de la personne avec une vigilance toutefois pour qu'ils ne deviennent pas « un filet qui enferme la personne »¹³⁵. Le but n'est pas d'être dans le contrôle mais dans l'accompagnement le plus juste et adapté possible, tenant compte en premier lieu de ce que veut la personne.

Interroger collectivement des enjeux éthiques

Les interrogations éthiques sont aussi fondamentales pour la vie du réseau. Par exemple, on peut se demander ce que les professionnels peuvent partager entre la nécessité de protéger le secret, fondement de la relation avec la personne, et la nécessité d'échanger des informations pour construire un projet commun et éviter de « découper » la personne en morceaux¹³⁶. Cette question éthique doit se poser dans tous les réseaux. La réponse peut être apportée par une charte comme celle du réseau santé précarité de Chambéry et par le positionnement de la

¹³⁵ Compte rendu de la réunion réseau « santé précarité », Chambéry 7/04/2011.

¹³⁶ Article Rhizome « Le double impératif de la protection du secret et du partage de l'information » B. De Goër, J. Abondance, M-D Prévot, A-F Grange Bernard, H. Courtemanche, octobre 2003.

personne comme partie prenante et donc en l'impliquant ou, a minima, en l'informant sur les échanges qui ont lieu entre professionnels (voir encadré ci-dessous).

PRINCIPES DE LA CHARTE DU RESEAU SANTE PRECARITE DE CHAMBERY

1. Accueillir sans a priori toute personne en précarité sociale
2. Recevoir la personne même si elle ne s'est a priori pas adressée au bon endroit
3. Placer la personne au centre de la démarche : en respectant sa démarche de soin, en tenant compte de ses potentialités et de ses limites, en prenant en compte l'ensemble des déterminants de la santé, en l'accompagnant dans la mesure du possible vers le droit commun
4. Travailler en partenariat
5. Intégrer la dimension préventive de la santé
6. Evaluer les difficultés

Un réseau qui s'élargit

Le réseau s'étend parfois au-delà des professionnels. C'est le cas à Vaulx-en-Velin où la mobilisation citoyenne est forte depuis les quinze jours d'émeute de 1990. Suite à cet événement, la population, les travailleurs sociaux et les élus se sont mobilisés pour que la vie s'améliore dans la ville et éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Cela a conduit à la création du **Réseau Santé Vaudais**.

« Le service contribue à la mise en réseau des acteurs locaux de la santé (*associations, habitants et professionnels de la ville de divers secteurs*) afin de mieux répondre aux besoins de santé de la population et ce, dans une démarche Atelier Santé Ville. Ces besoins ont été identifiés lors d'un diagnostic santé réalisé en 2006 par l'Observatoire Régional de la Santé. L'objectif de la ville est de développer la prévention, le dépistage, de favoriser l'accès aux soins, de prévenir et de réduire les souffrances psychologiques. Un accueil tout public permet de répondre à l'ensemble des préoccupations des habitants en matière de santé et d'orienter les personnes vers des structures sanitaires compétentes. »

Réseau Vaudais Santé



En Haute-Savoie, la mobilisation de bénévoles de la Ligue des Droits de l'Homme a permis la création d'un réseau de soutien aux familles roms. Pour Maryse Découvette, bénévole à la LDH, « *tout se fait grâce à la débrouille, au réseau* ».

Un partenariat à préserver et développer

Toutefois, les acteurs rencontrés parlent aussi du fait qu'ils n'ont pas forcément de lieux pour se retrouver, que les budgets sont de plus en plus réduits et les emplois du temps de plus en plus chargés, ce qui limite les possibilités d'échanger. Et pourtant, **les incompréhensions et tensions pouvant exister entre professionnels d'horizons divers peuvent être dépassées par ces temps d'échanges**. Les professionnels rencontrés expliquent : « *on n'a plus le temps de travailler ensemble* » et évoquent « *la souffrance des soignants et travailleurs sociaux* »¹³⁷. Ils souhaitent que les temps d'échanges et de formation en direction des professionnels se développent pour « *faire renaître une volonté de travailler ensemble* ». Impulser ces rencontres peut favoriser l'envie de travailler ensemble.

Les réseaux de santé thématiques mis en place par les associations d'éducation à la santé, les ateliers santé ville portés par les mairies, les formes de partenariats privilégiés autour des CPAM et services sociaux de CARSAT... sont autant de pistes à prolonger et valoriser. Autant de pistes qui consolident l'expertise des professionnels et favorisent un réel accompagnement de la personne.

¹³⁷ Après midi d'échange autour du « Dossier annuel 2010 », 25 janvier 2011 à Romans.

6. ACCUEILLIR, ÉCOUTER, ACCOMPAGNER

La co-formation a largement porté sur ces dimensions (cf. pages 100-107) : accueillir, écouter, accompagner... c'est prendre le temps d'être avec la personne. Un accueil chaleureux, une écoute attentive, un sentiment de prise en considération de soi, le besoin de se sentir porté dans les épreuves difficiles... n'avons-nous pas, nous aussi, les mêmes attentes ? Mais, pour les professionnels, comment être vraiment dans une relation humaine, dans un échange face aux personnes les plus fragiles quand « *on n'a pas le temps* » ?

Se donner du temps pour accueillir et écouter : des conditions qui ne sont pas dans l'air du temps

D'un côté, les professionnels voudraient prendre ce temps-là avec les personnes, de l'autre ils sont rappelés à l'ordre par des objectifs de rentabilité. Ces objectifs sont de plus en plus prégnants dans leurs préoccupations. Les exemples sur ce sujet sont nombreux : les services sociaux de la CARSAT doivent rencontrer 15% de bénéficiaires de la CMU ou de l'ACS, d'ici 2013 le public bénéficiant des centres d'examen de santé doit être composé à 50% de personnes en situation de précarité, les structures bénéficiant de financements publics doivent rendre des comptes et évaluer l'impact qu'elles ont sur les publics en situation de précarité... « *Les objectifs chiffrés compliquent le travail* » nous a-t-on confié. En outre, ces objectifs servent-ils toujours les intérêts des publics concernés ? S'ils permettent parfois d'ouvrir des portes aux personnes en situation de pauvreté, ils compliquent et parasitent aussi le travail des professionnels. Au cours d'une réunion de travail¹³⁸, les participants ajoutaient qu'il fallait du temps pour « *accrocher les personnes* » et pour que « *s'établisse une relation de confiance* ». Ils constataient aussi que la relation de confiance était difficile à établir du fait d'un fort turn-over des professionnels, et que la « *temporalité des personnes n'est pas toujours prise en compte par les structures* ». Enfin, ils regrettaient : « *on ne va plus à la rencontre des personnes* ». Et pourtant, si personne ne va à la rencontre des personnes les plus désocialisées, que deviendront-elles ?

Provoquer la rencontre, accompagner physiquement les personnes

Parce qu'ils sont loin des lieux de vie des personnes, parce qu'ils nécessitent de se déplacer en voiture, les services de santé ne sont pas toujours accessibles à tous. Des habitants témoignaient : « *certains services de santé sont éloignés. Cela rend difficile notre possibilité d'aller vers eux. Surtout quand on n'a pas de voiture ou quelqu'un qui puisse nous accompagner. C'est particulièrement vrai pour ceux d'entre nous qui vivent en milieu rural, mais aussi en ville quand les centres de soins vont s'installer en périphérie* »¹³⁹. C'est pourquoi, les **interventions proposées sur les lieux de vie des personnes** sont importantes. Dans nos échanges nous avons repéré plusieurs initiatives qui vont dans ce sens : des infirmières spécialement dédiées aux foyers ADOMA en Savoie, des permanences précarité tenues par une infirmière sur des CHR ou au sein d'associations caritatives à Aix, des agents CPAM qui se rendent sur les lieux des associations pour ouvrir les droits à Lyon, des soignants associatifs qui poussent les portes des habitants en milieu rural dans l'Isère, des équipes médicales bénévoles qui se rendent sur les lieux de squats et dans les bidonvilles à Grenoble et Lyon... Les participants à la réunion de travail à Romans insistaient sur la pertinence des initiatives qui vont vers la personne et soulignaient l'intérêt du « *travail de rue* ». On peut aussi évoquer l'exemple de l'association Femmes SDF, à Grenoble, qui effectue un travail de maraude à la rencontre des femmes avec une présence régulière chez les partenaires (accueils de jours, lieux d'hébergement). Ce travail permet à Femmes SDF d'être repéré par les femmes, d'établir une première accroche. Par ailleurs, sur un autre registre, le mode de travail de la PASS d'Annecy mérite le détour. Cette dernière fonctionne quasi exclusivement sur un mode mobile. Concrètement, les infirmières sont rattachées à la PASS mais travaillent directement avec un public en difficulté d'accès aux soins. Le docteur Agnoli de la PASS d'Annecy explique que

¹³⁸ Après midi d'échange autour du « Dossier annuel 2010 », 13 janvier 2011.

¹³⁹ Fédération des Centres Sociaux Rhône-Alpes et Secours Catholique - Carrefour des Savoires.

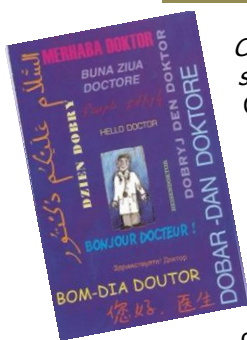
« *l'idée est de faire de la médecine autrement* » et que les personnes apprécient beaucoup le fait que ce soit le docteur qui se déplace vers eux.

L'« aller vers » n'est pas toujours possible. Il est important pour les personnes de se trouver des repères pour consulter les lieux de soins. Dans ce cadre, **l'accompagnement physique des personnes** est aidant. Consciente de cet aspect, l'équipe lyonnaise de Médecins du Monde a mis en place récemment une équipe de bénévoles spécialisée dans l'accompagnement des publics des centres de soins. Cet accompagnement se fait jusqu'à ce que le lien entre la personne et le service hospitalier (ou médecin) existe.

Prendre le temps de se connaître et de se comprendre

Pour les soignants, accueillir la personne, c'est prendre le temps de se connaître et de se comprendre. Pas facile quand on ne parle pas la même langue. Conscients de ces difficultés, des professionnels isérois ont conçu une plaquette imagée qui permet à la personne et au médecin de communiquer (cf. encadré ci-dessous). Se comprendre, cela signifie aussi qu'il faut entendre les logiques de l'autre, ses priorités, ses peurs, pouvoir se mettre à sa place. Les propos de la co-formation présentés en p. 100 sont riches d'enseignements à ce sujet.

« BONJOUR DOCTEUR ! »



Communiquer avec son médecin, pouvoir lui dire où et comment on souffre, les raisons de notre souffrance, voilà l'enjeu de cette recherche-action réalisée par le PoPS (Point Précarité Santé)¹⁴⁰.

Ce projet s'est déroulé sur 15 mois auprès d'un public non francophone : groupe d'apprentissage du français de l'ASSFAM¹⁴¹. La demande du public était d'être compris, de pouvoir exprimer leur souffrance et les raisons de celle-ci à leur médecin et de participer au diagnostic : le public veut être acteur de sa santé.

Cette recherche a conduit à la création d'un outil : un dépliant utilisant les dessins pour expliquer des symptômes somatiques et psychiques.

Ce dernier peut être utilisé par les patients pour communiquer, se faire comprendre : les dessins ont tous une explication écrite en français. Les professionnels peuvent aussi avoir recours à cet outil : le médecin lors de sa consultation, le travailleur social pour préparer une consultation avec la personne, les éducateurs à la santé pour aborder la santé de manière globale...

Aujourd'hui, le PoPS anime des actions collectives autour de cet outil. Il est largement diffusé dans les centres sociaux, dans les associations venant en aide aux migrants, dans les PASS, ... dans la France entière. Le public est partie prenante de cette action et s'approprie donc naturellement l'outil et participe à sa diffusion parfois même au-delà des frontières !

Se comprendre est un élément essentiel dans l'accès et le recours au soin et cet outil de médiation, à la fois simple et pratique, joue ce rôle de « facilitateur du lien » entre patient et professionnel.



Contact: PoPS 33 rue Victor Hugo 38610 Gières - pops@pops38.fr - <http://pops38.fr>

Pour accompagner au mieux la personne avec ce qu'elle est et ce qu'elle veut, les professionnels rappelaient aussi l'importance de **la souplesse de la relation**. Ce qui n'est pas toujours facile à concilier avec les tendances actuelles à la contractualisation... A ce titre, les professionnelles de l'association iséroise PoPS témoignaient de leur pratique : « *L'accompagnement est individuel, personnel, il n'y a pas de contrat, pas d'objectifs préétablis. La durée de l'accompagnement se décide en fonction des besoins de la personne. Elle peut partir et revenir, reprendre contact* ».

Accueillir, écouter, accompagner c'est aussi proposer **des lieux spécialement dédiés à l'échange**. C'est ce que propose le CCAS d'Aix-les-Bains qui veille à promouvoir des temps de rencontre et d'échange avec les personnes en situation de précarité via notamment des permanences sur la santé ou l'alcool. Les Missions Locales proposent aussi des temps

¹⁴⁰ PoPS : Point Précarité Santé de l'association l'Oiseau Bleu ayant pour mission de faciliter l'accès à la santé des personnes en situation de précarité.

¹⁴¹ ASSFAM : Association de Service Social FAMILIAL Migrant.

d'échanges ouverts aux jeunes sans contrepartie. De même, Madame Perillard du Planning Familial rencontrée à Grenoble insiste sur le fait que le planning « *est repéré comme un lieu de parole au-delà d'un lieu de prévention et de contraception* ». Elle explique : « *bien sûr, paroles autour des questions de vie affective mais aussi de manière plus large. Quelquefois découverte d'abus, de violence, mais aussi d'ados perdus, de difficultés relationnelles... Il faut du temps et on prend le temps qu'il faut* ».

Accompagner les personnes dans une démarche de réflexion collective

Partant du constat que « *on se sent plus fort à plusieurs* », des structures proposent aux personnes qui le souhaitent de se retrouver pour **comprendre les difficultés vécues et tenter de les dépasser**. Le service social de la CARSAT en Savoie a mis en place un « travail social de groupe » à partir de l'expérience de chacun, relative à l'accès aux soins. Cet accompagnement a permis certaines avancées. Mme Jouty-Dunand, assistante sociale responsable de ce groupe, conclut : « *D'ores et déjà, on peut noter un positionnement plus affirmé de certains membres du groupe par rapport à leur médecin : quelques personnes disent qu'elles refuseront de payer, si celui-ci ne pratique pas une véritable consultation, ou bien négocieront le montant du dépassement d'honoraires en cas d'intervention chirurgicale. Un autre participant a recalculé le total de ses franchises de l'année écoulée et fait une réclamation auprès de la CPAM* »¹⁴². Si ces temps de réflexion collective apportent aux participants, ils peuvent aussi être bénéfiques à d'autres. Le Secours Catholique de Chambéry et la Fédération régionale des centres sociaux ont animé un groupe de réflexion de personnes en situation de précarité sur la santé : « Carrefour des savoirs ». Ils ont notamment présenté leurs réflexions à deux reprises dans le cadre de réunions de travail organisées par la MRIE et leurs conclusions alimentent largement cette partie.

¹⁴² « Groupe des bénéficiaires du chèque santé », CARSAT Rhône-Alpes, février 2011.

C. CO-FORMATION PRECARITE ET SANTE : SE FORMER ENSEMBLE ENTRE PROFESSIONNELS ET PERSONNES EN DIFFICULTES SOCIALES

Début 2011, trois journées de « co-formation » ont été organisées par l'association REVIH-STs, en partenariat avec le Secours Catholique, ATD Quart-Monde, la Permanence d'Accès aux Soins de Santé de l'hôpital de Chambéry et la MRIE. Cette co-formation a réuni une trentaine de professionnels de santé et de travailleurs sociaux en lien avec la santé, ainsi qu'une dizaine de « militants » (personnes vivant des situations de précarité et engagées dans la lutte contre la pauvreté). Les militants sont ici en tant que formateurs.

Revih-Sts est un réseau de santé ville-hôpital médico-social autour du VIH, des hépatites, des toxicomanies et de la précarité. Il gère notamment des appartements de coordination thérapeutique : www.revih-sts.fr

Le Secours Catholique soutient et accompagne les personnes en précarité dans une perspective d'implication des personnes, et de recréation de liens sociaux : www.secours-catholique.org

ATD (Agir Tous pour la Dignité) Quart Monde est un mouvement familial qui a pour objectif un vivre ensemble citoyen avec des personnes très défavorisées et des personnes de tous milieux : www.atd-quartmonde.org

La Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion est une association qui soutient la lutte contre la pauvreté à travers des missions d'observation, de veille, d'étude, d'animation de réflexions, de sensibilisation et de communication :

Par les échanges qu'elle a permis, cette co-formation a été riche d'enseignements individuels difficiles à valoriser de façon écrite, l'apprentissage naissant de l'expérience de la confrontation des idées et des savoirs. Toutefois, certains échanges, réflexions ou questions issus de ces trois journées peuvent être partagés avec d'autres. C'est l'enjeu de cet article dans lequel nous invitons le lecteur à confronter sa pratique (personnelle ou professionnelle) aux enseignements de cette co-formation. Ce document est le résultat du travail accompli entre professionnels et militants pendant ces trois journées.

UNE CO-FORMATION C'EST QUOI ?

La méthode pédagogique part du postulat qu'il existe 3 types de savoirs, indispensables et complémentaires : les deux premiers, le savoir universitaire et le savoir professionnel de terrain, qui sont organisés et reconnus ; le troisième type est le savoir issu de l'expérience vécue. Dans cette approche, ce savoir est reconnu au même niveau que les autres et les conditions nécessaires pour l'organiser sont mises en place. La formation des professionnels est donc ici effectuée avec et par des personnes ayant une expérience de vie difficile. Loin de simples témoignages de vie, chaque participant est formateur et formé, chacun apporte ses connaissances et ses analyses. Il s'agit de chercher ensemble les difficultés et des pistes de solutions.

Cette méthode pédagogique a été élaborée par le Mouvement ATD Quart Monde à travers 2 programmes « Quart Monde Université » et « Quart Monde Partenaire »¹⁴³, une charte en définissant les règles éthiques¹⁴⁴. Sur Chambéry, elle a été appliquée à la santé à plusieurs reprises¹⁴⁵.

Au cours de 3 journées de formation, les participants ont été amenés à découvrir et comprendre leurs différences de points de vue face à des situations concrètes qui les font se rencontrer dans la vie courante. L'animation s'est basée sur une alternance d'exercices sur les représentations, d'analyses d'expériences, de réflexions entre pairs et de temps de mises en commun.

¹⁴³ Groupe de recherche Quart Monde Université et Quart Monde Partenaire « Le croisement des Savoirs et des Pratiques. Quand des personnes en situation de pauvreté, des universitaires et des professionnels pensent et se forment ensemble » Ed Ateliers et Ed Quart Monde ; 2008 : 703p. Et : Ferrand C (sous la direction de) « Le croisement des Pouvoirs » Atelier-ed Quart monde, Paris ; 2008 : 223p.

¹⁴⁴ ATD Quart Monde. Ateliers du Croisement des Savoirs et des Pratiques « Charte du Croisement des Savoirs et des Pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale » Site : <http://www.atd-quartmonde.fr/-Reseau-Croisement-des-savoirs->

¹⁴⁵ de Goër B, Ferrand C et Hainzelin P « Croisement des savoirs : une nouvelle approche pour les formations sur la santé et la lutte contre les exclusions » *Santé Publique* 2008 ; 20 (2) : 163-175. Et : de Goër B, Reinhardt C. « La santé et les Gens du Voyage : le défi d'une co-formation ». *Revue Prescrire*, N°322 (Aout 2010), 576-577.

1. UNE CO-FORMATION ÇA SERT A QUOI ?

REPONSES DONNEES PAR LES PARTICIPANTS DE CETTE CO-FORMATION

Avant de participer à la co-formation, les militants et les professionnels avaient un objectif commun : partager et mieux comprendre les logiques et représentations des uns et des autres. Pour les professionnels, il s'agissait aussi de s'interroger sur leurs pratiques vis-à-vis des publics en situation de précarité et de les faire évoluer. Les professionnels insistaient sur le fait qu'ils manquent de formation sur ces enjeux, alors qu'ils y sont fréquemment confrontés. Pour les militants, il y avait aussi le désir d'améliorer la prise en compte des situations de précarité par les soignants et le système de soins en général.

« J'avais besoin d'approfondir ces thèmes avec d'autres personnes pour essayer d'analyser un petit peu ma pratique » (aide soignante)

« On ne connaît rien à la précarité et on y est souvent confronté » (interne en médecine)

« Faire en sorte que les situations présentées ne se reproduisent plus » (militant)

Au bout des 3 jours de co-formation, les participants ont affiné ou corrigé leurs représentations et leurs regards sur le soin, la précarité et le rôle de chacun. Ils expliquent avoir pris conscience de l'importance de la communication dans la relation soignant/soigné. Les professionnels ajoutent qu'ils ont été interpellés par l'importance à donner à l'accueil de la personne. Ils ont aussi pris conscience de l'effort accompli par les personnes en situation de précarité pour venir frapper à leur porte et pour entrer en relation avec le personnel de santé. Quant aux militants, ils expliquent avoir été touchés par l'intérêt et l'implication des professionnels dans l'exercice de leur métier.

« En tant que soignant, on a des images sur ce qu'est la bonne santé et qui ne correspondent pas forcément avec ce que la personne, elle, elle a envie pour sa vie » (aide soignante)

« Ils aiment leur métier et je pense qu'ils aiment les personnes aussi » (militant)

« C'est ce que j'ai retenu avec la nécessité de communiquer, c'est toujours les mêmes choses qui reviennent, du temps d'un côté, de la communication de l'autre » (médecin généraliste)

2. DES ENSEIGNEMENTS DE LA CO-FORMATION...

→ ... A PARTIR DE REPRESENTATIONS CROISEES

Le premier temps de la co-formation était dédié à une réflexion entre pairs sur des notions (mots ou rôles). Tout d'abord, les participants étaient invités à trouver les mots qui, selon eux, définissent le mieux la « santé » et la « misère ». Chacun des 5 groupes¹⁴⁶ constitués choisissait l'image qui, parmi plus d'une centaine, illustre le mieux la position du professionnel ou de la personne en situation de précarité. Voici quelques conclusions tirées de l'analyse parallèle des perceptions exprimées.

Quels sont les deux mots qui, pour moi, définissent le mieux la « misère » ?

Par rapport au mot « **misère** », les professionnels restent sur une vision « globale » de la misère (ils citent les différentes dimensions concernées). Ils insistent sur l'isolement fort des personnes en situation de précarité : « difficultés relationnelles », « manques psycho-sociaux », « vulnérabilité sociale »... Un groupe de professionnels présente la misère comme une spirale de « repli, resserrement et pertes ».

Les militants utilisent des mots et expressions forts qui décrivent leur souffrance : « décadence » (très grande pauvreté), « gouffre », « honte », « angoisse du jour et du lendemain », « déprime de ne pas y arriver, de ne pas pouvoir aider ma famille »... Ces derniers expliquent : « l'une des causes de la misère, c'est la société », « à force de faire des demandes, on abandonne ». Pourtant, ces derniers rendent compte d'une vision plus optimiste que les professionnels en intégrant davantage de mots connotés positivement comme :

¹⁴⁶ 3 groupes de professionnels et 2 groupes de militants.

« solidarité » ; ils expliquent « *la misère n'est pas une fatalité* », « *cela n'empêche pas d'être acteurs* ».

Quels sont les deux mots qui, pour moi, définissent le mieux la « santé » ?

Par rapport au mot « **santé** », les professionnels renvoient largement au « *bien être* » et à un certain nombre de concepts issus de l'éducation à la santé comme : « *bonne hygiène de vie* » ou « *prendre soin de soi* ». Ils évoquent un « *capital* » à préserver, alors que pour les militants la santé est une « *conquête* », un rêve inatteignable : « *ce n'est pas possible d'y arriver au bien-être !* », ils se battent pour ne pas tomber plus bas et : « *même si un jour on n'a plus de problème d'argent, on mettra du temps avant d'arriver à ne plus galérer* ». L'enjeu de l'argent est aussi exprimé comme permettant l'accès à une bonne santé.

Quelle est l'image qui représente le mieux le rôle du professionnel soignant ?



Les 3 groupes de professionnels ont choisi une photo avec une embarcation sur l'eau pour pointer le danger, les incertitudes, les peurs qui les entourent : « *temps d'attente et de réflexion pour savoir où on va aller* », « *nécessité de s'arrêter pour ne pas être emporté par le courant* ». Ils expliquent qu'ils naviguent ensemble en s'appuyant les uns sur les autres. Mais ces représentations marquent surtout leur sentiment de proximité avec les personnes : « *se laisser embarquer avec elles parfois à la dérive* », « *prendre en charge la personne avec ce qu'elle est* ». Les professionnels se situent « *dans la même barque* » que les gens qu'ils soignent, et de ce fait : « *il faut aller les chercher là où ils sont, là où ils en sont* » et « *faire face ensemble aux difficultés* ».



La représentation du rôle du professionnel par les militants est beaucoup plus distanciée, à la fois idéalisée et interrogée. Les soignés ne se sont pas représentés dans les photos. La première image présente un troupeau d'oies sauvages en plein vol : « *travail d'équipe avec un meneur qui va aider les autres. Equipe soudée qui s'entraide* ». Les militants ajoutent que « *si on ressent les conflits dans une équipe, ça fait perdre confiance* ». La deuxième image représente un artiste en plein travail, les militants expliquent : « *être un maître dans son métier* ». Ils ajoutent toutefois que souvent « *il oublie d'expliquer ses actes à ses patients* ».

Quelle est l'image qui représente le mieux le rôle de la personne en situation de précarité ?



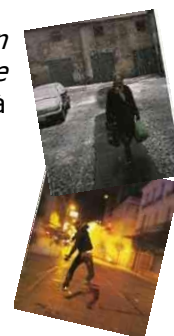
Les professionnels expriment encore leurs incertitudes voire un certain désarroi face à ce public qui les met en difficulté. Le brouillard, la vague et la complexité de la machine présentés sur les images, en rendent compte, ainsi que les explicitations : « *comment font-ils ?* », « *on ne comprend pas tout, ils nous déstabilisent, nous obligent à penser autrement* ». Face aux grosses vagues de l'existence, le parapluie représente la fragilité des moyens dont disposent les personnes en situation de précarité. L'image de la cigogne dans le TGV rend compte du « *décalage entre les personnes en difficultés et le système* ».

Face à ces situations extrêmes qu'ils ne comprennent pas toujours, les professionnels ont exprimé leurs craintes vis-à-vis des soignés comme en témoigne la photo des bisons dans la brume : « *qu'attendez-vous d'eux ?* » a demandé l'animateur, « *qu'ils ne chargent pas* » a spontanément répondu un professionnel avant d'évoquer la force et la



résistance dont ils font preuve devant l'adversité. A propos de l'image centrale, les professionnels voyaient tout d'abord un échafaudage, des gravats ; ils ont exprimé leur doute et leur rejet : « *on ne sait pas ce que c'est et on ne sait pas ce qui se passe avec les personnes en précarité* », « *on veut tout mettre à la déchetterie* ». Puis leur réflexion les a amenés à transformer leur regard en admiration : « *cette photo nous bouscule et nous fait revoir tous nos savoirs* », « *la photo nous apparaît alors comme une œuvre d'art* ».

Les militants pointent la lourdeur des difficultés qu'ils rencontrent : « *accumulation des problèmes* », « *toujours des problèmes qui se rajoutent* », « *souffre psychologiquement et moralement* » et insistent sur l'importance de l'effort à fournir pour frapper à la porte : « *rien que le fait d'aller jusqu'à l'hôpital, ça coûte* ». De ce fait, une fois que la personne a fait l'effort de venir : « *c'est votre travail* ». D'où une forte attente vis-à-vis de l'accueil proposé : « *il faut nous accueillir, nous aider à trouver des repères* ». Les militants expriment un fort sentiment de dépendance vis-à-vis des autres avec des répercussions car ce « *sentiment de dépendance entraîne la violence* », comme en témoignent certaines images. En effet, la violence apparaît fortement dans l'image de droite traduisant l'importance de la lutte dans le parcours de santé des soignés. Au-delà de la dépendance, se pose aussi la question de la position du soigné vis-à-vis du soignant. Faut-il se rebeller ou se conformer à ce que les soignants attendent ? La réponse n'est pas simple car si le soigné se « *rebelle* », il n'est plus un « *bon pauvre* », mais l'adaptation extrême est alors signe de perte d'énergie et de personnalité. Pour faire face aux difficultés, les militants « *recherchent des solutions* » ; « *on se tourne vers la nature, on se change les idées pour penser à autre chose* ».



→ ... À PARTIR D'UNE RÉFLEXION SUR LES PRINCIPAUX « NŒUDS » IDENTIFIÉS COMME OBSTACLES À LA SANTÉ

Après le travail sur les représentations, les participants ont écrit 7 récits d'expériences. Ceux-ci ont ensuite été analysés en groupes mixtes (militants / professionnels) sous l'angle des logiques en jeu (logiques institutionnelles, logiques professionnelles, logiques des personnes) ; puis sous l'angle de la nature des relations entre les personnes (relations d'aide, de pitié, de pouvoir...). Enfin, ils ont eu une réflexion sur les conditions nécessaires, ou les obstacles à éviter, pour permettre aux personnes d'être actrices de leur projet de santé. À l'issue des analyses croisées des situations écrites, 4 grands thèmes, des « nœuds », identifiés comme interagissant dans les relations soignants / soignés, ont été travaillés. Voici les principaux enseignements tirés de ces réflexions collectives.

Questions financières : quelles interactions dans la relation ?

Deux récits d'expériences démontraient que les questions financières jouent un rôle important et interagissent dans les relations entre soignants et soignés. L'argent était aussi très présent dans les représentations de la santé et de la misère.

Au cours des échanges, les participants de l'atelier ont tout d'abord rappelé qu'il existe d'autres priorités financières que la santé : les enfants, le logement et charges liées, les transports ou l'alimentation. Avec une question sous-jacente : quel regard porte-t-on sur la priorité de l'autre ? Mais surtout, malgré les remboursements, la santé a un coût et ce d'autant plus pour les personnes qui souffrent de pathologies chroniques (frais directs mais aussi indirects). À ce sujet, un militant explique que sa santé lui coûte 10% de ses revenus chaque année. Aux franchises médicales, coût de la mutuelle¹⁴⁷ et frais de déplacements, s'ajoutent les dépassements d'honoraires de plus en plus fréquents même pour ceux qui bénéficient de la CMU-C¹⁴⁸ : « *l'argent et la santé, ça ne va pas ensemble* », « *on fait déjà beaucoup d'efforts pour se soigner* » ou encore « *la CMU ça sert juste à rester en vie* ». À noter aussi que des pans entiers de la santé sont souvent mis de côté ou négligés car trop chers : accès aux diététiciens, psychologues, podologues, soins dentaires ou optiques. Quant à la prévention, elle occupe la dernière place des priorités des personnes. Les participants de ce groupe regrettent que les possibilités de soins des patients et les tarifs ne soient pas davantage précisés lors de la consultation.

¹⁴⁷ Une part non négligeable des militants ne bénéficient pas de la CMU-C parce qu'ils sont à la limite, au-dessus du seuil et doivent payer une mutuelle.

¹⁴⁸ Alors que les médecins n'ont pas le droit d'appliquer des dépassements d'honoraires aux bénéficiaires de la CMU-C.

L'argent reste un tabou dans les relations soignants / soignés, tabou particulièrement dommageable quand on n'a pas les moyens et que l'on souffre. D'autant que lorsque la souffrance est trop forte, on réfléchit moins à la dépense et aux conséquences que les frais vont engager ...

Les médecins présents ne sont pas toujours à l'aise avec le système du paiement à l'acte. Ils ont peur de la suspicion, de la part des soignés, de multiplier les actes pour augmenter leurs revenus, et se sentent parfois obligés de réaliser des prescriptions alors que ces dernières ne sont pas indispensables. Face à ces débats, les militants répondent simplement qu'ils préfèrent qu'on ne leur prescrive rien, mais qu'on leur explique et que ce qui est important pour eux, c'est aussi le temps qu'on leur consacre : « *moi je trouve qu'il me prend 23€ pour 5 minutes* ». L'important est de se sentir à l'aise avec son médecin, de pouvoir librement s'exprimer. A ce sujet, les militants expliquent qu'il n'est pas toujours facile de choisir son médecin du fait des refus de soins, des dépassements d'honoraires et de la nécessité d'une proximité géographique. De leur côté, les médecins expriment un sentiment de culpabilité quand ils doivent prioriser les actes médicaux en fonction de ce que pourront financer leurs patients.

Pour pallier à ces difficultés, les participants du groupe proposent aux médecins de développer l'information sur ce à quoi le patient peut avoir accès et à quel prix. Ils proposent aussi aux médecins de réfléchir avec le patient à un « *balisage du parcours de soins* » adapté aux revenus de la personne.

Peurs et violences habitent les relations : comment les reconnaître et les dépasser ?

Les questions de peurs et de violences ont traversé les échanges au cours des deux premières journées de co-formation. Elles sont ressorties très clairement dans une des images choisies par les militants vis-à-vis du rôle du soigné : scène du jeune en train de jeter un cocktail Molotov. C'est tout d'abord parce qu'elles sont tues que les peurs se manifestent et se transforment parfois en violence. Si les peurs des uns sont souvent comprises par les autres quand elles sont exprimées, le problème est qu'elles ne sont pas toujours dites. Et sans expression des craintes vécues par les soignants comme par les soignés, la situation peut vite dérapier : « *on sent une cocotte minute en nous* ».

Les peurs et les violences peuvent aussi s'installer du fait d'une distance vécue entre soignant et soigné. Cette distance est à la fois étouffée et creusée, comme l'explique un militant : « *on est tous des êtres humains. Y'a que l'argent et les études qui nous séparent !* ». Elle peut faire naître un sentiment d'infériorité et donc un malaise du côté des militants : « *on sent que la personne qui est en face de nous se sent supérieure et nous, on se sent tout petits* » et aux professionnels de répondre : « *c'est une de mes peurs dans mon métier. C'est le meilleur moyen pour ne pas se rencontrer* ».

Du côté des militants, ce sont surtout les enjeux de connaissance qui font la différence et fondent les différends. Les militants expliquent qu'ils ont peur d'être jugés, peur de donner l'impression de ne pas comprendre. Ils expliquent que souvent, ils n'osent pas poser des questions et que eux, ils « *ne savent pas* ». Et pourtant, en d'autres domaines, il n'est pas toujours certain que le savoir soit du côté des professionnels. Du côté des soignants, c'est davantage la crainte que leur position « *favorisée* » soit mal vécue ; ils expliquent « *être gênés d'être privilégiés* » et « *ne pas vouloir être mis sur un piédestal* ». En même temps, ils ont conscience de leur peur d'être « *envahis ou contaminés* » par la situation de la personne, sans oublier qu'eux aussi vivent avec leurs souffrances.

Se pose alors la question de la juste distance : « *comment doser notre position de professionnel ?* ». Jusqu'où aller dans l'empathie ? Que peut-on dire et ne pas dire ? Les raisonnements ne sont pas les mêmes. Alors que les soignants pensent qu'il n'est pas souhaitable de faire part de leur peur au soigné, une militante souligne que d'entendre qu'on se fait du souci pour elle lui donne le sentiment « *d'être importante pour quelqu'un* ».

La question de la juste distance est particulièrement difficile lorsqu'il s'agit de sujets intimes et délicats comme l'alcool ou encore l'hygiène. Vis-à-vis de l'hygiène, les participants du groupe se

sont mis d'accord sur le fait qu'il fallait en parler après qu'une relation de confiance s'est installée et en choisissant, avec tact, les bons mots. Ils ont insisté sur le fait que le manque d'hygiène pouvait traduire un mal-être à prendre en compte ou des conditions de vie difficiles. Enfin, l'importance de valoriser la personne et de « *ramener à une position d'égal* » a été soulignée.

En cherchant des leviers, les participants du groupe ont insisté sur l'importance de construire une relation d'égal à égal, en reconnaissant l'autre comme un partenaire. Il a aussi été largement question de construire une relation de confiance et de ne pas hésiter à mettre des mots sur ses peurs. Est-ce qu'un levier ne pourrait pas être d'en parler au début de la consultation (pour les soignants comme pour les soignés) ?

Quelles conditions pour accueillir, écouter, communiquer... ?

A l'issue des deux premières journées, les participants ont indiqué que les conditions favorables pour que les personnes en difficultés puissent être actrices dans leur projet de santé, passent surtout par l'accueil, l'écoute et la communication. Quelles sont les conditions pour que ces attitudes, parfois considérées comme passives, soient possibles et efficaces ? Le groupe a travaillé sur les obstacles à la communication, l'accueil et l'écoute.

Ils peuvent être résumés en trois axes :

- le positionnement des professionnels dont le regard peut être perçu comme dévalorisant et plus administratif qu'humain,
- les contraintes institutionnelles (rentabilité),
- la mauvaise communication entre professionnels ou entre professionnels et personnes soignées.

Ces éléments sont générateurs d'anxiété pour les personnes, et d'exigences : il faut « *tout, tout de suite* ». Dès lors, le risque de rupture d'accompagnement est fort. Pour les militants, les interrogations ne sont pas tant sur les compétences du soignant que sur sa capacité à les comprendre.

Par ailleurs, ces obstacles viennent parasiter la relation en entraînant un manque de respect mutuel (rendez-vous ou horaires non respectés par les professionnels ou par les personnes soignées), et une incompréhension réciproque : les professionnels pensent parfois « *rendre quelque chose humain, croient bien faire, mais les choses peuvent être mal vécues. Il y a un écart entre le contexte de prise en charge et la réalité vécue* ».

Une fois ces constats établis, le groupe a réfléchi à la façon de les dépasser. Parce qu'elles permettent la rencontre, les notions de respect, d'humanité et d'écoute ont été particulièrement soulignées. Grâce à elles, la personne peut « *oser dire* ».

L'adaptation des professionnels aux besoins des personnes a aussi été questionnée, avec l'enjeu pour les soignants d'« *accepter de perdre ses propres repères pour inventer des solutions nouvelles en coopération avec la personne défavorisée et en coordination avec les autres professionnels de santé* ».

Pour tous, il s'agit de prendre le temps de reconnaître l'autre avec ses contraintes, ses représentations, ses difficultés, pour avancer ensemble.

Dépendance aux professionnels soignant : choisie ou subie ?

Le groupe a commencé à travailler à partir d'une idée qui avait surgi lors des deux premiers jours de co-formation. Professionnels et militants avaient des regards divergents sur : est-ce qu'on accepte d'être soigné parce qu'on est en confiance ou parce qu'on n'a pas d'autre possibilité ? Avec le constat que : « *à force d'aider, on risque de déposséder. A force d'avoir peur d'être dans la non-assistance, on dépossède la personne* ».

Qu'est-ce qui fait que la dépendance est choisie ou subie ? Pour les participants, c'est la non-prise en charge globale de la personne qui crée une dépendance subie. La multiplication des intervenants, le manque de communication entre eux et la non-connaissance des dispositifs par

les professionnels empêchent la personne d'être actrice. Ainsi, les professionnels ne font pas toujours appel aux acteurs sociaux qui prennent en compte la fragilité du patient face à la dépendance du soignant.

Le choix du médecin est aussi questionné. En effet, si en théorie chacun peut choisir son médecin, la réalité peut être toute autre. La restriction est liée aux refus de CMU, aux difficultés de mobilité dans les zones de désertification médicale et à l'hôpital où on ne choisit pas son médecin.

D'autre part, la déclaration de choix du médecin traitant est parfois, elle aussi, vécue comme une contrainte. Faire le choix de ne pas déclarer son médecin traitant relève de la liberté mais enferme aussi les personnes hors du système de soins. A contrario, le médecin traitant est perçu comme une personne de référence, de confiance. Dès lors, se pose la question de la liberté : « *la liberté, c'est résister mais c'est aussi parfois s'enfermer* ». S'enfermer, c'est-à-dire refuser systématiquement les soins parce qu'on est révolté et que la démarche est ressentie comme trop lourde.

Enfin, les contraintes institutionnelles, avec notamment les logiques de rentabilité, limitent le choix et l'accès aux soins. Or, comme l'explique un militant, pour pouvoir « *être acteur, il faut avoir le choix* ».

Tous les participants admettent que la grande vulnérabilité est un facteur de dépendance. Pour autant, « *le choix et la soumission sont quelque chose de dynamique et non pas de figé* ».

Mais dès lors, quels sont les leviers pour passer d'une dépendance subie à une dépendance choisie ? Le groupe s'accorde à dire qu'il y a toujours une part de dépendance qui ne peut être réduite : « *une dépendance plus ou moins obligée car on vient voir une personne qui a des connaissances supplémentaires* ».

Parmi les leviers, on retrouve ceux qui fondent la relation : la communication, l'écoute, le respect mutuel et la reconnaissance des compétences de chacun.

En outre, les participants estiment que tout le monde a une responsabilité :

- le professionnel qui doit faire preuve de souplesse, accepter de remettre en question ses représentations, mais aussi pouvoir s'informer sur les dispositifs existants,
- le patient qui doit réfléchir à son projet de soin même si le fait de refuser certains actes « *ne veut pas dire qu'il ne veut pas se soigner* »,
- les institutions qui doivent permettre qu'un professionnel soit référent et encourager la communication interprofessionnelle.

Passer d'une dépendance subie à une dépendance choisie nécessite de prendre du temps pour se comprendre et se connaître.

3. QUELQUES MOTS DE CONCLUSION

Ce sont avant tout les représentations des uns et des autres qui ont pu être questionnées et approfondies à travers cette co-formation. Les échanges ont permis de rappeler à quel point les images que l'on se fait de l'autre et de son rôle sont souvent faussées. D'où l'importance, pour les soignés comme pour les soignants « *d'oser dire* » ce qu'on ressent, ce qu'on craint et ce qu'on attend. Les participants ont pointé l'importance de lever les tabous une fois la relation établie (comme l'alcool ou l'hygiène). L'argent est aussi trop souvent tabou, et pourtant, les enjeux financiers prennent de plus en plus de place dans les échanges entre soignants et soignés.

Il a été rappelé, à différentes reprises, les efforts considérables des personnes pour frapper aux portes du soignant, et donc l'importance de l'accueil dès les premiers échanges. La question de l'accueil rejoint celle du temps accordé à la souffrance du soigné. Ces conditions indispensables à l'instauration d'une relation humaine structurante sont parfois difficiles à concilier avec les contraintes de rendements imposées au soignant. Pourtant, souvent, il suffit de pas grand-

chose pour bien démarrer : « un sourire », « une phrase chaleureuse », « un mot accueillant en salle d'attente »...

Enfin, si les compétences techniques des professionnels ne sont pas remises en question par les soignés, ces derniers attendent de la considération et recherchent une relation humaine. La notion de partenaire a été reprise pendant la co-formation, insistant ainsi sur l'importance de cheminer ensemble vers l'accès à une bonne santé. Et plus largement, comment associer davantage les personnes les plus vulnérables à la réflexion et la co-construction des fondements de notre système de soins ?



UN FILM ISSU DE LA CO-FORMATION « SANTE ET GENS DU VOYAGE »

Début 2009, durant 3 jours, une dizaine de Voyageurs et 24 professionnels de santé se sont formés mutuellement sur la thématique « Santé et Gens du Voyage ». A partir de la méthodologie de co-formation élaborée par ATD Quart Monde, professionnels et Voyageurs ont travaillé ensemble autour de leurs représentations, puis sur les contraintes et les pratiques de chacun. Un film, réalisé par l'association « Moderniser sans exclure Rhône-Alpes », reprend les éléments de discussion, extraits des débats, regroupés autour de thèmes clés qui ont émergé.

Contact : ARTAG ou REVIH-STTS



Signataires :

Militants : Régine ADJO, Marlyn BARRANCO, Ghali BOUZAR, Annie CONSTANT, Pascale GAYE, Milka ILIC, Bernard MOURGEON, Rose PEHLIVAN, Nadine SAN JUAN, Jean-Marc TURJMAN.

Professionnels : Françoise ADAM, Delphine BELLOLI, Fabienne BOUCHAGE MOSZKOWSKI, Christine BUTTAD, Anne-Marie CASSET, Louise CAVAT, Isabelle CHAVETIAS, Aminata COLLIN, Bénédicte DELBRU, Stéphanie DEROO LE BRUN, Anne-Marie DUBONNET, Sonia GABORIAUD, Emilie GEX, Valérie GOLLINUCCI, Myriam MARGARO, Joëlle MILLIOTTE, Julien MIRABEL, Corinne MONNERIE, Danielle PAOLI GRAS, Madeleine PAROT, Andrée PERRIER, Marlène PEYRET, Aurélie RIBOUD, Josette RICHARD, Dominique RUFFIER, Dominique SARTORI, Françoise SAVRIN, Sophie SINSARD, Sophie THOLIN, Muriel VREVIN.

Equipe d'animation : Pascale ANGLADE, Josiane COGNARD, Philippe DALMON, Bruno de GOER, Ludovic de LALAUZIE, Brieuc GALES et le soutien de Marie-Agnès MARECHAL, Brigitte SATIN et Christiane VACHOUX.

Avec la contribution de la MRIE : Claire HAUVILLER et Flora PERRIER.

Et le soutien de Revih-Sts, le centre hospitalier de Chambéry (Permanence d'Accès aux Soins de Santé), le Secours Catholique, ATD quart-Monde et les financeurs de la co-formation¹⁴⁹.

¹⁴⁹ Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances, Chambéry Métropole, le Conseil Général de la Savoie et le Conseil Régional.

PARTIE III : VIVRE EN BONNE SANTE

COORDINATION : Flora PERRIER, chargée de mission

AVEC LA CONTRIBUTION DE : Claire HAUVILLER, stagiaire

Ont participé aux réunions de travail sur la santé ou ont collaboré à cette partie du dossier :

Khemse **ABDI**, Ville de Romans
 Maïwenn **ABJEAN**, FEMMES SDF Grenoble
 Malika **ACHKOUK**, Mutualité française du Rhône
 Anne **AGNOLI**, PASS Annecy
 Aurélie **AMIROUCHE**, ARTAG
 Charles **AMOUROUS**, REVIH – STS
 Frédérique **ARBEY**, CPAM Rhône
 Maryse **ARTHAUD**, Ateliers Santé Ville de Lyon 8^{ème} et 9^{ème}
 Caroline **BARIATTI**, Centre Hospitalier de la Région d'Annecy
 Bruno **BARRAL**, MRIE
 Séverine **BATIH**, Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes
 Nicolas **BAZIN**, ADES Drôme
 Patricia **BRAMARIE**, Ville de Grenoble
 Pierre **BRILLAUD**, Mission locale Drôme des Collines
 Vincent **BOURGIN**, CH de Saint-Etienne/APPASSRA
 Myriam **BUFFET**, Ville de Lyon – Mission Santé
 Brigitte **CASUCCI**, CHRS Grand Sauvoy Nancy
 Isabelle **CARPENTIER**, ARS Rhône-Alpes
 Anne Laure **CLAVET**, association iséroise PoPS
 Catherine **CHAFFIEL**, CPAM Ardèche
 Brigitte **CHALVET**, Association Solen Accueil Santé
 Carine **CHATAIN**, CETAF
 Marie-Thérèse **CHOPIN**, Conseil Général de la Drôme
 Sylvaine **COPPONAT**, Clinique de l'Union Vaulx-en-Velin
 Jean Louis **COTTARD**, ARS Rhône-Alpes
 Annouchka **DAVOINE**, Maison des Adolescents Chambéry
 Maryse **DECOUVETTE**, Ligue des Droits de l'Homme
 Dominique **DESMAELE**, Conseil Général de la Savoie
 Martine **DESSALES**, OASIS 26
 Sylvie **DEYZIEUX**, CARSAT Rhône-Alpes
 Bruno **de GOER**, REVIH STS Chambéry
 Ludovic **de LALAUBIE**, Secours catholique de Savoie
 Delphine **DUBOIS**, AGECSA Centre de Santé Grenoble
 Mathieu **DUMONT**, ODIAS Valence
 Claire **DURIEUX**, Centre Hospitalier de la Région d'Annecy
 Rudy **DORLIPO**, ODIAS Valence
 Emeline **DREVEYTON**, Ville de Valence
 Fabienne **DRUESNES**, Secours Catholique de Chambéry
 Virginie **DURDAN**, Secours Catholique Isère
 Elisabeth **DUSSERRE MATHIEU**, Conseil Général de l'Ardèche
 Nathalie **DUSSURGEY**, ASV Saint-Fons
 Aurélie **ERAGNE**, CIMADE
 Martine **ETELLIN**, ASV Aix-les-Bains
 Véronique **ETIENNE HOULLETTE**, Apprentis d'Auteuil
 Laurent **FARRE**, CPAM Drôme
 Julie **FAUCHER**, AGECSA Centre de Santé Grenoble
 Dominique **FIASSON**, Ville de Saint-Etienne
 Anne **FRABONI**, Ville de Lyon
 Olivier **FRERING**, Union Mutualiste de Prévoyance Lyon
 Géraldine **GUARINOS**, Ville de Saint-Etienne
 Katia **GENDROT**, Maison des Adolescents Chambéry
 Marie-Aude **GENEVRIEZ**, ADAAR Valence
 Delphine **GAILLARD**, Conseil Général de la Drôme
 Saadia **GARMECH**, Secours Catholique de Chambéry
 Corinne **GAUTIER**, Apprentis d'Auteuil Sud Est
 Nicolas **GONZALEZ**, Prévention Spécialisée Romans sur Isère

Saïda **GOY**, Centre Hospitalier de la Région d'Annecy
 Marie-Christine **GROS-DAILLON**, CCAS de Rumilly
 Karine **GUILLEMINOT**, Mission locale Drôme des Collines
 Alain **HERAIL**, FJT Aix-les-Bains
 Véronique **JACCOT**, CARSAT Chambéry
 Maryse **LAVOREL**, CCAS Rumilly
 Caroline **LE CARPENTIER**, association iséroise PoPS
 Béatrice **LE MAIRE**, Centre Hospitalier de la Région d'Annecy
 Aude **LEGUBE**, CR DSU
 Christophe **LEHERPEUX**, Ville de Romans
 Axelle **LIGNOTTE**, PASS Hôpital Edouard Herriot Lyon
 Béatrice **LUMINET**, Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes
 Marie-Noëlle **MALAFOSSE**, Centre d'Examens de Santé Saint-Etienne
 Isabel **MARBLE**, Médecins du Monde Lyon
 Elodie **MARCOCCIA**, Mission locale Vaulx-en-Velin
 Carole **MARTIN**, Médecins du Monde Lyon
 Caroline **MARTINEZ**, Forum Réfugiés
 Ludovic **MENOT**, Ferme de Cocagne
 Thierry **MENTIGNI**, Hôpital Edouard Herriot
 Elisabeth **MICHEL**, Maison des familles Grenoble
 Evelyne **MICHEL**, Secours Catholique de Chambéry
 Céline **MIGLIETTI**, CCAS Echirolles – Pont de Claix
 Valérie **MIGLIORE**, Centre hospitalier de Bourg-en-Bresse/APPASSRA
 Bernard **MONTIER**, PASS Grenoble
 Jocelyne **MONTREDON**, Centre Hospitalier d'Aubenas
 Dominique **MOSNIER**, CPAM Isère
 Laurence **NAL**, CARSAT Drôme
 Thérèse **NANDAGOBALOU**, Médecins du Monde Lyon
 Marie-Ange **NAVARRO**, Ville de Romans
 Jean-Marc **NOIRAUT**, Arpentiers Fontaine
 Aurélie **NEVEU**, Médecins du Monde Lyon
 Philippe **PALOU**, LDH Annemasse
 Martine **PELICIER**, Centre d'Examens de Santé Saint-Etienne
 Etienne **PELSY**, ATD Quart Monde Nancy
 Anne **PERILLARD**, MFPF Grenoble
 Jean-Bernard **PERROS**, Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes
 Jean Michel **PEYRACHE**, Hôpital Hôtel Dieu
 Elodie **PICARD**, Centre hospitalier de Bourg en Bresse / APPASSRA
 Florence **PINON**, Médecin du Monde Grenoble
 Vincent **PLAZY**, CAP'AGIR

Mireille **POITEVIN**, CCAS Aubenas
 Christophe **POROT**, Mutualité française du Rhône

Hélène **RAFFIER**, ASV Vénissieux
 Jean Pierre **RAFFIER**, LDH Annecy
 Aurore **ROBERT**, PASS Hôpital Edouard Herriot Lyon
 Marion **ROBIN**, CPAM Loire
 Annie **ROVETTI**, CPAM du Rhône
 Simone **RYASCOFF**, DTD ARS Haute-Savoie
 Stéphanie **SABATIER**, CETAF
 Muriel **SALORT**, CR DSU
 Marlène **SAMAN**, SCHS, Mairie Bourgoin-Jallieu
 Catherine **SASS**, CETAF
 Jean **VANOYE**, REVIH STS Chambéry
 Marie-Odile **VIALLET**, DIALETE 73
 Anne-Laure **VINAI**, CCAS Chambéry

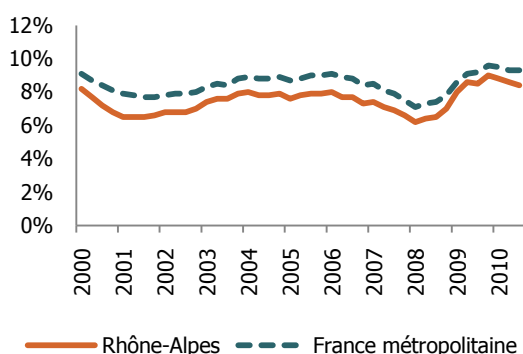
Et les militants, professionnels et animateurs de la co-formation
 « Précarité et santé » (liste page 107).

PARTIE 4 - TRAVAILLER

A. LA PENURIE D'EMPLOIS, UNE PRECARITE PARTAGEE

1. UN LEGER FREMISSEMENT SUR LE FRONT DU CHOMAGE...

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE DEPUIS 2000
(CATEGORIES A,B,C,D,E)



Source : INSEE

Si l'on considère l'évolution du taux de chômage¹⁵⁰ au cours de l'année 2010, on constate une légère amélioration en Rhône-Alpes comme en France, signe d'un frémissement de l'économie après la brutalité du choc encaissé en 2009.

Mais l'évolution de l'emploi semble concerner en premier lieu l'emploi précaire. Notre Dossier annuel 2010 montrait déjà cette évolution des offres collectées par Pôle Emploi. La part des offres d'emploi durables¹⁵¹ parmi les offres collectées diminuait entre 2008 et 2009 puis dans une moindre mesure entre 2009 et 2010.

Une étude intitulée « Les formes particulières d'emploi en France : un état des lieux » souligne qu'« en 20 ans, de 1985 à 2005 (...) la plus forte progression est celle de l'intérim dont le poids dans l'emploi total a été presque multiplié par 4. (...) Le poids des emplois à temps partiel a plus que doublé de 1982 (8,2% des salariés) à 2005 (17,9%)¹⁵². Il semblerait donc, même si cette évolution à court terme peut être peu significative, qu'on observe une progression continue de l'emploi précaire : ainsi en Rhône-Alpes, les emplois de moins de six mois représentent-ils en janvier 2011 plus de 57% des offres d'emploi collectées contre 55,4% un an plus tôt.

ÉVOLUTION DES OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR POLE EMPLOI, DONNEES CVS

Janvier 2011 / janvier 2010	> 6 mois	< ou = 6 mois
France métropolitaine	+2%	+13%
Rhône-Alpes	+15,9%	+25,2%

Source DARES

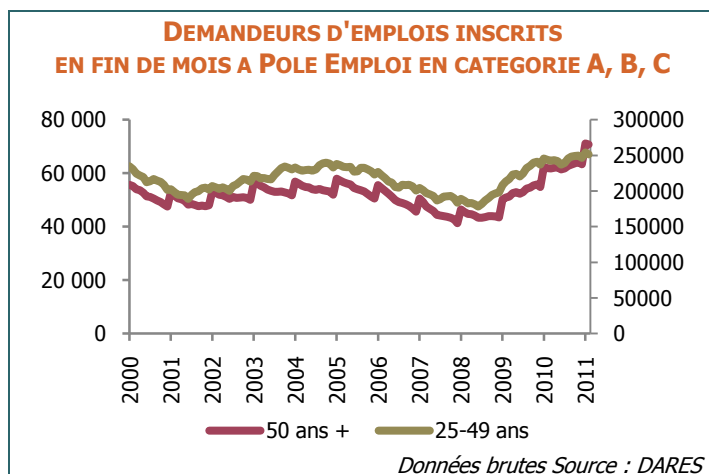
¹⁵⁰ Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Pour mémoire, il existe cinq catégories de chômeurs, les demandeurs d'emploi étant regroupés selon qu'ils occupent ou non un emploi, en fonction du type d'emploi occupé :

- la catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi (anciennes catégories 1 2 3 hors activité réduite) ;
- la catégorie B regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois - anciennes catégories 1 2 3 ayant une activité réduite) ;
- la catégorie C regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois - anciennes catégories 6 7 8) ;
- la catégorie D regroupe les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi (ancienne catégorie 4) ;
- la catégorie E regroupe les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de [contrats aidés](#) - ancienne catégorie 5).

¹⁵¹ En flux

¹⁵² Cathel KORNIG, François MICHON 2010.8, p.10-11. En 2009 il représente 17,3% de l'emploi total (source INSEE, « Temps partiel et durée du travail hebdomadaire dans l'Union européenne », www.insee.fr)

2. ...INEGAL SELON LES AGES...



Cependant les données brutes donnent à voir une réalité moins rassurante : si la progression du chômage ralentit en 2010, on ne peut pas parler d'inversion de la courbe notamment pour les plus de 50 ans (*pour éviter l'écrasement de la courbes des + 50 par celle des 25 – 49, cette dernière est rapportée à l'échelle de l'axe secondaire à droite*).

On constate sans surprise que l'évolution du nombre d'inscrits à Pôle Emploi est particulièrement élevée chez les « seniors » avec un écart significatif entre hommes et femmes :

DEMANDEURS D'EMPLOIS DE PLUS DE 50 ANS INSCRITS EN FIN DE MOIS A POLE EMPLOI

Rhône Alpes Catégorie A	Janvier 2010	Janvier 2011	Variation
Hommes de 50 ans et plus	22 296	24 356	9,2%
Femmes de 50 ans et plus	19 517	22 371	14,6%

Données brutes Sources : STMT - Pôle Emploi, DARES CVS: DIRECCTE, DR Pôle Emploi

Si entre 2007 et 2009, la proportion de demandeurs d'emploi longue durée parmi les chômeurs de plus de cinquante ans a diminué, y compris pour les femmes, le recul de l'âge légal de départ à la retraite risque d'atténuer ce phénomène. On observe d'ailleurs entre 2010 et 2011 une augmentation significative des demandeurs d'emploi de longue durée et on constate que la durée moyenne d'inscription des plus de 50 ans a augmenté de 54 jours entre janvier 2010 et janvier 2011¹⁵³.

ANCIENNETE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DE DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATEGORIES A B ET C SUR LA REGION

	Janvier 2010	Janvier 2011	Var 11 / 10	Part en 2011
Moins de 1 an	250 929	243 186	-3,1%	65,6%
Un an ou +	105 705	127 641	20,8%	34,4%
Total	356 634	370 827	4,0%	100,0%

Source : STMT - Pôle emploi, Dares

¹⁵³ Source DARES indicateurs n°015, février 2011

3. ... INEGAL SELON LES TERRITOIRES...

TAUX DE CHOMAGE DEPARTEMENTAUX (EN MOYENNE TRIMESTRIELLE – DONNEES CVS)

	3ème trimestre 2007	3ème trimestre 2008	3ème trimestre 2009	3ème trimestre 2010
AIN	5,2	5,0	7,2	6,9
ARDECHE	8,5	8,2	9,3	9,7
DROME	9,0	8,7	10,0	10,2
ISERE	6,9	6,4	8,4	8,2
LOIRE	7,8	7,4	9,6	9,3
RHONE	7,3	6,6	8,5	8,6
SAVOIE	6,1	5,7	7,8	7,8
HAUTE-SAVOIE	5,5	5,4	8,0	7,7
FRANCE METROPOLITAINE	7,9	7,4	9,2	9,3

Source : Insee - Taux de chômage localisés

DEMANDEURS D'EMPLOIS DE CATEGORIES A, B, C PAR DEPARTEMENT (DONNEES BRUTES – ARRONDIES A LA DIZAINE)

	Janvier 2008	Janvier 2010	Janvier 2011	Evolution 08-11	Evolution 10-11
HAUTE-SAVOIE	24 970	39 000	39 200	57,0%	0,5%
AIN	19 980	29 550	30 140	50,9%	2,0%
SAVOIE	14 380	20 320	21 170	47,2%	4,2%
RHONE	80 290	105 140	110 400	37,5%	5,0%
ISERE	52 010	67 930	70 010	34,6%	3,1%
LOIRE	36 380	45 830	48 150	32,4%	5,1%
DROME	27 110	33 490	35 800	32,1%	6,9%
ARDECHE	16 360	20 070	21 250	29,9%	5,9%
RHONE-ALPES	271 480	361 330	376 120	38,5%	4,1%

Source : DARES

On observe que les départements qui avaient traditionnellement les taux de chômage les plus faibles (Ain, Haute-Savoie) ont été l'an dernier les plus impactés par la crise avec des progressions du nombre de chômeurs parmi les plus élevées de France métropolitaine. Ce sont ceux qui, cette année, enregistrent les plus fortes baisses, signe qu'ils ont gardé une capacité de réactivité forte sur le plan économique et profité au maximum du frémissement de 2010. On observe clairement dans le tableau ci-dessus, où les départements sont classés en fonction de l'évolution du nombre de chômeurs entre 2008 et 2011, que ceux qui ont connu la plus forte progression avec la crise ne sont pas ceux habituellement les plus marqués par le chômage. On vérifie aussi qu'entre 2010 et 2011, chacun reprend pour ainsi dire sa place. Ainsi la Drôme, déjà fortement marquée par la pauvreté et la précarité est le département qui enregistre la plus forte hausse (cf. étude sur la pauvreté dans la Drôme p. 33).

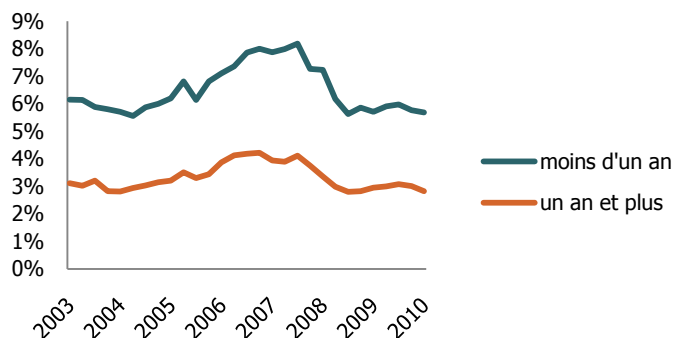
De même, l'écart entre les taux de chômage départementaux se resserre avec la crise. Le plus faible observé est toujours l'Ain et le plus fort la Drôme. Au premier trimestre 2008, ils sont respectivement de 4,6% et 8,4%. Un peu plus d'un an plus tard ils sont de 7,5% et 10,2%. Fin 2010, l'écart s'est à nouveau creusé avec 6,7 et 10%.

Une analyse plus précise d'autres données devrait permettre d'apprécier « à qui profite cette légère embellie ? » et « qui reste sur le bord du chemin ? » En effet, s'agissant d'emploi, la problématique de l'exclusion ne se limite pas à l'observation de l'évolution du nombre de demandeurs inscrits à Pôle emploi. La problématique qui nous intéresse ici est d'apprécier l'impact de cette évolution sur ceux dont l'emploi s'est éloigné déjà depuis longtemps, sur celles et ceux qui vivent dans la précarité ou la grande pauvreté, ceux dont nous parlons dans les autres parties de ce dossier. Comment les effets de la crise rendent-ils ou non un peu plus improbable pour eux l'accès à l'emploi, comment les difficultés d'accès au logement, à la formation, aux soins, influent-elles sur leur parcours vers l'emploi ?

4. UNE PRECARITE PARTAGEE ENTRE LES PLUS ELOIGNES DE L'EMPLOI

TAUX DE SORTIE POUR REPRISE D'EMPLOI PAR ANCIENNETE

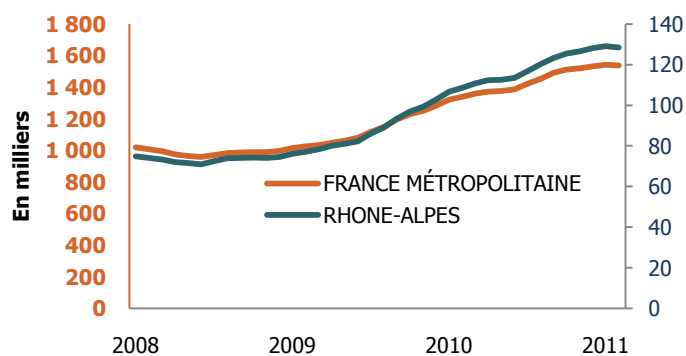
CHAMP : DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS LE MOIS PRECEDENT EN CATEGORIES A, B, C FRANCE METROPOLITAINE



Source DARES (données CVS)

Les taux de sortie de Pôle Emploi pour reprise d'emploi en fonction de l'ancienneté d'inscription sur les listes relevés par l'enquête sur les sortants¹⁵⁴, montre qu'une part plus faible des inscrits depuis plus d'un an accède à l'emploi.

DEMANDEURS D'EMPLOIS DE CATEGORIES A, B, C



Source : DARES

Cette observation est à croiser avec l'augmentation significative du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée : cette tendance est plus accentuée en Rhône-Alpes que sur l'ensemble de la France métropolitaine.

La pénurie d'emploi semble se traduire pour les plus éloignés de l'emploi par un partage de l'emploi précaire.

Si on considère l'évolution des inscriptions de demandeurs d'emploi à Pôle Emploi entre 2009 et 2010, on constate un rééquilibrage entre les différentes catégories. Ainsi en Rhône-Alpes, les catégories A et D diminuent-elles plus que sur l'ensemble de la France métropolitaine, alors que les catégories B, C et E augmentent davantage. Ces catégories regroupant à la fois les personnes en activité réduite et les personnes en emploi, non satisfaites de leur emploi, ce constat révèle une augmentation du temps partiel (catégories B et C) et peut être pour une part l'effet d'un phénomène de déclassement (catégorie E).

¹⁵⁴ Depuis le deuxième trimestre 2001, Pôle emploi (ANPE avant le 1er janvier 2009) et la DARES mènent une enquête auprès des demandeurs d'emploi sortant des listes de Pôle emploi afin d'estimer précisément les motifs réels de sortie des listes et la nature des emplois retrouvés. En effet, la statistique administrative, sur laquelle s'appuie le suivi mensuel des demandeurs d'emploi, ne comptabilise que les reprises d'emploi explicitement déclarées à Pôle emploi par les demandeurs d'emploi. Or, les demandeurs d'emploi peuvent sortir des listes de Pôle emploi parce qu'ils ont retrouvé un emploi mais en étant enregistrés dans un autre motif administratif de sortie, notamment lorsqu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle (environ 40 % des personnes sorties pour non-actualisation de la situation mensuelle ont en fait repris un emploi).

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS EN FIN DE MOIS A POLE EMPLOI

	Janvier 2010	Janvier 2011	Variation
Rhône-Alpes			
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	252 955	249 937	-1,2%
Catégories B, C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite)	103 679	120 890	16,6%
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	22 361	20 473	-8,4%
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi)	29 195	36 928	26,5%
Ensemble	408 190	428 228	4,9%
France métropolitaine en milliers			
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	2 665,8	2 703,2	1,4%
Catégories B, C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite)	1 208,0	1 342,0	11,1%
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	246,2	249,1	1,2%
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi)	290,2	350,4	20,7%
Ensemble	4 410,2	4 644,7	5,3%

Sources : STMT – Pôle Emploi, DARES - CVS : DIRECCTE, DR Pôle Emploi

EVOLUTION JANVIER 2011/JANVIER 2010

Département	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégories ABC
AIN	- 4,4%	+ 5,5%	+28,7%	+1,9%
ARDECHE	+ 1,4%	+ 2,1%	+32,5%	+5,8%
DROME	+ 3,0%	+ 4,5%	+28,0%	+6,8%
ISERE	- 1,4%	+ 1,9%	+27,8%	+2,9%
LOIRE	- 0,2%	+ 1,1%	+34,4%	+5,0%
RHONE	- 0,6%	+ 5,4%	+33,7%	+4,9%
SAVOIE	- 0,8%	+ 10,4%	+26,8%	+4,2%
HAUTE-SAVOIE	- 5,8%	+ 5,2%	+32,8%	+0,4%

Source DARES :

Séries régionales et départementales brutes sur les offres et demandes d'emploi enregistrent les meilleures évolutions en catégorie A (01, 74), ont effectivement des chiffres beaucoup moins bons en catégories B et C.

Les motifs de sortie de Pôle Emploi révèlent une part importante des cessations d'inscription pour défaut d'actualisation. Ce phénomène peut révéler un découragement accru de beaucoup de demandeurs face à la sélectivité croissante du marché du travail. En outre si les radiations administratives représentent moins du dixième des sorties, elles augmentent cependant de plus de 33% entre janvier 2010 et janvier 2011. Si l'on considère l'évolution sur trois mois glissants¹⁵⁵ retenue par les pouvoirs publics, qu'on peut juger plus significative s'agissant de flux et non de stock, l'évolution constatée est quand même de + 11,5% pour novembre-décembre-janvier. Quel changement révèle ce constat ?

On observe dans le tableau ci-contre que les écarts entre les évolutions de la catégorie A et des catégories B et C se resserrent. Si en catégorie A l'écart entre le taux le plus favorable et le moins bon est de 8,8 points, il n'est que de 6,4 points dans la colonne de droite.

Les départements qui

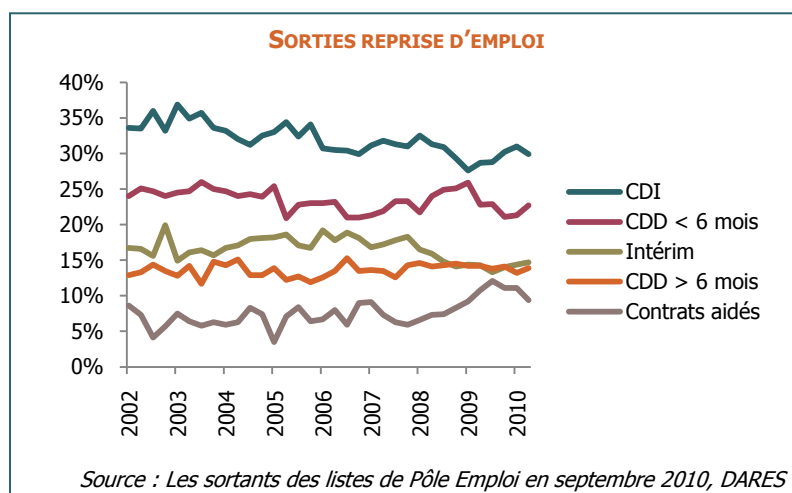
SORTIES DE POLE EMPLOI (FLUX) PAR MOTIF POUR LES CATEGORIES A, B ET C DONNEES CVS SUR LA REGION

	Janvier 2010	Janvier 2011	Evolution sur 1 an	Répartition 2011	Répartition 2010
Reprise d'emploi déclaré	11 572	11 602	0,3%	25,1%	25,8%
Entrée en stage	2 052	2 250	9,6%	4,9%	4,6%
Arrêt de recherche (maternité, maladie et retraite)	3 946	4 091	3,7%	8,8%	8,8%
• dont dispenses pour recherche d'emploi	548	345	-37,0%	0,7%	1,2%
• dont maladies	2 084	2 191	5,1%	4,7%	4,7%
Cessations d'inscription pour défaut d'actualisation	18 803	19 176	2,0%	41,4%	42,0%
Radiations administratives	2 654	3 533	33,1%	7,6%	5,9%
Autres cas	5 770	5 614	-2,7%	12,1%	12,9%
Ensemble	44 797	46 266	3,3%	100,0%	100,0%

Source : DIRECCTE - STMT - Pôle emploi, DARES, Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle Emploi

¹⁵⁵ Evolution des trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente

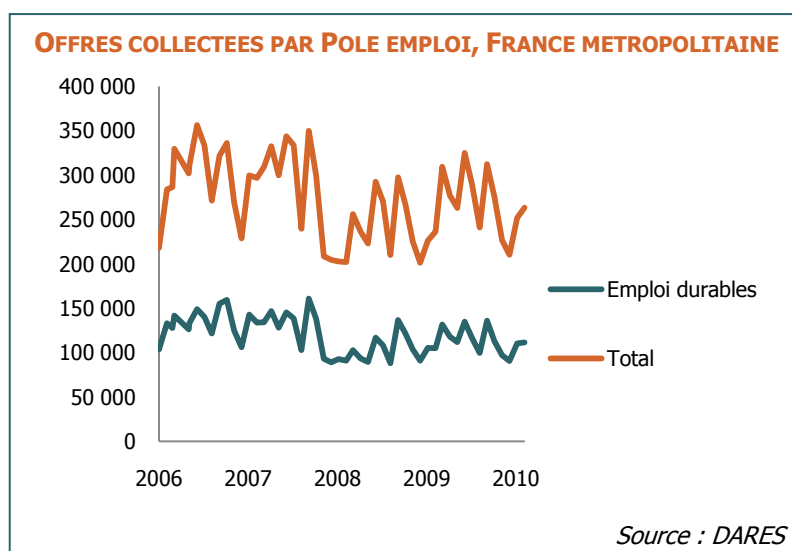
L'enquête sur « les sortants des listes de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en septembre 2010 » réalisée au niveau de la France métropolitaine par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de demandeurs d'emploi sortis des listes de Pôle emploi au cours du dernier mois du trimestre (l'interrogation ayant lieu trois mois après le mois de sortie des listes) nous éclaire sur la répartition des sorties emploi. Il est frappant de constater une évolution inverse de la part des CDI et de celle des CDD de moins de six mois à partir de février 2008. On peut y voir une



donnée d'ajustement à la crise. Cette date correspond en outre à la chute de l'intérim, première variable d'ajustement, et à l'augmentation des contrats aidés, outil des politiques publiques pour amortir les effets de la crise. Par contre les CDD de plus de six mois se stabilisent¹⁵⁶.

L'évolution des données brutes des offres collectées montre une baisse significative des offres d'emploi durables à partir de septembre 2008, équivalente à celle de l'ensemble des offres collectées. Les observations de l'enquête « sortants » nous suggèrent que la baisse des emplois précaires serait surtout imputable à l'intérim et celle des emplois durables aux CDI. La mise en regard de méthodes et de champs différents est pourtant à manier avec précaution. Pour autant l'amalgame dans les données brutes entre CDI et CDD supérieurs à six mois au niveau des offres collectées incite à chercher d'autres éclairages complémentaires.

Si l'on considère maintenant les motifs d'entrée, on observe la part importante des fins de CDD et fins de mission d'intérim. **Les fins de contrats précaires représentent ainsi 35,9% des motifs d'inscription, contre 34,4% un an avant**, ce qui tend à confirmer la lente évolution de la précarité.



¹⁵⁶ Pour ne pas nuire à la lisibilité du graphique, la courbe « autres » comprenant notamment "à son compte" et "vacation" a été masquée. Le cumul des courbes est donc inférieur à 100%

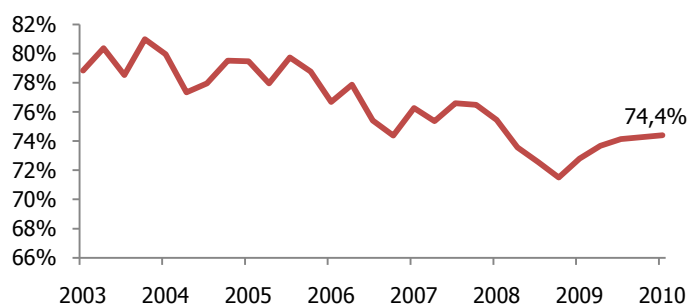
ENTREES A POLE EMPLOI PAR MOTIF POUR LES CATEGORIES A, B ET C DONNEES CVS SUR LA REGION

	Janvier 2010	Janvier 2011	Evolution sur 1 an	Répartition 2011	Répartition 2010
Fin de CDD	12 727	13 710	7,7%	28,1%	26,8%
Fin de mission d'intérim	3 620	3 787	4,6%	7,8%	7,6%
Licenciements économiques	1 557	1 457	-6,4%	3,0%	3,3%
Autres licenciements	4 077	4 113	0,9%	8,4%	8,6%
Démissions	1 606	1 648	2,6%	3,4%	3,4%
Premières entrées	2 616	2 466	-5,7%	5,1%	5,5%
Reprises d'activités ¹⁵⁷	3 093	3 108	0,5%	6,4%	6,5%
Autres cas	18 209	18 430	1,2%	37,8%	38,3%
Ensemble	47 505	48 719	2,6%	100,0%	100,0%

Source : DIRECCTE - STMT - Pôle emploi, DARES.

L'évolution de la précarité de l'emploi c'est aussi l'augmentation significative des temps partiels. L'enquête sur les sortants met en évidence cette autre forme de fragmentation de l'emploi :

PART DES EMPLOIS OCCUPES A TEMPS PLEIN A LA SORTIE DES LISTES DE POLE EMPLOI (DONNEES CVS – FRANCE METROPOLITAINE)



Sources : Pôle emploi, Dares (STMT et enquête Sortants).

On peut regretter que les résultats de l'enquête sur les sortants des listes de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi ne croisent pas les différentes données. La situation trois mois après serait intéressante à croiser avec l'ancienneté d'inscription sur les listes. Le type d'emploi occupé également. De tels croisements seraient très instructifs sur l'ancrage dans la précarité d'une part de la population.

ETUDE REGIONALE SUR LES ALLOCATAIRES TRAVAILLEURS PAUVRES ETUDE PER CAF RHONE-ALPES / AUVERGNE, MRIE – DONNEES SUR L'ANNEE 2009

Avoir un emploi ne met pas à l'abri de la pauvreté. Les alternances entre périodes de chômage ou d'inactivité et emplois précaires conduisent à la pauvreté pour de nombreux travailleurs.

Selon l'INSEE, est considérée comme « travailleur pauvre » toute personne ayant été active (en emploi ou en recherche d'emploi) au moins six mois dans l'année, qui a été en emploi au moins un mois, et qui vit dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. L'étude présentée ci-dessous est basée sur la même définition à la nuance près qu'elle utilise le seuil de bas revenu défini par les Caf.

Un peu moins de 100 400 foyers en situation de pauvreté au travail

Cette année, l'étude réalisée par le PER Caf et la MRIE a été consolidée par la prise en compte de la situation du conjoint de l'allocataire. En effet, les années précédentes, si le conjoint était en situation de pauvreté au travail mais que l'allocataire (la personne de référence pour la Caf) ne l'était pas, le foyer

¹⁵⁷ Ce motif comprend à la fois le cas où le demandeur d'emploi cherche à reprendre une activité après une interruption d'au moins six mois et, depuis octobre 2005, les cas où l'entrée sur les listes de Pôle emploi a lieu suite à une sortie de stage, ou à une fin de congé de maladie ou maternité

n'était pas comptabilisé comme travailleur à bas revenu. Par rapport à 2008, plus de 18 000 foyers supplémentaires sont recensés comme travailleurs à bas revenus en 2009. Ainsi, en 2009, les Caf rhônalpines recensent un peu moins de 100 400 foyers de travailleur(s) en situation de pauvreté, rassemblant 83 000 allocataires et 31 000 conjoints soit 114 000 individus. Si on prend en compte les enfants et autres personnes à charge, le nombre de personnes concernées par la pauvreté au travail est multiplié par 2 ou 3. Ces personnes concernées disposent de revenus inférieurs à 942€ par mois et par unités de consommation¹⁵⁸.

Un nombre de travailleurs à bas revenus en légère baisse en 2009

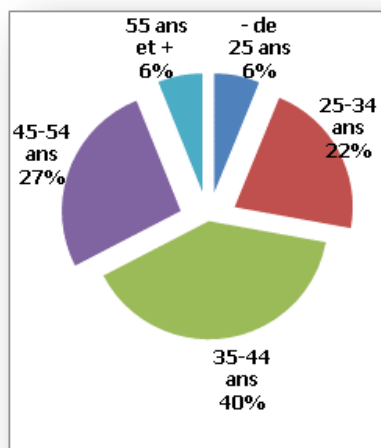
En appliquant cette nouvelle considération sur l'année 2008, on comptabilise 104 100 foyers à bas revenus pour lesquels l'allocataire et/ou le conjoint travaillent. Ainsi, le nombre de foyers concernés par la pauvreté au travail a connu une baisse de 3,5% entre 2008 et 2009.

Parmi les travailleurs à bas revenus, on distingue les travailleurs à très bas revenus. Ces derniers disposent de revenus inférieurs à 30% du revenu médian, soit moins de 470€ par mois et par unité de consommation. Ils représentent 9,5% des foyers allocataires travailleurs pauvres¹⁵⁹.

Risque de pauvreté au travail accru pour : les 35-44 ans, les femmes et les familles monoparentales

Si la pauvreté au travail frappe toutes les tranches d'âge et situations familiales, certaines configurations sont touchées davantage que d'autres. Ainsi, si cette situation se répercute faiblement sur les moins de 25

**PART DES ALLOCATAIRES TRAVAILLEURS PAUVRES
PARMI LES FOYERS ALLOCATAIRES**



Dans la Drôme : 9,7%
En Ardèche : 9,2%
Dans la Loire : 8,3%

Source : CAF

ans et les plus de 55 ans, les 35-44 ans sont les plus exposés (proportion comparable à l'année précédente). Pour la situation familiale, on note que les couples avec enfants (45% des travailleurs à bas revenus) et les familles monoparentales sont particulièrement concernés. Enfin, à configuration familiale identique, les femmes sont plus touchées que les hommes en particulier pour les familles monoparentales : respectivement 33% contre 2%.

Âge des allocataires à bas revenus en Rhône-Alpes

⇨ Cf graphique ci-contre

Une concentration d'allocataires travailleurs pauvres au sud de la région

Si l'on s'intéresse à la répartition géographique de la pauvreté au travail, on constate que la proportion de travailleurs à bas revenus est plus élevée dans les départements du sud de la région Rhône-Alpes : la Drôme et l'Ardèche sont les deux départements où le taux d'allocataires travailleurs pauvres dépasse les 9%.

Plus de la moitié des bénéficiaires du RSA activité sont des travailleurs pauvres

Depuis la mise en place du RSA, on distingue deux prestations possibles : le RSA « socle » (anciennement RMI / API¹⁶⁰) et le RSA « activité » (complément octroyé avec ou sans RSA socle aux personnes qui travaillent). En Rhône-Alpes, parmi les 53 000 foyers qui ont bénéficié du

RSA activité au cours de l'année, il apparaît que près de 29 000 abritent des travailleurs à bas revenus. Cela signifie que près de 55% des foyers allocataires du RSA activité sont en situation de pauvreté au travail.

Des aides financières indispensables à ces ménages

Les aides versées sont essentielles aux allocataires travailleurs à bas revenus. Plus des trois quarts d'entre eux bénéficient d'aides au logement et plus de 71% obtiennent des prestations pour l'entretien et les enfants. Le soutien au revenu concerne plus d'un quart de ces foyers. Sans ces aides, la pauvreté au travail concernerait, sur la région, 82 000 foyers supplémentaires.

¹⁵⁸ Le concept d'Unité de consommation (UC) prend en compte les économies d'échelle qui résultent de la vie en groupe. L'échelle d'équivalence utilisée attribue 1UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans et plus, 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans et un bonus de 0,2 UC pour les familles monoparentales.

¹⁵⁹ Pas de comparaisons possibles avec 2008.

¹⁶⁰ Allocation Parent Isolé.

L'expertise de l'INSEE sur les travailleurs pauvres

En 2010, l'INSEE Rhône-Alpes a étudié la pauvreté au travail à partir de données qui datent de 2007¹⁶¹. Les auteurs de l'étude comptabilisent 140 000 travailleurs à bas revenus en région Rhône-Alpes, autrement dit « 49% des individus qui vivent dans un ménage pauvre sont concernés par la pauvreté laborieuse »¹⁶². Ces derniers représentent 6% de la population active régionale, une proportion faible par rapport aux autres régions françaises. Les principales conclusions de cette étude confirment les observations issues de l'étude PER Caf / MRIE. A noter toutefois que l'écart hommes/femmes est moins important en ce qui concerne les familles monoparentales¹⁶³.

5. LE RSA : AMENAGEMENT OU SOLUTION ?

Si les chiffres semblent confirmer une lente évolution de l'emploi précaire, ils ne permettent pas à eux seuls d'en faire une analyse fine. Si l'emploi précaire semble de plus en plus le passage obligé pour accéder à un emploi durable, pour qui est-ce un passage et pour qui une impasse ? Le RSA a pour objectif d'inciter plus à la reprise d'emploi que ne le faisait le RMI, le gain étant effectif dès la première heure travaillée.

Cependant cette logique sous-entendrait que la non-reprise d'emploi des bénéficiaires de minima sociaux serait d'une certaine manière volontaire, faute d'intérêt financier à travailler. Cette idée mérite d'être questionnée. Une enquête de la DREES réalisée en 2006¹⁶⁴ montrait que parmi les 28% de bénéficiaires du RMI qui ne recherchaient pas d'emploi, 5% seulement invoquaient en premier ou second motif que « travailler ne serait pas financièrement intéressant ». Par contre 81% des mères isolées de jeunes enfants évoquaient une indisponibilité pour raisons familiales. Le numéro 61 de la lettre de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (DGTPE)¹⁶⁵ posait bien les enjeux du RSA en termes d'accès à l'emploi : « A court terme, dans un contexte conjoncturel très difficile et un marché du travail dégradé, son rôle de soutien au revenu des travailleurs les plus modestes devrait prévaloir. A plus long terme, ses effets incitatifs sur le retour à l'emploi dépendront, au-delà des gains financiers permis par la réforme, du renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires, et de la capacité à lever les obstacles non monétaires au retour à l'emploi ». Parmi ces obstacles, l'accès aux modes de garde pour les familles monoparentales bénéficiaires de minima sociaux est un élément essentiel qui fait l'objet d'un traitement particulier dans ce dossier (p. 127).

Le dispositif permet-il une sortie de la pauvreté comme c'était son objectif, ou seulement un accompagnement de la pauvreté des travailleurs précaires ? C'est une des questions auxquelles tentera de répondre l'étude que nous allons conduire en partenariat avec des Départements et des CAF sur le devenir des sortants du RSA. La lettre de la DGTPE citée plus haut y invite d'ailleurs : « L'évaluation de ce nouvel instrument de politique sociale (...) devra porter sur ses objectifs propres - lutte contre la pauvreté, incitation à l'emploi, simplification -, mais aussi sur ses possibles effets non souhaités (modération salariale, incitation au temps partiel, impact sur la bi-activité et donc sur le travail féminin), afin de guider d'éventuelles adaptations du dispositif »¹⁶⁶.

Une analyse fine réalisée par la CAF de Lyon révèle en effet que si de septembre à décembre 2009, on constate 20% de nouvelles entrées dans le RSA par rapport au nombre de bénéficiaires au 30 septembre, on observe aussi beaucoup de mouvements internes entre RSA socle, socle + activité et activité seule, ces mouvements n'étant pas seulement ascendants¹⁶⁷ :

¹⁶¹ Enquête INSEE Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV).

¹⁶² La Lettre Analyses – n°143 – mai 2011 – INSEE Rhône-Alpes – « 140 000 travailleurs pauvres en Rhône-Alpes ».

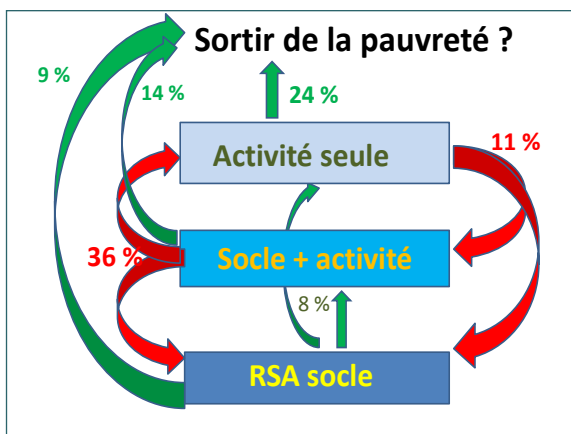
¹⁶³ L'étude INSEE révèle que 21% des femmes à la tête d'une famille monoparentale sont en situation de pauvreté au travail, contre 7% des hommes.

¹⁶⁴ DREES Etudes et résultats n° 567, avril 2007 : Sortie des minima sociaux et accès à l'emploi, Premiers résultats de l'enquête de 2006

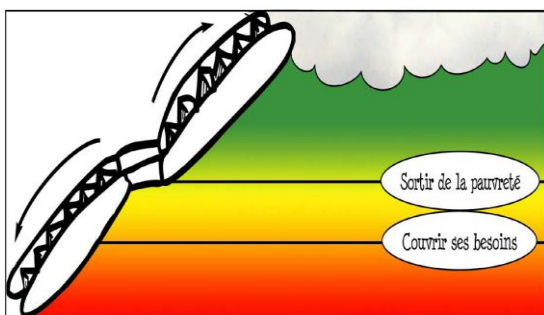
¹⁶⁵ « Le Revenu de Solidarité Active : principes de construction et effets attendus », juillet 2009, p. 8.

¹⁶⁶ Op.cit., p.8.

¹⁶⁷ Lecture : 9% des bénéficiaires du RSA socle sortent du dispositif, 36% des bénéficiaires du RSA socle + activité et 11% des bénéficiaires du RSA activité seul passent vers une autre catégorie au sein du dispositif...



Une hypothèse raisonnable mais qu'il importe de vérifier est que les mouvements ascendants et descendants que l'on constate à l'intérieur du dispositif seraient aussi vérifiés à la sortie, autrement dit **que ceux qui sortent du RSA sont pour une grande part ceux qui y reviennent**. Quand on parle de fracture sociale ou d'ascenseur social en panne, on évoque bien l'idée d'un plafond de verre en dessous et au-dessus duquel il y a du mouvement mais qui ne le traverse pas.



Le collectif pour un Québec sans pauvreté utilise l'image des escalators construite avec des groupes de personnes en situation de pauvreté.

L'un descendant sur lequel les pauvres essayent vainement de monter ; l'autre, au-dessus de la fracture, ascendant.

Quoi qu'il en soit, le RSA à lui seul ne peut garantir la sortie de la pauvreté si les conditions d'un mouvement ascendant, ou du maintien hors du dispositif après la sortie, ne sont pas réunies.

6. L'IMPACT DE LA CRISE SUR L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un des moyens de contribuer à l'insertion des personnes jugées en difficulté particulière d'accès à l'emploi. En 2009, l'IAE en Rhône-Alpes, ce sont 421 structures réparties en 57 associations intermédiaires (AI), 243 ateliers ou chantiers d'insertion (ACI), 95 entreprises d'insertion (EI, pour 1 391 postes d'insertion) ou régies de quartiers (RQ) et 26 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI, pour 50 postes d'insertion).

Plusieurs opérateurs de l'insertion par l'activité économique constatent une explosion des candidatures depuis septembre 2008. Une structure fait ainsi état de 40% de candidatures spontanées qui ne viennent pas par les relais classiques, qui n'identifient pas nécessairement l'entreprise comme entreprise d'insertion mais cherchent seulement un emploi. Ce sont des personnes très motivées pour trouver un emploi, en capacité de le tenir au vu de leur parcours et de leur mobilité, mais qui deviennent des demandeurs d'emploi de longue durée.

A l'inverse, une entreprise d'insertion constate ne plus voir les demandeurs d'emploi les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi. Ceux d'entre eux qui arrivent encore dans la structure ont des difficultés qui les dépassent, le fait d'être privé d'emploi depuis trop longtemps aggravant leurs difficultés : risques d'expulsion, endettement... Le contexte n'est pas favorable au recrutement des plus fragiles. Les contrats ne durent que 24 mois maximum et la sortie emploi est de plus en plus difficile. Les taux de sorties en emploi durable (six mois ou plus) sont de 31% pour les AI, 41% pour les ACI, 20% pour les entreprises d'insertion ou régies de quartier, et 31% pour les entreprises de travail temporaire d'insertion.

Certaines personnes sont dans la précarité depuis tellement longtemps qu'elles alternent des phases de dépression et de rébellion et les structures d'insertion par l'économique « font

tampon entre les exigences des employeurs et les personnes en insertion ». Un nombre de plus en plus important de gens ne s'inscriraient plus à Pôle Emploi.

Une bonne partie des personnes recherchent dans le secteur du bâtiment, mais peuvent rester plusieurs semaines sans recevoir une seule offre. Si l'on considère les données fournies par Pôle Emploi et la DARES concernant les équivalents – emploi à temps plein pour les établissements de travail temporaire, on constate que sur les dix dernières années, le recours à l'intérim est principalement le fait du secteur de la construction (16,8%), puis de la métallurgie (9,3%) et en troisième lieu des transports et entreposage (8,3%). Si on ne considère que l'année 2010, le poids de la construction est accentué (17,4%), et les transports et entreposage (10,3%) sont passés devant la métallurgie (7,45%).

Une association intermédiaire qui reçoit des personnes qui ne sont physiquement pas en capacité de tenir le poste souligne ainsi les difficultés de sortie à l'issue d'un chantier d'insertion. Comme l'entreprise d'insertion dans le bâtiment, elle évoque l'externalisation de certaines fonctions dans le nettoyage ou les espaces verts : « *Il y a de moins en moins d'emplois non qualifiés ou peu qualifiés et quand il y en a, c'est exclusivement temporaire* ».

7. LES CONTRATS AIDES : TREMLIN OU PIS-ALLER ?

Les contrats aidés sont également un outil des politiques publiques pour faciliter l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés. Les Contrats Uniques d'Insertion (CIE pour le secteur marchand et CAE pour le secteur non marchand) représentaient en Rhône-Alpes 25 200 postes en 2008 et 40 178 en 2009 soit une augmentation de plus 49%. En octobre 2010, l'enveloppe budgétaire ayant été consommée, un arrêt brutal des Contrats Uniques d'Insertion a eu des conséquences parfois violentes pour les personnes concernées. Une rallonge décidée en novembre a finalement permis d'atteindre sur l'année une enveloppe globale équivalente à l'année 2009 avec 40 846 CUI. L'objectif annoncé pour le premier semestre 2011 est de 13 653 postes. Les modes de gouvernance pourraient-ils être déterminés en fonction de l'intérêt des personnes concernées plutôt que d'effets d'annonce, sans visibilité à six mois ?

En juin 2009, les CUI (CIE + CAE) ont commencé à être prescrits par certaines Missions Locales, ce qui n'était pas le cas auparavant. En 2010 le nombre total de prescriptions (initiales + renouvellements) CUI était de 4 700 pour les missions locales. Leur objectif 2011 au 1er semestre est de 1937 prescriptions (compris dans les 13 653 évoqués plus haut).

Si les contrats aidés sont donc souvent pour beaucoup la dernière planche de salut ou le seul lien possible à l'emploi dans le contexte d'un marché du travail dégradé, leur évaluation en termes de sorties positives risque de détourner leur usage vers un public moins éloigné de l'emploi et de reléguer un peu plus loin de l'emploi ceux qui en auraient le plus besoin. La fonction sociale du lien maintenu avec l'emploi par ce type de contrat ne doit pas être négligée dans l'évaluation qui en est faite.

8. LA FORMATION : QUEL ACCES POUR LES MOINS QUALIFIES ?



Reste la formation qui est souvent un choix par défaut d'emploi qui s'accompagne d'une réduction des revenus. L'enquête de la DREES de 2006¹⁶⁸ soulignait que « *les motifs déclarés par les enquêtés en recherche d'emploi pour expliquer les difficultés rencontrées pour trouver un emploi concernent d'abord leur faible niveau d'études, qui apparaît selon eux comme la première cause de leur échec...* » Dans le dossier de l'an dernier, nous faisons état du fait que la formation professionnelle continue ne profite pas à ceux qui en auraient le plus besoin : ceux dont l'emploi s'est éloigné, ceux qui ont les plus faibles niveaux de qualification. Le système est ainsi fait qu'on a d'autant plus de chances d'accéder à la formation continue qu'on a un emploi stable et qualifié. Ce constat est devenu depuis un diagnostic partagé par les différents acteurs de la formation consultés dans le cadre de cette étude réalisée avec Développements et Humanisme¹⁶⁹ : pouvoirs publics, OPCA¹⁷⁰, syndicats d'employeurs et de salariés, SIAE, intermédiaires de l'emploi. Concernant l'insertion par l'économie, ce travail souligne des difficultés qui concernent plus spécifiquement les EI :

- le problème de la baisse de production et du coût pour la structure qui se pose de manière d'autant plus importante que les EI se situent dans le secteur marchand ;
- le départ des salariés en formation qui signifie également pour les EI une diminution de l'aide au poste (calculée en fonction des heures effectives de travail dans la structure) ;
- la diversité des OPCA de rattachement des EI rend plus difficile une mobilisation de cofinancements et une prise en charge globale des salaires des personnes formées ;
- une barrière « psychologique », « les personnes travaillant à temps plein, il est difficile pour elles de ne pas s'en contenter et de penser à l'après », d'où l'importance d'une sensibilisation par les conseillers en insertion.

Ces freins « supplémentaires » aboutissent au fait que les salariés des EI sont ceux qui ont le moins accès à la formation dans le monde de l'IAE. Parmi les SIAE en monde rural, les difficultés spécifiques tiennent au nombre insuffisant de personnes pour constituer des groupes de formation, à l'éloignement des lieux de formation, et aux problèmes de mobilité. En outre, l'isolement des structures rend plus difficile une mutualisation des besoins et des achats de formation comme celle qui est pratiquée aujourd'hui par différentes ACI ou AI au travers de l'action des ADAI¹⁷¹, dans les départements du Rhône et de l'Isère notamment.

Le plan Rebond était un outil à destination des demandeurs d'emploi en fin de droits. Mis en place en juin 2010, il visait les demandeurs qui, ayant épuisé leurs droits à leur sortie du système d'indemnisation, ne pouvaient prétendre au RSA du fait de revenus du ménage trop élevés. Il devait être proposé aux 320 à 350 000 personnes concernées, un emploi ou une formation et, à défaut d'autre solution, leur être attribués 460 € d'indemnités. Nous n'avons pas connaissance de bilan officiel de ce plan. On peut craindre qu'il ne soit décevant ne serait-ce qu'au regard des moyens dévolus à l'accompagnement des demandeurs d'emploi : les acteurs témoignent d'un encombrement massif des opérateurs intermédiaires de l'emploi.

L'apparition de nouvelles formes de travail dont l'auto-entreprenariat qui fait exploser les chiffres de créations d'entreprises, l'entrée de plus en plus prégnante du client dans l'univers de travail des salariés qui a un impact plus fort sur les personnes les moins armées, l'externalisation des fonctions les moins qualifiées, les difficultés d'accès à la formation sont donc autant de phénomènes qui alertent sur les effets qu'ils produisent en termes de précarisation. Dans le contexte d'un monde du travail qui se durcit, les conditions de l'insertion professionnelle des plus fragiles sont interrogées.

¹⁶⁸ Sortie des minima sociaux et accès à l'emploi, op.cit., p. 6.

¹⁶⁹ www.mrie.org, nos publications 2010

¹⁷⁰ Organisme Paritaire Collecteur Agréé

¹⁷¹ Association Départementale des Associations Intermédiaires et d'Insertion

SALARIES PRECAIRES ET SYNDICALISME

Les conditions de vie et de travail de la majorité de la population, depuis maintenant trois ans et sans doute pour encore des années, sont dominées par la crise et ses effets. Le chômage, les contrats précaires augmentent. La nécessité du syndicalisme pour rassembler et mobiliser en vue d'améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs précaires n'en est que plus forte. Les organisations syndicales de salariés ne portent pas la même responsabilité sociale que les entreprises, comme sur les choix des politiques publiques. Si de nombreuses causes à la non-syndicalisation sont à rechercher à l'extérieur du syndicalisme, il y a aussi des freins à la syndicalisation interne aux organisations syndicales.

Le décalage est important entre le fonctionnement, la structuration du syndicalisme et les changements qui interviennent dans l'entreprise avec ses conséquences sur le comportement du salariat. Le nombre d'adhérents des syndicats stagne et les syndicats sont davantage présents là où les effectifs décroissent, et faibles, là où l'activité se développe. Ce sont souvent des secteurs où la précarité avec des bas salaires, le travail à temps partiel, l'intérim sont les plus importants. Ce développement permet de licencier et d'ajuster instantanément les effectifs à la conjoncture. L'absence d'organisation syndicale dans ces entreprises accentue le non-respect de la législation.

Pour être en mesure de peser plus fortement sur les choix économiques et sociaux, les syndicats doivent travailler à la construction d'un mode d'organisation d'une toute autre dimension. Le défi est grand. Cela suppose d'avoir un syndicalisme d'adhérents, reposant sur une vie syndicale active et démocratique permettant à chaque syndiqué d'être pleinement impliqué dans le syndicat. Il faut développer la syndicalisation partout où elle est faible. Le syndicat doit être en capacité d'élaborer avec les salariés les revendications dans toutes leurs dimensions, qu'elles soient professionnelles, locales, interprofessionnelles, nationales...

Ces salariés en situation de précarité sont en recherche d'autonomie. Ils veulent obtenir un emploi stable et durable mais de fait, ils restent bien souvent en situation d'incertitude, de précarité sociale. Cela implique pour les organisations syndicales d'avoir des propositions plus sociétales, au delà de la sphère de l'entreprise.

L'accueil des salariés précaires dans les syndicats oblige à sortir de l'activité syndicale classique, de trouver de nouveaux moyens d'intervention au delà du périmètre de l'entreprise, d'avoir des collaborations avec d'autres organisations non syndicales¹⁷². Il faut répondre à d'autres sollicitations comme les besoins de logement, de déplacements, ... il faut mener de pair un accompagnement collectif et individuel. Il faut un lien étroit entre le syndicat d'entreprise et les structures syndicales territoriales, afin d'être capable d'agir et de mener des actions à vocations multiples pour favoriser l'amélioration des conditions de travail et de vie des salariés ou des privés d'emploi.

Le syndicat doit être une force qui contribue à sortir de l'individualisme, à mettre au centre des décisions les femmes et les hommes, et notamment les plus fragiles et à faire en sorte que, dans l'entreprise, tous les salariés se mobilisent pour les défendre en priorité. Le syndicalisme est attendu sur ce défi qu'enfin les travailleurs précaires, sans emplois, pauvres, osent parler au syndicat, osent exprimer leurs conditions de travail, que l'organisation syndicale leur donne l'envie de s'organiser pour agir ensemble.

Yves JALMAIN, CGT, administrateur de la MRIE

¹⁷² Associations caritatives, de défense de consommateurs, centres sociaux, services sociaux des municipalités, ...

B. SAVOIR-ÊTRE OU COMPÉTENCES RELATIONNELLES ?

Depuis 2008, ARAVIS, la MRIE et UNI-EST animent une expérimentation « Pour des emplois stables et durables dans l'Est Lyonnais » accompagnée par Optim Ressources. A l'origine du projet : le constat que chaque type d'acteur (employeurs, intermédiaires de l'emploi et demandeurs d'emploi) était en difficulté pour arriver à ses objectifs (embaucher et fidéliser sur des postes à bas niveau de qualification, accompagner vers un emploi stable et durable, trouver un emploi). Un travail de réflexion croisée, avec des temps entre pairs et des temps en groupes mixtes a permis de clarifier des représentations, des rôles attendus, analyser des situations problématiques au travers de la compréhension qu'en a chaque type d'acteur, proposer et concevoir des outils afin de dépasser des difficultés repérées¹⁷³. Nous présentons ici la réflexion conduite à partir de la question des « savoir-être ».

«SAVOIR-ÊTRE » : UN IMPERATIF POUR L'EMPLOI

Lors d'un groupe mixé¹⁷⁴, les échanges ont mis en exergue la question des « savoir-être » attendus par un employeur lors de l'intégration d'un employé dans une entreprise, qui pour les postes à bas niveau de qualification est un critère de recrutement important, voire LE critère. Il semblait difficile de s'accorder entre professionnels sur une définition précise du « savoir-être ». Utilisé spontanément dans l'univers de l'insertion professionnelle et de l'emploi, ce terme peut en outre avoir une forte violence symbolique (pourrait-on ne pas savoir « être » ?), d'autant plus qu'il est prononcé devant des demandeurs d'emploi parfois peu familiarisés avec cette expression ou du moins n'en connaissant pas précisément tous les implicites. Il a donc été choisi en groupe mixé, d'évoquer plutôt des « compétences relationnelles » qui peuvent s'acquérir, même lorsqu'elles ne relèvent pas du domaine technique, du savoir-faire.

DES IDEES BIEN ARRETEES SUR LA QUESTION

Chaque groupe de pairs a donc travaillé à la définition des compétences relationnelles attendues d'un demandeur d'emploi et il est rapidement apparu que ces compétences étaient également déterminantes chez un employeur.

- **La corrélation entre « savoir-être » et « éducation » ?**

Un certain nombre de participants, notamment des représentants du groupe des intermédiaires et de celui des employeurs, ont accordé une place prépondérante à « l'éducation » dans l'acquisition des « savoir-être ». Les travaux, via différents supports d'animation, ont montré que la notion d'éducation chez les intermédiaires renvoyait bien à des attitudes culturelles, intellectuelles et physiques communément admises comme évidentes, et donc pleines d'implicites : avoir de « bonnes manières », une « bonne éducation », maîtriser les codes du langage, avoir une tenue vestimentaire « correcte », faire des gestes appropriés. Il est apparu aussi que la notion d'éducation était définie par certains participants comme un caractère communément admis, souvent employées dans le langage courant. Tous les codes d'éducation mis en exergue avaient pour point commun d'être transmis, comme un héritage, dans la sphère familiale ou, dans une moindre mesure, dans celle de l'école : ce qui impliquait que, ni l'entreprise ni les intermédiaires ne pouvaient « refaire » ou « combler les manques »

¹⁷³ « Pour des emplois stables et durables dans l'Est Lyonnais », document de capitalisation de cette expérimentation est téléchargeable gratuitement sur les sites www.mrie.org et www.ctef-uni-est.org

¹⁷⁴ En 2010/2011, des collectifs d'employeurs, d'intermédiaires de l'emploi et de demandeurs d'emploi travaillaient les thématiques entre pairs et envoyaient ensuite des représentants au groupe mixé qui permettait la mise en commun, le débat, la réflexion croisée et la mise en chantier de nouveaux thèmes.

d'une éducation. Ceci donnait à l'acquisition des codes sociaux un caractère figé et définitif. Il s'ensuit donc une catégorisation binaire et sans nuance des personnes : « personnes bien éduquées » *versus* « personnes mal éduquées ».

- **Les « savoir-être » attendus fortement conditionnés par les représentations d'un groupe d'acteurs sur le monde de l'entreprise**

Ces codes « d'éducation » ont fait eux-mêmes l'objet de multiples représentations. Les exemples donnés par certains intermédiaires renvoient souvent à leur propre univers professionnel ou à une vision « stéréotypée » du monde de l'entreprise, faisant fi de la multiplicité des réalités des contextes, des intervenants, des histoires et donc la diversité des codes de l'entreprise.

QUAND LA REFLEXION DES DEMANDEURS D'EMPLOI NOUS FAIT AVANCER

Le travail effectué par le groupe des intermédiaires pouvait donc laisser penser qu'aucun apprentissage ni aucune transmission de ces compétences n'étaient envisageable, celles-ci relevant d'un champ sur lequel ni les professionnels ni les employeurs n'ont de prise, à savoir l'éducation familiale.

Ces constats ont largement contrasté avec les travaux qui avaient été menés dans les groupes de demandeurs d'emploi, révélant ainsi un écart dans la définition des compétences relationnelles et leurs modalités de transmission. En effet, les demandeurs d'emploi, dans chacun des groupes de Meyzieu, Rillieux-la-Pape et Décines, ont réalisé un travail de définition précis des compétences relationnelles attendues. Ils ont décrit des comportements concrets derrière des mots comme « autonomie », « motivation », « confiance » et ont fait observer que ces attitudes pouvaient faire l'objet d'un apprentissage. Ils ont affirmé qu'il est « possible d'apprendre et d'entrer dans un rôle » montrant ainsi leur conscience de la diversité des compétences à mobiliser en fonction du milieu social et du contexte professionnel dans lequel ils évoluent.

Lors du groupe mixé suivant, l'analyse des travaux et réflexions amenés par les demandeurs d'emploi a permis un changement majeur dans la manière d'envisager la question et dans le regard porté sur les personnes. Le terme de « compétences relationnelles » s'est imposé et ce n'était pas seulement un changement de terme car ces compétences peuvent faire l'objet d'un apprentissage, sont diverses et à adapter au contexte professionnel dans lequel elles sont mises en œuvre.

QUAND L'IMPLICITE FAVORISE LE POIDS DES REPRESENTATIONS

Ce travail a permis également de faire émerger la vision des participants sur la phase d'intégration dans l'entreprise, notamment de mettre en lumière les différences de représentation sur le moment de la prise de poste. En effet, les demandeurs d'emploi expriment les réticences qu'ils ont à faire part de leurs difficultés, craignant de montrer une incompétence ou une non-maîtrise des tâches pour lesquelles ils ont été recrutés ; aussi accordent-ils une importance toute particulière au fait de montrer qu'ils connaissent leur métier. Les nouveaux salariés préfèrent donc mettre en œuvre des stratégies de contournement (reporter certaines tâches) et opérer des choix qui n'impliqueront pas de demander de l'aide. Face à ces représentations, les employeurs proposent une toute autre vision : le besoin d'être aidé n'est pas perçu par les employeurs comme un signe d'incompétence mais bien au contraire comme une nécessaire curiosité et une marque d'intérêt pour l'accomplissement du travail. On voit ainsi comment un nouveau salarié peut alors se comporter d'une manière qui pourrait faire douter de ses compétences relationnelles par peur d'être vu comme incompétent sur le plan technique.

Néanmoins, les participants, dans leur grande majorité, et ce quel que soit le groupe d'acteurs auxquels ils appartiennent, reconnaissent l'absence fréquente d'interlocuteur privilégié, identifié

comme pouvant être un relais d'information et d'explicitation des pratiques de l'entreprise, aussi bien sur des questions liées aux savoirs techniques que relatives au fonctionnement, aux codes de l'entreprise, à la résolution de conflits entre salariés.

Les employeurs sont bien conscients que ces difficultés évoquées par les demandeurs d'emploi sont aussi dues aux autres salariés déjà en poste qui, eux-mêmes ne maîtrisant pas ces compétences, voient souvent les nouveaux arrivants comme des concurrents potentiels. S'ajoute à cela un manque évident de formation à l'accueil et, pour certains, une absence de schéma d'intégration formalisé. Ils ne mettent donc pas tout en œuvre pour une mise en confiance permettant le déploiement de ces compétences relationnelles. Il convient d'ajouter à cela le fait qu'avant ces réflexions, la majeure partie des employeurs partaient du principe que ces compétences relationnelles devaient être acquises à l'arrivée dans l'entreprise et que leur mauvaise mise en œuvre incombait uniquement aux nouveaux salariés.

DANS LES COMPETENCES RELATIONNELLES, ON EST DEUX !

A la suite de ces échanges et de ces regards croisés un référentiel des compétences relationnelles à acquérir par le demandeur d'emploi et par l'employeur été élaboré (cf. tableau ci-dessous). Car il est clairement apparu que celles-ci relèvent d'une responsabilité mutuelle de l'entreprise et du salarié, il y a un effet miroir entre eux. Ainsi, la motivation dépend de l'envie de travailler du salarié mais aussi de la reconnaissance du salarié et du travail fourni par l'employeur. Le respect passe par le respect du contrat de travail par les deux parties. De plus, le cadre, l'environnement de travail nous fait changer. Un cadre humain et respectueux de la personne peut l'amener à modifier son comportement ; un salarié d'une entreprise d'insertion disait : « *depuis que je suis dans cette entreprise, je ne sais pas ce qu'il m'arrive, je dis bonjour !* »

DEMANDEUR D'EMPLOI, SALARIE	EMPLOYEUR (ENCADREMENT, DIRECTION)
<p>Sérieux, ponctualité, présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre à l'heure, respecter les horaires • Adapter sa tenue, son langage • Veiller à la propreté et l'hygiène 	<p>Politesse, ponctualité, présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre à l'heure, respecter les horaires
<p>Construire une relation ajustée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se mettre dans une attitude de travail • Ne pas mélanger relations professionnelles et personnelles • Etre discret par rapport à la vie personnelle • Aider les collègues, en expliquant, sans faire à la place • Etre aimable : communiquer aux autres ce qui peut les aider, créer un climat agréable • Faire preuve de tolérance : Accepter les remarques sur son travail, sa tenue 	<p>Considérer les salariés avec humanité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Regarder les salariés comme des êtres humains, non comme des robots, être attentif aux personnes • Donner de la souplesse, dans les horaires • « Montrer de la gentillesse », même quand on a des soucis • Etre patient lorsque la personne ne parle pas bien français • Faire preuve de tolérance • Ne pas discriminer
<p>Ecouter, savoir parler et oser dire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observer • Savoir lire les consignes, les étiquettes des produits • Dire ses difficultés, oser dire « je n'ai pas compris » • Oser demander de parler doucement pour mieux comprendre • Parler calmement, même s'il y a des problèmes, de manière positive • Maîtriser ses émotions 	<p>Ecouter et savoir parler</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre à l'écoute • Etre disponible

<p>Se comporter honnêtement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre honnête sur son CV 	<p>Se comporter honnêtement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître ses limites professionnelles : faire confiance aux salariés, si on ne connaît pas le métier • Annoncer et respecter les étapes du recrutement • Ne pas discriminer • Etre exemplaire, avoir une attitude cohérente, pour que la confiance se construise
<p>Respecter</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les consignes de travail, de sécurité • Le matériel, l'environnement, la propreté • La hiérarchie • Les collègues • Se respecter soi-même : savoir ce que je peux et ne peux pas accepter 	<p>Respecter</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le droit des travailleurs • Le contrat de travail • Faire respecter les règles de l'entreprise
<p>Montrer sa motivation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir envie d'aller travailler, aller de l'avant, aller « voler le métier » • Etre satisfait de son travail, savoir quand le patron, le client sont satisfaits • Etre ponctuel • Savoir parler de son parcours • Pouvoir dire ce qui motive : soit avoir besoin de travailler et d'utiliser ses compétences, soit avoir envie de le découvrir, soit être passionné par le métier 	<p>Reconnaître et savoir motiver</p> <ul style="list-style-type: none"> • Féliciter, dire les points négatifs et positifs • Augmenter le salaire • Proposer des évolutions, des responsabilités • Travailler à exprimer, pour le partager avec les salariés, le projet de l'entreprise, ce qui est important dans les manières de travailler...
<p>Travailler en équipe, en groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir confiance, donner confiance • Ecouter les autres • Etre patient avec les collègues, être souriant • Respecter les horaires, éteindre son portable • Etre capable de demander de l'aide • Résoudre les problèmes pour travailler ensemble et éviter les conflits 	<p>Accueillir dans l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présenter le salarié à l'équipe • Confier le salarié à un tuteur • Informer sur la vie de l'entreprise • Prendre du temps pour cet accueil
<p>S'adapter</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'adapter aux contraintes du travail • Trouver sa place parmi les anciens et franchir les étapes pour s'intégrer dans l'entreprise • Etre polyvalent : accepter de modifier ses horaires, de changer de poste, mais jusqu'où ? • Concilier vie familiale et vie professionnelle, avec une nouvelle organisation. Pour cela, avoir réfléchi sur soi : valeurs, besoins, choix, projets, difficultés 	<p>Donner sa chance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre de faire des essais, de faire ses preuves, • Laisser de l'autonomie et faire confiance • Donner le droit à l'erreur, donner du temps pour apprendre
<p>Etre autonome</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir organiser son travail • Etre opérationnel rapidement sur son poste de travail • Mémoriser les tâches à réaliser, avec une bonne mémoire • Etre capable de juger de l'urgence d'une situation • Prendre des initiatives, aller chercher des informations, • S'intégrer rapidement à l'équipe de travail 	<p>Encourager, soutenir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre moteur, donner envie, entraîner

UNE REFLEXION ET UN OUTIL UTILES A TOUS

Pour les demandeurs d'emploi

- Un tel outil pourrait être utilisé, lors de la préparation d'un entretien d'embauche, pour aider la personne à objectiver des compétences relationnelles qui peuvent figurer sur une offre d'emploi et ainsi présenter des exemples précis liés à une expérience professionnelle et / ou personnelle antérieure démontrant le sérieux du candidat (horaire, tenue...), son autonomie (organisation du travail, mémorisation des tâches), sa motivation...
- Lors de la phase de suivi dans l'emploi, notamment dans le cadre de l'accompagnement PLIE, les Conseillers en Insertion Professionnelle pourront également se référer à cet outil pour permettre aux nouveaux salariés de s'exprimer sur leur intégration dans l'équipe, sur leurs relations de travail avec leurs collègues et sur leur adaptation, et pour engager un travail sur l'apprentissage ou l'amélioration de certaines de ces compétences relationnelles si des difficultés ont été repérées.
- Enfin, l'objectivation des compétences attendues d'un employeur peut permettre aussi aux demandeurs d'emploi d'analyser certaines situations d'irrespect ou d'abus d'autorité.

Pour les employeurs :

- Dans un premier temps, il peut permettre d'objectiver des compétences relationnelles, dont l'imprécision pouvait conduire à établir, lors d'un entretien ou lors de l'arrivée dans l'entreprise, un jugement trop sommaire, car fondé exclusivement sur des indicateurs ayant trait au ressenti, au « feeling ». Ainsi un tel outil peut-il donner quelques bases solides et objectives pour construire une grille de recrutement qui porte également sur les capacités d'intégration dans l'équipe, sur la motivation, l'adaptation...
- Ensuite, ce référentiel peut également aider l'employeur à se réinterroger sur ses propres compétences relationnelles dans sa pratique professionnelle d'encadrement, de management et de supervision, afin de mieux adapter ses propres comportements et de construire une relation plus ajustée.

Nous constatons ainsi que l'utilisation de cet outil permettrait d'atteindre plusieurs objectifs : égalité de traitement, objectivation des compétences relationnelles attendues, meilleure connaissance du nouveau salarié... Toutefois l'importance du contexte socioéconomique actuel qu'il faut prendre en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces actions a été rappelée par les intermédiaires, contexte dans lequel la précarité est devenue une notion intégrée par un large public.

En effet, **la question de la fidélisation des salariés, de la bonne intégration dans l'équipe, est probablement plus difficile à appréhender positivement dans un environnement où les représentations qui ont trait au contrat de travail (contrat court, à durée déterminée, installation dans l'intérim, contrat pouvant se rompre, l'idée ancrée qu'un « contrat ça se prend et ça se jette ») et au monde de l'entreprise (culture spécifique de l'entreprise ayant souvent disparu, anonymat dans l'entreprise, concurrence entre les salariés...) ont largement évolué.**

C. ENTRE RSA ET ENFANCE PAUVRE, QUEL ACCÈS AUX MODES DE GARDE ?

Les principaux modes d'accueil sont les Equipements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) qui sont de plus en plus souvent des multi accueils combinant crèche, jardin d'enfants, halte-garderie, et/ou places d'accueil polyvalent. Les établissements collectifs peuvent aussi être des micro-crèches pouvant accueillir dix enfants au maximum. Elles peuvent être financées par la PSU, l'établissement devant alors moduler les tarifs en fonction du quotient familial et étant lui-même financé à concurrence, ou par la PAJE, prestation versée aux familles sur justificatifs des dépenses. Cette prestation intervient aussi dans le financement de la garde par une assistante maternelle ou par un emploi à domicile. Comme on le voit ci-après seuls les établissements financés par la PSU apparaissent accessibles aux familles en précarité.

L'ancienne Allocation Parents Isolés (API) est devenu le RSA majoré avec une incitation sans commune mesure à la reprise d'emploi. La question de l'accès aux modes de garde des publics en précarité est d'autant plus cruciale et mérite d'être interrogée pour vérifier la cohérence des politiques publiques.

C'est donc une première raison objective de nous intéresser à la question de l'accès aux modes de garde pour les enfants de bénéficiaires de minima sociaux. Cet intérêt est corroboré par le constat du nombre important de bénéficiaires du RSA majoré activité. Objectiver la réalité de l'accès aux modes de garde de ce public, et les systèmes de débrouille auxquels ces parents isolés (presque exclusivement des mères) recourent pour pouvoir travailler est donc un travail important pour éclairer une réalité insuffisamment prise en compte.

Un décret de décembre 2006 relatif à l'accueil des jeunes enfants des bénéficiaires de certaines prestations sociales et à la composition de la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants stipule que le nombre d'enfants dont les parents touchent un minimum social ne peut être inférieur, **sauf pour les établissements et services mis en place par des employeurs pour l'accueil exclusif des enfants de leurs salariés**¹⁷⁵, à un enfant par tranche de vingt places d'accueil. Or on observe que la part des enfants des familles allocataires des CAF vivant dans une famille à bas revenus au 31/12/2009 (cf. Partie « Se construire » p. 139) est de 22,2% en Rhône-Alpes, 24,6% en Ile de France et 33,3% en PACA. Cet objectif est donc trop peu ambitieux puisqu'il place l'exigence à un enfant pour quarante à soixante, une même place d'accueil pouvant être occupée par deux à trois enfants ! En outre si l'objectif de 20% de crèches d'entreprises imposé dans les financements du Plan Crèche Pluriannuel d'Investissement (PCPI) peut interroger par le fait qu'il apporte des financements publics à l'acquisition de propriétés vouées à une exploitation lucrative, il est clair qu'il vise en premier lieu à multiplier les places d'accueil. Cependant la question de l'adaptation des places créées aux besoins sociaux identifiés n'est pas accessoire et **il revient aux Conseils d'Administration des CAF comme certains le font déjà, d'imposer aux établissements qui reçoivent un soutien de l'argent public en termes d'investissement, de pratiquer des tarifs modulés selon les ressources des bénéficiaires.**

Le plus étonnant est qu'à ce jour, il n'existe pas d'information consolidée (ni au niveau des Caisses d'Allocations Familiales, ni des Conseils Généraux, ni des CDAJE¹⁷⁶) permettant

¹⁷⁵ Le développement imposé par la convention d'objectif et de gestion signée entre la CNAF et l'Etat d'un taux minimum de 20% de crèches de personnel dans les financements d'investissement de nouvelles places contribue à augmenter cette exception.

¹⁷⁶ Commission Départementale d'Accueil des Jeunes Enfants

d'analyser l'impact de ce décret. Les CAF versent la PSU sur la base du rapport entre le montant perçu par les structures de la part des parents et le nombre d'heures de garde. Elles ne disposent donc pas de données détaillées concernant la situation des usagers. Les structures quant à elles ont accès au logiciel de la CAF pour connaître les ressources des familles mais n'ont pas accès au détail de leur nature, ni à leur éventuel statut de bénéficiaire de minima social. C'est donc une information qu'il faudrait demander aux familles avec les problèmes de stigmatisation que cela poserait et de validation de la part de la CNIL¹⁷⁷ du recueil et du stockage d'une telle information.

Par contre **une solution technique simple existe qui consisterait dans le fait que la structure, au moment de l'inscription, inscrive dans le fichier de la CAF que l'allocataire est inscrit dans son équipement. Cette information permettrait en conséquence un tri statistique anonyme qui permettrait de croiser cette donnée avec les autres données contenues dans les fichiers des CAF dont la perception de minima sociaux.** Il s'agirait simplement d'ajouter une variable, demande à laquelle il est peu probable que la CNIL n'accède pas d'autant qu'elle vise à se donner les moyens d'évaluer la mise en œuvre d'une politique publique dans l'intérêt des allocataires les plus pauvres. On peut donc souhaiter que la CNAF prenne cette décision, ou qu'une CAF donne l'exemple, les bonnes pratiques commençant souvent localement avant d'être généralisées.

Si l'on regarde les données produites par la CNAF¹⁷⁸ dans son rapport sur l'accueil du jeune enfant en 2009, on constate qu'aucune ne concerne les allocataires du RSA majoré. Les seuls chiffres disponibles en termes de niveau de ressources proviennent d'une enquête de la DREES¹⁷⁹ en 2007 et indiquent que 4% seulement des ménages du premier quintile¹⁸⁰ de revenus ont accès à la crèche alors que la proportion est de 16% pour le quatrième comme pour le cinquième quintile. La première observation que l'on peut en tirer est que si l'on compare les résultats de cette enquête à ceux de la même enquête réalisée en 2000, la situation s'est détériorée dans le sens d'un creusement des inégalités : la proportion de ménages du premier quintile recourant à la crèche était alors de 5% tandis que celle du cinquième quintile était de 8%. Elle a donc baissé d'un cinquième pour le premier quintile pendant qu'elle doublait pour le cinquième en l'espace de 7 ans !

Si l'on considère maintenant les familles monoparentales, une enquête de 2005 conduite par l'INSEE indique que 31% des familles monoparentales ayant un emploi recourent à la crèche comme mode de garde principal. Ce chiffre peut faire illusion si on oublie qu'elles sont une petite minorité à travailler et que l'accès aux modes de garde est précisément souvent la cause de cette difficulté d'accès à l'emploi et donc de maintien dans la pauvreté. L'enquête de la DREES de 2007 précitée révèle que 13% des parents isolés recourent à la crèche comme mode de garde principal alors qu'ils sont 71% à garder eux-mêmes leur enfant. Un constat corroboré par les études plus locales qui existent sur le sujet. Ainsi un rapport d'évaluation de l'impact de la priorité d'accès en crèche sur les enfants bénéficiaires et leurs familles commandé par le CCAS¹⁸¹ de Grenoble constate-t-il que « *l'insuffisance des places offertes est avant tout préjudiciable aux intérêts des femmes socialement défavorisées, en particulier des mères vivant seules avec leur enfant ; contrairement aux femmes vivant dans des familles plus aisées, elles peuvent difficilement recourir aux autres modes de garde subventionnés* »¹⁸². Le même rapport constate que, « *dès lors que l'un des deux parents est chômeur, le recours des familles à un mode de garde diminue presque de moitié (91% contre 48%), et de deux tiers lorsque le ou un des parents est inactif. Le recours à un mode de garde décroît donc à mesure que les parents*

¹⁷⁷ Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

¹⁷⁸ Caisse Nationale d'Allocations Familiales

¹⁷⁹ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques attachée au Ministère du travail de l'emploi et de la santé

¹⁸⁰ Les 20% des ménages dont les revenus sont les plus bas.

¹⁸¹ Centre Communal d'Action Sociale

¹⁸² Contribution à l'évaluation de l'impact de la priorité d'accès en crèche sur les enfants bénéficiaires et leurs familles, Centre communal d'Action Sociale de Grenoble, Rapport final, octobre 2010, p. 7

s'éloignent du marché du travail. Il n'est que de 20% lorsque les familles sont bénéficiaires d'un minimum social». Une étude réalisée en Savoie confirme ce constat : « Le niveau de vie influence significativement le choix de faire garder ses enfants. Les familles modestes sont plus souvent investies dans la garde de leurs jeunes enfants, que ce soit concernant la garde à temps plein de leurs enfants de moins de 3 ans non scolarisés, ou concernant l'accueil périscolaire de leurs enfants âgés de 3 à 6 ans. Ainsi, selon le niveau de vie, les mères effectuent probablement un arbitrage entre les gains liés à l'économie d'une garde payante et les pertes liées à l'absence de salaire. Concernant l'accueil des enfants de moins de 3 ans, 73% des parents vivant en dessous du seuil de bas revenus assurent eux-mêmes la garde, contre 41% parmi les familles vivant au-dessus du seuil de pauvreté.»¹⁸³

Pourtant, et c'est sans doute l'élément le plus important, **les études mettent en évidence le lien entre l'existence d'une offre de garde suffisante et adaptée et le retour à l'emploi des femmes** : « En l'absence de services de garde et d'aide publique au retour sur le marché de l'emploi, la longueur des congés parentaux présente en effet le risque d'affaiblir le lien des femmes au marché du travail, ou de freiner l'évolution de leur carrière, significativement ralenties par les interruptions de longue durée. L'insuffisance de l'offre d'accueil peut aussi contraindre un certain nombre de mères au travail à temps partiel.¹⁸⁴ »

L'étude d'évaluation précitée du CCAS de Grenoble pose à cet égard une question de fond sur l'objectif de la garde : « Avant 2007, l'accès aux crèches de la ville de Grenoble obéissait à ce même principe d'égalité devant la réalisation d'un risque, celui-ci étant : « le risque d'emploi », dont la réalisation vient objectivement créer une indisponibilité des parents dans la prise en charge de leurs jeunes enfants. (...) Ici, ce n'est plus la réalisation d'un risque qui préside à la décision d'admission, mais une hypothèse : que la prise en charge des enfants des adultes sans travail soutient leur parcours d'insertion... si dans le premier cas l'indisponibilité temporelle des parents est effective, les effets d'insertion attendus pour les familles de priorité 1 sont davantage « postulés » ; il reste difficile d'établir des corrélations fines entre ces derniers et l'accès à la crèche »¹⁸⁵.

Une autre étude réalisée sur Grenoble permet précisément d'objectiver un peu ce « postulat » : « L'enquête révèle que **les mères dont la demande de place en crèche a été satisfaite retournent (et se maintiennent) beaucoup plus facilement dans l'emploi dans les années qui suivent la naissance, que les mères dont la demande de place en crèche n'a pas pu être satisfaite** »¹⁸⁶. L'arrivée d'un enfant s'accompagne souvent, on le sait, d'un éloignement de la mère du marché du travail. A Grenoble, parmi les mères ayant fait une demande de place en crèche, environ 75% avaient un emploi avant la naissance de l'enfant, mais elles ne sont plus qu'environ 65% au moment de l'inscription en maternelle. « Entre la naissance et l'inscription en maternelle, on constate donc une diminution de 10 points de la proportion de mères ayant un emploi. La question centrale est évidemment de savoir si cette baisse est aussi sévère pour les mères dont la demande a été satisfaite que pour celles dont la demande n'a pas été suivie d'effet »¹⁸⁷. Or les résultats de l'enquête montrent clairement la différence : la baisse est en réalité plus de 2,5 fois moins importante pour les mères dont la demande a été satisfaite que pour les autres : « **Les mères dont la demande de place en crèche est satisfaite voient ainsi leur taux d'emploi à temps complet baisser moins vite que celui des autres mères (-19% vs. -24,8%) et leur taux d'emploi à temps partiel augmenter plus vite** ».

Au-delà de la question de l'accès au travail, l'effet de la pauvreté sur les capacités cognitives, les résultats scolaires, la réussite sociale et professionnelle est attesté et ce d'autant plus

¹⁸³ L'accueil de la petite enfance en Savoie, Observatoire de la famille, janvier 2008, p.78

¹⁸⁴ Contribution à l'évaluation de l'impact de la priorité d'accès en crèche sur les enfants bénéficiaires et leurs familles, op.cit. p.9

¹⁸⁵ Ibid. p.32-33

¹⁸⁶ L'effet de l'obtention d'une place en crèche sur le retour à l'emploi des mères et leur perception du développement de leurs enfants / E. Maurin, D. Roy. - CEPREMAP, mai 2008, p.5

¹⁸⁷ Ibid. p.11

lorsqu'elle survient dans la petite enfance. Plus globalement, les travaux attestent de l'influence durable des facteurs remontant à l'enfance dans les situations de pauvreté persistante des adultes. En 2006, le rapport Tabarot¹⁸⁸ affirme que la fréquentation de structures d'accueil aurait un effet d'autant plus important chez les enfants issus de familles défavorisées, et représenterait par là-même un moyen de lutter contre la reproduction des inégalités sociales. Pour autant cette assertion peut aussi faire l'objet de débat par la **représentation qu'elle induit des parents en situation de pauvreté**. Ainsi le Conseil d'Analyse Stratégique écrit-il que « *les grands écarts de capacités cognitives sont en premier lieu corrélés au niveau d'éducation de la mère et au niveau de revenu. Les moindres performances en la matière sont à mettre en relation avec une faible capacité parentale de stimulation de l'enfant, ce type de disposition étant elle-même déterminée par un bas niveau d'éducation, le faible revenu des parents, et les effets d'une condition économique difficile chez les parents, le stress habituellement lié à la précarité pouvant augmenter les risques de comportement parental inadéquat. La garde familiale est un des leviers de la reproduction des inégalités, en lien à des interactions langagières plus réduites, des activités de développement avec l'enfant faibles ou inadéquates, une incohérence des attitudes parentales conduisant à des formes d'insécurité subjective et de déséquilibre émotionnel.* »¹⁸⁹ Un document de l'UNICEF cite un rapport de 2007 du Centre de développement de l'enfant de l'université de Harvard : « *L'environnement familial exerce et continuera d'exercer l'influence la plus puissante de toutes sur le développement d'un enfant, et on ne peut s'attendre à ce que des services de garde et d'éducation de la petite enfance, même de qualité, compensent totalement la pauvreté ou des parents déficients* »¹⁹⁰.

L'amalgame entre pauvreté et déficience parentale mérite d'être questionné et le soutien aux parents en situation de pauvreté pour leur permettre d'en sortir doit primer sur des solutions qui considéreraient l'intérêt de l'enfant en dehors de sa famille. Il est à cet égard signifiant, au-delà des déclarations d'intention, qu'on ne dispose pas de mesure de la corrélation entre placement des enfants et pauvreté et de son évolution dans le temps. **Là encore, on ne peut observer que ce qu'on se donne les moyens de mesurer.**

Pour autant, on ne peut nier que l'accès au langage soit déterminant dans l'accès à la lecture, que pour des familles en grande précarité l'apport de modes de garde collectif puisse contribuer à ne pas sceller dès l'enfance des clivages sociaux que l'école ne sait le plus souvent que constater sans pouvoir les atténuer. Le document de l'UNICEF souligne notamment cet enjeu concernant les familles immigrées pour lesquelles « *la transition vers la garde d'enfants hors du foyer offre l'occasion de réduire les inégalités auxquelles [elles] sont confrontés* »¹⁹¹. Ce qu'illustre le rapport d'évaluation de Grenoble : « *une mère raconte à ce titre comment elle a cherché à se procurer auprès de la crèche le texte des comptines chantées par son fils à la maison, pour les connaître elle aussi. Cette appropriation semble devoir passer par un accueil régulier des enfants : un parent distingue à ce titre l'expérience de ses deux fils, dont le plus grand n'a fréquenté que la halte-garderie, et a dû bénéficier d'un suivi en CMPP à l'occasion de son entrée en maternelle, à la différence de son frère.* »¹⁹²

Ce serait donc une priorité absolue dans la lutte contre la pauvreté que de garantir pour les familles les plus fragilisées d'un point de vue économique et culturel, un accès abordable à des modes de garde collectif où l'enfant rencontre d'autres enfants, d'autres milieux sociaux, enrichisse son vocabulaire et soit stimulé sur le plan sensoriel et cognitif. Cet objectif est

¹⁸⁸ Michèle Tabarot, « Rapport sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance », site officiel du Premier ministre français, juillet 2008

¹⁸⁹ Conseil d'analyse stratégique, Droit d'accueil du jeune enfant : une double exigence qualitative et quantitative, Veille n°107, juillet 2008, p.2

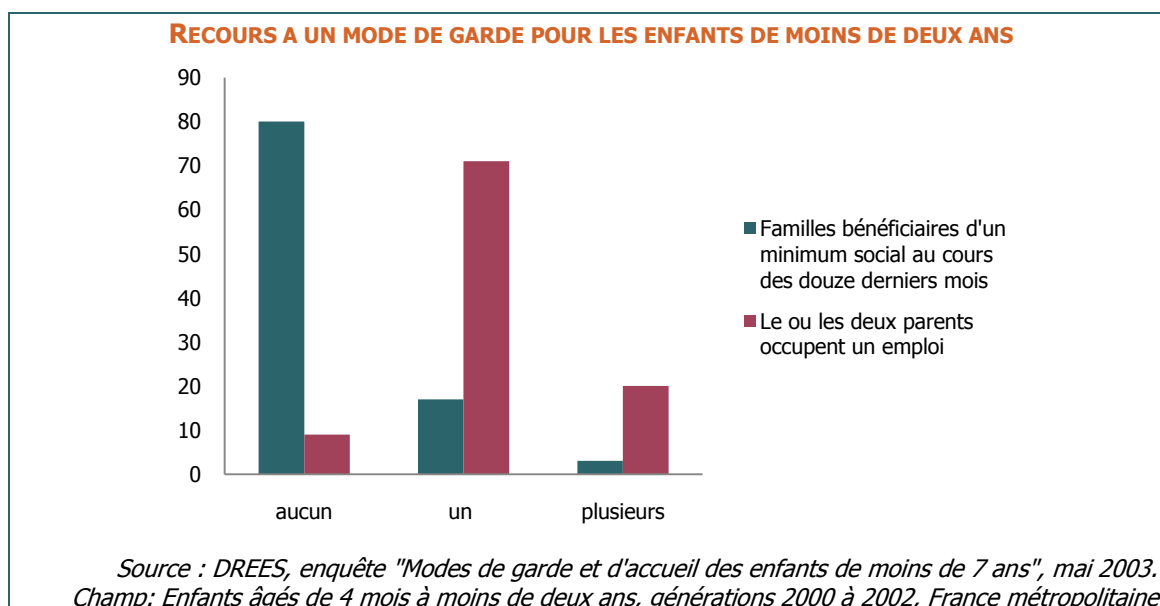
¹⁹⁰ UNICEF, La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant, Bilan Innocenti 8, 2008 Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence, p.9

¹⁹¹ Ibid. p.22

¹⁹² Contribution à l'évaluation de l'impact de la priorité d'accès en crèche sur les enfants bénéficiaires et leurs familles, op.cit. p.44

d'ailleurs inscrit à l'article 141 de la loi de 1998 contre les exclusions : « *Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources* ». Il n'en est que plus surprenant de constater que ceux qui en bénéficient le plus, avec le soutien de fonds publics, sont ceux qui disposent déjà du contexte familial le plus favorable, et que l'évolution entre 2000 et 2007 creuse ces inégalités.

Une étude sur l'accès aux modes de garde pour les enfants de moins de deux ans le montre bien¹⁹³. On voit dans le tableau suivant que 80% des familles bénéficiaires d'un minimum social ne recourent à aucun mode de garde pour leur enfant.



Pourtant la contribution des CAF au financement des structures par la prestation de service unique (PSU) impose une différence de traitement selon le quotient familial afin de rendre les équipements d'accueil du jeune enfant (EAJE) accessibles aux plus modestes. C'est du reste le seul mode de garde vraiment accessible à ces ménages comme le montre le tableau suivant sur les taux d'effort.

TAUX D'EFFORT DES FAMILLES (EN %)		
Revenus	Crèches	Assistante maternelle
1 SMIC	10	27,5
5 SMIC	9,2	5,9

Source CNAF, DSER, mars 2002

Pour une famille qui dispose de revenus équivalents à cinq fois le SMIC le taux d'effort est supérieur en crèche par rapport à une assistante maternelle. Par contre avec un SMIC, seule la crèche est

accessible. Or nous avons vu que 5% seulement des enfants du premier quintile avaient accès à la crèche en 2000, et qu'ils n'étaient plus que 4% en 2007.

L'enquête « modes de gardes » de la DREES en 2007 vise à évaluer les changements intervenus en matière d'aide à la garde et de conciliation entre vie familiale et professionnelle depuis la création de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Cette prestation, annoncée lors de la Conférence de la famille d'avril 2003 et mise en œuvre le 1er janvier 2004, devait permettre aux familles de pouvoir choisir librement leur mode de garde. Retenant comme mesure pour les plus modestes le seuil de 1 100€ par unité de consommation, nous ne pouvons que constater, en comparant les données de cette étude aux résultats de notre étude sur

¹⁹³ Sont concernés dans ce tableau les modes d'accueil autres que les parents et beaux-parents

enfance et pauvreté (voir p. 140) qu'elle laisse hors du champ de vision la réalité des familles monoparentales aux minima sociaux.

Pourtant l'enquête de la DREES de 2003 montrait le taux très faible de « bénéficiaires » de minima sociaux dans les crèches : 3% seulement contre 20% lorsque le ou les deux parents occupent un emploi. Les autres modes de garde évoqués par les bénéficiaires de minima sociaux étaient l'« aide informelle » (12%) et d'autres modes de gardes formels (7%).

Si l'on considère la typologie des ménages, on sait qu'un ménage pauvre sur 5 est une famille où un parent élève seul(e) ses enfants, et que c'est le plus souvent une femme (source INSEE, données Rhône-Alpes, 2008). Les statistiques du Secours Catholique font état en 2009 de 24,9% de mères isolées et 3,3% de pères isolés parmi la population accueillie en France métropolitaine. Le taux de pauvreté à 60% du revenu médian est de 31,7% parmi les familles monoparentales alors qu'il est de 13% sur l'ensemble de la population soit 2,44 fois moins¹⁹⁴. En Rhône-Alpes il est respectivement de 26,7% et 11,3% soit un rapport de 2,36¹⁹⁵. A 50% du revenu médian il est respectivement de 18,5% et 7,1%, soit un rapport de 2,6. Il est probable que ce rapport se creuse au fur et à mesure que l'intensité de la pauvreté augmente.

Là encore l'enquête de la DREES de 2003 montre un recours beaucoup plus important à la garde par le parent lorsque celui-ci est isolé (79% contre 63% pour les couples). Les études locales évoquées précédemment confirment ce constat : « **Le complément libre choix d'activité incite donc les mères les moins qualifiées à garder elles-mêmes leurs enfants, tandis que les compléments libre choix du mode de garde rendent le recours aux assistantes maternelles financièrement plus intéressant pour les mères les plus qualifiées** »¹⁹⁶. On constate d'ailleurs dans notre enquête sur enfance et pauvreté que la faible proportion de familles allocataires à bas revenus ayant un enfant de moins de 3 ans à charge qui touchent la PAJE complément libre choix d'activité révèle la faiblesse des alternatives possibles pour ces familles vis-à-vis de l'emploi.

Le développement des places dans les structures multi accueil constitue à cet égard un complément important de la mise en place de la PSU qui outre le fait qu'elle complète la participation des parents en fonction de barèmes relatifs à leurs revenus, comptabilise le coût suivant les heures de présence réelle des enfants : « Ces places offertes dans les établissements multi-accueil ne reçoivent pas d'affectation définie à l'avance, de façon à s'adapter de manière souple aux besoins des parents ; elles peuvent être utilisées soit comme des places de crèche, soit comme des places de halte-garderie »¹⁹⁷.

Cependant le Contrat Enfance Jeunesse¹⁹⁸ intègre un objectif concernant les taux d'occupation qui ne s'applique qu'aux EAJE bénéficiant des financements liés aux CEJ : le taux d'occupation ciblé est de 70% et doit être atteint au terme de la troisième année d'activité. S'il n'est pas atteint, la CAF diminue les financements qu'elle adresse à la collectivité au titre du CEJ. Si cette diminution n'affecte pas directement le gestionnaire et n'entraîne aucune conséquence sur la PSU versée par la CAF, elle risque cependant de l'affecter indirectement dès lors qu'elle pénalise la collectivité qui le finance.

Le ratio qui permet de calculer le taux d'occupation est défini nationalement : nombre annuel d'heures-enfants payées par les familles / (nombre de places * nombre annuel d'heures d'ouverture). Ce mode de calcul a pour effet de « pénaliser » les équipements qui offrent une forte amplitude journalière d'ouverture : les heures très matinales ou de fin d'après-midi sont certes utiles pour un petit nombre de familles qui connaissent de fortes contraintes horaires, mais il n'est pas possible d'atteindre des taux d'occupation satisfaisants sur ces créneaux. Pour pallier à cette difficulté, la Cnaf a introduit en 2007 une possibilité pour les EAJE qui offrent une amplitude supérieure à 9h/jour de modifier le dénominateur du ratio¹⁹⁹.

¹⁹⁴ Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

¹⁹⁵ Source INSEE Revenus disponibles Localisés 2008

¹⁹⁶ L'effet de l'obtention d'une place en crèche sur le retour à l'emploi des mères et leur perception du développement de leurs enfants / E. Maurin, D. Roy. - CEPREMAP, mai 2008, p.7

¹⁹⁷ DREES « L'accueil collectif et en crèches familiales des enfants de moins de 6 ans en 2006 ».

¹⁹⁸ Contrat signé entre une municipalité et la CAF qui permet une meilleure subvention des crèches sur la commune.

¹⁹⁹ Il est alors calculé comme suit : nombre annuel d'heures-enfants payées par les familles / (nombre de places * 9 heures) + (50% des places * le nb d'heures dépassant 9 heures) * nb jours d'ouverture par an.

BALLAD'OU

BALLAD'OU (Bus pour Animer Les Liens : Accueil – Développement – Ouverture) est un projet de développement proposé par l'ACEPP Rhône (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels), fédération des lieux *d'accueil petite enfance, à gestion et/ou participation parentale, qui intervient sur différents champs : la formation continue, l'accompagnement à la vie associative et le développement local.*

Le BALLAD'OU, camping-car aménagé pour la petite enfance, est donc un outil de développement autour de la petite enfance qui va à la rencontre des familles, dans le département du Rhône, tant en milieu urbain que rural. BALLAD'OU propose des espaces de rencontre et de jeux pour les enfants de moins de 4 ans et leurs parents, leur assistante maternelle ou tout autre adulte référent, dans différents lieux.

A Saint-Priest, dans le quartier Farrère Mansart, les interventions ont lieu le plus souvent possible à l'extérieur, au pied des tours. Avant d'installer le matériel, la coordinatrice circule avec le BALLAD'OU dans le quartier et diffuse au mégaphone un message enregistré avec les familles. Ce moyen de communication a permis d'ancrer réellement BALLAD'OU dans la vie du quartier ; de nombreux passants, de tous âges, interpellent la coordinatrice à son passage, reprenant le message diffusé, d'autres lui adressent un signe de la main, des enfants font coucou par la fenêtre... Certains habitants ont pu témoigner du fait que leur enfant voulait absolument venir à BALLAD'OU à force de l'entendre et qu'ils ont dû le chercher dans le quartier ... D'autres, à qui l'on présente le projet disent ne jamais avoir vu le véhicule mais comprennent de quoi il s'agit lorsqu'on leur demande s'ils l'ont peut-être entendu ! Chacun semble connaître le mot « BALLAD'OU », la diffusion de son message semble faire partie de la vie du quartier.

Enfants et adultes nous voient aussi depuis leur fenêtre, leur balcon, puisque nous sommes installés juste en bas. Les enfants sont attirés par les jeux et la coordinatrice les interpelle, les incite à aller chercher leur parent pour expliquer le projet et les inviter à descendre.

En étant installé dehors, il est également possible d'aller chercher les gens qui se promènent dans le quartier, ou les familles qui viennent déposer leurs plus grands enfants à l'école en leur montrant directement où l'on est installé et à quoi ressemble notre intervention.

L'objectif est d'aller au plus près des familles. Elles voient ainsi concrètement ce qui se passe autour de BALLAD'OU avec la coordinatrice, l'accueil « café-thé », le matériel pédagogique, les interactions entre les gens, les jeux entre les enfants. Elles n'ont pas de porte à pousser, de mur à dépasser, pour venir se présenter et participer aux interventions ; c'est un lieu véritablement « ouvert ».

Des professionnels et des enfants de la Maison Petite Enfance La courte échelle participent également très régulièrement aux temps BALLAD'OU. Une véritable passerelle a pu grâce à cela se créer entre les familles du quartier et cet établissement d'accueil de jeunes enfants. Les professionnels présentent la structure, expliquent les démarches à effectuer pour inscrire les enfants et les parents dont les enfants sont accueillis témoignent des bienfaits pour eux-mêmes et leurs enfants. Les mamans ont une meilleure connaissance des conditions d'accès au lieu d'accueil (modalités d'inscriptions, coût...) et, ayant rencontré la directrice ou d'autres professionnels lors des temps BALLAD'OU, la démarche leur paraît moins lourde... Ainsi, le nombre de familles accueillies à La courte échelle est en nette augmentation, y compris lorsque les parents ne travaillent pas.

La directrice de l'école François Mansart explique aussi que lors de la première inscription à l'école de leur enfant, certaines mamans ont pu dire leur émotion « *C'est dur !!* », mais aussi rajouter « *Je vais aller à BALLAD'OU...* ». Ces mères ont donc pu investir les temps BALLAD'OU comme un véritable soutien pour elles et leurs enfants afin de préparer l'entrée à l'école et ceci est reconnu par les familles et l'école...

Par sa souplesse de fonctionnement et son ouverture, BALLAD'OU se rend accessible à tous. En allant vers eux, il leur permet dans un deuxième temps d'aller vers l'extérieur et notamment vers les lieux d'accueil de jeunes enfants et l'école.

Agnès TRON, 3 rue Joseph Chapelle, 69008 LYON



Néanmoins des études récentes semblent montrer que les ratios de gestion utilisés par la branche famille pour contrôler la qualité des EAJE auraient des effets sur l'accueil des familles précaires. On peut craindre en effet que des indicateurs qui ne mesurent que la seule performance économique des EAJE aient une incidence sur le public auquel on accorde des places. Il semble plus facile d'être rentable en accueillant un petit nombre de familles, ayant des besoins d'accueil stable (pas de personnel en roulement, bonne capacité d'anticipation des besoins) pour leur offrir des temps d'accueil longs, que d'accueillir des publics en insertion, offrant une faible capacité d'anticipation, sur des temps courts et des durées variables.

Du moins cet argument est-il souvent invoqué pour justifier la difficulté à accueillir des publics précaires : « *Les familles concernées par la priorité, identifiées comme familles « dont un ou les deux parents ne travaillent pas », semblent en effet se distinguer par un usage particulier des équipements ; un usage caractérisé par l'irrégularité. Il s'agit notamment de l'irrégularité de la présence des enfants dans les équipements : arrivées matinales tardives, absences fréquentes de court terme (1 ou 2 jours par semaine) ou de moyen terme (une à plusieurs semaines consécutives).(...) L'irrégularité de l'accueil a aussi des incidences sur la gestion des équipements :(...) concernant les crèches collectives, leur taux d'occupation et leur équilibre budgétaire s'en trouveraient affaiblis.* »²⁰⁰ On peut ainsi observer que le nombre de places dédié à l'accueil occasionnel, sur des temps courts, pour des familles à faibles revenus diminue très rapidement en volume, ainsi qu'en part de marché. Quand on constate par ailleurs qu'à côté de ces indicateurs très quantifiables, on ne se dote pas d'indicateurs qui permettent de mesurer l'effectivité de la mise en œuvre du décret imposant aux structures un taux minimum de familles allocataires de minima sociaux, on peut se demander si l'accueil d'enfants de familles en situation de pauvreté constitue une priorité réelle, en cohérence avec la mise en œuvre du RSA pour précisément permettre de sortir de la pauvreté par la reprise d'activité.

Pour autant, l'expérience de la commune de Saint-Priest montre que ces conditions ne sont pas des obstacles insurmontables. Le diagnostic posé en amont du projet social local de la petite enfance faisait état de plusieurs caractéristiques intéressantes à noter :

- Un taux de couverture en places de crèches légèrement supérieur à la moyenne départementale,
- Un taux de couverture en places d'accueil occasionnel très inférieur à la moyenne départementale,
- Les Assistantes maternelles accueillent plus d'enfants scolarisés que d'enfants de moins de 3 ans,
- Un taux de scolarisation des 2-3 ans inférieur à la moyenne départementale.

Dans ce contexte, les critères de priorité de la commission d'admission visent à « *prendre en compte les situations d'exclusion ou de risque d'exclusion sociale* ». La Maison de la Petite Enfance Claude FARRERE, agréée pour 18 places, rebaptisée depuis « La Courte Echelle » et dont on trouvera ci-après (p. 135) le témoignage de l'ancienne directrice, est située dans le quartier de Bel Air 2, à l'habitat à majorité HLM avec un taux de renouvellement de la population de plus de 56%. Le taux de chômage est élevé, la précarité forte, avec beaucoup de familles monoparentales. Le projet social de la structure, élaboré avec le service petite enfance de la Ville, pose parmi ses objectifs de « *prendre en compte les situations d'exclusion et d'urgence sociale* ». Les résultats sont exemplaires : sur l'année 2010, 75% des enfants y sont en accueil occasionnel, 29,5% ont des parents dont les revenus hors allocations familiales sont inférieurs à 1000€ (dont près de 15% nuls), et avec allocations familiales ils restent 25,6% dont les parents ont des revenus inférieurs à 1 000 €. Pour autant l'établissement a l'un des meilleurs taux d'occupation de la commune, preuve que lorsque l'équipe est motivée et que la commune soutient politiquement ce choix, c'est possible. Un constat qui interroge la volonté et la responsabilité des communes.

²⁰⁰ Contribution à l'évaluation de l'impact de la priorité d'accès en crèche sur les enfants bénéficiaires et leurs familles, op.cit. p.24

LA COURTE ECHELLE A SAINT-PIERRE : UNE EXPERIENCE EXEMPLAIRE

La PSU (Prestation de Service Unique), lors de sa mise en place en janvier 2005 avait vocation à ouvrir plus largement les portes des établissements petite enfance, le travail des ou du seul parent de l'enfant n'étant plus le seul critère pour pouvoir bénéficier d'une garde. Cette accessibilité aux familles vulnérables ou défavorisées permettrait ainsi de réduire les inégalités sociales dès la prime enfance.

Pour un responsable de structure, l'accueil de ces familles peut s'avérer très compliqué. On attend de lui que la structure soit occupée et pour cela il existe un taux d'occupation à honorer. Or ces mères ou pères qui arrivent dans le milieu du travail ou entrent en formation ne sont pas toujours en mesure d'anticiper leur besoin de garde, n'ont parfois pas la date exacte du début de la formation et encore moins le lieu ni les horaires ; parfois aussi ils changent d'avis, ne savent pas se projeter dans l'avenir dès qu'il dépasse quelques jours et donc n'inscrivent pas leurs enfants dans les temps prévus... Autant dire qu'avec des familles stables, le taux d'occupation est plus facile à atteindre !

Progressivement pourtant, le multi accueil La Courte Echelle, à Saint-Pierre, a réussi à mettre en œuvre les moyens de répondre aux besoins de ces familles.

L'Équipement d'Accueil du Jeune Enfant en question, a un agrément de 18 places, il est situé dans un quartier prioritaire depuis de nombreuses années atteignant "malgré cela" (pourrait-on dire), le taux d'occupation plus qu'honorable de 82% en 2010 !

Le quartier où la structure est implantée cumule les difficultés socio-économiques : fort taux de chômage, présence importante de familles à faibles revenus, familles monoparentales en forte précarité, forte présence d'enfants de moins de 6 ans et familles en situation de grand isolement, autant d'indicateurs de fragilité qui ont poussé l'équipe de l'établissement à s'engager dans l'accompagnement des familles, dans le développement d'événements créateurs de liens tout en préservant la mixité sociale. Pour cela la structure devait garder une forte proportion d'accueil occasionnel, choix soutenu par l'élue à la Petite Enfance de la commune

Cela suppose au préalable du temps pour une écoute attentive, un questionnement ciblé pour évaluer le besoin réel, ce qui peut être différé ou anticipé, etc. C'est prendre le temps de parler de la situation dans sa globalité et de renvoyer ainsi en cas de besoin sur les Restau du Cœur pour l'alimentation en hiver, le Secours Populaire pour s'habiller et habiller les enfants, le CCAS de la mairie pour des aides ponctuelles, la PMI pour le suivi médical des enfants par exemple... C'est accompagner ces familles pour qu'elles se sentent comme les autres, bref parfois **aller au-delà de notre métier, de nos compétences d'accueil du jeune enfant.**

Pour cela nous avons privilégié un système de référent : chaque famille a un interlocuteur privilégié à qui elle peut confier ses difficultés ponctuelles ou durables, à qui elle peut faire confiance pour davantage d'écoute et à qui elle peut parler de ses difficultés avec son enfant.

Chaque famille en accueil occasionnel a la possibilité d'inscrire son enfant 2 demi-journées maximum par semaine mais en cas de changement de situation cette présence peut être revue. On peut aussi aller au-delà des 2 demi-journées pour permettre de se rendre à un rendez vous pour un emploi, un stage... C'est le référent, en accord avec la directrice, qui accorde ce supplément de temps de garde. Il s'agit là de venir en soutien pour des démarches d'insertion, particulièrement pour les mamans. On voit ainsi les effets positifs du travail des femmes et de leur implication dans la vie sociale. Il semble que ce soit un élément important de cohésion sociale car une maman qui travaille ou s'implique dans la vie de son quartier donne à voir et à ressentir à son enfant de son épanouissement personnel. Même si elle est moins présente physiquement auprès des siens, cela est bénéfique pour toute la famille.

Une enquête de 2008 du Centre Pour la Recherche Economique et ses Applications (CEPREMAP) montre que *"les parents dont la demande de place a pu être satisfaisante ont, au moment de l'inscription en maternelle, beaucoup moins d'inquiétude quant à la santé, au développement de leur enfant et à sa capacité à s'intégrer à l'école..."*

Un temps appelé "pause café" a été instauré, pendant lequel les mamans ou les papas pouvaient, pendant que l'enfant était accueilli dans la structure, se retrouver autour d'un café et de gâteaux confectionnés par l'une ou l'autre et parler de ce qui les préoccupe concernant leur enfant : des problèmes d'alimentation, des problèmes d'acquisition de la propreté avant l'école, des questions comme : "comment partir en vacances avec une famille nombreuse pour pas trop cher... ?

D'autres mamans encore veulent simplement avoir du temps pour elles, se détendre et prendre de la distance par rapport à leur enfant qu'elles ont du mal à supporter et avec lequel les relations se sont

dégradées à tel point que certaines mères ne sont plus capables de voir de côté positif à leur vie de famille. Parfois le discours est tellement agressif et dévalorisant pour l'enfant qu'il est urgent de laisser "respirer" cette maman avant qu'elle ne "craque" pour de bon. Nous sommes là aussi pour ce genre de situation afin de permettre de désamorcer des situations conflictuelles importantes.

Cette souplesse d'inscription permet d'apporter du soutien à des familles en situation difficile officiellement reconnues car elles sont envoyées par d'autres acteurs du quartier (PMI, école, Maison de quartier ...) Cette démarche partenariale et complémentaire est d'une grande importance pour les familles.

Peu à peu s'est mise en place une certaine solidarité : **les familles déjà dépannées lors de coups durs (hospitalisation par exemple) ou pour des démarches d'insertion, n'ont aucun mal à laisser leur place à d'autres familles qui en ont besoin pour peu que la demande vienne du personnel.** La considération qu'on leur a témoigné à un moment donné justifie de venir en aide à d'autres familles en leur laissant la priorité sur leur propre place.

Pour l'équipe de la structure il s'agit d'une sensibilité commune à chacun de ses membres certainement, mais aussi d'une volonté politique qui soutienne des choix qui permettent de faire de l'accueil des situations particulières une vraie priorité professionnelle.

Chantal BOUCHER, Directrice pendant 8 ans à la Courte Echelle

Néanmoins, le soutien au plus haut niveau ne peut pas nuire à ces objectifs. S'adressant le 1^{er} mars dernier au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Madame la Ministre des solidarités et de la cohésion sociale évoquait ses récentes visites de crèches qui permettent la réinsertion sociale de femmes souvent seules et bénéficiaires du RSA. Elle affirmait alors qu'« *il est légitime de réinterroger le dispositif traditionnel des crèches* » dans la perspective d'« *aider celles et ceux qui ont besoin que leur enfant soit gardé pour retrouver un emploi* ». « *Comment pouvons-nous, ensemble, renforcer ce genre d'actions transversales, qui permettent à la fois de renforcer l'accueil des jeunes enfants, d'aider les parents isolés et de réinsérer professionnellement ces femmes et ces hommes en les rendant économiquement indépendants ?* » demandait-elle avant de proposer au Président de la Caisse Nationale la constitution d'un « *groupe de travail afin d'étudier les évolutions possibles des modes de garde pour les familles monoparentales en situation de précarité* ». Nous ne demanderons pas mieux que d'y être associés.

Le rapport de la Commission Familles, vulnérabilité, pauvreté²⁰¹, contenait parmi quinze propositions formulées (dont la combinaison entre revenus du travail et de la solidarité qui a conduit au RSA) la création d'un « *service public de l'accueil des jeunes enfants* ». Le rapport constatait que « *les familles françaises ayant des enfants de moins de trois ans sont d'autant plus aidées que leurs revenus sont élevés* » et que « *seuls 3% des enfants des familles bénéficiaires d'un minimum social sont gardés en crèche* ». Les constats qui précèdent ne sont donc pas nouveaux. Pour autant cette proposition n'a pas été mise en œuvre, pas plus que les autres à l'exception du RSA. Les auteurs soulignaient pourtant qu'il s'agissait de « *15 résolutions que nous appelons à prendre collectivement* ». Ce travail était d'autant plus remarquable qu'il réunissait l'ensemble des partenaires concernés, aboutissait à un constat partagé et à des propositions communes, montrant ainsi que « *des organisations qui peuvent avoir des préoccupations différentes, spécifiques aux causes qu'elles portent, peuvent se retrouver pour proposer des orientations communes, en faisant déplacer les lignes traditionnelles qui donnent le sentiment qu'à défendre chacun les siens, on sait plus mettre en exergue leurs intérêts légitimes mais contradictoires, que les défendre tous et les protéger mieux* ». Puisque nous entrons dans une période préélectorale, osons formuler le vœu que chacun des candidats se replonge dans ce rapport et se saisisse des propositions qu'il contient.



²⁰¹ « Au possible, nous sommes tenus, La nouvelle équation sociale, 15 résolutions pour combattre la pauvreté des enfants », Commission Familles, vulnérabilité, pauvreté, Avril 2005

PARTIE 4 : TRAVAILLER

COORDINATION : Bruno LACHNITT, directeur
AVEC LA CONTRIBUTION DE :
Laurence POTIÉ et Flora PERRIER, chargées de mission
Simon GERAUD, stagiaire

Ont participé aux réunions de veille « EMPLOI »

Adrien **ADAMIAN FORTE**, Maison de l'emploi et de la Formation Loire Sud
 Alain **CHARVET**, ARAVIS
 Camille **FERRY**, PER CAF Rhône-Alpes Auvergne
 Pierre **GRANDJEAN**, ADAI 69
 Yves **JALMAIN**, CGT
 Catherine **JOURLIN**, TREMPAIN
 Michel **LECLERC**, Collectif privé d'emploi
 Valérie **PROUST**, ADN Service
 Hugues **PUEL**, MRIE
 Olivier **ROUVIERE**, Conseil Général du Rhône
 Marie-France **SARBACH**, Epicerie Solidaire Bourg en Bresse
 Caroline **TESTU SIMEU**, Agence d'Urbanisme Lyon
 Véronique **TEVELLE**, Centre social Reyssauze

Nous remercions également

Pôle Emploi,
 ARAVIS
 UNI-EST
 Optim Ressources
 Le CCAS de Grenoble
 La DIRECCTE Rhône-Alpes
 Les services de la CAF de Lyon
 Développements et Humanisme
 Le pôle Enfance-Famille et PMI du Conseil Général du Rhône
 Chantal **BOUCHER**
 Olivier **GIRAULT** (PER CAF Rhône-Alpes Auvergne)
 Evelyne **PAYSAC**, Service Petite Enfance, Ville de Saint-Priest
 Agnès **TRON**, ACEPP Rhône

PARTIE 5 – SE CONSTRUIRE



*« Etant les ignorants, ils sont les incléments ;
Hélas ! combien de temps faudra-t-il vous redire
A vous tous, que c'était à vous de les conduire,
Qu'il fallait leur donner leur part de la cité,
Que votre aveuglement produit leur cécité ;
D'une tutelle avare on recueille les suites,
Et le mal qu'ils vous font, c'est vous qui le leur
fîtes.*

*Vous ne les avez pas guidés, pris par la main,
Et renseignés sur l'ombre et sur le vrai chemin ;
Vous les avez laissés en proie au labyrinthe.
Ils sont votre épouvante et vous êtes leur
crainte ;*

C'est qu'ils n'ont pas senti votre fraternité. »

**Victor Hugo, L'année terrible, « A ceux qu'on
foule aux pieds » (extrait)**

Ces derniers mois, la MRIE a été très fortement interpellée quant à la situation des jeunes qui vivent la précarité. D'abord des adultes, qui connaissent aussi la précarité, qui les côtoient soit parce qu'ils sont leurs parents, soit parce qu'ils sont leurs voisins, nous ont fait part de leur vive inquiétude. Ensuite des professionnels engagés directement avec eux nous ont envoyé régulièrement des signaux d'alarme. Enfin, des représentants d'institutions s'interrogent sur l'ampleur de la tâche à accomplir, disent aussi manquer d'éléments de connaissance.

L'ensemble de ces sollicitations a amené la MRIE à choisir de faire de cette question des jeunes qui vivent la précarité une priorité dans son programme de travail.

Trois études sont actuellement en cours :

1. « Enfance et précarité » : Cette étude est menée parallèlement dans trois régions : Rhône-Alpes par la MRIE, Ile-de-France par la MIPES²⁰² et PACA par le DROS²⁰³.
2. Etude sur le parcours des jeunes entre le moment du décrochage scolaire et le premier contact avec les missions locales²⁰⁴ : il se passe souvent un temps assez long entre le moment où un jeune décroche scolairement et celui où il pousse la porte de la Mission Locale. Pourquoi ? Que se passe-t-il pendant ce temps ? Faudrait-il réduire ce délai ? Si oui, comment ? L'étude en cours, en partenariat avec l'Animation Régionale des Missions Locales, s'appuie à la fois sur un questionnaire et sur des entretiens.
3. Expert'cité, les jeunes et le travail : cette recherche est menée par le Collectif Paroles de Femmes avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et de la MRIE. Elle est construite avec une équipe de jeunes vivant dans des quartiers populaires de la région et ayant développé des compétences à travers leur engagement dans le projet « les éclés de Pierre-bé »²⁰⁵. L'étude est réalisée à partir d'un questionnaire conçu et transmis par les jeunes puis à partir de forums organisés sur des thématiques identifiées lors de la passation des questionnaires.

Ces trois études feront l'objet de publication dans l'année à venir.

Les pages qui suivent font état des premiers éléments de connaissance récoltés au cours de l'année, d'abord dans le cadre de la réalisation de ces études, ensuite à travers des réunions de veille, des entretiens et des rencontres plus informelles que l'équipe de la MRIE a vécus cette année. Il s'agit donc d'un premier rapport d'étape.

²⁰² Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France

²⁰³ Dispositif régional d'observation sociale Provence-Alpes-Côte d'Azur

²⁰⁴ Voir contribution « Etude Missions Locales / MRIE 2011 : entre école et Mission Locale », p. 147

²⁰⁵ Projet jeunesse en difficulté :

- Confronter la pédagogie du scoutisme laïc aux réalités d'un quartier populaire
- Passer de la bande à l'équipe : construire ces jeunes par un accompagnement global, personnel et collectif

Après 10 ans concluants, projet abandonné de manière incompréhensible pour l'équipe projet, les jeunes et leurs familles.

A. UNE ETUDE INTERREGIONALE SUR « ENFANCE ET PAUVRETE »

La MRIE²⁰⁶ participe à la réalisation d'une étude interrégionale sur la thématique des enfants pauvres en partenariat avec plusieurs observatoires implantés en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour le Dispositif Régional d'Observation Sociale (DROS), et Ile-de-France pour la Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale (MIPES), la Cellule Technique de Réflexion et d'Aide à la Décision pour les Caf (CTRAD) et l'INSEE Ile de France. Cette étude a pour objectif de rendre compte de l'ampleur des situations de pauvreté infantile et de tenter de mettre à jour des propositions d'actions. Elle comporte un volet « quantitatif » via l'exploitation des données Caf à l'échelle régionale sur les enfants à bas revenus, et un volet dit « qualitatif » réalisé à partir d'entretiens avec des enfants qui connaissent la pauvreté. Les résultats de ces analyses croisées seront présentés à l'échelle des trois régions à la fin de l'année 2011²⁰⁷. Ils seront intégrés à une prochaine publication de la MRIE sur la pauvreté des jeunes générations. Nous vous livrons ci-dessous les premières conclusions.

1. LES PREMIERS RESULTATS ISSUS DE L'EXPLOITATION DES FICHIERS CAF

Les résultats présentés ci-après sont basés sur l'analyse des données Caf sur l'année 2009. On s'intéresse ici à la situation des enfants de 0 à 17 ans. Est considéré comme « pauvre », un enfant qui vit dans une famille dont les revenus sont inférieurs au seuil de bas revenu. En 2009, le seuil de bas revenu est équivalent à 942€ nets par mois²⁰⁸ et par unité de consommation²⁰⁹.

Une région plus épargnée malgré une exposition forte à la pauvreté pour les enfants vivant sur certains territoires

Part des enfants vivant dans une famille à bas revenus (sur la population des enfants connus par les Caf)

Ain	17,6%
Ardèche	26,7%
Drôme	27,7%
Isère	20%
Loire	25,9%
Rhône	24,1%
Savoie	19,4%
Haute-Savoie	17,4%

Source : Caf Rhône-Alpes – 2009

En Rhône-Alpes, 22,2% des enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille à bas revenus en 2009, contre 24,6% en Ile-de-France et 33,3% en PACA. Si on en reste à l'étude de cet indicateur régional, Rhône-Alpes est donc parmi les trois régions concernées par l'étude, la moins touchée par la pauvreté des enfants. Cependant, si l'on s'intéresse de plus près à la répartition géographique de ces enfants, on constate que le sud de la région compte une part d'enfants à faibles revenus bien supérieure à la moyenne régionale. Le taux passe de 17,4% d'enfants à bas revenus en Haute-Savoie à 27,7% dans la Drôme. L'étude sur les grandes villes de la région²¹⁰ confirme l'existence d'une concentration de la pauvreté sur certains territoires. Parmi les 20 villes qui enregistrent les taux

d'enfants en situation de bas revenus les plus élevés : 7 sont implantées en Ardèche, 5 dans la Loire, 4 dans le Rhône, 3 dans la Drôme, 1 en Isère et aucune dans l'Ain et dans les deux Savoie. Le taux le plus fort est enregistré à Vaulx-en-Velin (51,1%) puis Vénissieux (48,5%).

²⁰⁶ Avec la contribution du Pôle d'Expertise Régional des Caf en Rhône-Alpes.

²⁰⁷ En partenariat avec le Conseil National de Lutte contre les Exclusions.

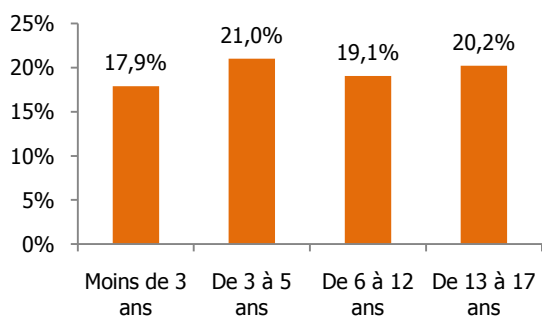
²⁰⁸ Le dernier montant du seuil de pauvreté défini par l'INSEE (2008) est quasi équivalent : 949€ nets par mois.

²⁰⁹ Le concept d'Unité de consommation (UC) prend en compte les économies d'échelle qui résultent de la vie en groupe. L'échelle d'équivalence utilisée attribue 1UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans et plus, 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans et un bonus de 0,2 UC pour les familles monoparentales.

²¹⁰ Pour chaque Caf, on a conservé les résultats pour les 10 villes comptant le plus d'allocataires Caf. Ainsi, on dispose du taux d'enfants vivant dans une famille à bas revenu pour 120 villes.

Une pauvreté plus fréquente chez les 3-5 ans

PART DES ENFANTS VIVANT DANS UN FOYER ALLOCATAIRE A BAS REVENUS (SUR LA POPULATION INSEE DES ENFANTS)



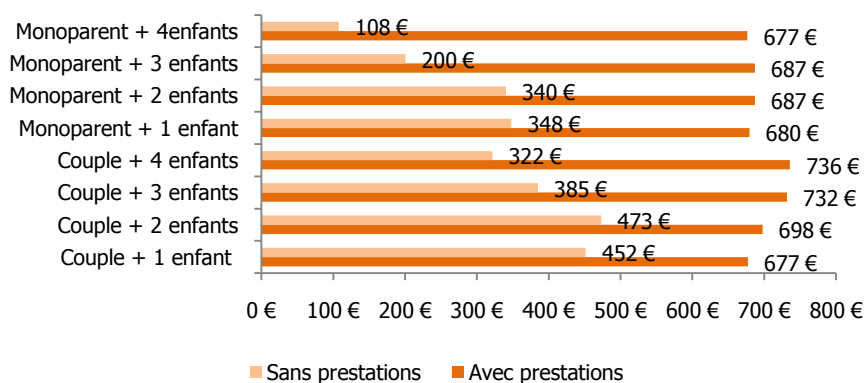
Source : Caf Rhône-Alpes – INSEE RP 2007

La pauvreté touche plus fortement les enfants âgés de 3 à 5 ans. En effet, on observe un pic du taux d'enfants vivant dans une famille à bas revenus sur cette tranche d'âge. Dans son article sur « Pauvreté : les enfants sont aussi concernés », le DROS explique²¹¹ : « *plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat. Les modalités de versement des prestations familiales, dont certaines ne ciblent que les jeunes enfants (notamment le versement du complément libre choix d'activité), expliquent pour partie que le taux augmente à partir de 3 ans. Le pic observé à l'âge de 3 ans peut également s'expliquer par la limite d'âge du versement de l'aide aux parents isolés* ».

Une surexposition des enfants issus de familles nombreuses et/ou monoparentales

Les éléments actuels ne permettent pas d'analyser finement la pauvreté des enfants par rapport à la situation familiale²¹². Toutefois, on constate que les enfants issus de familles monoparentales représentent près de 45% des enfants à bas revenus. De plus, une analyse approfondie des revenus moyens selon la situation familiale révèle que la situation financière des familles en couples est plus favorable que celle des familles monoparentales. On passe d'un revenu moyen par unité de consommation de 706€ nets par mois pour les couples à 683€ pour les mono parents. En outre, sur la région PACA, le DROS explique que : « *les enfants à bas revenus appartiennent plus souvent à des familles nombreuses* ». Au niveau régional, sans les prestations, on note une chute considérable du revenu entre le deuxième et le troisième enfant, et entre le troisième et le quatrième (différence plus nette chez les familles monoparentales). A noter toutefois que le revenu minimum après prestations est enregistré chez les familles monoparentales de 4 enfants et plus et pour les couples avec un enfant à charge.

REVENUS MOYENS DES FAMILLES A BAS REVENUS SELON LA CONFIGURATION FAMILIALE (PAR UNITES DE CONSOMMATION)



Source : Caf Rhône-Alpes – 2009

²¹¹ Les cahiers du DROS, Carole Toutalain et Valérie Bernardi, juin 2010, « Pauvreté : les enfants sont aussi concernés ».

²¹² Pour le moment, la MRIE dispose de statistiques sur les enfants vivant dans les familles à bas revenus mais elle ne dispose pas d'éléments sur la situation des enfants vivant dans une famille allocataire qu'elle soit ou non en situation de bas revenus (servant de base de référence).

Une dépendance forte aux prestations versées par la Caf

Près de 50% des enfants d'allocataires des Caf de Rhône-Alpes vivant dans une famille à bas revenus, vivent dans une famille dont les ressources dépendent pour moitié au moins des prestations. Plus de 19% d'entre eux vivent dans une famille dont les ressources dépendent entièrement des prestations versées par les Caf. Le graphique p. 141 pointe l'homogénéisation des revenus que permettent les prestations familiales. Alors que les revenus varient de 365€ sans les prestations Caf, ils ne varient plus que de 59€ une fois les aides versées. Si l'on s'intéresse aux familles à bas revenus (et non plus aux enfants), on observe que 3,7% de ces dernières bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé et 35% du RSA.

Une faible utilisation des compléments de la PAJE ...

Un peu plus d'un quart des familles à bas revenus bénéficient de l'allocation de base de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant). Cela signifie qu'un quart des familles à bas revenus ont des enfants de moins de 3 ans (ou ont pris en charge un enfant depuis moins de 1 an). Parmi ces familles, seules 6% bénéficient du complément assistante maternelle. Par ailleurs, seules 14% des familles bénéficiant de la PAJE touchent le complément libre choix d'activité, révélant la faiblesse des alternatives possibles pour ces familles vis-à-vis de l'emploi.

... et pourtant, des parents qui travaillent

Il est frappant de constater que, parmi les familles monoparentales avec de jeunes enfants à charge, une part non négligeable parvient tout de même à travailler. En effet, un peu plus d'une famille bénéficiaire du RSA majoré sur 5 ans touche une part de RSA activité, donc des revenus d'un travail. On peut s'interroger sur les modes de garde des enfants de ces familles. Comment se débrouillent ces femmes (car ce sont les plus souvent des femmes) qui, élevant seules leurs jeunes enfants et touchant du RSA majoré, parviennent toutefois à honorer un bout d'activité salariée (cf. « Entre RSA et enfance pauvre, quel accès aux modes de garde », p. 127) ?

2. LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS ISSUS D'ENTRETIENS AVEC LES ENFANTS

Le volet qualitatif a pour objet d'interroger les difficultés, besoins et attentes des enfants à travers l'étude de leur parcours. En d'autres termes, il est question de rendre compte du vécu des « enfants pauvres » d'une manière transversale (relations familiales, logement, santé, éducation et scolarisation etc.). Les premiers enseignements présentés ci-dessous ont été tirés d'entretiens conduits auprès de 37 enfants rencontrés grâce à des acteurs associatifs (Centres Sociaux, Aralis, Agasef, Pact 42) et institutionnels (Conseil Général 38 et 42). Il s'agit majoritairement d'enfants vivant en milieu urbain (Villeurbanne, Bron, Vénissieux, Saint-Chamond, la Ricamarie) âgés de 6 à 16 ans.

Une situation de pauvreté pas forcément ressentie

Il ressort de l'enquête que **les enfants, en raison de leur jeune âge, n'ont pas forcément conscience d'être dans une situation de pauvreté**. En outre, le milieu social « invisibilise » la pauvreté. Les enfants vivent entourés de personnes qui partagent les mêmes conditions. Ce qui leur donne à penser que leur situation est « normale ». De plus, leurs parents jouent un rôle protecteur. Ils gardent pour eux les difficultés. Ils font en sorte de répondre aux besoins et aux envies de leurs enfants. Ce faisant, les enfants pauvres peuvent être des « enfants comme les autres ». Leur développement se fait de manière saine. Ils ont une vie affective positive ainsi que des repères sociaux et spatiaux structurants.

Si le point de vue des enfants a toute son importance, on ne peut toutefois pas toujours s'arrêter à celui-ci. En effet, il peut être intéressant de regarder les conditions objectives dans lesquelles ils vivent. Ainsi A. est âgée de 12 ans. Elle vit dans un T3 avec sa mère, sa sœur et sa grand-mère. Elle partage sa chambre avec sa sœur qui est autiste. La mère partage l'autre chambre avec la grand-mère qui est malade. Pour A., la situation n'est pas problématique. Elle dit même : « *comme ça, c'est bien, je peux m'occuper de ma sœur et je peux profiter de ma grand-mère. Je sais qu'elle est malade et qu'elle peut mourir* ». Quel est le poids de ces responsabilités pour l'enfant ? La situation de cette famille devrait être améliorée : elle devrait avoir accès à un logement plus grand.

Des contraintes et des privations : logement, consommation et vacances

Pour un certain nombre d'enfants, une prise de conscience de la situation familiale semble émerger à partir de 12 ou 13 ans. Les enfants notent alors des **contraintes et des privations** de divers ordres. Elles peuvent concerner tout d'abord **le logement**. Plusieurs enfants interrogés vivent dans une même structure d'hébergement. Ils disent l'apprécier. Ils y ont des amis et globalement la cohabitation avec les autres résidents se passe bien. Le problème est plutôt dans l'agencement des lieux. Cela fait plus de trois ans que J., 12 ans, vit avec sa famille dans la structure. Elle partage une « *petite chambre* » avec ses parents. Ses frères sont dans une autre chambre de même taille. Pour aller de l'une à l'autre, il faut emprunter le couloir collectif de la structure. En somme, la famille vit dans un espace restreint. En outre, elle n'a pas vraiment d'espace à elle. Sur le ton de l'humour, J. prétend : « *on a l'impression qu'on est des fourmis, parce que c'est serré* ». Sans hésitation, elle ajoute qu'ici « *je ne suis pas chez moi* ». Les enfants ont des capacités d'adaptation importantes. On imagine cependant, dans ces conditions, combien il est difficile pour eux de grandir comme les autres. Comment faire sans un espace à soi ? Le partage de l'intimité est-il toujours supportable ? Enfin, quelles répercussions l'agencement des lieux a-t-il sur l'éducation et la scolarité de l'enfant ?

Comme mentionné précédemment, les enfants rencontrés disent avoir ce dont ils ont besoin. S'ils en avaient les moyens, **leur consommation** serait toutefois plus importante. A l'image d'autres enfants, ils souhaiteraient acquérir l'un ou l'autre de ces biens : un nouveau parfum, une console de jeux vidéo, un vêtement de marque, un téléphone portable etc. Pour autant, on peut formuler l'hypothèse que, plus que d'autres enfants, ils ont conscience du coût excessif pour leurs parents. Ils ont une certaine conscience de la valeur de l'argent. Réalistes, ils y renoncent. Ainsi T., 12 ans, rêve d'un sac à la mode mais, d'après elle, « *c'est trop cher. Pour ce prix là, il ne faut pas que cela soit que pour moi. Ça doit servir à tout le monde* ». Ou alors ils se montrent patients, à l'image d'O., 10 ans, qui en dépit de son jeune âge se projette déjà dans son prochain établissement scolaire. Il explique : « *dans le collège où je vais aller, si tu ne mets pas de la marque, ils te parlent pas (...) ma mère va me donner 20 € par mois pour économiser et après je pourrai me les acheter !* ». Conscients des difficultés financières des parents, les enfants se sentent reconnaissants. Ils espèrent un jour leur rendre la pareille comme C., 13 ans, qui a la ferme intention « *un jour d'emmener ma mère à la Mecque pour la remercier de tout !* ». Dans cette perspective, les métiers envisagés par quelques uns sont tout sauf anodins. Agé de 16 ans, D. compte devenir banquier et G. qui a 15 ans envisage, lui, de se lancer dans le commerce international.

Enfin, le sujet des **vacances** est celui qui a été le plus évoqué par les enfants²¹³. Pour plusieurs d'entre eux, être en vacances, c'est tout simplement ne pas aller à l'école. Autrement dit, il n'est pas question de partir et de voyager. C. a 16 ans et vit à la Ricamarie, une commune proche de Saint-Étienne. Cela fait désormais quatre ans qu'il n'est pas parti en vacances. Chaque été, il observe le même phénomène : « *tout le monde part en vacances et ici il n'y a plus personne. C'est un peu lourd. J'aimerais bien faire comme tout le monde. Pourquoi moi je dois rester là ?* ». Autre exemple : B. est âgé de 12 ans. Il vit à Saint-Marcellin dans une petite commune de l'Isère. Il aimerait sortir de celle-ci plus souvent. Une visite récente de Lyon est restée gravée dans sa mémoire comme un événement alors que, pour d'autres, cela serait ordinaire. Il espère bientôt partir en Ecosse à l'occasion d'un voyage scolaire. Cependant, il n'est pas certain d'y parvenir pour des raisons financières. Une partie de la somme a été avancée, l'autre fait défaut. Aussi le parent a décidé de demander une aide auprès d'un travailleur social. Plus important aux yeux de l'enfant, sa grand-mère vit dans le nord de la France. Elle est malade et âgée. Il souhaiterait aller la voir mais cela n'est pas possible. Le voyage a un coût conséquent. Il y a les billets de train à payer ainsi que l'hôtel car la grand-mère n'a pas son propre logement mais vit dans un foyer tenu par les Petites Sœurs des Pauvres.

²¹³ Cf. « L'accès aux vacances, un enjeu social pour les plus démunis », p. 25

B. JEUNES EN GALERE : AMBITION OU REDDITION ?

1. LES JEUNES EN SITUATION DE PRECARITE ? DE QUI, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Il ne s'agit pas ici de contribuer à construire une catégorie supplémentaire, ni de légitimer une catégorie de « public » existante dans l'action sociale. **Il s'agit plutôt de partager des éléments permettant de connaître et de comprendre mieux ce que vivent des jeunes qui cumulent un certain nombre de précarités.**

Certains penseront à la fameuse phrase de Pierre Bourdieu « la jeunesse n'est qu'un mot ». D'autres ont en tête ce que répètent à corps et à cri les adultes vivant la précarité, engagés pour faire changer collectivement les choses : « *le problème actuel, je ne sais pas si il y a du monde qui s'en rend compte ou pas, c'est que les jeunes ils sont en train de couler, et si les jeunes coulent c'est la France qui est en train de couler. Il faut vraiment qu'on réagisse tous ensemble, et fortement pour que ça change. Parce que sinon, il y a beaucoup de jeunes, de familles, de quartiers qu'on va trouver au cimetière* »²¹⁴.

Par ailleurs, la plupart de nos partenaires²¹⁵, s'ils se méfient des catégories qui figent les personnes comme les vécus, confirment que la jeunesse est aussi une réalité sociale, en particulier celle des milieux populaires. En effet, **le passage à l'âge adulte est d'autant plus délicat pour les jeunes en difficultés sociales et/ou rupture familiale.** Ces jeunes doivent faire face à toutes les transitions en même temps, plutôt que graduellement comme les autres, et ce alors même qu'ils disposent de moins de supports et de compétences sociales que les jeunes des autres milieux pour la réalisation de leur insertion telle qu'elle est socialement exigée.



LA CONSTRUCTION DE LA JEUNESSE COMME REALITE SOCIALE ET OBJET D'ETUDE

SYNTHESE

Dans l'immédiat après-guerre et les années 50, les jeunes n'existent pas à proprement parler. Les jeunes diffèrent alors peu de leurs homologues d'avant-guerre ; le passage de l'enfance à l'âge adulte se fait selon des rites de passage (mariage, service militaire pour les garçons) qui contribuent à la transmission de statuts et de valeurs relativement stables.

Les années 1960 sont celles de l'émergence à la fois de la jeunesse et de la sociologie qui l'étudie. La conflictualité des générations est désormais largement présente et la socialisation par identification entre en crise, ouvrant la voie à une socialisation par expérimentation.

Au cours des années 80, les jeunes des classes populaires sont l'objet d'investigations nouvelles ou renouvelées au prisme des préoccupations politiques et médiatiques autour de la délinquance et de la sécurité. A partir du milieu des années 1980, la pertinence de la jeunesse comme catégorie de recherche est acquise. La définition de la jeunesse se stabilise autour de l'idée d'une phase de construction graduelle de l'identité, de processus d'apprentissage des responsabilités et rôles sociaux adultes, de construction de l'indépendance et de franchissement progressif, complexe et non-linéaire d'étapes ou seuils scolaire-professionnel et familial-matrimonial.

Synthèse réalisée à partir de l'ouvrage Regard sur... les jeunes en France, sous la direction de Bernard ROUDET, Essai (Broché), 2009

Pour la clarté du propos, il nous a semblé utile de définir une tranche d'âge indicative de la population considérée ici. En règle générale, quand on parle de jeunes, on parle des personnes âgées de 18 à 25 ans. Pourtant, pour beaucoup de nos partenaires comme pour les personnes qui vivent la précarité et qui ont participé à cette réflexion collective²¹⁶, « *pour les précaires, la*

²¹⁴ Réunion de veille 07-04-2011

²¹⁵ Réunions de veille du 27/01/2011 et du 29/03/2011.

²¹⁶ Idem

jeunesse ne s'arrête pas à 25 ans». Et en effet, on note qu'à 30 ans, près d'un tiers des Français n'ont pas d'emploi stable, contre 6% des Danois et 12% des Néerlandais. Par conséquent, il semble pertinent ici de considérer la jeunesse jusqu'à 30 ans. De même, beaucoup ont attiré notre attention sur le fait que la jeunesse ne commence pas à 18 ans : « *16 ans c'est la fin de l'obligation scolaire, c'est là aussi que des activités ados organisées par différentes structures de proximité cessent. C'est souvent là que le désœuvrement commence* ». Ainsi avons-nous choisi de considérer l'âge de la jeunesse qui vit des situations de précarité comme allant de 16 à 30 ans.

LES JEUNES EN SITUATION DE PRECARITE : UNE GRANDE DIVERSITE DE VECUS...

De nombreuses variables infirment de fait le regard homogénéisant que la plupart des « adultes » peuvent avoir sur la jeunesse, la jeunesse qui connaît la précarité notamment. Des variables telles que l'âge, le lieu de vie, le pays d'origine, la situation familiale, la trajectoire scolaire, le rapport aux pratiques délinquantes, le rapport à la religion... Il ne s'agit pas ici de prétendre à l'exhaustivité, simplement, à partir de quelques parcours, de donner à voir cette diversité des situations et des vécus.

Alexandre²¹⁷ a 18 ans. Il vit en Foyer de jeunes travailleurs à Lyon depuis l'âge de 16 ans, suite à une mesure de placement mise en œuvre par le Conseil Général du Rhône. « *Concernant les jeunes placés par le Conseil général, arrivé à la majorité, tout n'est plus pris en charge, on a une allocation de 450 € par mois et on doit se débrouiller. Avant le FJT, j'étais placé en appartement éducatif. L'appartement éducatif, on se dit c'est bien, mais je ne savais pas faire marcher une machine à laver, pas faire à manger. A 15-16 ans c'est prématuré et je me sens en décalage par rapport à d'autres jeunes. J'ai 18 ans, j'ai un contrat avec le Conseil général jusqu'à 20 ans, je suis obligé de me projeter. Quand on est confié au Conseil général, on est obligé de faire des études courtes pour s'en sortir. On a une barrière : à 21 ans vous êtes sur le marché du travail avec ce que vous avez, et on ne mérite pas cela ; j'aimerais bien qu'on limite un peu la casse* ».

Denis a une vingtaine d'années. Il vit actuellement dans un foyer de jeunes travailleurs, mais sans ressources, sans emploi, il n'arrive plus à payer son loyer, il sait qu'il est en sursis au foyer, il est inquiet. Il n'a plus aucun contact avec sa famille depuis plusieurs mois. Il est très isolé. « *La définition de l'autonomie, c'est savoir se débrouiller seul : il y a « savoir se débrouiller » et « seul ». Plus vous êtes dans la précarité, plus vous êtes dans la solitude et plus vous êtes dans la solitude, plus vous êtes dans la précarité ! Aujourd'hui, on peut se poser la question de ce qu'on va faire dans un an, dans dix ans, mais personne ne devrait se demander où il va dormir ce soir ou ce qu'il va manger ce midi* ».

Karim vit chez ses parents, dans un quartier populaire de la banlieue lyonnaise, il n'a aucun diplôme. « *Quand on vient des quartiers populaires, on est poussé à travailler plus tôt, quitter l'école pour soutenir les parents qui ont du mal à subvenir aux besoins de la famille. Moi, ce que je veux, c'est un travail. C'est galère. En plus, quand tu mets ton adresse, c'est mort. En ce moment, il n'y a plus rien, même plus l'intérim. Pour nous le logement ce n'est pas un problème, les professionnels nous poussent à faire des demandes de logement pour être autonomes, mais nous, dans notre culture, on reste chez nos parents jusqu'au mariage. Et d'ailleurs ceux du quartier qui ont un appart', ils n'y vivent pas vraiment. C'est plus un pied-à-terre* ».

Anthony a 22 ans, habite dans une petite campagne donc « *pas très facile pour le boulot et pour le déplacement. Je n'ai pas le permis, pas de diplôme. J'ai voulu faire une formation d'aide à domicile et j'ai été rejeté parce qu'ils recherchaient quelqu'un qui avait un minimum. Un minimum c'est un BEP, une formation, quelque chose comme ça, donc rejeté. Là je vais peut-*

²¹⁷ Ces portraits ont été réalisés à partir de rencontres ayant eu lieu entre 06-2010 et 04-2011. Les noms ont été modifiés pour garantir l'anonymat des situations présentées, qui sont une image de tant d'autres situations similaires qui nous ont été partagées.

être faire un stage à Intermarché, à 3 km. Mais bon, il faut toujours que j'y aille à pied. C'est vraiment long, ça va j'ai de la musique pour m'occuper un peu, mais c'est vraiment long, c'est surtout le soir que j'en ai marre ! J'ai bien un vélo mais là pour le moment, il est en panne, j'ai une roue à changer et je n'ai vraiment pas les moyens, et j'en ai marre de tout le temps demander à mes parents de m'aider, donc je fais avec les moyens du bord. La semaine dernière par exemple, j'ai eu un problème de genou et la marche ce n'était vraiment pas possible, je ne suis pas allé à mes rendez-vous ».

Sandrine a 27 ans. Elle a eu une enfance difficile (mesure AEMO²¹⁸), a passé cinq années à la rue à dormir dehors et à faire la manche. Puis elle s'est mariée et a eu un enfant. A cette époque, elle avait un logement et un travail stables. Mais elle avait des problèmes de couple (alcoolisme, violence) et elle oscillait entre rester ou partir (et ainsi séparer son fils de son père). Alors elle s'est adressée aux services sociaux. « J'attendais de l'aide, un soutien, un moyen d'aider les parents à mieux élever les enfants, comme ils avaient fait pour ma maman et moi quand j'étais petite. Résultat des courses : ils ont placé mon fils et ils m'ont laissée toute seule me débattre avec mon mari. » C'était il y a trois ans. Depuis quelques mois, elle est hébergée dans un CHRS à Grenoble, après être passée par un hébergement d'urgence et un hébergement en CHRS pour femmes victimes de violences. « Grace au CHRS, j'ai bien avancé. D'un autre côté, je suis d'emblée cataloguée comme personne pas autonome. Mon fils est toujours placé. Pour une personne dans la précarité, on est mal jugé et c'est difficile de récupérer son enfant ». Depuis janvier, elle n'a touché aucun revenu, son RSA étant bloqué pour des raisons administratives ... « Pour une demande d'ASS²¹⁹, ils demandent de revenir 10 ans en arrière pour les papiers. Pour une personne comme moi qui a eu des difficultés avec mon mari, j'ai dû partir. Donc c'est pas possible : je n'ai pas tous ces papiers. Ils en demandent trop. Avec la vie que j'ai eue, c'est pas possible de me rappeler de tout ». Alors, elle est dépendante des aides d'urgence qu'on lui accorde ou des prêts de dépannage qu'elle est forcée de demander. Elle dit n'avoir jamais été autant dans la précarité. « Même quand j'étais à la rue, à l'époque je faisais la manche, tous les jours, j'avais un peu de sous et j'arrivais à en vivre. »

... MAIS DES JEUNES QUI PARTAGENT RUPTURES ET GRANDE INSECURITE

Les ruptures dans leur parcours de vie et l'insécurité qui en résulte sont ce qui ressort assez globalement des échanges que nous avons pu avoir avec des jeunes et avec des personnes engagées avec eux. Ces deux éléments concernent la plupart des jeunes en situation de précarité, quelle que puisse être par ailleurs la singularité de leur situation.

Souvent, la première rupture est liée à l'école. Dans le quartier Mermoz par exemple²²⁰, le collège Mermoz connaît d'importantes difficultés : 60%²²¹ des élèves sont boursiers, 36% des élèves ont deux ans de retard ou plus en entrant en 6^{ème}²²².

Combien de jeunes racontent, encore douloureusement même des années après, leur échec scolaire, voire leur abandon scolaire ?

« J'ai vécu dans de nombreuses familles d'accueil. A cause de ces changements à répétition, j'ai été dans huit écoles différentes. Quand j'arrive dans une nouvelle école, les autres ont déjà leur réseau qu'il est difficile d'intégrer. En plus, quand tu changes d'école en cours d'année, tu perds des notions importantes, car les professeurs n'avancent pas tous à la même vitesse. Il faut que tu donnes le meilleur de toi-même pour obtenir des résultats, alors je bosse jusqu'à minuit pour des résultats potables. Aussi, on ne peut pas choisir notre orientation. Ce sont les autres qui choisissent à notre place : les éducateurs, les conseillers d'éducation, les directeurs, mais ils ne nous connaissent pas réellement. Ils nous jugent sur des notes et pas sur ce qu'on veut faire »²²³. Cette question de l'orientation revient très souvent pour expliquer l'abandon scolaire.

²¹⁸ Action éducative en milieu ouvert

²¹⁹ Allocation de solidarité spécifique

²²⁰ Diagnostic territorial 2010 – Contrat urbain de cohésion sociale

²²¹ La moyenne de l'académie est de 25%

²²² La moyenne de l'académie se situant autour 16%

²²³ Feuille de Route Quart Monde n°404, mars 2011.

« Moi au collège, l'orientation, c'était trois fiches. On devait choisir trois fiches-métier, et c'est tout, y'avait rien d'autre ». « La conseillère d'orientation m'a dit la même chose qu'à toutes les autres filles « Pourquoi pas le secrétariat ? » alors qu'elle ne me connaissait même pas. Du coup, je croyais qu'il n'existait que ces trois branches de métiers : vente pour les garçons, secrétariat pour les filles et la filière générale pour les meilleurs »²²⁴.

ETUDE MISSIONS-LOCALES / MRIE 2011 : « ENTRE ECOLE ET MISSION LOCALE »

Une étude sur les jeunes décrocheurs avant leur arrivée en Mission Locale

Dans le cadre du Plan Régional de Lutte contre le décrochage scolaire de la région Rhône-Alpes, les travaux présentés par le cabinet Geste et le Prao lors de la mission d'observation du Plan ont souligné l'importance d'un délai « d'errance » ou de « latence » entre le moment du décrochage scolaire et le contact avec une Mission Locale²²⁵. Ce temps est aujourd'hui, pour les professionnels, une sorte de « trou noir », que personne ne sait réellement appréhender. L'Animation Régionale des Missions Locales a fait part à la MRIE de son souhait de mieux connaître cette période que traversent de nombreux jeunes afin de pouvoir mieux adapter leur action à leurs besoins. Qu'est ce qui se joue, se gagne, se perd ? Quels sont les besoins de ces jeunes ? Pour la MRIE, cette étude est aussi l'occasion d'approfondir son expertise sur le décrochage scolaire suite aux travaux menés sur le sujet²²⁶.

L'élaboration et la passation d'un questionnaire ont été réalisées de janvier à avril 2011. Le questionnaire aborde les thèmes suivants : situation socio-familiale du jeune, travail / formation, activités et liens sociaux, conditions de vie, attentes formulées vis-à-vis des Missions Locales et projets pour l'avenir. Ce sont les jeunes décrocheurs ayant connu une période de latence d'au moins un an et qui se sont inscrits récemment dans une Mission Locale qui ont été interrogés. Un jeune est considéré comme « décrocheur » lorsqu'il a quitté l'école sans avoir eu son BEP/CAP (pour les jeunes en voie professionnelle) ou qu'il n'a pas eu son bac (pour les jeunes en voie générale)²²⁷. Nous livrons ici les premiers résultats²²⁸ de l'enquête réalisée auprès de 58 jeunes²²⁹.

Premiers éléments de synthèse de l'enquête par questionnaire

Les jeunes consultés sont majoritairement nés entre 1989 et 1992, et ont donc entre 18 et 22 ans. A quelques exceptions près, ils n'ont pas d'enfants et ne sont pas mariés. Pour la plupart, ils vivent au domicile parental. On note une forte opposition concernant les ressources des jeunes : si la majorité vit avec moins de 53€ par mois, trois jeunes sur dix disposent de plus de 500€ mensuels. Par ailleurs, un tiers des jeunes n'ont pas de mutuelle ou « ne savent pas ». A la question : « quand vous étiez malade, êtes vous allé(e) voir le médecin ? », 16% n'y vont « jamais », 14% s'y rendent « toujours » et 70% entre « parfois » et « souvent ».

Il apparaît que le temps de latence (pouvant aller jusqu'à 7 ans) est de moins de 3 ans pour près des deux tiers d'entre eux. Durant cette période de latence, plus de la moitié des jeunes ne se sont pas sentis soutenus par une personne proche, et plus de la moitié n'ont pas été aidés par un professionnel. Qu'en est-il de leur quotidien ? Pour presque deux tiers de ces jeunes « les journées paraissent longues ». Seulement 58% ont pratiqué une activité encadrée (sportive, artistique, etc.). Parmi eux, on note que les activités sportives sont privilégiées.

Avant l'inscription en Mission Locale, plus de six jeunes sur dix ont connu le monde du travail. Le type d'emploi effectué durant cette période est généralement un CDD. L'expérience professionnelle de ces jeunes a, bien souvent, duré plus de 6 mois (pour 61% des jeunes qui ont travaillé). A l'inverse, seuls un quart des jeunes ont suivi une formation, qu'elle soit de courte durée ou non.

Quels sont les attentes des jeunes au début de leur suivi ? Une majorité semblait attendre autre chose des Missions Locales. Cependant, leur inscription a souvent eu un effet bénéfique sur leur moral : 66% des jeunes disent se sentir « bien » ou « très bien » après leur passage en Mission Locale, contre 41% avant. De plus, presque tous (91%) se sentent aussi bien ou mieux depuis que le suivi a commencé. Ce dernier chiffre peut être corroboré par le constat que pratiquement tous ces jeunes ont des projets pour cette année.

²²⁴ Idem.

²²⁵ 28 mois en moyenne, 31 mois et plus pour un peu plus du tiers des jeunes décrocheurs inscrits en Mission Locale : données extraites des chiffres clefs 2009 des Missions Locales Rhône-Alpes.

²²⁶ Démarche de réflexion croisée sur le décrochage scolaire : cf. Dossier de la MRIE 2008 « réflexion croisée parents, professionnels ».

²²⁷ Selon le décret n° 2010-1781 du 31 décembre 2010.

²²⁸ Seuls les résultats des questions fermées ont été pris en compte.

²²⁹ 8 Missions Locales (ML) ont participé à l'enquête : ML du Genevois, ML de Lyon Bachut, ML de Rhône-Sud-Est, ML de Vaulx-en-Velin, ML de Grenoble, ML de la Moyenne Vallée du Rhône, ML d'Alpes Sud Isère, ML du Sud-Ouest Lyonnais.

Les résultats de l'étude en quelques chiffres²³⁰ ...

Qui sont les jeunes interrogés ?

- 52% sont des hommes
- 71% ont entre 18 et 22 ans
- 14% ont des enfants
- 5% sont mariés
- 44% ont bénéficié d'un accompagnement renforcé
- 19% ont connu une autre Mission Locale avant celle-ci

Que faisaient-ils avant l'inscription en Mission Locale ?

- 62% ont travaillé
- 26% ont suivi une formation
- 63% ont trouvé leurs journées longues
- 48% n'ont pratiqué aucune activité encadrée
- 35% sont partis plus d'un mois à l'étranger

Quelle était leur situation ?

- 62% ont habité chez leurs parents, 21% à leur propre domicile
- 53% ont vécu avec moins de 50€ par mois, contre 30% avec plus de 500€ par mois
- 24% n'ont pas de complémentaire santé et 12% « ne savent pas »
- 16% ne sont jamais allés voir le médecin en cas de maladie, 14% y sont toujours allés, et 70% « parfois » ou « souvent »

De quel soutien ont-ils bénéficié ?

- 48% se sont sentis soutenus ou aidés par quelqu'un
- 49% ont été aidés par au moins un professionnel

Quelles attentes vis-à-vis des Missions Locales ? Quels projets ?

- 56% trouvent que la Mission Locale n'a « pas du tout » ou « pas complètement » répondu à leurs attentes
- 93% ont élaboré des projets pour cette année

L'intégralité des résultats sera présentée dans un prochain Dossier de la MRIE qui sortira fin 2011.

L'enquête par questionnaire pourra être complétée par des entretiens en face à face avec des jeunes concernés ...

Cette « intuition », partagée par de nombreux jeunes, selon laquelle l'égalité des chances n'est qu'un concept qui ne les concerne pas, est confirmée par différentes sources. Par exemple, concernant les jeunes qui se présentent dans les missions locales, « on nous demande d'évaluer nos résultats sur les résultats à l'emploi. Mais se demande-t-on le pourcentage des jeunes avec qualification que l'on reçoit ? 40% maximum (60% de jeunes sans qualification ni diplôme). Il serait plus pertinent d'évaluer des résultats à l'emploi sur ces 40% qualifiés. Et encore, à condition d'interroger quelle qualification ? Quel diplôme ? Par exemple, un jeune qui arrive avec un CAP, mais qui arrive en disant qu'il a été mal orienté, que ça ne l'intéresse pas, est compté parmi les 40% de jeunes qualifiés, mais sans pour autant être orienté dans un parcours d'emploi. Et ces jeunes-là sont très nombreux »²³¹. **En mai 2010, la Cour des comptes notait aussi les inégalités existantes**, puisque l'échec scolaire touche plus violemment les jeunes issus des familles défavorisées. D'ailleurs, pour les 15-19 ans, chômage et échec scolaire vont de pair. Selon le Conseil d'Orientation pour l'Emploi, en termes de chômage, en 2009, environ 180 000 jeunes de moins de 20 ans (95 000 garçons et 85 000 filles) sont au chômage, sur 3,7 millions de jeunes de moins de 20 ans ; les trois millions et demi restants sont quasiment tous en formation, y compris les quelques 420 000 « en emploi » (260 000 garçons, 160 000 filles), qui sont, pour la plupart, apprentis.

²³⁰ Les pourcentages sont calculés sur le nombre de répondants aux questions.

²³¹ Entretien avec un directeur de mission locale, 07-2010

LES INÉGALITÉS SOCIALES DANS LA RÉUSSITE SCOLAIRE
EXTRAITS DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES,
L'ÉDUCATION NATIONALE FACE À L'OBJECTIF DE LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES — MAI 2010

Le rapport note « un échec persistant du système scolaire à conduire à la réussite tous les élèves qui lui sont confiés. Alors que, selon les objectifs fixés par la loi, **l'enseignement scolaire vise à donner à tous les élèves un « socle commun de connaissances et de compétences » à l'issue de la scolarité obligatoire, à leur assurer « une qualification reconnue », et à « contribuer à l'égalité des chances », aucun de ces objectifs n'est atteint aujourd'hui.**

Une proportion considérable d'élèves - de l'ordre de 20% - ne maîtrise pas les compétences de base en lecture au terme de la scolarité obligatoire. De nombreux jeunes quittent le système scolaire sans diplôme : en 2007, 18% des jeunes âgés de 20 à 24 ans n'avaient ni baccalauréat, ni brevet d'études professionnelles, ni certificat d'aptitude professionnelle. Enfin, **de fortes inégalités sociales subsistent dans le système éducatif** : 18% des élèves issus d'un milieu social défavorisé obtiennent un baccalauréat général contre 78% pour les élèves de familles favorisées. [...]

- Ainsi, par exemple, l'évaluation-bilan menée en 2008 pour les mathématiques montre que, dans le secteur public, la proportion des collégiens de 3^{ème} ne maîtrisant pas les acquis attendus est de 81,4% dans l'éducation prioritaire, contre 70,4% en dehors ; la proportion des élèves en grande difficulté y est par ailleurs de 20,6%, contre 14,3%.
- De même, l'indicateur de la loi de finances mesurant le pourcentage des élèves scolarisés maîtrisant les compétences de base en français est, en 2008, inférieur de 38% dans les établissements relevant d'un « *réseau ambition réussite* » au pourcentage atteint dans les autres établissements.

C'est le processus scolaire lui-même qui, de ce fait, est mis en cause du point de vue de son impact sur l'égalité des chances : les élèves des milieux sociaux les plus défavorisés sont beaucoup moins nombreux à suivre des cursus scolaires sans redoublement, à intégrer les filières d'enseignement général, ou à obtenir des diplômes. D'autres inégalités de réussite, selon le sexe et les territoires notamment, demeurent également importantes. Enfin, les enquêtes menées par l'OCDE montrent que les élèves français sont parmi ceux qui expriment le plus d'anxiété vis-à-vis de l'institution scolaire et éprouvent le moins d'attachement à l'égard de leur établissement.

En d'autres termes, si, depuis de nombreuses années, la lutte pour la réussite de tous les élèves constitue un impératif affirmé par les réformes des ministres successifs de l'éducation nationale, elle n'est pas parvenue à prendre corps dans la réalité de l'enseignement scolaire [...]

Ces constats montrent la progression que doit encore accomplir l'institution scolaire pour jouer pleinement son rôle dans le sens d'une plus grande égalité des chances.

Au-delà de la rupture scolaire, les parcours de ces jeunes sont faits de nombreuses autres ruptures, plus ou moins définitives. « *La précarité c'est aussi une précarité de liens, familiaux et autres. Il y a une pression incroyable sur ces jeunes pour qu'ils réussissent, alors quand ils se cassent les dents personne ne les ramasse* »²³². Propos confirmé par J. Costa-Lascoux pour laquelle « *en France, les jeunes ont peu le droit à l'erreur, il n'y a pas de seconde chance* », en particulier lorsqu'on est issu d'un milieu populaire. Une étude²³³ montre en effet que pour les jeunes issus de l'aristocratie, les échecs ou les expériences qui paraîtraient négatives à d'autres sont vécues comme étant enrichissantes et constructives. Par exemple, nombre d'entre eux choisissent des emplois de représentations ou de relations sociales, sans pour autant avoir réussi leur parcours scolaire.

Cette précarité de liens est unanimement constatée : « *plus de la moitié des jeunes en errance qui passent chez nous*²³⁴ *ont connu des mesures protection de l'enfance (Aide sociale à l'enfance ou Commission départementale d'éducation spécialisée). Souvent leur seul lien affectif, c'est leur chien, et ils sont tout-à-fait conscients que c'est à la fois un lien et un motif*

²³² Réunion de veille, 29-03-2011

²³³ Revue Agora débats/jeunesses, INJEP, Paris, l'Harmattan, n°53, 2009

²³⁴ Voir « Jeunes en errance « le PAEJ 3Chocolat chaud » : recrée des liens, une tentative de réponse », p. 170

d'exclusion (des lieux d'hébergement par exemple) »²³⁵. « On est de plus en plus interrogés par les 18-25 ans avec la fin des contrats jeunes majeurs ASE. A 18 ans, ils sont réputés savoir tout faire. On retrouve des jeunes hébergés en collectivité depuis des années, qui du jour au lendemain se retrouvent tout seuls, sans rien. Nous, on évite de les mettre dehors, mais on fait quoi avec eux ? Le pire c'est quand les jeunes arrivent placés à 16-17 ans, on commence quoi avec eux quand on sait qu'à 18 ans c'est fini ? Ce n'est pas parce qu'on a 18 ans qu'on sait tout faire, pourquoi un gamin ASE saurait mieux se débrouiller que nos propres enfants ? »²³⁶. « Sur une vingtaine de jeunes mamans accueillies avec leurs enfants, seules deux ont encore des liens avec leur famille »²³⁷.

L'ensemble de ces ruptures engendre chez ces jeunes un très fort sentiment d'insécurité. Eric Marlière, sociologue qui étudie depuis des années la vie des jeunes de « cités », confirme ce lien entre précarité, ruptures et insécurité. « *Si des jeunes ont un réel sentiment d'insécurité, c'est bien ceux des cités, insécurité physique face à la police, insécurité politique face à une situation qu'ils perçoivent comme agressive, insécurité morale pour ceux qui n'osent pratiquer leur religion, insécurité d'intégration car ils sont les premiers que « l'on vient fouiller », insécurité financière au vu de leur difficulté à trouver un emploi »²³⁸.*

Face à ces ruptures et insécurités, certaines réactions « défensives » apparaissent, telles que par exemple un rapport d'attachement fort au territoire. Contrairement à certaines idées reçues, les pratiques des jeunes en situation de précarité dans le milieu rural sont très proches de celles des jeunes en situation de précarité dans les quartiers populaires urbains. Avec une différence de taille tout-de-même, rappelée par le maire d'un petit village de 5000 habitants (aussi Président de la mission locale)²³⁹ : « *Un jeune de ce territoire, il est très attaché à sa terre. Du coup, il est peu mobile, à la fois physiquement et culturellement, ce qui pour la mission locale est un vrai problème. [...] Au bout du bout ils restent parce qu'ils espèrent pouvoir y faire leur trou. Et nous notre rêve, c'est leur permettre de rester parce que la démographie dans ces terres rurales est fragile voire même plus et que du coup, la fuite des jeunes est quand même une problématique à laquelle il faut qu'on s'attache ».*

Dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires, la mobilité est une valeur quand on en a les moyens et qu'elle est volontaire. Sinon, **les jeunes préfèrent bénéficier des solidarités du milieu dans lequel ils sont nés.** Florian, 20 ans qui vit dans un petit village à la limite du Rhône et de la Saône et Loire illustre bien cette réalité²⁴⁰ : « *si on n'a pas le choix on partira, mais on va attendre parce que nous c'est ici notre vie ; et si on part, on reviendra après.* ». Les professionnels du Comité local pour le logement autonome des jeunes (Claj) de Saint-Priest font le même constat : « *les jeunes sont très attachés à leur territoire, ils n'ont pas du tout envie d'aller sur Lyon, contrairement aux idées reçues. Dans le cadre du Droit au logement opposable (DALO) par exemple, les jeunes sont très exigeants parce qu'ils veulent être sur leur territoire, et avec le DALO il y a obligation d'accepter la proposition faite. Souvent quand ils savent ça, les jeunes refusent de faire le dossier. Le Claj pratique donc le DALO comme un outil à ne pas systématiser tant que le jeune n'est pas conscient de tous les tenants et aboutissants »²⁴¹. De même à la résidence sociale des Apprentis d'Auteuil à Vaulx-en-Velin, « *la plupart du temps, les jeunes sont relogés dans le parc social sur Vaulx-en-Velin »* ou dans le quartier Mermoz du 8^{ème} arrondissement de Lyon : « *Mermoz est un territoire qui a une identité forte ; les personnes qui y vivent depuis longtemps redoutent de devoir le quitter s'ils devaient être relogés par exemple. Ils y ont leurs repères. La population de Mermoz est globalement attachée à son quartier, les jeunes ne font pas exception »²⁴².* Eric Marlière a*

²³⁵ Réunion de veille, 29-03-2011

²³⁶ Idem.

²³⁷ Résidence sociale Saint Bruno, Vaulx-en-Velin

²³⁸ Eric Marlière, « La France nous a lâchés ! Le sentiment d'injustice chez les jeunes des cités », Fayard, février 2008.

²³⁹ Cf : « Précarité : les jeunes en rase campagne », émission de France culture diffusée le 23.10.2010

²⁴⁰ Cf : « Précarité : les jeunes en rase campagne », émission de France culture diffusée le 23.10.2010

²⁴¹ Réunion de veille du 29-03-2011

²⁴² Projet du centre social Mermoz 2011-2014

beaucoup questionné cette notion de territoire pour les « jeunes de cité », enfants d'ouvriers et d'immigrés. Il note en particulier que « *la transformation urbanistique ainsi que la rénovation des cités remettent en cause la présence de ces jeunes dans le quartier qui les a vus naître et grandir. Ces jeunes perdent les repères territoriaux passés (traces physiques de l'espace ouvrier) et ne peuvent se projeter dans l'avenir (arrivée des activités tertiaires et de bureau). Le territoire devient alors pour eux le support de pratiques identitaires mais également le soutien de modes de sociabilités communes où l'on note une mise à distance des travailleurs sociaux, des résistances envers les acteurs politiques voire des formes de défiance vis-à-vis de la police* »²⁴³.

2. UNE JEUNESSE QUI S'ENNUIE, EN DESESPERANCE

Globalement, **ce qui ressort d'échanges formels comme informels avec des jeunes en situation de précarité est un sentiment d'ennui profond**. Dans l'enquête réalisée par la MRIE auprès de jeunes décrocheurs, 63% disent qu'ils « trouvent les journées longues » (cf. « Etude Missions Locales / MRIE 2011 : entre Ecole et Mission Locale », p. 147). Dans les banlieues populaires comme dans les zones rurales, les jeunes s'ennuient. « *Pour certains jeunes, le milieu festif ça peut être la bagnole sur le parking le samedi soir parce qu'on n'a pas de sous* »²⁴⁴. Souvent, ces jeunes disent « y'a rien à faire ». Face à ce constat lapidaire, de nombreux acteurs de terrain rétorquent que des activités sont organisées pour eux, mais qu'ils n'y participent pas. Peut-être parce qu'à 18-20 ans, on est moins sensible aux « activités organisées pour nous » qu'à 8 ou 12 ans ? Peut-être parce qu'on a envie d'autre chose que d'être occupé ? « *Tu sais des fois ils organisent des séjours avec des jeunes. Il y a 5 jeunes pour 7 animateurs. Ils nous prennent pour des cons ou quoi ?* »²⁴⁵.

Face à cet ennui, certains jeunes de quartier populaire multiplient les séjours de vacances « au bled » ou dans des destinations low cost. Eric Marlière fait le même constat : « *Ces jeunes subissent une forte sous-prolétarianisation en France. Ce statut vécu comme dégradant est à la fois compensé et amplifié, lors des voyages à l'étranger, par un statut de « petit bourgeois » en raison de leurs moyens relativement élevés lorsqu'ils sont « au bled » ou dans d'autres pays où le coût de la vie est peu élevé* ».

Cet ennui vécu accentue sans doute la conscience déjà aigüe que ces jeunes ont d'une certaine reproduction sociale. « *Sans diplôme, de toute façon faut pas se leurrer, t'as rien, t'auras jamais rien. T'es un galérien, c'est tout* ».

²⁴³ Les « jeunes de cité », Territoire et pratiques culturelles, revue Ethnologie française, 2008/4, vol. 38

²⁴⁴ Avenir santé, réunion de veille 29-03-2011

²⁴⁵ Echange avec des jeunes de deux quartiers populaires de la banlieue lyonnaise



JEUNES, « RICHES » ET « PAUVRES » – PROCESSUS DE SOCIALIZATION
IN : REVUE AGORA DEBATS/ JEUNESSES, INJEP, PARIS, L'HARMATTAN, N°53
SYNTHESE

Les codes sociaux de l'intégration dans le monde du travail restent désespérément marqués par l'obtention d'un diplôme. La construction sociale du système scolaire conduit les uns, parmi les plus favorisés et les plus diplômés, à s'intégrer durablement dans l'emploi à partir de l'âge de 30 ans, et les autres, de milieu populaire, plus pauvres et moins diplômés, à errer avec des emplois instables et précaires.

Par exemple, l'expérience observée auprès de jeunes ayant poursuivi leur scolarité dans des établissements en ZEP puis faisant l'expérience de la préparation aux grandes écoles met l'accent sur les paradoxes de la situation de « déplacement ». L'impossible rapprochement est consacré même en situation de réussite aux concours. Les reçus aux concours doivent en permanence refaire la preuve de leur réussite scolaire, laquelle passe par des mises à l'épreuve sociales ainsi que par l'absence d'invitations aux sorties du week-end entre élèves. Dans leur quartier d'origine, ces jeunes doivent faire attention à leur comportement pour rester « la même personne ». La réussite peut être interprétée comme une trahison par les pairs ou la famille, susceptible de se retourner contre eux.

Il se confirme que l'école et le travail contribuent à la reproduction sociale de classe ; les stratégies pour s'affranchir des schémas convenus restent néanmoins possibles dans des espaces sociaux extérieurs, militants, de réseaux, d'inventivité sociale collective.

Cette conscience d'une certaine reproduction sociale, les jeunes l'expriment souvent à travers le vocable de la discrimination. Des adultes habitant le quartier des Minguettes rapportent des situations vécues par leurs jeunes²⁴⁶ : « *le CV anonyme c'est trop violent : c'est quand il se retrouve en face de la personne que le jeune sait qu'il n'est pas pris à cause de son origine (quartier, immigration...)* ». [Un policier à un jeune] « *T'habites Boulevard Lénine et t'es blanc ?* », [un enseignant à un jeune] « *Tu les sors d'où tes Nike ? Elles sont tombées du camion ?* ». Pour finalement s'interroger : « *les jeunes ils se prennent ça en pleine face, qu'est-ce que tu veux qu'ils fassent ?* ».

Dans la bouche des jeunes, souvent discrimination rime d'abord avec issu de l'immigration. Toutefois, ils font régulièrement le constat que des jeunes « blancs » habitant le même quartier subissent les mêmes exclusions. Il semble en effet que la discrimination soit d'abord sociale avant d'être raciale. Il n'y a pas que votre nom ou votre âge qui vous handicapent dans vos recherches d'emploi par exemple. Selon le rapport du cabinet Deloitte, remis en juillet 2010 au ministre de l'immigration Eric Besson, vivre dans un quartier sensible peut également vous causer du tort face à un recruteur. Le cabinet Deloitte préconise ainsi d'introduire le lieu de résidence dans la liste des critères de discrimination définis par la loi du 16 novembre 2001.

²⁴⁶ Propos recueillis par la MRE



LA HALDE ET ATD QUART MONDE DEGAGENT DES PISTES DE REFLEXION COMMUNE EN VUE DE LA RECONNAISSANCE DE LA DISCRIMINATION POUR CAUSE DE PAUVRETE

Une discrimination est un refus d'accès à un bien ou à un service (un logement, un emploi, un soin, l'école...) fondé sur un critère interdit par la loi. Il existe actuellement 18 critères de discrimination : l'âge, le sexe, l'origine, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, à une nation, à une race, l'apparence physique, le handicap, l'état de santé, l'état de grossesse, le patronyme, les opinions politiques, les convictions religieuses, les activités syndicales.

La discrimination pour cause de pauvreté est déjà réprimée ailleurs, par la loi ou la jurisprudence : en Belgique et au Québec, et par plusieurs traités internationaux. L'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme interdit également la discrimination pour origine sociale. Pour rendre cet article 14 applicable en France, il faudrait que notre pays ratifie le protocole additionnel 12 de cette Convention.

Un autre critère de discrimination est à l'étude en France : la discrimination territoriale, ou « discrimination à l'adresse ». Suite à plusieurs saisines, la HALDE a reconnu l'existence de discriminations à l'adresse et a recommandé de lutter activement contre celles-ci dans le domaine de l'emploi. Ce serait le 19e critère de discrimination reconnu.

La discrimination territoriale est un aspect important sur lequel il faut avancer, mais ce n'est pas le seul. Il faut citer aussi d'autres aspects visibles de la pauvreté qu'il devrait être interdit d'utiliser pour refuser un bien ou un service : être bénéficiaire de l'aide sociale, avoir été dans une institution de l'aide à l'enfance, avoir un nom de famille connu des services sociaux, etc.

Reconnaître la discrimination pour origine sociale aurait un effet dissuasif sur des refus de biens ou de services auxquels sont confrontés les plus démunis. Dans sa délibération n°2011-121 du 18 avril 2011, **la Halde regrette d'ailleurs que le critère de l'origine sociale n'apparaisse pas dans le dispositif national de lutte contre les discriminations.** Elle demande au gouvernement de mener une réflexion sur l'intégration du critère de l'origine sociale dans la liste des critères prohibés et sur les modalités de prise en compte des préjugés et stéréotypes dont souffrent les personnes en situation précaire. En effet, lorsque l'on saisit la HALDE au sujet d'une discrimination reconnue, la HALDE peut saisir le Procureur de la République afin que des poursuites soient engagées à l'encontre de l'auteur de la discrimination (on peut aussi saisir soi-même le Procureur de la République directement auprès du Tribunal de Grande Instance). La HALDE peut aussi adresser une amende à l'auteur de la discrimination et obtenir une indemnisation pour la victime.

Sources : Délibération de la HALDE n°2011-121 du 18 avril 2011, et ATD – Quart-Monde, Feuille de route n°401, décembre 2010

De fait, force est de constater que les jeunes utilisent le mot « humiliation » de plus en plus fréquemment pour décrire leur situation. Les premiers éléments de la recherche Expert'cité²⁴⁷ montrent combien ce terme est récurrent dans la description faite par les jeunes de leur relation au travail. Jacqueline Costa-Lascoux, sociologue, fait le même constat dans son ouvrage, *L'humiliation, les jeunes et la crise politique*²⁴⁸ : « les jeunes ne sont pas seulement sensibles aux inégalités, elles existent, elles se creusent comme on dit, pas seulement aux injustices, mais ils utilisent le terme humiliation, c'est-à-dire une atteinte à leur dignité ».

L'ensemble de ces éléments, réalités concrètes d'exclusion du marché de l'emploi, d'exclusion du logement, ennui profond, sentiment de discrimination, absence de perspectives de changement... conduit les jeunes de plus en plus vers le repli sur soi, voire la désespérance. « Les jeunes hommes célibataires de moins de 25 ans, ils savent qu'on ne va pas leur trouver de solutions, qu'ils ne sont prioritaires selon aucun critère, alors ils disparaissent. Depuis que le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) est devenu un CHRS mères-enfants, les

²⁴⁷ Voir p. 139

²⁴⁸ Editions de l'Atelier, 2008

hommes disparaissent. Du coup, même les chiffres sont biaisés de ce point de vue, puisqu'ils ne viennent plus nous voir : on peut dire qu'on en voit moins, mais pas qu'ils sont moins nombreux en situation difficile »²⁴⁹. « On parle des pères absents, mais qui les fait exister ? Dès qu'il y a une grossesse, l'inquiétude est toute entière tournée vers la mère. Les offres d'hébergement sont tellement spécifiques : mères-enfants, hommes seuls de moins de 30 ans ou de plus de 30 ans... Où trouve-t-on asile aujourd'hui en France ? »²⁵⁰. « Il faut arrêter de dire que les jeunes ne veulent rien faire, la réalité c'est que l'emploi est raréfié, qu'il y a une concurrence entre les jeunes étudiants qui travaillent et les jeunes en insertion »²⁵¹. « Pour les jeunes en milieu rural, la raréfaction de l'emploi est l'une des premières difficultés. Les autres difficultés identifiées sont la monoparentalité, l'endettement et l'addiction. Finalement, ces jeunes semblent avoir les mêmes problèmes que les jeunes des cités : pas de formation (et ils n'en ressentent que difficilement la nécessité), absence d'équipements sociaux, problème de logement (manque de logements sociaux) et de mobilité (insuffisance des transports publics). Ils manifestent également leurs difficultés sous la forme d'un repli sur soi. »²⁵².

3. DES JEUNES DE PLUS EN PLUS FRAGILES PSYCHIQUEMENT ET DE PLUS EN PLUS ISOLES

« Ce qui nous tue c'est la solitude ! D'où l'importance des propositions (théâtre...) des associations qui permettent de rompre l'isolement. C'est un cercle vicieux. Si on n'a pas ces liens qui nous sortent de cela, ça devient très compliqué. »²⁵³.

L'ensemble des acteurs consultés insistent sur cette tendance à l'isolement et à la fragilité psychique, croissante ces dernières années. « Depuis un an ou deux, on est amené à interner un jeune tous les deux mois au Vinatier en moyenne, souvent des jeunes en décompensation. Avant, c'était un ou deux jeunes par an au maximum. Ces jeunes vivent avec tellement d'angoisse, souvent tellement seuls »²⁵⁴. Dans les quartiers populaires aussi, l'isolement semble se radicaliser : « les plus jeunes, on ne les voit plus. Les pieds-de-tour c'est fini, ils sont chez eux devant leur ordinateur, sur facebook ou à jouer à des jeux en réseau. C'est sûr c'est nettement plus calme, pour certains c'est signe d'une situation améliorée ; pour ma part je ne trouve pas que les jeunes vont mieux, au contraire, je suis très inquiet »²⁵⁵. Cette inquiétude est partagée par des conseillers dans les missions locales : « Ces manifestations de fatalisme, d'apathie, de résignation, de passivité voire de soumission, inquiètent aussi quant à notre représentation de la jeunesse et de son élan vital »²⁵⁶.

Les conséquences extrêmes de ces comportements sont d'ores et déjà visibles. Dans l'étude des missions locales de la région sur la santé mentale des jeunes²⁵⁷, il apparaît que 25% des jeunes en insertion ont déjà fait une tentative de suicide. Jacqueline Costa-Lascoux rappelle que la France est le premier pays en ce qui concerne le suicide des jeunes et les pratiques addictives : « il y a quand même une désespérance avec tous les problèmes de santé physique mais aussi santé psychique qui ne vous préparent pas du tout à être compétitif sur le marché du travail »²⁵⁸. Effectivement, des acteurs de terrain notent combien la consommation de produits chez les jeunes est de plus en plus liée à un sentiment de mal-être et de moins en moins à une socialisation conviviale : « la consommation de produits, c'est pour sortir de leur coquille, elle est souvent liée à des comportements violents, sur eux-mêmes, parfois sur les

²⁴⁹ Réunion de veille du 29-03-2011

²⁵⁰ Réunion de veille, 29-03-2011

²⁵¹ Un directeur de mission locale, réunion de veille du 27-01-2011

²⁵² Cf. : « Précarité : les jeunes en rase campagne », émission de France culture diffusée le 23.10.2010

²⁵³ Rencontre départementale du Rhône, 18-06-2010

²⁵⁴ Un directeur de FJT, réunion de veille 27-01-2011

²⁵⁵ Réunion de veille, 27-01-2011

²⁵⁶ Groupe régional santé des missions locales, 24-03-2011

²⁵⁷ Voir encadré « Bien-être, mal-être ? Mieux vous connaître », la souffrance psychique et la santé mentale des jeunes en insertion, p. 179

²⁵⁸ Cf. : « Précarité : les jeunes en rase campagne », émission de France culture diffusée le 23.10.2010

autres »²⁵⁹. Et effectivement, **la question de la santé chez les jeunes, en particulier quand ils connaissent des situations de précarité, semble se dégrader.** « *En zone rurale, tous les jeunes que nous avons rencontrés ont ou ont eu récemment un problème de santé, souvent lié à un problème financier, à des difficultés à prendre rendez-vous, surtout quand on ne sait pas quand on va bosser* »²⁶⁰. Les professionnels engagés avec des jeunes en errance font le même constat : « *aujourd'hui on voit des jeunes développer des maladies apparentées avant à la grande clochardisation des 40-50 ans : des cirrhoses, des maladies pancréatiques. Aussi parce qu'ils consomment des produits peu compatibles avec l'alcool, y compris les produits de substitution* ».

Cet isolement se traduit aussi par des rapports parfois difficiles avec les travailleurs sociaux. La perception de la pratique du travail social par les jeunes se révèle souvent négative. « *Souvent, il faut que j'accompagne physiquement le jeune, et de plus en plus. Ils ont toujours l'impression d'être mal reçus* »²⁶¹. Par exemple, pour certains jeunes, les éducateurs ont un salaire correct mais ne feraient rien pour améliorer concrètement la situation des jeunes : « *ils sont marrants, ils sont juste là pour boire un café, poser des questions et toucher une barre à la fin du mois* ». Certains jeunes se sentent fortement épiés, surveillés par des professionnels, payés plus selon eux pour les canaliser que pour les aider à améliorer leur situation. A ce niveau, le mélange de plus en plus dénoncé par les travailleurs sociaux eux-mêmes entre des missions de contrôle et des missions d'accompagnement contribue à renforcer ce sentiment de méfiance, voire de rupture, de la part des jeunes.

Eric Marlière²⁶² établit le même constat dans un quartier de Gennevilliers : « *Pour les trentenaires, l'éducateur symbolise la présence de la société, juge sous couvert d'idéologie républicaine et répressive alors que pour la cohorte suivante, il est perçu comme un profiteur et un opportuniste qui reste caché dans son bureau, payé à boire des cafés. Mais derrière cette vision inquiète des interventions publiques se cache un profond sentiment d'injustice et d'inégalité chez ces jeunes qu'ils soient diplômés, salariés, délinquants, dans une situation d'échec ou de galère. Dans ce quartier aujourd'hui très calme, il apparaîtrait que la rupture entre jeunes et institutions soit entamée et consommée de manière définitive.* »

4. LA QUESTION DE PLUS EN PLUS CRUCIALE DE LA RELATION

« *Ce n'est pas en s'attachant à ses difficultés qu'on aide une personne, mais c'est en s'attachant à une personne qu'on l'aide à résoudre ses difficultés* »²⁶³

Dans le contexte décrit plus haut, plus que jamais, **la question du lien social et de l'action collective est un enjeu majeur.** Les jeunes y sont les premiers sensibles : « *quand on rentre au FJT Vilette à Part-Dieu, ce qui me frappe le plus c'est l'accueil. Il y a de la convivialité, l'administration parle avec les jeunes* »²⁶⁴. « *Alexandre [président du Conseil de la Vie Sociale] pose souvent des questions. C'est important d'avoir un lien comme le CVS qui permet un échange avec la direction* »²⁶⁵. Les professionnels en lien direct avec les jeunes abondent en ce sens : « *c'est important d'abord qu'il y ait du lien. Il y a des personnes qui sont tellement en souffrance qu'elles ne peuvent pas d'emblée saisir une proposition* »²⁶⁶. « *On a créé un spectacle vivant sur la place des jeunes dans la société. Le bilan qu'on en tire c'est que quatre*

²⁵⁹ Réunion de veille 29-03-2011

²⁶⁰ Cf : « Précarité : les jeunes en rase campagne », émission de France culture diffusée le 23.10.2010

²⁶¹ Réunion de veille, 29-03-2011

²⁶² « Les rapports entre " jeunes de banlieue " et institutions républicaines : entre distance, méfiance et défiance dans le territoire de la cité », 2006.

²⁶³ Carl Rogers : (1902-1987), psychologue humaniste américain. Il a surtout œuvré dans le champ de la psychologie clinique.

²⁶⁴ Rencontre départementale du Rhône, 18 juin 2010

²⁶⁵ idem

²⁶⁶ idem

jeunes en situation de grande précarité retrouvent une convivialité avec d'autres jeunes et prennent dans le cadre de ces ateliers artistiques la parole autrement. On s'attendait à ce qu'ils parlent de leurs problématiques et on s'est aperçu qu'ils n'en avaient pas forcément envie, mais plutôt d'en sortir par l'imaginaire»²⁶⁷. « Les activités culturelles c'est un tremplin, ça fait sortir de la bulle mais il y a aussi d'autres attentes par rapport à l'emploi, au logement. Quand les professionnels font de l'accompagnement à l'emploi sans emploi, de l'accompagnement au logement sans logement ... »²⁶⁸.

En ce sens, trois foyers de jeunes travailleurs expérimentent actuellement un outil d'évaluation des parcours des jeunes qu'ils accompagnent. Les premiers résultats montrent que l'accompagnement individuel ne porte de fruits qu'à partir du moment où le jeune a construit une relation sociale positive au sein du foyer, que ce soit avec un autre jeune ou avec un adulte. Il semble que plus le jeune cumule de difficultés plus ce constat se vérifie. Ainsi, **l'établissement de la relation sociale serait la condition préalable à un accompagnement individuel réussi, et non son corolaire, encore moins son résultat.**

HABITAT JEUNE²⁶⁹ EXPERIMENTE UN OUTIL D'ÉVALUATION DES PARCOURS DES JEUNES

Devant le constat que l'évaluation devient une norme dans l'action sociale, et plus globalement dans l'ensemble de la société, l'idée d'Habitat Jeune était **d'évaluer en fonction de critères qui leur semblaient faire sens par rapport au vécu des jeunes plutôt que de se voir proposer des critères d'évaluation définis en fonction d'autres logiques.** Depuis 2 ans, Habitat jeune expérimente donc un outil pour évaluer le parcours des jeunes qui leur sont confiés.

La gestation de cet outil s'est faite dans la durée et à partir de plusieurs sources de connaissance. Tout est parti du travail de doctorat en sociologie de Norbert Granget, directeur actuel de l'association, à partir duquel ont été définies les trois grandes catégories d'événements ayant une influence sur la vie du jeune :

- « Rapport à la société » (droits et devoirs, moyens financiers, scolarité et emploi).
- « Liens sociaux » (affirmation de soi, réseau d'interrelation, aptitude au changement).
- « Conditions de vie » (santé, nourriture-vêtements, logement, transport).

Ces catégories ont été ensuite affinées par les équipes éducatives à partir de leur pratique, pour les rendre plus concrètes et afin que les éducateurs en charge des suivis puissent se les approprier facilement. L'ensemble de cette réflexion a abouti à la création d'un outil informatisé fonctionnant en plusieurs étapes :

1. chaque fois qu'un éducateur a un rendez-vous avec un jeune, il en fait un compte-rendu écrit sur l'intranet en prenant soin de noter dans quelle catégorie s'est situé l'échange avec le jeune.
2. à partir de ce compte-rendu, le responsable éducatif attribue une note entre 0 et 12 pour chaque événement recensé au cours de ces entretiens : est-ce un événement qui va donner de la force au jeune (de 6 à 12) ou au contraire qui va l'affaiblir (de 0 à 6) ?
3. ensuite, il convient de voir si cet événement particulier dans une catégorie peut avoir des conséquences sur d'autres catégories ; par exemple, un problème de scolarisation peut avoir des incidences sur la situation administrative d'un jeune ou sur ses relations aux autres. Là encore, les connections sont intégrées dans la notation.
4. enfin, l'ensemble de ces notes entrent dans la construction d'un graphique qui permet de visualiser le parcours du jeune. Chaque graphique est accompagné d'un texte qui l'explique en reprenant les étapes principales du parcours en question.

Il ne s'agit pas d'enfermer les jeunes dans un graphique, mais bien de montrer ce qui a été à un moment donné déterminant dans le parcours de vie d'un jeune. L'objectif est aussi de pouvoir démontrer par des données « objectivables » combien tout est lié dans la vie d'un jeune et combien l'approche globale est pertinente.

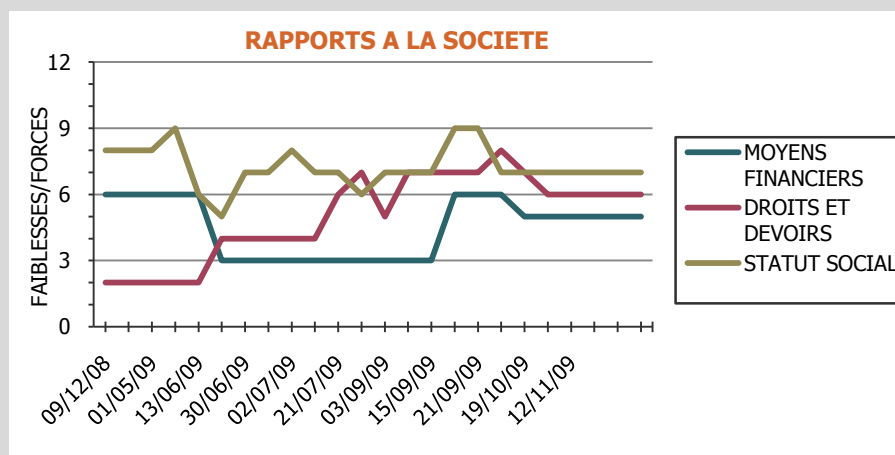
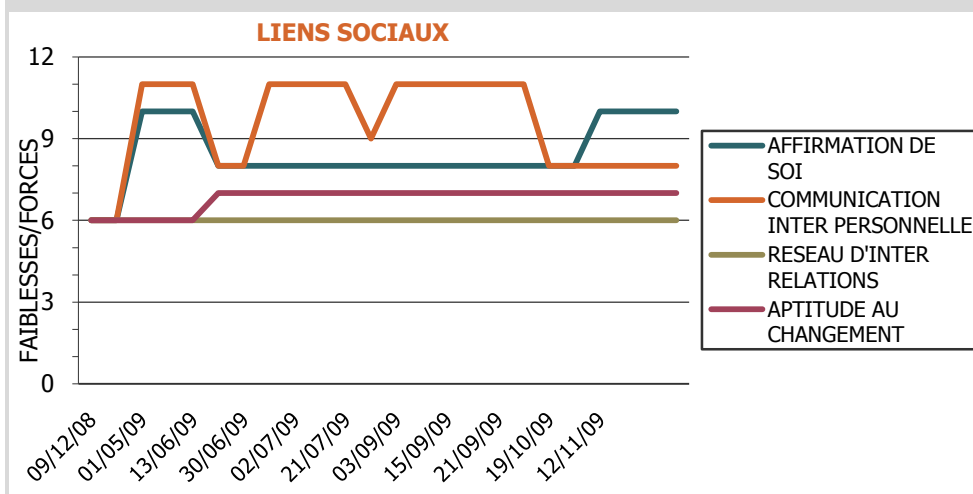
Actuellement, l'action sociale est orientée presque exclusivement vers l'insertion du jeune et insertion rime avec emploi. Cet outil d'évaluation des parcours permet de montrer que parfois autre chose dans la vie du jeune bloque son accès à l'emploi, un problème de lien social par exemple.

²⁶⁷ idem

²⁶⁸ idem

²⁶⁹ L'association Habitat jeune gère trois foyers de jeunes travailleurs dans et autour de Lyon : le Totem, Moulin à vent et Part-Dieu. Chacun de ces foyers accueille des jeunes placés suite à des mesures de protection de l'enfance (ASE ou PJJ) : 85 jeunes, mineurs ou jeunes majeurs, actuellement bénéficient d'un suivi éducatif.

Dans l'exemple suivant, on voit combien des progrès dès le mois de janvier 2009 en termes d'affirmation de soi et de communication interpersonnelle ont permis ensuite des améliorations à partir du mois juin 2009 en termes d'aptitude au changement et d'exercice des droits et devoirs notamment.



Et de fait jusque fin 2008, ce jeune se laissait aller, coupant le lien avec l'école et même avec son référent au foyer. Malgré plusieurs rencontres, toute initiative pour inverser cette tendance semblait stoppée par l'inertie du jeune.

Cependant, à la fin de l'année 2008 un déclic a changé la situation. L'équipe éducative a imposé à ce jeune l'obligation de réintégrer l'école. Dans le même temps, elle a décelé une compétence artistique et a choisi de la mettre en valeur à travers un projet collectif mené dans le foyer, « Festiclip ». Ce travail a fortement valorisé l'image du jeune : il a montré une autre facette de lui-même, se montrant plus responsable et actif. Dans le cadre de ce projet, le lien éducatif a été rétabli et le travail avec l'équipe est redevenu possible. Par ailleurs, après une période d'échec marquée par un manque de motivation, ce jeune a repris une formation et il montre plus de responsabilité. Son premier bulletin scolaire présente une bonne évaluation avec des appréciations qui font penser qu'il a retrouvé la motivation nécessaire pour avancer. Cette même évolution positive est confirmée par le bon résultat de son stage pratique. Il s'est ainsi montré capable de tenir un engagement, respectant les règles et la ponctualité. On peut noter que cette progression apparaît en même temps que le jeune s'est investi dans le projet Festiclip.

Cette expérimentation demande à être poursuivie pour être à terme complètement appropriée par les éducateurs et partagée avec les jeunes. **Le chemin est encore long pour que cette lecture des événements et des parcours puisse se faire avec le jeune lui-même**, que cela puisse être une occasion pour lui de mettre des mots sur son vécu, d'y mettre du sens. **Mais l'idée et la volonté sont là, portées par toute une équipe.**

Marcelo CHAPARRO, responsable éducatif Habitat Jeune

Beaucoup d'acteurs rencontrés insistent non seulement sur l'importance de la relation sociale, mais plus particulièrement sur la relation essentielle entre l'adulte et le jeune²⁷⁰. Beaucoup constatent les a priori négatifs que les jeunes véhiculent dans la société et combien il leur faut d'énergie pour les désamorcer. Par exemple, une directrice de mission locale engagée avec des jeunes depuis longtemps dit : « *je trouve qu'il faut parler du rôle des adultes avant de parler du rôle des parents. Des gens me disent quand je parle de mon boulot « mais tu n'as pas peur » ? Heureusement qu'en règle générale je n'ai pas peur de jeunes qui ont l'âge de mon fils...* »²⁷¹. « *La consommation de produits en pleine rue : ça questionne quand même les adultes, qui passent et qui ne disent rien. L'adulte il est où là-dedans ?* »²⁷².

Certains regrettent fortement que les jeunes soient presque exclusivement incités à des relations « entre pairs » : « *Le plus souvent, entre les jeunes et les animateurs chargés de construire des actions avec eux, il y a rarement plus de 5 ans d'écart. Dès qu'un animateur a quelques années d'expérience, il monte en grade, devient coordinateur, et n'est plus en vis-à-vis avec les jeunes. Sans compter que bien souvent, ces jeunes animateurs sont issus du quartier, comment peuvent-ils établir une relation structurante pour ces jeunes ?* »²⁷³. « *Un directeur de centre social aujourd'hui doit faire face à tellement de contraintes administratives qu'il passe plus de temps derrière son ordinateur qu'avec les habitants, et encore moins avec les jeunes* »²⁷⁴. Ce regret est d'autant plus affirmé que lorsque des relations entre adultes et jeunes sont incitées et accompagnées, cela semble très constructif pour l'un comme pour l'autre. « *On est nous-mêmes surpris de certains résultats du programme de parrainage mis en place dans les missions locales. Même si pour le jeune la durée est souvent trop courte (4 ou 5 mois) pour obtenir des résultats probants en termes d'emploi, l'intérêt majeur de ces programmes est pour les retraités et les chefs d'entreprise qui sont en contact avec les jeunes. L'autre jour, l'un d'entre eux nous disait : « je ne me rendais pas compte. Mais vous savez quoi ? Et bien ce jeune je l'admire »* »²⁷⁵. Autant d'éléments qui incitent à se donner vraiment les moyens de cette rencontre²⁷⁶.

LE CENTRE SOCIAL MERMOZ CREE UN SECTEUR « JEUNES 18-25 ANS ».

En avril 2008, le centre social fait deux constats :

- il y a une demande de la part de jeunes pour que les actions concernent aussi les jeunes adultes
- cette tranche d'âge est exclue de l'accueil classique proposé aux adhérents du centre social, à Mermoz comme dans beaucoup d'autres structures.

A partir de ce double constat, le centre social met en place une permanence afin d'identifier les jeunes possiblement concernés, ainsi que les partenaires engagés avec eux, leurs compétences, pour créer des liens et ensuite travailler en réseau.

Un premier projet est réalisé avec des jeunes en partenariat avec l'association microphone : hate and love. Ce projet a permis de rencontrer de nombreux jeunes sur le quartier, liens qui se sont maintenus par la suite.

Depuis, l'action avec les jeunes adultes se construit en fonction de chaque rencontre, de chaque demande. Parfois, les jeunes ont besoin de soutien pour des démarches administratives, par exemple le centre social s'est rendu compte que beaucoup d'entre eux, pourtant nés en France, n'avaient pas la nationalité française. Parfois, les jeunes arrivent avec une envie de faire des choses, l'action consiste alors à construire à partir de cette envie un projet qui peut aboutir. Cette année, c'est par exemple le quatrième groupe de jeunes envoyé en formation BAFA. La plupart du temps, il s'agit d'informer, d'orienter, souvent d'accompagner quand c'est possible.

Après trois années de pratique, tout cela reste fragile. Le centre social a dû s'adapter dans ses pratiques. Par exemple la politique du centre social est que le public accueilli doit être adhérent : avec ces jeunes il a fallu modérer cette règle. Par ailleurs, avec les jeunes, les professionnels sont tout de suite confrontés à

²⁷⁰ Par exemple ; le groupe régional santé des missions locales, 24-03-2011

²⁷¹ Réunion de veille, 29-03-2011

²⁷² idem

²⁷³ Réunion de veille, 27-01-2011

²⁷⁴ idem

²⁷⁵ Réunion de veille, 29-03-2011

²⁷⁶ Groupe régional santé des missions locales, 24-03-2011

l'urgence, l'immédiateté, et se trouvent souvent démunis. **Ces jeunes ont tous de grosses interrogations quant à leur avenir, et en face, les professionnels n'ont pas grand-chose à proposer.** Il y a de grosses difficultés d'emploi sur le quartier, et face à ces réalités les commandes politiques sont souvent bien décalées : pour un projet hip hop sur le quartier il y a toujours des financements, mais pour le travail de fond tous les financements sont en baisse. **17 jeunes ont fait une formation, l'ont réussie (caristes, brancardiers...), et, malgré une recherche d'emploi active, n'ont rien trouvé derrière : on fait quoi face à cela ?**

Si cette action perdure et permet de petites réussites, c'est d'abord parce que les animateurs sont présents sur le quartier, parce qu'ils ont de l'expérience professionnelle et qu'ils connaissent leur métier, parce qu'ils connaissent les jeunes au-delà de leur première demande, qu'ils savent décrypter le besoin derrière cette demande et donc orienter le jeune vers le bon interlocuteur. Cette orientation est très importante : si le premier interlocuteur n'est pas le bon, les jeunes n'iront pas en rencontrer un second, **il y a une telle perte de confiance dans les structures que tout échec est très difficile à rattraper.** En tant que personne, il est parfois difficile de recevoir certaines remarques de la part des jeunes : pour eux, l'animateur est installé dans la vie, il n'a pas de souci à se faire pour son avenir. En face, c'est parfois difficile de se situer : « finalement une journée est une bonne journée quand on n'a pas eu à recevoir ce type de reproche, quand ce qu'on a fait a suffisamment fonctionné pour ne pas les provoquer ».



**Amin BENYOUNES, responsable du secteur jeune,
Centre social de Mermoz, Lyon 8^{ème}**

Si une grande majorité des professionnels souligne ce rôle crucial de la relation avec le jeune, ils confrontent aussi ce constat avec celui d'une durée de plus en plus restreinte de leurs interventions. « *Accompagner un jeune vers l'emploi ça veut dire travailler sur 3 ou 4 ans avec lui, avec des allers-retours* »²⁷⁷, or de plus en plus souvent l'action se limite à 6 mois et l'évaluation est immédiate. Les professionnels de la résidence sociale Saint Bruno font le même constat : « *quand les jeunes arrivent, ils disent oui à tout, puis petit à petit ils avancent, ils apprennent à savoir ce qu'ils veulent, pour leur avenir, celui de leurs enfants parfois. Mais ça prend du temps. A Marseille, une résidence sociale a été obligée de convertir la moitié de ses places en maison relais parce que 24 mois d'accompagnement ça ne suffisait plus, il y avait besoin de plus : plus intense et plus longtemps* »²⁷⁸. Même constat du côté des missions locales : « *on note partout que les durées d'accompagnement augmentent, il faut 4, 5 ans pour « restructurer » un jeune, reconstruire avec lui les repères qui font sens pour lui* »²⁷⁹.

Au-delà de cette durée de plus en plus restreinte, beaucoup regrettent aussi des missions de plus en plus contraintes, qui limitent de fait la marge de « créativité » qui souvent permet d'établir cette relation tellement centrale, préalable à un accompagnement individuel fructueux. « *Ce qui manque aujourd'hui c'est le côté humain. C'est aussi lié aux modes de financement. Par exemple, quand un Conseil Général constate qu'un tiers des jeunes SDF du département proviennent de l'ASE, il fait un appel d'offre pour l'accompagnement des jeunes de 21-25 ans. Mais le financement est proposé individuellement et jour par jour avec des bilans par mois, si on descend en-dessous d'un seuil minimal de jeunes accompagnés, on n'est plus financés du tout ... Quelles sécurités avons-nous pour établir une relation avec le jeune, partir de là où il en est ? Le laisser aller et venir le temps nécessaire ... C'est avec ce genre de contraintes qu'on perd le sens de notre travail* »²⁸⁰. « *Les travailleurs sociaux perdent le sens de leur travail aussi et surtout parce qu'ils n'ont plus rien à proposer, si ce n'est d'aller au 115. Les jeunes sont dans l'immédiateté, et en même temps comme d'autres, ils ont complètement intégré ce que les travailleurs sociaux attendent d'eux. D'où les difficultés croissantes des équipes à s'adapter à cette demande tout en ne pouvant plus rien proposer en termes de solution. Qui n'aurait pas tendance à déshumaniser son action dans de telles conditions ?* »²⁸¹. « *Dans les missions locales aussi, la mission globale est de plus en*

²⁷⁷ Réunion de veille du 29-03-2011

²⁷⁸ idem

²⁷⁹ idem

²⁸⁰ idem

²⁸¹ idem

plus mise-à-mal au profit d'un fléchage exclusivement emploi. Beaucoup de conseillers font le constat de s'éloigner des publics les plus « en difficulté » au profit de ceux qui sont employables »²⁸². Une étude comparative (France – Allemagne) sur les dispositifs d'accompagnement à l'âge adulte des jeunes vulnérables confirme ce constat empirique : en France, « les dispositifs se focalisent de plus en plus sur l'insertion socio-économique des jeunes au détriment de toute autre forme d'inclusion. C'est donc avant tout une citoyenneté de marché qui est promue. Un glissement est observé dans la construction de la jeunesse de l'idée d'une citoyenneté politique à l'idée d'une citoyenneté de marché dans un espace de compétition économique généralisé »²⁸³.

**RESIDENCE SOCIALE-FJT SAINT-BRUNO, ETABLISSEMENT DES APPRENTIS D'AUTEUIL
A VAULX-EN-VELIN : UNE PETITE STRUCTURE QUI ACCUEILLE DES PERSONNES TRES DIVERSES ET
OU LES RELATIONS HUMAINES SONT AU CŒUR DU PROJET**

Quelques éléments d'identité

- 28 logements (45 places), accueillant actuellement 28 personnes et 13 enfants âgés de 0 à 7 ans.
- Une équipe de 4 personnes (3 ETP) : éducateur, animateur, personnel d'entretien
- Moyenne d'âge des résidents : 20-21 ans
- Revenus mensuels de 89% des résidents : 300 € d'allocations versés en contrepartie du suivi d'une formation ou du RSA (femme seule avec enfant).
- Absence de qualification et de diplôme (2 sur 28 sont en BTS).
- Peu de repères éducatifs : besoin d'aide pour hiérarchiser les priorités, gérer un budget domestique, répondre régulièrement à des engagements, ...
- Une santé précaire : les carences médicales étant aggravées par la consommation régulière de « shit » ou d'alcool pour quasiment tous les résidents.
- Une quête d'affection, seules deux personnes sur les 28 actuellement accueillies ont encore des liens avec leur famille : une demande de bienveillance sur ce qu'ils sont, font ou désirent malgré tout encore entreprendre.

A Saint-Bruno, ils réapprennent à vivre : près de 90% des jeunes repartent au bout de 14 mois en moyenne en ayant repris confiance en eux-mêmes et dans l'adulte, avec un projet à la clé, dans un logement autonome.

Témoignage de l'équipe de la Résidence sociale

« **La force de la structure, c'est sa petite taille**, qui en fait un lieu convivial, cadrant et rassurant. Son petit effectif fait que tous les résidents se connaissent. Très fréquemment les référents extérieurs (Mission Locale, MDR, Educateurs de prévention...) nous orientent des personnes qui ont besoin d'un suivi de proximité, de relations humaines, de repères. Nous accueillons ainsi **des jeunes aux profils très divers**, ce qui facilite la confrontation à la réalité extérieure et l'application du cadre : il est plus facile de faire entendre à un jeune homme de mettre moins fort sa musique ou de ne pas fumer dans le couloir parce que sa voisine est une jeune femme avec un bébé. Les résidents sont sensibles et à l'écoute de tels arguments. **La mixité du public engendre finalement un esprit de tolérance et de solidarité.**

La moitié de nos résidents sont des femmes, souvent enceintes ou avec des enfants, l'autre moitié des personnes seules, (hommes ou femmes), et parfois des couples : tout ce monde cohabite, s'entraide sans effort, s'invite, organise des week-ends ensemble, partage ses joies et ses peines.

Du fait de sa dimension humaine, la résidence n'est pas identifiée à l'extérieur comme un « foyer » : les jeunes ont le sentiment de mener une vie normale, ne se sentent pas stigmatisés. Nous constatons aussi, que **la résidence n'est pas dégradée** : les jeunes investissent les lieux, réparent d'eux-mêmes, « s'autorégulent ». Ils ont entrepris dernièrement de peindre toute la cage d'escalier ...

²⁸² Idem. Groupe régional santé des missions locales, 24-03-2011.

²⁸³ In : « Dispositifs publics et construction de la jeunesse en Europe », Politiques sociales et familiales, n°102, décembre.2010, p.75.

Tout cela tient, entre autre, au fait que les résidents bénéficient avec nous d'un accompagnement à la fois individualisé et global. On n'accompagne pas uniquement les jeunes sur les problématiques d'insertion professionnelle, ou de gestion et de recherche d'un logement. L'accompagnement porte sur toutes les dimensions de la personne. **L'équipe ici est « mixte »** (sur tous les plans : âge, sexe, métier exercé ...), elle connaît chaque jeune et se caractérise par sa grande disponibilité. La présence humaine est continue (logement de fonction du régisseur, astreintes téléphoniques le soir et les week-ends). **On est sur le quotidien des personnes**, ce qui nous amène très régulièrement à partager ensemble des temps forts comme les repas, les soirées ... On parle beaucoup et nous essayons de ne pas manquer une occasion de valoriser les initiatives, les actes des jeunes, de les responsabiliser.

De plus, Saint-Bruno est agréé par le Conseil Général du Rhône pour deux accompagnements Mère-enfant, mais dans les faits, nous en accompagnons bien plus : plus d'une dizaine de mères en 2010-2011. L'accompagnement est alors plus ciblé : préparer matériellement l'arrivée du bébé, travailler sur la parentalité, monter des groupes de parole avec des professionnelles de la petite enfance, ... voire accompagner les accouchements. Les partenariats avec les crèches de Vaulx, notamment Arc-en-ciel, qui est au pied de la Résidence, aident beaucoup dans cette prise en charge. Si la maternité transforme ces jeunes filles, elles ont néanmoins toujours besoin de proximité et de soutien.

Le résultat de ces différentes « remises en lien », c'est la confiance que les résidents retrouvent en eux et dans l'adulte ou le professionnel et qui leur redonne le désir, l'envie de rebondir.

On s'aperçoit que les personnes ont besoin d'un professionnel repère « stable » : la sectorisation des MDR ou le changement de ville a pour conséquence de rompre la prise en charge du jeune, qui parfois raconte son histoire à plus de 6 personnes différentes ... et s'en lasse. Il est bien souvent victime de cloisonnements administratifs qui le dépassent ou nuisent à la cohérence de son suivi. Nous avons fait le choix d'avoir des commissions d'attribution des logements tous les mois. A cette commission sont réunis différents partenaires avec lesquels il est essentiel de travailler en lien permanent pour que le projet des résidents avance concrètement : CCAS, Mission locale, Service Logement de Vaulx, MDR... Lors de ces commissions, non seulement nous abordons les nouvelles candidatures, mais nous faisons aussi un point sur les résidents actuels. Cet échange permet d'avoir une vue globale sur la situation (possibilité de formation, demande d'aide alimentaire, point logement...).

Les atouts majeurs sont donc les suivants : petite taille de la résidence, mixité des situations, une équipe encadrante disponible, un partenariat réel avec le ou les référents des résidents.»



Denis POINAS, directeur et Noémie BAILLI, éducatrice spécialisée de la résidence sociale Saint-Bruno de Vaulx-en-Velin

Ces missions contraintes, de plus en plus spécifiques à un moment où il faudrait semble-t-il axer davantage les interventions sur la relation avec les jeunes, orientent aussi le partenariat institutionnel dans une direction qui rend ce type d'accompagnement encore plus difficile à mettre en place. **L'ensemble des professionnels rencontrés insistent sur le rôle essentiel du partenariat, à condition de lui donner du sens**²⁸⁴. Pourtant, aujourd'hui ce partenariat est construit à partir de compétences institutionnelles, alors que **certains professionnels proposent, à partir de leur pratique, de privilégier la construction de la relation plutôt que la stricte compétence institutionnelle** : *« il faut trouver les conditions pour que les partenariats puissent se mettre au service de celui qui a la relation »*. Le professionnel qui a réussi à établir une relation positive avec le jeune doit pouvoir rester son interlocuteur, et ce sont aux différentes institutions de chercher les moyens de leurs complémentarités, de la mutualisation de leurs compétences. *« Si le jeune préfère voir son éducateur, l'éducateur voit son conseiller référent à la mission locale, et petit à petit on organise des rendez-vous à trois par exemple. Celui qui prend la main, il la prend, mais ça ne veut pas dire que les autres lâchent. Un jeune autour de l'emploi peut être en lien avec l'éducation nationale, pôle emploi, la mission locale, qu'est-ce qu'on fait avec ça ? »*²⁸⁵. Ainsi l'enjeu ne serait pas d'orienter le jeune vers tel ou tel en fonction des domaines de compétence des institutions (santé, emploi, logement, culture ...), mais bien de donner les moyens à celui qui a réussi à établir une relation avec le jeune de construire un accompagnement global, avec le soutien des autres partenaires concernés. Certains professionnels appellent de leurs vœux un

²⁸⁴ Par exemple, le groupe régional santé des missions locales, 24-03-2011

²⁸⁵ Entretien avec un directeur de mission locale, 07-2010

tel fonctionnement, notant de fait que ce n'est pas le mode de fonctionnement actuellement privilégié : « les 16-25 ans sont de plus en plus nombreux, et pas seulement avec des problématiques scolaires, mais aussi familiales... Souvent ils expriment des problématiques qu'on n'aurait pas à recevoir, parce qu'ils ont confiance, parce qu'ils savent qu'ils peuvent dire sans être jugés. Parfois, je ne sais pas quoi faire avec, parfois c'est lourd. Ils ne veulent pas aller chez les psys, ils disent, « puisque je peux t'en parler à toi, ce n'est pas la peine d'aller chez un psy ». Il faudrait un psychologue qu'on puisse interpeller quand on en a besoin, parce que c'est le moment, là tout de suite, mais ce n'est pas comme ça que ça se passe »²⁸⁶. A Romans, la CIPJ (Commission Insertion du Public Jeune) réunit une fois par mois tous les partenaires locaux qui gravitent autour des jeunes « parce qu'on sait que les jeunes tapent à plusieurs portes, parfois dans tous les sens. L'objectif de ces rencontres est de canaliser la démarche du jeune, de lui donner du sens ». Ces espaces pour échanger entre partenaires semblent essentiels, d'autant plus quand ils disparaissent : « actuellement, on n'a plus de lieux pour en parler : la fin des programmes TRACE²⁸⁷ a aussi sonné la fin de réunions mensuelles où la DDASS était présente »²⁸⁸.

5. L'IMPERIEUSE NECESSITE D'UN PROJET GLOBAL POUR LA JEUNESSE

Pour beaucoup d'acteurs rencontrés, la question du projet est au cœur de la problématique. **Cette rhétorique du projet est très mise en avant quand il s'agit du projet du jeune, mais moins questionnée quand il s'agit du projet de la société pour sa jeunesse.** D'où l'intérêt d'aborder ces deux aspects de manière croisée. « On demande à des jeunes dès 14 ans d'avoir un projet, alors qu'on ne leur donne bien souvent pas les moyens de le construire et alors que la société elle-même n'a pas de projet clair pour sa jeunesse »²⁸⁹.

HISTOIRE@POLITIQUE
 Politique, culture, société
 Revue électronique du Centre d'histoire de Sciences Po

EXTRAITS - DES PREOCCUPATIONS SOCIALES A LA SANTE PUBLIQUE ;
 LA PRISE EN CHARGE LOCALE DES JEUNES
 PATRICIA LONCLE, IN : HISTOIRE@POLITIQUE, 2008/1 (N°04)

L'histoire des politiques locales de jeunesse en France est doublement caractérisée par une part déterminante des communes et par une prévalence de la prise en charge sociale, dans une volonté de protection de cette population. Cependant, la dernière décennie, si elle conforte la place des communes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales, laisse apparaître de profonds bouleversements dans le contenu des interventions. La jeunesse est, en effet, de plus en plus perçue comme souffrante et nécessitant des interventions relevant du champ de la santé publique. [...] On peut en effet souligner l'importance croissante des analyses en termes de santé, voire de sanitisation des questions sociales. Le niveau local, de ce point de vue, n'est pas en reste et tente de proposer des solutions pour une meilleure prise en charge sanitaire des populations les plus exclues, notamment des jeunes. [...] Cette sanitisation des questions sociales contribue à masquer les difficultés sociales et collectives de la population et en particulier des plus exclus. [...] Les réponses en termes de santé sont privilégiées sur les réponses en termes de politique sociale, alors même que les jeunes générations sont largement en butte à une croissance de la précarité : les politiques de santé publique ont le vent en poupe, elles sont moins coûteuses, plus faciles à valoriser, on peut en faire un traitement quantitatif.

²⁸⁶ Réunion de veille, 29-03-2011

²⁸⁷ En 2004, les programmes trajets d'accès à l'emploi (TRACE, mis en place par la loi contre les exclusions de 1998) ont été supprimés par la loi de finance, la compétence de l'accompagnement des jeunes ayant été transférée aux conseils régionaux dans le cadre des CIVIS, contrats d'insertion à la vie locale

²⁸⁸ Réunion de veille 27-01-2011

²⁸⁹ Réunion de veille, 27-01-2011

En effet, **la plupart des relations d'aide avec les jeunes en situation de précarité sont basées sur des projets individuels dans une logique de contractualisation.** Les projets mettent l'accent sur la demande et l'accord du jeune à partir desquels sont définis avec les professionnels concernés des objectifs à réaliser et les résultats à atteindre. Les jeunes perçoivent souvent ces objectifs comme des attentes formulées à leur égard. Ces objectifs, très difficiles à atteindre, dans un temps souvent très court, sont alors source d'anxiété pour ces jeunes : *« ils nous mettent la pression, ils nous speedent un peu trop si on traîne dans nos projets. Il y a des personnes qui sont perdues, qui ne savent pas quoi faire, il faudrait les aider. Si elles sont ici, ce n'est pas pour rien »*²⁹⁰. *« Quelqu'un qui va pas bien, si on l'aide trop, il ne va pas s'en sortir, si on l'aide pas il s'en sortira pas non plus »*²⁹¹.

Mais le principal écueil de ces logiques de contractualisation avec les jeunes, dénoncé par de nombreux professionnels, est qu'elles supposent que l'autonomie soit déjà atteinte avant même la réalisation des objectifs. Cette tension fait par ailleurs écho à certaines injonctions auxquelles les professionnels sont eux-mêmes soumis : par exemple celle d'une insertion à tout prix des jeunes dans un contexte de raréfaction des emplois, des logements... disponibles. Autres types d'injonctions contradictoires auxquelles peuvent être soumis les professionnels : la difficile articulation entre protection et insertion. *« Alors que la protection de l'enfance se situe dans une approche éducative et sociale, l'insertion poursuit un objectif d'intégration au marché de l'emploi. Le dialogue entre ces deux cultures professionnelles peut être difficile, la première se situant dans une approche éducative, orientée sur le développement de l'individu et proposant une démarche de soutien individuel, axé sur le processus à moyen terme ; la seconde se situant dans une logique d'insertion au marché de l'emploi par des mesures collectives dans une logique de résultats à court terme »*²⁹². Là encore, ces dissensions de logiques et d'approche peuvent amener les professionnels, dans une logique de contractualisation, à mettre le jeune en difficulté, se retrouvant parfois seul à tenter une cohérence entre ces deux approches.

D'autre part, **cette logique de contractualisation a l'inconvénient majeur de ne pas considérer la non-linéarité des parcours,** pourtant soulignée comme une donnée essentielle par l'ensemble des acteurs engagés avec ces jeunes. Cette réversibilité des parcours est encore accrue par des données plus générales en ce qui concerne par exemple le marché de l'emploi, toujours plus volatile. *« Les institutions, du niveau local au niveau européen, continuent à fonctionner à partir du principe de linéarité et de contraindre les jeunes à des engagements, des contrats, des projets peu compatibles avec ces nouvelles trajectoires. [...] au lieu de construire une trajectoire cohérente, les jeunes se trouvent enfermés dans des aspirations, des demandes et des contraintes contradictoires »*²⁹³. Ainsi, **il semble qu'à travers certaines pratiques de contractualisation, l'autonomie soit à la fois promue et empêchée.**

Enfin, comme cela a déjà été largement souligné dans de nombreuses études, le principe du contrat supposerait, s'il était réellement égalitaire, une évaluation réciproque à la fois de l'évolution du jeune mais aussi des actions conduites à son égard et plus globalement des actions conduites à l'égard des jeunes en situation de précarité plus globalement. De telles démarches, au-delà de rapports contractuels plus égalitaires, supposeraient surtout de **favoriser la participation collective des jeunes à la définition, la mise en œuvre et à l'évaluation de projets qui les concernent, qui les mobilisent.**

²⁹⁰ « Dispositifs publics et construction de la jeunesse en Europe », Politiques sociales et familiales, n°102, décembre.2010, p.72.

²⁹¹ Parole d'un jeune, rencontre départementale du Rhône, 18-06-2010

²⁹² « Dispositifs publics et construction de la jeunesse en Europe », Politiques sociales et familiales, n°102, décembre.2010, p.72.

²⁹³ « Dispositifs publics et construction de la jeunesse en Europe », Politiques sociales et familiales, n°102, décembre.2010, p.12.

DE BIEN PAUVRES DISPOSITIFS...

Sur ce plan en particulier, il semble que les dispositifs à l'œuvre actuellement ne favorisent pas de telles logiques de participation collective : d'abord parce qu'ils sont axés sur des parcours individuels, ensuite parce qu'ils touchent relativement peu de jeunes, parce qu'ils touchent rarement ceux qui cumulent le plus de difficultés, car leur durée ne permet souvent pas de penser une cohérence au-delà des réversibilités de parcours.

LE RSA JEUNES : PREMIERS ELEMENTS DE BILAN

La commission sur la politique de la jeunesse présidée par Martin Hirsch invite, dans **le Livre Vert** (juillet 2009), à une mobilisation dans la durée et à un nouvel élan pour la jeunesse. Elle affirme l'urgence de la situation et formule un certain nombre de propositions sur l'information et l'orientation scolaire, l'organisation du service public, l'accès aux droits (logement, emploi, santé), la mobilisation des entreprises et l'autonomie des jeunes. Ce dernier point nous intéresse particulièrement. En effet, il est question dans celui-ci de soutenir les ressources des jeunes et d'étendre le RSA mais pas à tous les jeunes. Sont concernés les salariés en activité. Pour la commission, il s'agit de remédier à un dysfonctionnement : un travailleur pauvre de 25 ans a le droit au RSA alors qu'un autre de 24 ans et 6 mois, dans la même situation, n'y a pas droit.

Le 1^{er} juin 2009, le RSA est entré en application. Plus d'un an après, le **RSA jeunes est lancé et devient effectif le 1^{er} septembre 2010**. Il est financé par l'état et versé par la CAF. Il s'adresse aux jeunes qui ont de 18 à moins de 25 ans et qui vivent en France de manière stable et effective. **Pour être éligibles, ils doivent avoir travaillé au total 2 ans au cours des 3 années précédant la demande de RSA jeunes (soit 3 214 heures)**. Sont pris en compte les contrats en alternance, en apprentissage, les CDD, CDI et les missions d'intérim. A l'inverse, ne sont pas considérés les stages, le volontariat ou le service civil. Le RSA jeunes s'inscrit pleinement dans la continuité du RSA. Il a les mêmes objectifs : favoriser le retour à l'emploi, lutter contre l'exclusion. Le calcul, le montant de l'allocation et les catégories de bénéficiaires sont identiques. Pour un jeune sans activité, le RSA jeunes ou « RSA socle » est un revenu minimum. Il équivaut à 466 € pour une personne seule. Pour un jeune en activité, le RSA jeune ou « RSA activité » est un complément de ressources. Ainsi un jeune qui gagne 500 € par mois percevra un RSA jeunes de 220 €. Le principe du RSA est de ne pas faire perdre d'argent aux travailleurs pauvres qui exercent ou qui reprennent une activité et qui ont différents coûts à assumer (mobilité, garde d'enfants etc.). C'est pourquoi, plus les revenus du travail augmentent, plus le RSA décroît progressivement. La sortie du RSA se fait approximativement à 1.04 smic. Dernier élément, tout comme dans le RSA, un bénéficiaire du RSA jeune dont les revenus sont inférieurs à 500 € entre dans la logique des « droits et des devoirs ». Il a l'obligation d'être accompagné et de signer un contrat d'insertion. Pour les autres, il est possible de solliciter un référent, s'ils ont besoin de soutien et de conseils.

Initialement, le gouvernement estimait que **160 000 jeunes** allaient bénéficier du RSA jeunes dont 120 000 en activité et 40 000 sans activité. D'après un communiqué du Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale (mars 2011), il y aurait au **niveau national à la fin du mois janvier 2011 plus de 8 000 bénéficiaires du RSA jeunes**. Cela représente une évolution de 29% depuis le mois de novembre 2010. Il faut noter que, parmi les 8000 bénéficiaires, 78% exercent une activité et perçoivent un complément de revenus de 130 €. Les données régionales vont dans le sens des données nationales. Ainsi que l'indique le tableau ci-dessous, **le nombre de foyers bénéficiaires du RSA jeunes est moindre**. Pour le mois de **décembre 2010**, il y a **634 foyers bénéficiaires du RSA jeunes en région Rhône-Alpes**. En regardant département par département, on observe que les foyers bénéficiaires du RSA jeunes se concentrent dans le Rhône, l'Isère et la Loire, soit les trois départements qui comptent le plus de bénéficiaires du RSA. On peut ajouter pour les autres départements que le nombre est sensiblement le même, il oscille entre 40 et 50 foyers bénéficiaires du RSA jeunes.

**LES FOYERS BENEFICIAIRES DU RSA JEUNES EN REGION RHONE-ALPES
AU MOIS DE DECEMBRE 2010**

DEPARTEMENT	Nombre de foyers avec un droit payable au RSA jeunes
AIN	50
ARDECHE	28
DROME	53
ISERE	157
LOIRE	89
RHONE	173
SAVOIE	41
HAUTE-SAVOIE	43
RHONE-ALPES	634

Source : CNAF (données consolidées)

La question du « non recours » au RSA jeunes a été débattue à l'occasion de réunions de veille organisées par la MRIE. Comment l'expliquer ? Plusieurs éléments de réponse ayant valeur d'hypothèse peuvent être avancés :

- Le RSA jeunes vient tout juste d'être lancé. Par conséquent il faut attendre car la montée en charge du public dans un dispositif appliqué sur le territoire national ne peut être que progressive.
- Il y a eu moins de communication et de médiatisation que pour le RSA.
- Le nombre de jeunes concernés par le dispositif n'a-t-il pas été surévalué ? C'est possible au regard des conditions d'éligibilité qui sont restrictives. D'un autre côté, on peut penser que ces mêmes conditions écartent certains jeunes. Ils doivent fournir les justificatifs de leurs activités professionnelles au cours des trois dernières années. Or ils ne conservent pas toujours les documents nécessaires tout comme ils peuvent avoir des difficultés à les retrouver et à les rassembler.

A Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine), il a été constaté que le RSA jeunes concerne actuellement seulement une dizaine de personnes. Ce qui semble dérisoire au regard des besoins des jeunes. Chaque année la Mission Locale reçoit en effet 1400 jeunes en entretien. C'est pourquoi la municipalité va expérimenter à partir du 1^{er} juillet 2011, grâce à des financements municipaux (une subvention exceptionnelle de 225 000 €), une nouvelle version du RSA jeunes. Cette nouvelle prestation a pour objectif d'aider les jeunes clicheois dans leur recherche d'emploi ou de formation. Elle ira de 100 € par mois pour ceux qui vivent au domicile parental à 250 € pour ceux qui n'y sont plus. Elle sera couplée à un accompagnement renforcé. Elle ciblera tout d'abord les jeunes de 21 à moins de 25 ans, sans enfants, demandeurs d'emploi, non indemnisés, inscrits à Pôle Emploi et ne touchant pas de minima sociaux. Il semble que 300 jeunes soient concernés. Puis, après évaluation, l'expérimentation pourra être étendue aux 18-20 ans²⁹⁴.

Dans un communiqué (septembre 2009), la FNARS affirme que le RSA jeunes cible ceux qui sont déjà bien armés sur le marché du travail. En revanche, il oublie les plus vulnérables, les plus précaires, les travailleurs à temps partiel, les jeunes sans aucun revenu du travail ou encore les jeunes en rupture familiale. Dès lors, faut-il étendre le RSA jeune en assouplissant les critères d'éligibilité (par exemple diminuer le nombre d'heures travaillées ou intégrer les stages) ? L'expérimentation menée à Clichy la Garenne peut-elle servir d'exemple ? Pour ceux qui bénéficient du RSA jeunes, notons enfin que le dispositif repose sur un mécanisme d'incitation individuelle au travail. Or on peut penser que, dans le contexte actuel, la logique du RSA jeunes ne va pas de soi. De ce point de vue, une évaluation du devenir des bénéficiaires serait sans doute éclairante. Plus largement, le RSA jeunes ne peut pas tout résoudre. La question posée, conformément à la commission sur la politique de la jeunesse, est aussi celle de mesures structurelles susceptibles d'influer sur la formation ou l'emploi des jeunes.

²⁹⁴ Le Monde, samedi 30 avril 2011

UN DECRET DONNE LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION DU REVENU CONTRACTUALISE D'AUTONOMIE POUR LES JEUNES



Cette expérimentation va porter sur 5 500 jeunes volontaires.

Elle s'adresse :

- aux jeunes de 18 à 22 ans révolus remplissant les conditions d'éligibilité au contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), inscrits dans une des missions locales,
- aux jeunes à la recherche d'un emploi stable âgés de 18 à 23 ans révolus, titulaires au minimum d'une licence, inscrits à Pôle emploi depuis au moins 6 mois et ne pouvant bénéficier d'une indemnisation.

Un contrat est conclu entre le jeune et l'opérateur chargé de son accompagnement au nom de l'Etat (mission locale ou Pôle emploi) : il définit le projet professionnel du jeune, les modalités de son accompagnement et les principales étapes de son parcours vers l'emploi ainsi que ses engagements et ceux de l'opérateur.

Le contrat est conclu pour une durée de 2 ans avec les jeunes relevant des missions locales et pour une durée de 1 an avec les jeunes suivis par le Pôle emploi.

Pendant la durée du contrat, le jeune perçoit une allocation mensuelle dont le montant varie en fonction du montant de ses ressources mensuelles d'activité. Pour les jeunes inscrits dans une mission locale qui ne disposent d'aucune ressource d'activité, le montant de l'allocation est fixé :

- pour la première année du contrat à 250€
- pour la seconde année du contrat à 240€ le premier trimestre, 180€ le deuxième trimestre, 120€ le troisième trimestre, 60€ le quatrième trimestre.

Pour les jeunes diplômés inscrits au Pôle emploi, le montant de l'allocation est de 250€ pour toute la durée du contrat (1 année).

Source : ASH n°2695, 4-2-2011

L'UNION EUROPEENNE SOUHAITE DEVELOPPER UNE STRATEGIE D'INCLUSION SPECIFIQUE POUR LES JEUNES DEFAVORISES (AYANT MOINS D'OPPORTUNITES) AU SEIN DU PROGRAMME « JEUNESSE EN ACTION »

Il existe un programme « Jeunesse en action » destiné aux 13-30 ans qui vise à promouvoir le sens de la citoyenneté européenne, de la solidarité et de la tolérance des jeunes européens et à leur faire jouer un rôle actif dans la création de l'avenir de l'Union.

Au sein de ce programme, on définit les jeunes défavorisés comme «ayant moins d'opportunités» (nommés JAMO !) que leurs pairs en raison de facteurs socio-économiques, de handicaps physiques ou mentaux, de problèmes de santé, de différences culturelles ou encore d'obstacles éducatifs ou géographiques. Le programme européen souhaite veiller à ce que ces jeunes bénéficient d'un accès équitable au programme pour améliorer leur inclusion sociale, leur citoyenneté active et leur employabilité afin de contribuer à la cohésion sociale. Cette priorité ne signifie cependant pas qu'il s'agit de fixer un "quota" de jeunes présentant des difficultés particulières pour participer à ces activités. Il s'agit plutôt de bien connaître et analyser les différents obstacles que peuvent rencontrer certains jeunes pour accéder à la mobilité éducative européenne, et ensuite de mobiliser et faire travailler en réseau aux niveaux régional, national et européen, tous les partenaires susceptibles de conseiller, accompagner ces jeunes et leur proposer des activités de mobilité européenne.

Source : FORUM 51 octobre 2010 et www.jeunesseenaction.fr



RECHERCHE-ACTION²⁹⁵ PAR LES MJC EN RHONE-ALPES
« L'ACTION DU FORMATEUR DANS LE DISPOSITIF ACTION-ORIENTATION-FORMATION (AOF)²⁹⁶ »

La problématique dégagée pour cette recherche action concernait les limites de l'action du formateur : malgré l'implication des responsables d'action de formation et des formateurs, malgré leurs compétences, leur cohésion et les savoir-faire développés par plusieurs années de pratique, **certains comportements de stagiaires représentent pour eux des motifs d'insatisfaction, voire de frustration**, surtout en ce qui concerne les stagiaires les plus jeunes (des difficultés à respecter les règles formelles de base, le manque de repères quant à la vie collective, le peu d'héritage et d'ouverture culturels...). De ce fait, les formateurs se désespèrent quelquefois. En effet, chaque situation problématique est vécue par eux comme un échec !

L'équipe s'interroge donc sur les "pannes du système". **Pourquoi, malgré l'ensemble des énergies déployées pour assurer l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi, les formateurs n'obtiennent pas les résultats escomptés en termes d'une part d'insertion sociale, et d'autre part d'accès à un emploi durable ?**

Il apparaît une différence entre effets escomptés et effets réels et/ou induits d'un parcours de formation AOF. **Il ne se passe pas rien mais pas exactement ce qu'on attend !** Il est certain que les compétences clés ne sont pas acquises. En revanche, certaines compétences ont été développées de manière empirique par les individus pour faire face aux situations qu'ils rencontrent dans leur quotidien. Par exemple :

- les stagiaires sont autonomes pour obtenir les aides et secours d'urgence dont ils ont besoin ;
- ils connaissent de nombreux dispositifs, même s'ils ne les identifient pas comme tels ;
- nombre d'entre eux maîtrisent la navigation sur internet. En revanche, ils ne connaissent pas ou très peu les principales fonctionnalités de l'ordinateur ; ils n'utilisent pas internet pour des recherches «sérieuses» telles les offres d'emploi ;
- ils sont souvent sur «facebook» mais n'ont que très peu de pratique de la vie en groupe et de l'action collective, voire aucune pour certains.

Le travail des formateurs est davantage un travail de passeur. Leur intervention se situerait à la charnière entre l'apprentissage des compétences clés requises par le monde du travail d'aujourd'hui et la consolidation de celles empiriquement développées par les stagiaires pour faire face à leurs difficultés.

Quelques perspectives à approfondir à l'issue de cette recherche-action :

- Des formateurs en quête d'imagination : la relation, souvent difficile, voire chaotique et douloureuse que les jeunes ont pour la plupart entretenu avec le système scolaire, renforce cette nécessité de créativité et d'innovation pédagogique de la part des formateurs
- La nécessité d'un travail en réseau : la plus value de cette étape dans le parcours de la personne est nettement plus significative lorsque le maillage se fait entre prescripteur, centre de formation et stagiaire.
- La durée de l'accompagnement : ce processus devrait pouvoir se généraliser au-delà de la durée du parcours de formation. Il est dommage, voire frustrant à la fois pour le stagiaire et le formateur, que l'accompagnement se borne aux quelques 5 à 7 mois d'une formation.
- Le formateur acteur de la «transformation sociale» : le « FAIRE AVEC » implique aussi de s'engager dans des processus d'innovation et d'émancipation sociale. En ce sens, former c'est non seulement être avec/dans les groupes, mais aussi savoir amener ces groupes à franchir des étapes de plus en plus ouvertes sur le monde [...] et encadrées par des valeurs : une justice sociale et une dignité humaine, une cohésion et une mixité sociale, une autonomisation des individus et des groupes d'acteurs, un partage des ressources, une reconquête des droits et des moyens de subsistance.

Points que les formateurs prennent en compte dans leur intervention et qui traversent de manière permanente leur action.

**Jean-Paul TIXIER, chargé de mission Formation,
 Centre régional de la Formation et les MJC en Rhône-Alpes.**

http://www.mjc-rhonealpes.org/index.php?option=com_docman&task=doc_details&gid=214&Itemid=37



²⁹⁵ Cette recherche action a été accompagnée par ACCOLADES (SCOP de l'économie sociale et solidaire) et menée par des professionnels salariés de l'organisme de formation « Les MJC en Rhône Alpes », impliqués dans la conduite des actions AOF sur la Loire, et exerçant des fonctions de coordination et/ou de formation.

²⁹⁶ Mis en place par la Région Rhône-Alpes, le dispositif AOF - ou Action Orientation Formation - est un parcours personnalisé, non qualifiant, qui aide les jeunes de moins de 26 ans sans réelle expérience professionnelle, et les moins jeunes qui cherchent un travail après une longue période d'inactivité.

Par ailleurs, le recentrage des missions de la Protection Judiciaire de la Jeunesse²⁹⁷, et donc l'arrêt de la protection des jeunes majeurs suivis au civil, fait l'objet de débat entre acteurs de terrain. « *En tant qu'éducateur, parfois on aurait envie de dire à certains jeunes majeurs dans des situations inextricables mais qui ne sont pas dans la délinquance « Fais une petite connerie et là tu seras aidé ». Bien sûr, on ne le dit pas, mais parfois on ne peut pas s'empêcher d'y penser* »²⁹⁸.

PJJ : LA FIN PROGRAMMÉE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DES JEUNES MAJEURS SUIVIS AU CIVIL

Depuis l'abaissement de l'âge de la majorité, les jeunes majeurs (de 18 à 21 ans) peuvent bénéficier d'un double régime de protection, sur le fondement d'une décision du juge des enfants (décret du 18 février 1975) ou du président du conseil général (article L. 222-5 du code de l'action sociale et des familles).

Jusqu'en 2005, les juridictions et les services de la PJJ avaient une pratique extensive du dispositif de protection judiciaire. La pertinence de cette prise en charge prêtait à discussion car en l'espèce, l'intervention du juge n'apparaissait plus justifiée, contrairement aux mineurs en danger où elle est justifiée par l'atteinte portée aux prérogatives des titulaires de l'autorité parentale. En 2005, la PJJ a décidé de réduire les prises en charge de jeunes majeurs qu'elle finançait. De leur côté, les départements ont continué à prendre en charge des jeunes majeurs sans qu'un véritable effet de transfert puisse être enregistré, comme le notait dans son rapport thématique consacré à la protection de l'enfance la Cour des comptes, qui a porté un regard critique sur le volet financier de la disparition de l'intervention de la PJJ au civil : « *pour compenser ce retrait, les juges des enfants seront conduits à confier à l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou au secteur associatif un nombre croissant de mesures : le Département deviendra l'unique financeur des prises en charge, l'Etat conservant le financement des mesures d'investigations judiciaires. **La charge financière qui en découle, variable selon les Départements, n'a pas été évaluée [...]. Si l'on ne peut que prendre acte d'une orientation confirmée dans les lois de finances, ses modalités, qui n'ont pas respecté le principe d'expérimentation prévu par la loi du 13 août 2004, restent critiquables*** ».

Dans le cadre du recentrage des missions de la PJJ sur les mineurs ayant commis des actes de délinquance, le Projet de Loi de Finances 2011 prévoit **l'extinction des prises en charge jeunes majeurs financées par la PJJ**. De plus, la procédure pour l'abrogation du décret n° 75-96 du 18 février 1975 fixant les modalités de mise en œuvre de la protection judiciaire des jeunes majeurs a été engagée.

Il convient de noter que l'extinction de la prise en charge des jeunes majeurs par la PJJ **ne concerne que les adolescents qui étaient suivis par la PJJ au civil**. Les jeunes suivis au pénal peuvent en revanche continuer à faire l'objet d'une prise en charge par la PJJ après leur majorité dans certaines conditions.

Source : www.senat.fr



Cette fin programmée de la protection judiciaire des jeunes majeurs suivis au civil, et dont certaines mesures sont déjà à l'œuvre, a des conséquences concrètes telles que par exemple l'engorgement des services d'hébergement d'urgence. Jusque récemment, les jeunes majeurs qui demandaient une protection judiciaire pouvaient être hébergés dans des structures d'accueil qui avaient des places réservées dans ce cadre et financées par la PJJ. Actuellement, ces places ne sont plus financées, et ces jeunes majeurs se retrouvent dans le circuit de l'hébergement d'urgence « classique », déjà engorgé par ailleurs. Au-delà des difficultés d'ordre financier que cela représente pour les structures en question²⁹⁹, beaucoup s'inquiètent des conséquences pour ces jeunes : « *ces jeunes ne sont absolument pas préparés à affronter des situations de rue. Ils ne sont pas armés non plus pour côtoyer des aînés en situation de clochardisation*

²⁹⁷ La PJJ recentre ses missions sur des actions prioritairement auprès des mineurs et sur des actions auprès de jeunes poursuivis au pénal.

²⁹⁸ Réunion de veille du 27-01-2011 et entretien 8-04-2011

²⁹⁹ Une structure qui réservait sur 3 foyers de jeunes travailleurs 35 places à l'année financées par la PJJ 70 € par jour connaît une perte de ressources de l'ordre de 800.000 € par an.

depuis de longues années. Cela ne fait que renforcer leurs angoisses et leurs fragilités, et les éloignent un peu plus d'une insertion durable »³⁰⁰.

... ALORS QUE C'EST L'AMBITION POUR LA JEUNESSE QUI PORTE DES FRUITS DURABLES

« Les jeunes, ce qu'il leur faudrait c'est des projets humanitaires à l'étranger. C'est possible puisqu'on le fait pour les jeunes en placement judiciaire, pourquoi pas pour ceux qui ne sont pas encore condamnés ? »³⁰¹.

Cette intuition de parents est partagée par certains partenaires qui essaient d'expérimenter des projets ambitieux, qui partent des jeunes, de là où ils en sont, individuellement et/ou collectivement.

A MERMOZ, DES JEUNES CONSTRUISENT DES INITIATIVES COLLECTIVES ET S'ENGAGENT

6 jeunes filles du quartier créent Solid'terre.

Au départ, le centre social Mermoz a été sollicité par l'association CRASIC³⁰² qui a parmi ses objectifs de favoriser les échanges internationaux entre jeunes. Des jeunes de Mermoz participent alors au projet Footbridge où des jeunes de 6 pays européens dialoguent avec des jeunes de 7 pays du sud. Dans ce cadre, six jeunes filles créent un hebdomadaire, « le p'tit mermozien » fait pour les jeunes par des jeunes. Ce projet dure un an à l'issue duquel les filles demandent à poursuivre la démarche : elles créent l'association solid'terre pour ouvrir la perspective aux jeunes de Mermoz de participer à des projets de solidarité internationale. Leur premier projet vise à soutenir un orphelinat à Sétif, en Algérie. Pour communiquer dans la durée avec les éducateurs et les enfants, elles utilisent tous les moyens modernes de communication, skype, msn... Elles vont lancer différentes opérations de récolte de fonds qu'elles remettront en direct au personnel de l'orphelinat à Sétif.

Pour l'orphelinat algérien, c'est la première fois qu'une association étrangère, française qui plus est, entre en contact avec eux et s'intéresse à leur action. Les filles, dont la moitié est déscolarisée, l'autre moitié étudiante, ont développé de nombreuses compétences au cours de ce projet : des compétences de recherche de fonds, des manières de valoriser et de défendre leur projet, de comprendre les enjeux politiques... Elles entraînent avec elles d'autres jeunes du quartier, l'association grandit.

Une équipe de jeunes monte une association d'entraide entre jeunes

Cette association a été créée par une équipe de jeunes hommes du quartier, qui ont sollicité le soutien du centre social seulement une fois l'association existante, avec un objet clair : favoriser l'épanouissement et l'émancipation des 18-25 ans du quartier. Les actions envisagées sont très diverses, mais reposent toutes sur une envie de les mener ensemble, entre jeunes du quartier : des voyages, l'apprentissage de l'anglais, de l'arabe, de l'informatique, la découverte de métiers... Le premier obstacle rencontré par ces jeunes a été le local, obstacle que le centre social n'a pas pu concourir à lever, étant lui-même très à l'étroit dans ses propres locaux. Par contre, le centre social a pu soutenir ces jeunes dans l'organisation d'une manifestation sur le quartier à l'occasion de la fête de la musique 2010. Les jeunes avaient le projet de faire venir le chanteur du groupe de rap 113 pour un streetshow. Ils ont donc recherché des financements et mené des actions pour récolter des fonds, actions basées sur les compétences des uns et des autres. Un jeune cuisinier a organisé un dîner de Noël digne des plus grands restaurants, les jeunes ont assuré un service impeccable. Ils ont organisé la retransmission des matchs de la coupe du monde, avec buvette conviviale. « Ces jeunes toujours montré du doigt ont pour une fois pu faire voir ce dont ils étaient capables, ils ont fait de grandes choses ».

Pourtant, la manifestation prévue n'a pas pu avoir lieu, suite en particulier au décès de l'un des organisateurs. Leur travail, leur investissement dans la durée, n'a pas été récompensé, et c'est un coup très dur, dont ils ont du mal à se relever.

Ce que l'équipe du centre social constate c'est la grande difficulté de soutenir des projets de ce type : le manque de financements, mais aussi le manque d'interlocuteurs compétents, le manque d'intérêt peut-être même. Pourtant la jeunesse ce n'est pas seulement trouver un emploi et un logement, c'est aussi découvrir le monde, aller à la rencontre des gens, et surtout se sentir utile.

Amin BENYOUNES,
 responsable secteur 18-25 ans centre social Mermoz



³⁰⁰ Entretien, 8-04-2011

³⁰¹ Echange avec des parents habitant le quartier des Minguettes, engagés dans le « groupe du mardi ».

³⁰² Centre régional d'actions sociales interculturelles et de communication : voir www.crasic.org

JEUNES EN ERRANCE :**LE PAEJ « CHOCOLAT CHAUD » RECREE DES LIENS, UNE TENTATIVE DE REPONSE**

Chocolat Chaud est un Point d'accueil et d'écoute Jeune ouvert tout au long de l'année, où une équipe de professionnels, éducateurs spécialisés, assistante sociale accueille les jeunes qui poussent la porte sans condition. Une grande partie du public est constitué des jeunes en situation d'errance et de jeunes au lourd passé institutionnel.

137 jeunes différents ont été accueillis en 2010 ce qui représente 1 452 passages.

Parmi eux 19 sont venus plus de 20 fois (de 20 à 176) : 11 jeunes hommes et 8 jeunes femmes. L'un a 18 ans, quinze sont âgés de 18 à 25 ans et trois ont entre 25 et 30 ans. Il y a très peu de jeunes issus de l'immigration, excepté quelques jeunes arrivant des pays de l'Est.

Une problématique ressort particulièrement à partir de ce que ces 19 jeunes ont voulu partager de leurs histoires et de leurs situations : nous constatons que beaucoup ont eu un passé institutionnel. 17 sur 19 ont une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, en Hôpital Psychiatrique, ou par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

À partir de là, plusieurs critères parlent de leur précarité : ressources, hébergement, santé, justice, famille, formation.

- **Ressources**

9 n'ont rien ou une activité très précaire.

8 perçoivent le RSA ou l'AAH.

Aucun n'a un emploi stable et seulement 2 ont pu bénéficier des ASSEDIC.

- **Logement**

	La veille de leur arrivée	Au 31 décembre
Ont dormi à la rue	3	1
Etaient en squat	3	1
Hébergés chez des tiers (situation très précaire)	2	3
Hébergés ans une structure d'accueil	1	2
Dormait dans son véhicule	1	1
Etaient dans leur famille	2	3
Avaient un logement autonome	7	8

Au cours de l'année une même personne a pu passer dans les différentes situations. Les dispositifs répondant aux situations de grandes précarité sont actifs cependant il reste en permanence des situations de gens à la rue ou en squat.

- **Santé**

Le principal problème que rencontrent ces jeunes concerne les addictions : au tabac, à l'alcool, au cannabis, et autres substances psycho actives. Seulement 5 sont inscrits dans un programme de substitution aux opiacés.

Leur état de santé général est souvent dégradé, accumulant les difficultés somatiques et psychologiques.

5 d'entre eux bénéficient d'un traitement psychiatrique plutôt lourd.

Beaucoup refusent les soins continus que ce soit pour la santé mentale, les addictions ou le somatique (dentaires, ophtalmologique, gynécologique, ORL, dermatologique...). Par contre ils font appel aux soins quand cela devient trop douloureux et en cas d'urgence.

Leur parcours chaotique et leur gestion des situations administratives complexifient l'accès aux droits et ce malgré les possibilités existantes (CMU, PASS, AME).

- **Justice**

Tous ont eu affaire à la justice, soit pour des mesures relevant de la répression, soit pour des mesures relevant de la protection (ASE ou prise en charge de victime). 3 sont concernés par une mesure de tutelle, 12 ont été poursuivis pour des délits (vols, stupéfiants, violence sur les personnes...) et 12 ont connu des mesures de protection ou ont été considérés comme victimes. Il s'agit souvent des mêmes personnes.

Ils ont un parcours judiciaire souvent long et commencé alors qu'ils étaient très jeunes, certains sont passés plusieurs fois devant les tribunaux.

- **Lien avec la famille**

10 ont conservé un lien régulier avec leur famille même si celui-ci reste fragile et s'avère peu soutenant.

8 ont un lien épisodique, distant et parfois maltraitant.

1 a rompu tout lien avec sa famille.

Ils utilisent le lieu d'accueil et les encadrants dans des fonctions « familiales » : écoute des petits et des gros soucis, permanence du lien et sécurité du lieu, conseil et paroles d'adultes, les petits coups de main soutenant.

• Formation

La majorité des jeunes a été orientée vers la formation de l'éducation spéciale (6 en ITEP) ou professionnelles (CAP BEP : 11).

Cependant, peu sortent du système scolaire avec un diplôme : sur ces 19 jeunes, seulement 4 ont un CAP. Malgré le travail entamé avec la Mission Locale pour 8 d'entre eux, la formation reste une difficulté.

Face à cette problématique, l'équipe a construit une posture éducative adaptée :

Ce qui paraît important, c'est que les jeunes qui viennent à Chocolat Chaud disent qu'ils viennent voir Monique, Virginie, Régis. Le contact y est très personnalisé, une équipe restreinte aux jours de présence repérés et d'une grande régularité.

Chacun d'entre nous fait l'effort de se souvenir des visages, et d'accueillir par le prénom, en se souvenant d'un précédent passage, fut-il lointain, en se souvenant des habitudes "ha oui, toi, tu crains la peau sur le lait", "toi c'est du thé", "on t'a gardé des mots fléchés", "ton chien a grossi" etc.

La prise en compte des difficultés particulières de ces jeunes en rupture ou en errance nous a conduits à construire des réponses spécifiques et graduées. La priorité étant de réussir à recréer un lien entre ces jeunes et nous.

Accueil à seuil bas d'exigence, sans contrat éducatif

Nous accueillons des personnes qui ont ou non des projets d'insertion. Nous établissons le lien avec des personnes qui revendiquent une forme de vie "marginale", et disent ne pas vouloir s'insérer dans la société. Nous acceptons que certains prennent le temps avant de s'engager dans un échange ou une discussion.

Ecoute sans jugement ni complaisance

Nous sommes attentifs à ce qu'ils vivent, à leurs difficultés, leurs révoltes, leurs malaises. Nous recueillons leurs paroles et les respectons comme une expression de leur vécu, quel qu'en soit le contenu. Ainsi, sans valider des prises de position qui ne sont pas les nôtres, nous leur permettons d'être dans un échange, échange médiatisé par des professionnels. La permanence d'un médecin permet de travailler les questions de santé.

Etablir un lien, continuité au-delà des ruptures dans leurs itinéraires

La stabilité des accueillants et de la forme d'accueil que nous proposons représente un repère stable, sur lequel ils savent pouvoir compter quand leur parcours est fait de ruptures continues. La régularité des temps d'accueil et leur repérage aisé nous permet d'accueillir les plus fragiles et les plus désorientés.

Services adaptés aux situations de précarité et d'errance

Ces services proposés sont très utilisés et sont pour beaucoup le premier pas dans des démarches faites à partir de chocolat chaud.

* Téléphone : pour joindre la famille, un employeur, un médecin, un service social... dans l'autre sens, des partenaires nous joignent pour contacter certains jeunes.

* Consigne : pour y déposer des affaires personnelles en sécurité (vêtements et papiers).

* Lessives : utilisée par les personnes qui n'ont pas d'autres moyens d'entretenir leurs affaires. Plusieurs machines par jour sont souvent nécessaires.

* Douches : utilisation plus aléatoire, il y a des périodes où elle est demandée tous les jours, d'autres non, cela est lié à certaines personnes qui sont encore sensibles à l'hygiène et/ou au respect de leur apparence corporelle.

* Soins d'hygiène courante : nettoyage et désinfection de plaies, de coupures, de piercing, parfois mise en place de pansement en attendant d'aller à l'hôpital, il s'agit de "bobologie" de type familiale mais très importante en termes d'enjeux autour du corps et de la santé.

Orientation

La fonction d'orientation est importante. Les renseignements demandés sont en partie liés à l'urgence sociale : où dormir, manger, se faire soigner... Les autres concernent leurs situations, souvent complexes et qui demandent d'activer un réseau composé des nombreux partenaires du secteur, de la santé, de l'insertion professionnelle... une fois que le lien est créé.

Remise en lien avec les institutions, la famille, le travail, le réseau

Les démarches que nous autorisons à partir de Chocolat Chaud sont liées au maintien des droits, contact avec une administration, prise de rendez-vous, prévenir d'une absence ou d'un retard... si la démarche implique un peu de temps, nous la renvoyons sur d'autres structures locales en fonction du type de demande.

La réponse que nous proposons à partir de Chocolat Chaud est ainsi essentiellement humaine pour accompagner les personnes dans une démarche d'insertion ou de réinsertion sociale, même s'ils semblent la rejeter dans un premier temps et même si leur apparence laisse à penser prioritairement en termes d'urgence sociale.



Virginie PILLON, Régis MELLET et Roland FEVRIER
Accueillants au PAEJ Chocolat Chaud

L'EXPERIENCE DU CENTRE EPIDE³⁰³ « LES GLIERES » (ETABLISSEMENT PUBLIC D'INSERTION DE LA DEFENSE) D'ANNEMASSE-BURDIGNIN : UNE DEUXIEME CHANCE POUR DES JEUNES DE 18 A 25 ANS

A 20 km d'Annemasse et 40 km d'Annecy, au cœur d'un domaine boisé de 17 hectares, se trouve le site « l'Espérance », ancien centre de vacances devenu depuis fin 2006 le centre EPIDE « Les Glières » d'Annemasse-Burdignin.

Il accueille 60 jeunes âgés de 18 à 25 ans sans qualification ni emploi, de nationalité française ou étrangère (en situation de pouvoir accéder à l'emploi). Ces jeunes sont tous volontaires ; les seules conditions à remplir étant une envie d'améliorer ses compétences et son savoir-être dans le cadre stricte d'un internat du lundi soir au jeudi soir.

Pour recruter ces jeunes, l'EPIDE s'appuie sur un réseau de partenaires comme les missions locales (Bourg-en-Bresse, Ambérieu, Oyonnax, Annecy, Annemasse, Chambéry, Albertville etc.) et le pôle emploi. A ce titre, l'EPIDE a signé une convention de partenariat le 01/04/2011 avec Pôle Emploi Rhône-Alpes.

Le centre d'Annemasse-Burdignin couvre trois départements pour le recrutement et l'emploi : l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie.

Les jeunes signent un contrat de volontariat avec l'établissement et deviennent internes³⁰⁴, bénéficient d'une couverture sociale et perçoivent une allocation de 300 € par mois³⁰⁵.

L'accompagnement est permanent et adapté à la situation et au besoin de chaque jeune, tant au niveau de la scolarité qu'au niveau de la vie quotidienne. Le personnel du centre représente 40% de l'effectif des stagiaires accueillis et est composé d'un directeur, d'un directeur adjoint, de deux formateurs d'enseignement général, d'un chargé d'insertion, d'un moniteur de sport, d'une équipe d'encadrement et du personnel administratif.

Concrètement, le programme de travail est varié. Deux pôles travaillent de concert : le pôle « formation » (remise à niveau scolaire, code de la route, citoyenneté...) et le pôle « insertion » (validation des projets, stages, mise en relation avec les entreprises partenaires de l'EPIDE...). Autant d'apprentissages qui mènent à l'obtention de diplômes, l'objectif étant de permettre au jeune de poursuivre sa formation dans une filière classique ou d'accéder à l'emploi. S'ajoutent à ces matières enseignées tout un ensemble d'activités physiques et de participation aux tâches quotidiennes liées à la vie en collectivité et au respect de l'autorité. Par ailleurs, des espaces de convivialité (loisirs, détente, culture) ainsi que des séjours de cohésion à dominante sportive et culturelle contribuent à développer la socialisation des jeunes. Ces activités s'inspirent de la pédagogie des armées³⁰⁶, notamment dans la capacité à mettre en place un cadre exigeant et rigoureux.

Certains jeunes (36% en absences irrégulières, en démission ou en exclusions disciplinaires) n'arrivent pas au bout de leur parcours (en moyenne d'une durée d'un an). Toutefois, il semble que malgré cet abandon leur passage au centre favorise une évolution positive de leur situation dans les mois qui suivent leur départ. Pour ceux qui vont au bout, les résultats sont très encourageants puisque le taux de réussite au Certificat de Formation Générale est de 86%, de 100 % pour l'Attestation de Sécurité Routière, de 97 % pour le Sauveteage Secourisme au Travail... Le taux d'insertion global étant de 49 %.

Cette deuxième chance est bien sûr une chance pour le jeune, mais aussi pour sa famille et pour son entourage, tel que l'exprime cette maman : « *nous vous exprimons toute notre gratitude pour ce qu'est devenu grâce à vous Pierre. Vous avez apporté à Pierre de la maturité, de la confiance en soi, des diplômes qu'il n'avait pu obtenir avant. En moins d'un an, vous avez réussi là où d'autres ont échoué en 19 ans. Pour tout cela, un grand merci de la part de Pierre, sa maman et toute la famille.* »

La distanciation et les espaces de remédiation (dialogue régulier avec le jeune dans son emploi du temps hebdomadaire) concourent à la réussite du dispositif dans la perspective de l'autonomisation du jeune.

C'est un travail de longue haleine (le contrat de volontariat pouvant être renouvelé jusqu'à deux ans) pour le jeune en difficulté (problèmes familiaux, personnels et/ou comportementaux, SDF, petite délinquance, illettrisme...) qui trouve dans ce dispositif une véritable Deuxième Chance, globale et sécurisante.



Jean-Denis SUDOMIR,
Directeur du Recrutement et de l'Insertion

³⁰³ Créé en août 2005 et placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la Défense, de l'Emploi et de la Ville, l'EPIDE (Etablissement Public d'Insertion de la Défense) est un établissement public qui met en œuvre le dispositif "Défense, 2ème chance".

³⁰⁴ L'hébergement, les cours, la restauration ainsi que les fournitures et tenues vestimentaires sont gratuits.

³⁰⁵ Une partie de cette allocation est capitalisée (90€) et versée en fin de parcours.

³⁰⁶ Le recrutement d'anciens militaires à hauteur de 50 % des effectifs du centre permet d'assurer une qualité d'encadrement de nos jeunes gens. Ce travail sur le comportement est un label qualité fortement apprécié des entreprises.

**JOBS ET CITE A LA VILLENEUVE :
UN COUP DE POUCE POUR CEUX QUI SONT TOUT PROCHES DE L'EMPLOI**

Le cabinet Nes et Cité développe son expertise des territoires classés en ZUS et propose des actions concrètes, parmi lesquelles « Jobs et cité », pour permettre la mise en relation directe du monde économique, à travers un réseau d'entreprises en besoin de recrutements et engagées au quotidien dans la lutte contre la discrimination à l'embauche, et des candidats à l'emploi issus de la diversité.

Le concept de Jobs et Cité se découpe en 3 phases³⁰⁷ :

- **Phase 1 - préparation** : maillage territorial, analyse des postes, identification et mobilisation d'un réseau d'acteurs publics et privés etc.
- **Phase 2 - événement** : entretiens individuels avec les RH des entreprises, pré-accueil et orientation individualisé par une équipe de médiateurs etc.
- **Phase 3 - suivi** : bilan quantitatif et qualitatif des opérations, création d'une base de données pour favoriser le suivi des candidats etc.

Le 14 avril 2011, jobs et cité s'est installé au gymnase de La Villeneuve, où une vingtaine d'entreprises ont rencontré des habitants du quartier pour leur proposer des offres d'emplois ou d'alternance.

De l'avis de professionnels de terrain du CODASE³⁰⁸ présents lors de cette manifestation, la première force de cette démarche est le « aller-vers » : les médiateurs de Nes et Cité sont présents dans le quartier longtemps avant le jour J, ils vont à la rencontre des jeunes, là où ils sont, souvent dans la rue, au pied des immeubles... Ils s'appuient aussi beaucoup sur des acteurs présents sur le terrain tout au long de l'année. Ces rencontres informelles et « gratuites » avec les jeunes sont sans aucun doute une condition de la réussite. Par ailleurs, Nes et cité a développé une réelle connaissance des quartiers ZUS avec une pratique éprouvée de ces manifestations. Et cette expertise est associée à une très bonne connaissance du monde de l'entreprise et à un réseau d'entreprises proches de la démarche et prêtes à s'y investir. Nes et cité bénéficie aussi de moyens financiers et de soutiens politiques que la plupart des travailleurs sociaux du quotidien n'ont pas.

Pour autant, après une première expérience sur le quartier de La Villeneuve il y a trois ans, ces travailleurs sociaux se sont montrés plus « prudents ». La première fois, ils en avaient parlé très largement à de nombreux jeunes avec lesquels ils étaient en lien, et de fait la journée Jobs et cité a eu très peu de résultats en termes d'emploi pour ces jeunes-là, souvent très éloignés du marché du travail. Seul un jeune à leur connaissance avait alors trouvé un contrat de professionnalisation. Cela avait généré beaucoup de déception et de désillusion chez ces jeunes. Du coup, cette année, ces professionnels en ont parlé prioritairement à des jeunes plus proches de l'emploi, avec déjà quelques expériences et qui avaient sérieusement besoin d'un coup de pouce. De fait, d'après les premières observations sur place, il y avait cette année moins de jeunes et plus d'adultes, sans doute à cause d'une situation de l'emploi dégradée depuis deux ans. Certains jeunes adultes ont eu des réactions violentes vis-à-vis de la démarche, disant qu'ils n'avaient pas besoin « d'une foire au bétail » mais qu'ils voulaient un accès normal à l'emploi, « comme tout le monde ».

Il semble que cette opération permette effectivement à des portes de s'ouvrir pour ceux qui sont tout proches de l'emploi mais qui sont bloqués par leur adresse par exemple « qui fait peur ». Par contre la question de l'emploi reste entière pour ceux qui en sont plus éloignés, qui sont sans qualification, qui ont subi de lourds échecs à l'école et qui cumulent plus de difficultés. Pour ceux-là, les professionnels reconnaissent « entrer dans un parcours du combattant avec eux ».

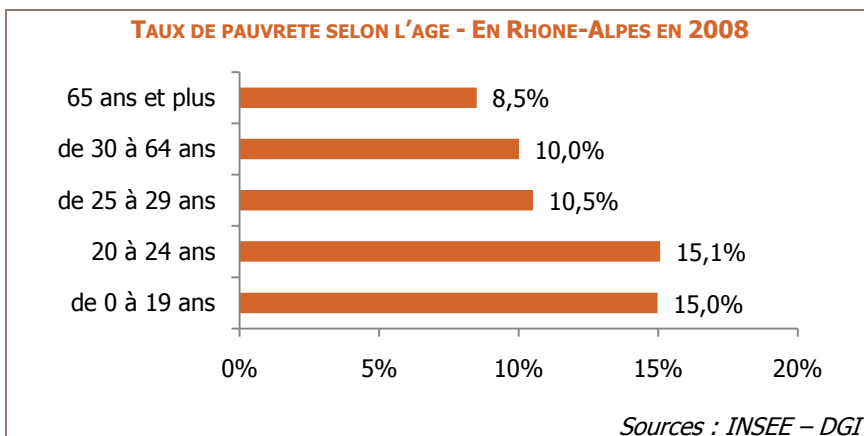
Le Comité dauphinois d'action socio-éducative

³⁰⁷ <http://www.nesetcite.com/>

³⁰⁸ Comité dauphinois d'action socio-éducative

6. SYNTHÈSE DONNÉES STATISTIQUES : LES JEUNES EN SITUATION DE PRECARITÉ

UNE PAUVRETÉ PLUS FRÉQUENTE ET PLUS « INTENSE » CHEZ LES JEUNES



Le taux de pauvreté est très fortement marqué chez les mineurs et les jeunes de moins de 25 ans, moins chez les 25-29 ans. En Rhône-Alpes, en 2008, environ 15% des jeunes de 20 à 24 ans sont pauvres au sens de l'INSEE³⁰⁹, contre moins de 11,0% pour les autres tranches d'âge. La différence est encore plus nette avec les

personnes de 65 ans et plus. A noter qu'au niveau national, le taux de pauvreté des jeunes de 18 à 24 ans a globalement augmenté entre 2003 et 2008³¹⁰.

Par ailleurs, une analyse plus fine de la situation des jeunes « pauvres » laisse apparaître des situations de pauvreté plus intenses et ce, en particulier pour les femmes. En effet, au niveau national en 2008, 13,4% des jeunes femmes de 18 à 24 ans ont des revenus inférieurs à 50% du revenu médian (soit environ 790€ nets par mois), alors que ce taux est de 7,4% pour l'ensemble des femmes. Concernant les hommes, 11,8% des jeunes hommes vivent avec moins de 790 € par mois, contre 6,8% pour l'ensemble des hommes.

Au niveau national, en 2008, 217 000 jeunes entre 18 et 29 ans de plus qu'en 2002 vivent sous le seuil de pauvreté (au taux de 50% du revenu médian) soit une augmentation de 32%. Le taux de pauvreté des 18 à 29 ans est passé de 7,9 à 10,3% (toujours au seuil de 50% du revenu médian). **A eux seuls, ces jeunes représentent la moitié des personnes pauvres**³¹¹.

UNE PAUVRETÉ CONCENTRÉE PRINCIPALEMENT DANS LES QUARTIERS POPULAIRES URBAINS

Selon le rapport de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS) de décembre 2010, dans les quartiers sensibles, les statistiques du chômage sont alarmantes : 43% des jeunes hommes actifs et 37% des jeunes femmes actives se trouvaient au chômage en 2009. Ce taux est en augmentation rapide, puisqu'il était de 41,7% chez les jeunes hommes et de 29,6% chez les jeunes femmes en 2008.

Bien que la hausse du nombre de chômeurs dans les ZUS concerne pour les trois quarts des jeunes n'ayant pas de diplôme ou un diplôme inférieur au bac, dorénavant, les diplômés ne sont plus à l'abri, « alors que jusque-là le diplôme les protégeait », selon le rapport.

³⁰⁹ En France métropolitaine en 2008, le taux de pauvreté est plus fort qu'au niveau régional. Il en est de même pour les jeunes générations pour lesquelles le taux de pauvreté national est de : 17,7% pour les 0-19 ans, 17,2% pour les 20-24 ans et 11,9% pour les 25-29 ans.

³¹⁰ Il a augmenté de 26% entre 2003 à 2007 avant de connaître une baisse de 9% en 2008.

³¹¹ Rapport 2010 du gouvernement au Parlement « Suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans »

LES JEUNES SORTIS DE LA SCOLARITE SANS CAP-BEP OU AVANT LA TERMINALE : PLUS MASCULINS, PLUS JEUNES, MOINS MOBILES

ETUDE NATIONALE REALISEE A PARTIR DES JEUNES ACCOMPAGNES PAR LES MISSIONS LOCALES

- 55% des jeunes accueillis peu ou pas qualifiés sont des hommes. Seuls 16% d'entre eux ont un logement autonome, contre 25% des jeunes plus qualifiés. Les trois-quarts vivent chez leurs parents ou chez des amis.
- Les jeunes peu ou pas qualifiés sont davantage tributaires des transports en commun pour leurs déplacements : 23% seulement disposent d'un moyen de transport individuel motorisé contre 49% des jeunes plus qualifiés et 14% ont le permis de conduire, contre 51% des jeunes plus qualifiés. L'absence de permis de conduire peut être un frein à l'embauche, surtout dans des secteurs où la journée commence tôt le matin (boulangerie, bâtiment...) ou lorsque les horaires sont irréguliers (travail saisonnier, travail de nuit...). La couverture sociale des jeunes peu ou pas qualifiés est moins bonne : 4% d'entre eux n'en ont aucune et 17% bénéficient de la CMU. Enfin, les jeunes peu ou pas qualifiés sont plus souvent étrangers et vivent plus souvent en zone urbaine sensible (ZUS) : 9% d'entre eux sont étrangers et 19% habitent en ZUS, alors que 3% seulement des autres jeunes³¹² (reçus en mission locale) sont des étrangers et que 13% habitent en ZUS.

Les travaux de l'ONPES 2008, « l'accompagnement des jeunes peu qualifiés par les missions locales », Lionel BONNEVIALLE



LA SITUATION DE L'EMPLOI CRISTALLISE LES INQUIETUDES

Selon le Conseil d'Orientation pour l'Emploi³¹³, **la France est l'un des pays occidentaux où le chômage des jeunes est le plus fort et où la part de l'emploi précaire dans l'emploi des jeunes est la plus élevée.** La situation des jeunes sur le marché du travail apparaît nettement dégradée, puisque le taux de chômage des 15-24 ans est passé du premier trimestre 2008 au 3^{ème} trimestre 2010 de 17,7% à 24,2%, soit une augmentation de 37.5%. Dans le même temps, le taux de chômage global est passé de 7.2% de la population active à 9.3%, soit une augmentation de 25%. 1 jeune actif³¹⁴ sur 4 est au chômage.

Selon ce même rapport, il est important de noter que le chômage des 15-19 ans est d'abord un problème lié à l'école, un problème d'échec scolaire, d'orientation scolaire, de «décrochage», d'absence de qualifications.

En Rhône-Alpes, 54 000 jeunes de moins de 25 ans étaient au chômage³¹⁵ en décembre 2010. Après avoir connu une forte augmentation depuis 2008, ce chiffre est en baisse sur l'année 2010 (-4.9%).

Toutefois, selon le rapport de l'ONZUS 2010, pour faire face à la crise économique, le gouvernement a multiplié les mesures pour l'emploi en 2009. Mais l'augmentation au niveau national du nombre d'embauches en contrats aidés n'a pas bénéficié aux résidents des zones urbaines sensibles. Pourtant, les chômeurs aux caractéristiques favorables à ce type de contrats y sont surreprésentés.

Toujours selon ce même rapport, en 2008, le taux de chômage dans les zones urbaines sensibles d'élevait à 16,9%, alors que, dans les « quartiers hors ZUS des agglomérations urbaines possédant des ZUS », il s'établissait à 7,7%. C'est cette comparaison qui est pertinente et non celle avec le taux de chômage national. Ce que les jeunes habitant ces quartiers voient et ressentent, c'est qu'ils sont plus mal lotis que les autres, habitant la même agglomération. Le rapport entre taux de chômage ZUS et taux de chômage « hors ZUS des agglomérations ayant une ZUS » n'a cessé de se dégrader depuis 10 ans, puisqu'il est passé de 1,98 en 2003, à 2,07 en 2006 et à 2,19 en 2008. **Le train de la reprise de l'emploi, dans une agglomération, a servi aux habitants hors de ces quartiers populaires davantage qu'aux habitants de ceux-ci.**

³¹² Ayant un niveau d'étude supérieur au CAP-BEP

³¹³ Diagnostic sur l'emploi des jeunes, COE, 10/02/2011

³¹⁴ Les jeunes actifs représentent 4 jeunes sur 10.

³¹⁵ 54 365 demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi, catégories A, B, C.

LE QUARTIER MERMOZ, DANS LE 8^{ÈME} ARRONDISSEMENT DE LYON

Mermoz est un quartier du 8^{ème} arrondissement de Lyon, classé ZUS de catégorie 1 (celle qui présente les handicaps sociaux et urbains les plus lourds) où 95% des habitants vivent en HLM.

Les données de l'enquête triennale OPS 2009³¹⁶ montrent que la population de Mermoz connaît une forte augmentation de jeunes, puisque près de 40% de la population³¹⁷ a moins de 25 ans.

La population de Mermoz, en particulier Mermoz sud, se caractérise aussi par une part élevée de familles nombreuses³¹⁸. La précarité est partagée par l'écrasante majorité des habitants de ce quartier qui vivent pour une très grande partie avec de bas revenus : près de 70% des ménages ont des revenus inférieurs à 40% des plafonds PLUS, 65% des ménages sont non-imposables, contre 32% en moyenne sur Lyon.

Le centre social note que concernant les jeunes, le problème majeur est le nombre élevé de jeunes n'ayant pas de diplôme, ni de qualification. A la mission locale du quartier, en moyenne 66 nouveaux jeunes sont accueillis chaque année, pour un total de 221 en accompagnement, dont 52 personnes le sont depuis au moins 2005 : une majorité d'hommes (56%), de moins de 21 ans et dont les niveaux sont inférieurs au CAP-BEP. Certains sont déscolarisés depuis l'âge de 14 ans, suite à un renvoi. Les jeunes les plus touchés sont des garçons de 15 à 25 ans. Cela provoque chez eux de l'ennui, un mal-être, et peuvent ainsi passer leurs journées aux pieds des immeubles. Ils prennent un rythme de vie perturbé : ils se couchent très tard et se lèvent tard dans la matinée voire en début d'après-midi. La violence fait aussi partie du quotidien de certains jeunes, qui ne se trouvant pas de perspectives d'avenir, consomment régulièrement de l'alcool et du cannabis, qui peuvent entraîner des comportements violents.

Beaucoup de jeunes se sentent aussi touchés par la discrimination, et même ceux qui réussissent bien à l'école se sous-estiment et se refusent un avenir dans certaines filières qu'ils jugent trop ambitieuses alors qu'ils en auraient les capacités.

Sources : Diagnostic territorial 2010, Contrat urbain de cohésion sociale. Projet du centre social Mermoz 2011-2014



Selon le Conseil d'Orientation pour l'Emploi, pour les moins de 26 ans, plus d'un emploi sur quatre bénéficie d'une aide de l'État³¹⁹, contre un sur vingt-cinq pour l'ensemble des actifs occupés. Pour autant, tous ces emplois ne relèvent pas de l'emploi aidé au sens strict. La grande majorité, 85%, correspond en fait aux contrats en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation). Hors alternance, en septembre 2010 (dernier chiffre connu), au niveau national, on estime à environ 59 000 le nombre de jeunes de moins de 26 ans en contrat aidé marchand et à 81 000 le nombre de jeunes en contrat aidé non marchand.

Concernant l'emploi des jeunes, il semble donc qu'il y ait des degrés divers de précarité. Pour certains, les contrats temporaires fonctionnent comme des périodes d'essai qui servent de tremplin vers un emploi durable. Pour d'autres en revanche, souvent les moins diplômés, ils installent durablement les jeunes dans l'insécurité de l'emploi, notamment par le biais de CDD renouvelés³²⁰.

³¹⁶ Occupation Parc Social

³¹⁷ Sur une population de 3853 habitants selon le recensement 2006.

³¹⁸ 17% de familles de plus de 3 enfants, contre 9% pour le 8^{ème} arrondissement.

³¹⁹ Soit en 2009 700.000 emplois qui bénéficient d'une aide d'Etat

³²⁰ Observatoire des inégalités, « âge et précarité dans l'emploi », juin 2009

LA PREMIERE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE : COMPARAISON EUROPEENNE - SYNTHESE

Les européens connaissent leur première expérience professionnelle en moyenne à l'âge de 19 ans.

Au Portugal, en Suisse et en Allemagne, cette première expérience a tendance à se produire relativement tôt (avant même l'âge de la majorité). Cependant il est important de noter que le Portugal fait partie des pays dans lesquels la proportion des jeunes âgés de 15 à 29 ans ayant un emploi est la plus faible (48,8%), contrairement à la Suisse (73,1%) et à l'Allemagne (65,3%). Ces pays disposent de systèmes d'éducation très sélectifs et dans le même temps leur marché du travail absorbe facilement la main d'œuvre jeune et peu qualifiée (stages, temps partiel ou même emplois précaires), ce qui contribue à raccourcir la trajectoire scolaire de certains jeunes, en particulier des garçons issus de milieux sociaux défavorisés.

L'expérience du premier emploi en revanche est plus tardive (après l'âge de 20 ans) dans des pays qui se caractérisent traditionnellement par un système éducatif moins sélectif et plus inclusif, favorisant des trajectoires scolaires plus longues et débouchant sur davantage de qualification. C'est le cas des anciens pays communistes tels que l'Estonie (21,4 ans), la Slovénie (20,6 ans) et la Bulgarie (20,4 ans).

Une première expérience professionnelle à un âge précoce ne se traduit toutefois pas directement par un départ du foyer parental. Le Portugal et l'Allemagne sont les pays dans lesquels l'intervalle qui sépare l'entrée sur le marché du travail et l'autonomie résidentielle est le plus grand : les jeunes quittent le foyer parental en moyenne 3 ou 4 ans après leur première expérience professionnelle, après l'âge de 21 ans. En Bulgarie, à Chypre ou dans les pays scandinaves en revanche, bien qu'elle se produise plus tard, la première expérience professionnelle est immédiatement suivie du départ du foyer parental, l'intervalle entre les deux événements étant inférieur à 1 an.

Source : european Social Survey, 2006 et « Dispositifs publics et construction de la jeunesse en europe », Politiques sociales et familiales, décembre 2010, n°102

DES DIFFICULTES DE LOGEMENT ACCRUES, EN PARTICULIER DANS LES ZONES URBAINES...

Selon une enquête menée par l'Observatoire national du 115 (et dont les résultats ont été rendus publics par la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS)³²¹, 20% des personnes qui recourent à l'urgence sociale sont des jeunes majeurs : **une personne sur cinq sans domicile faisant appel au 115 est âgée de 18 à 25 ans.**

Beaucoup de nos partenaires notent des difficultés accrues concernant le logement des jeunes³²².

Par exemple, le Cllaj³²³ de Saint-Priest accueille des jeunes de 18 à 30 ans. Il travaille en partenariat avec les bailleurs HLM et les résidences sociales mais aussi de plus en plus avec le secteur privé « puisque le parc HLM est saturé ». Une de ses missions, notamment envers les acteurs du secteur privé, est de faire valoir la spécificité des jeunes au niveau du logement ; ceux-ci sont en effet globalement victimes de multiples préjugés, plus encore quand ils vivent des situations de précarité. Le Cllaj a accueilli environ 500 jeunes en 2010, souvent adressés par les missions locales et les MDR³²⁴ bien que 50% d'entre eux viennent par le bouche-à-oreille. Récemment, le Cllaj a noté une dégradation de la situation des jeunes par rapport au logement. Dans l'Est lyonnais, beaucoup de familles vivent des minima sociaux, les moins de 25 ans ont des ressources de plus en plus fragiles et il constate de plus en plus d'impayés chez les jeunes. Dans le même sens, le Cllaj assume un certain nombre de baux glissants : les jeunes sous-louent un logement loué par le Cllaj pendant un certain temps, puis petit-à-petit, au fur et à mesure que leur situation se consolide, le bail glisse au nom du jeune lui-même. Or les durées de sous-location ont tendance à augmenter, ce qui conforte le constat d'une précarité croissante pour ces jeunes.

³²¹ ASH, avril 2011

³²² Réunions de veille du 27/01/2011 et du 29/03/2011

³²³ Comité local pour le logement autonome des jeunes

³²⁴ Maisons du département du Rhône

Par ailleurs, le Cllaj accueille de plus en plus de très jeunes femmes avec enfants, souvent très isolées. Il rencontre aussi de plus en plus de jeunes qui dorment dans leur voiture. Autant de situations qui posent la question de l'hébergement d'urgence.

Il semble aussi que certains jeunes aient besoin d'un accompagnement toujours plus soutenu et plus long pour être en capacité d'occuper un logement autonome. Par exemple, à Vaulx-en-Velin, la résidence sociale gérée par les Apprentis d'Auteuil, qui accueille des jeunes âgés de 18 à 30 ans, constate que, de plus en plus souvent, des jeunes sont orientés chez eux par les services sociaux parce qu'ils sont une petite structure : « on [les travailleurs sociaux] ne le [le jeune] voit pas dans un centre de 100 logements ». Cette résidence compte 28 logements, et c'est un plus : cela permet de connaître chaque jeune, de l'accompagner en partant de là où il en est³²⁵.

... QUI CONCOURENT A ACCENTUER DES SITUATIONS DE PAUVRETE DEJA PREGNANTES EN MILIEU RURAL

Les migrations urbaines en zone rurale conduisent certes à rajeunir la population mais aggravent dans le même temps les problèmes de pauvreté. En effet, le coût du logement éloigne les familles les plus pauvres (notamment les jeunes) des centres des villes, ce qui peut les amener à rejoindre les zones rurales ; ces familles (souvent jeunes) constituent alors une partie des « néo-ruraux ». Nombre de nos partenaires notent ce phénomène croissant, notamment en Ardèche et dans la Drôme³²⁶.

Michelle et sa fille de 23 ans³²⁷ habitent dans une maison de village depuis 1 an (avant elles habitaient en HLM). Toutes les deux sont au chômage. Michelle note une nette amélioration de sa santé depuis son déménagement : « *j'ai des problèmes de santé. Avant on était en HLM j'étais tout le temps malade, depuis que je suis là je remarque, je suis bien* ». En 20 ans, elle et sa fille n'ont jamais pris de vacances : en parlant de sa fille, Michelle dit des larmes dans la voix « *elle n'a jamais vu la mer* ». Pamela a raté 2 fois son BTS, ses stages scolaires ne sont pas considérés comme une expérience professionnelle. « *Comment voulez-vous que les jeunes aient un avenir ? Ça fait 20 ans qu'ils galèrent avec nous, ils savent que ça finit jamais.* »

Ces néo-ruraux en situation de précarité viennent souvent s'ajouter aux jeunes qui sont nés dans ces zones rurales, et qui vivent eux aussi la précarité. Jacqueline Costa-Lascoux³²⁸ note qu'en France l'âge de départ de chez les parents est de 26 ans en moyenne, mais qu'il est de fait beaucoup plus élevé dans ces zones rurales. Finalement, comme dans les ZUS, la raréfaction de l'emploi est l'une des premières difficultés rencontrées par ces jeunes en situation de précarité en milieu rural. Les autres difficultés identifiées sont la monoparentalité, l'endettement et l'addiction. Contrairement à certaines idées reçues, ces jeunes semblent donc avoir les mêmes problèmes que les jeunes habitant des quartiers ZUS : pas de formation (et ils n'en ressentent que difficilement la nécessité), absence d'équipements sociaux, problème de logement (manque de logements sociaux) et de mobilité (insuffisance des transports publics). Ils manifestent également leurs difficultés sous la forme d'un repli sur soi.

LA SANTE

Il apparaît de plus en plus que pour les jeunes, une situation de précarité peut avoir des conséquences directes en termes de santé. Et pas seulement qu'une mauvaise santé constitue un frein à leur insertion. En effet, depuis quelques années déjà, des études épidémiologiques, démontrent que les 16-25 ans en insertion sont sujets à des vulnérabilités. Celles-ci (rupture scolaire, conditions de vie précaires, isolement social) peuvent avoir des répercussions négatives sur l'état de santé de ces jeunes en recherche d'insertion professionnelle et

³²⁵ Voir encadré « Résidence sociale FJT-Saint-Bruno, établissement des Apprentis d'Auteuil », p. 160

³²⁶ Voir « Focale sur les causes de la précarité dans la Drôme », p. 33

³²⁷ Cf. : « Précarité : les jeunes en rase campagne », émission de France culture diffusée le 23.10.2010

³²⁸ Sociologue au CEVIPOF

d'intégration sociale. A leurs difficultés d'accès à l'emploi, s'ajoutent des difficultés particulières d'accès aux droits et d'accès aux soins³²⁹.

Par ailleurs, les intervenants sociaux sont de plus en plus confrontés à la souffrance psychique des jeunes et sont souvent très démunis.

« BIEN-ETRE, MAL-ETRE ? MIEUX VOUS CONNAITRE »
LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE ET LA SANTE MENTALE DES JEUNES EN INSERTION
*Etude conduite par les Missions locales
 et les Centres d'examens de santé de l'Assurance Maladie*

Le Conseil National des Missions Locales a demandé au Cetaf³³⁰ d'étudier la faisabilité d'un dispositif de recueil d'informations sur la santé mentale des jeunes en insertion grâce à un questionnaire rempli par les jeunes soit lors d'un examen de santé soit dans les missions locales. Les résultats de la première enquête menée en 2008 sont inquiétants et nécessiteraient une prise de décision des autorités publiques.

☛ **La fréquence de la précarité des jeunes en insertion est 4 fois plus élevée que celle des autres jeunes** : sur l'ensemble des jeunes enquêtés, 60% n'ont pas le BAC. 40% sont en situation de précarité.

☛ **Un environnement familial plus instable pour les jeunes en insertion** : 45% ont vécu au moins un évènement familial douloureux, dont 15% ont rompu les liens avec leurs parents et 24% ont un des deux parents gravement atteint d'une maladie.

➔ **Des conduites addictives aussi fréquentes, mais moindres concernant l'alcool** : on n'observe pas de différence statistiquement significative entre jeunes en insertion et autres jeunes sauf concernant la consommation d'alcool : les jeunes en insertion consommeraient significativement moins que les autres jeunes.

➔ **La déclaration de violences subies (psychologiques, physiques ou sexuelles)** : 27% des jeunes ont déjà subi des violences psychologiques et morales plus d'une fois au cours de leur vie. 22% ont subi au moins une fois des violences physiques et 8,5% ont été victimes de violences sexuelles plus d'une fois. Les jeunes en insertion déclarent plus souvent ces trois formes de violence. Ils déclarent 2 fois plus être victimes de violences sexuelles que les autres jeunes.

➔ **Le sentiment de discrimination** : 22 % ont un sentiment de discrimination. Les raisons les plus citées sont : l'origine (56%), l'apparence physique (35%), les convictions religieuses (21%), le nom (20%) et l'appartenance à une ethnie, une nation ou une race (15%).

➔ **Deux fois plus de jeunes en insertion sont en souffrance psychique** : plusieurs indicateurs attestent du mal-être des jeunes en insertion. D'après les résultats de l'ADRS³³¹, 26% des jeunes des missions locales sont en souffrance psychique. Parmi eux, 7% ont un état dépressif avéré. Les jeunes en insertion sont deux fois plus souvent en souffrance psychique que les autres jeunes. Chez les hommes, toutes catégories de jeunes confondues, les sans-diplômes sont trois fois plus en souffrance psychique (30%) que les niveaux bac et plus.

➔ **Plus d'un jeune sur cinq en insertion déclare avoir tenté de se suicider** : 16% de la population enquêtée a déjà tenté de se suicider. Les jeunes en mission locale sont 4 fois plus à risque de faire une tentative de suicide que les autres jeunes. Un peu plus de 24% des jeunes sans diplôme ont tenté de se suicider ; deux fois plus que les jeunes qui ont le niveau bac et plus (10%).

Les résultats de cette première étude 2008 de la santé mentale constituent un état des lieux des difficultés psychologiques rencontrées par les jeunes dans leur parcours d'insertion. Les résultats de l'étude sont préoccupants et ont conduit les différents partenaires de l'étude à choisir d'investiguer davantage les questions autour du suicide, de la dépression et des violences pour la prochaine passation en 2010.

³²⁹ Cf : « Bien-être, mal-être, mieux vous connaître », étude conduite par les missions locales et les centres d'examen de santé.

³³⁰ Centre technique d'appui et de formation des centres d'examens de santé.

³³¹ ADRS (Adolescent Depression Rating Scale) : outil de dépistage des états dépressifs chez l'adolescent.

PARTIE 5 : SE CONSTRUIRE

COORDINATION : **Annaïg ABJEAN**, chargée de mission

AVEC LA CONTRIBUTION DE :
Flora PERRIER et David GRAND, chargés de mission
Amélie HUET et Simon GERAUD, stagiaires

**Ont participé aux réunions de travail
 ou ont collaboré à cette partie du dossier :**

A. UNE ETUDE INTERREGIONALE SUR "ENFANCE ET PAUVRETE"

Xavier **BERTHEAS**, ARML
 Michèle **DESCAMPS** et Geneviève **JANIN**, administratrices à la MRIE
 Olivier **GIRAULT**, PER CAF Rhône-Alpes Auvergne
 Carole **TOUTALIAN**, DROS PACA
 Francis **VERNEDE**, DROS PACA

B. JEUNES EN GALERE : AMBITION OU REDDITION ?

Jocelyne **ABJEAN**, Collectif Paroles de Femmes
 Noémie **BAILLI**, Apprentis d'Auteuil
 Claire **DEBARD**, CLLAJ Saint-Priest
 Amin **BENYOUNES**, Centre Social Mermoz
 Marie-Laure **BONOD**, Avenir Santé
 Marcelo **CHAPARRO**, URHAJ Rhône-Alpes
 Eliane **GACHET KUBICKI**, CLLAJ Lyon
 Corinne **GAUTIER**, Apprentis d'Auteuil
 Véronique **HARTMAN**, Direction Prévention Santé Enfance, Ville de Lyon
 Christophe **LEHERPEUX**, Mairie de Romans
 Régis **MELLET**, PAEJ Chocolat Chaud
 Chifa **MONTASSER**, CLLAJ Lyon
 Marie-Ange **NAVARRO**, Espace Travail Jeunes Romans
 Danielle **PICHOT**, Mission Locale de Villeurbanne
 Prisca **PICOT**, Avenir Santé
 David **RIGALDIES**, le Valdocco Grand Lyon
 Hocine **SAIDANI**, MJC Pierre-Bénite
 Jean-Denis **SUDOMIR**, EPIDE Annemasse-Burdignin
 Virginie **TARDIEU**, URCLLAJ Rhône-Alpes
 Jean-Paul **TIXIER**, Centre régional de la Formation et les MJC en Rhône-Alpes

Collectivement les participants au groupe régional Santé des missions locales
 du 24 mars 2011 coordonné par Danielle **PICHOT**

Et les participants à la réunion départementale du Rhône du 18 juin 2010 au
 FJT Lyon 6^{ème}

PARTIE 6 - PARTICIPER



« LA PARTICIPATION » DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE A L'ÉPREUVE DES PRATIQUES : ENTRE DESENCHANTEMENT ET RESISTANCE

je participe
tu participes
il participe
nous participons
vous participez
ils décident



Depuis plusieurs années, la MRIE observe et accompagne différentes démarches basées sur la participation des personnes qui vivent la précarité. Paradoxalement, au moment où cette participation semble enfin reconnue institutionnellement³³², de plus en plus de doutes apparaissent quant à l'adéquation entre sa mise en œuvre et l'ambition de départ. La participation est un terme toujours plus à la mode, alors même que semblent toujours plus nombreux les déçus de cette participation, tant du côté des élus, des professionnels, que du côté des citoyens en situation de précarité.

Par ailleurs, plus ce principe de participation semble incontournable, plus les pratiques se diversifient, au risque de voir « labelliser » comme participatives des actions qui pourtant s'en trouvent très éloignées.

1. LA PARTICIPATION ?

Nombreux sont ceux qui parlent de « LA participation » : que désigne ce terme, quelle(s) réalité(s) ? Il semble que face à la diversité des pratiques et des démarches, il soit plus juste de parler des participations. Il semble aussi que face à un magma d'actions recoupées uniformément derrière ce terme, il soit utile d'essayer d'y voir plus clair.

En 1969 Sherry Arnstein écrivait : « *la question de la participation citoyenne ayant toujours fait l'objet de contentieux politiques, elle a donné lieu à des solutions au rabais et a disparu derrière des formulations creuses telles que « s'aider soi-même » ou « s'impliquer en tant que citoyen ».* A l'opposé d'autres solutions ont pu paraître meilleures, grâce à des abus de langage ; on parle alors de « contrôle total », que personne, y compris le Président des Etats-Unis, ne pourra jamais exercer. Entre les euphémismes et des expressions outrancières, les spécialistes eux-mêmes se perdent dans la controverse. Pour le grand public, tout ceci reste déroutant »³³³...

Sans vouloir développer les étapes de la construction sociale de ce terme de participation, il paraît toutefois intéressant de considérer la première modélisation de ce concept.

³³² Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale en affirmant les droits des droits des bénéficiaires, loi du 27-02-2002 sur la démocratie de proximité, loi 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, loi 2008-1249 généralisant le RSA, ...

³³³ Arnstein, Sherry R. "A Ladder of Citizen Participation," JAIP, Vol. 35, No. 4, July 1969, pp. 216-224



UNE ECHELLE DE PARTICIPATION CITOYENNE PAR SHERRY ARNSTEIN - EXTRAITS

[...] la participation du citoyen est une expression radicale qui désigne le pouvoir des citoyens. C'est la redistribution du pouvoir, qui permet aux citoyens privés de pouvoir, exclus des processus politique et économique, d'y être à l'avenir sciemment inclus. **Cette stratégie permet aux « sans pouvoir » de s'associer à la prise de décision** concernant les modalités du partage de l'information, des objectifs et politiques mis en place, de l'allocation des ressources fiscales, des programmes mis en œuvre, et de la distribution des bénéfices tirés de contrats ou du mécénat. En un mot, il s'agit des moyens susceptibles d'engendrer une réforme sociale significative, qui leur permette de partager les bénéfices de la société d'abondance.

[...] **l'idée fondamentale est que la participation sans redistribution du pouvoir est un processus vide de sens, qui frustrer les faibles.** Il permet à ceux qui ont le pouvoir de prétendre que toutes les

parties ont été prises en compte, mais à seulement quelques unes d'en tirer profit. Il entraîne un maintien du *statu quo*.

[...] Une typologie comprenant huit niveaux de participation peut sans doute clarifier l'analyse de cette question. Pour l'illustrer, ces huit niveaux ont été positionnés sur une échelle, dont chaque barre mesure le pouvoir du citoyen et sa propension à déterminer la production finale.

Les barreaux situés au bas de l'échelle correspondent à la Manipulation et la Thérapie. Ces deux barreaux décrivent le niveau de « non participation », que certains confondent avec la vraie participation. Leur objectif en réalité n'est pas de permettre aux gens de participer à la planification ou au suivi des programmes, mais de permettre à ceux qui ont le pouvoir de les « éduquer » ou de les « guérir ».

La manipulation

Au nom de la participation des citoyens, les habitants sont placés dans des comités consultatifs qui « tamponnent » les projets, ou des conseils consultatifs, dans le seul but de les « éduquer » ou de manipuler leur soutien.

En lieu et place d'une participation authentique, le dernier barreau de l'échelle correspond à une participation dénaturée, transformée en instrument de communication, au profit de ceux qui ont le pouvoir.

Malheureusement, cette supercherie n'est pas une exception. Il s'agit au contraire d'un cas presque typique de ce qui se perpétue sous le nom ronflant de « participation des gens d'en bas ». Cette ruse est constitutive de l'exaspération et de l'hostilité qu'éprouvent ceux qui n'ont pas le pouvoir envers leurs détenteurs.

Une note d'espoir : s'étant vus aussi ouvertement insultés, certains citoyens ont appris le petit jeu et eux aussi savent maintenant y jouer. Parce qu'ils en connaissent les règles, ils exigent une vraie participation qui leur donne l'assurance que les programmes publics correspondent à leurs besoins et répondent à leurs priorités.

L'information

Informar les citoyens de leurs droits, de leurs responsabilités et de leurs options peut constituer un premier pas – le plus important- vers la participation citoyenne légitime. **Cependant, on privilégie trop souvent une information à sens unique – des autorités vers les citoyens- sans aller-retour possible ni pouvoir de négociation.** A ces conditions, en particulier, lorsque l'information est fournie en aval de la planification, les habitants ont peu de chance d'influencer le programme conçu « pour eux ». Les instruments les plus fréquemment utilisés dans une telle communication à sens unique sont les nouveaux média, les brochures, les affiches et les réponses aux enquêtes. .../...

.../...

Les réunions peuvent également devenir les outils d'une communication à sens unique lorsque l'on procède en fournissant une information superficielle, en décourageant les questions, ou en apportant des réponses décalées.

La consultation

Solliciter l'avis des citoyens, tout comme les informer, peut constituer un grand pas vers une participation pleine et entière. Mais **si la consultation n'est pas associée à d'autres modes de participation, elle reste factice**, car elle n'assure pas les citoyens que leurs préoccupations et leurs idées seront prises en compte. Les enquêtes d'opinion, les réunions de quartier et les auditions publiques sont les méthodes les plus souvent utilisées pour consulter les habitants. Lorsque les détenteurs du pouvoir restreignent l'apport des idées des citoyens à ce seul niveau, la participation reste un rituel de façade. [...] Ils n'accomplissent qu'une chose : ils prouvent qu'ils ont validé les étapes incontournables qui consistent à impliquer « ces gens ».

La réassurance

C'est à ce niveau que les citoyens commencent à exercer une certaine influence, bien que par certains aspects, la participation reste symbolique. Un exemple de stratégie de réassurance consiste à faire siéger quelques pauvres « valables », triés sur le volet, dans des conseils [...] ou dans des corps publics [...]. S'ils ne sont pas responsables devant les électeurs au sein de la communauté, et si l'élite traditionnelle détentrice du pouvoir détient la majorité des sièges, ceux qui n'ont pas le pouvoir peuvent être facilement écartés du scrutin ou roulés. [...] Ils permettent aux citoyens de conseiller ou d'élaborer autant de plans qu'ils veulent, mais réservent aux détenteurs du pouvoir le droit de juger de la légitimité ou de la faisabilité du conseil émis. Le degré de réassurance auquel les citoyens sont soumis dépend principalement de deux facteurs : la qualité de l'assistance technique dont ils bénéficient pour hiérarchiser leurs priorités et le degré d'organisation dont la communauté a fait preuve pour porter ces priorités.

Le partenariat

A ce niveau de l'échelle, le pouvoir est en fait redistribué via une négociation entre les citoyens et les détenteurs du pouvoir. Ils acceptent de partager les responsabilités de l'élaboration du projet et de la prise de décision à travers des structures comme des conseils politiques conjoints, des comités de planification et des mécanismes permettant de sortir des impasses. Après avoir élaboré ces règles de base, dans une logique donnant-donnant, ils ne peuvent se voir imposer un changement unilatéral. Le partenariat a plus de chances de fonctionner lorsqu'il existe une base puissante et organisée dans la communauté, à laquelle les leaders des citoyens doivent rendre des comptes ; lorsque le groupe de citoyens bénéficie des ressources financières suffisantes pour rémunérer correctement les leaders pour leurs efforts et le temps consacré ; et lorsque le groupe possède suffisamment de ressources pour embaucher (et congédier) ses techniciens, ses avocats et organisateurs pour la communauté. Lorsque ces conditions sont réunies, les citoyens peuvent exercer une réelle influence sur l'issue du projet lors des négociations (dans la mesure où il est dans l'intérêt des deux parties de maintenir le partenariat).

Dans la plupart des cas ayant abouti à un partage du pouvoir, celui-ci a été conquis par les citoyens et non mis à disposition [...]. Il n'y a rien de nouveau sur ce processus. Depuis toujours, ceux qui ont le pouvoir s'y accrochent, ceux qui n'ont pas le pouvoir ont donc eu à lutter.

Source : Traduction française

www.anru.fr/IMG/pdf/Echelle_de_participation_citoyenne_Sherry_Arnstein.pdf

Aujourd'hui, les pratiques de participation sont sans doute encore plus diversifiées qu'en 1969. Tout en visant la lutte contre la précarité et l'exercice de la citoyenneté, la participation peut être descendante, quand elle est initiée par des dispositifs ou par des textes de loi, ou ascendante, quand elle procède de la volonté de collectifs de personnes en situation de précarité qui suscitent la rencontre avec les institutions. Elle peut être collective ou individuelle, y compris « individuelle en groupes » lorsqu'elle se réalise dans des groupes de parole ou dans des conseils type conseils de quartier. Elle peut se réaliser au sein d'espaces qui rassemblent des « publics mixtes », par exemple des personnes qui vivent la précarité et des professionnels, ou au sein d'espaces spécifiques à chaque groupe de pairs, leur association ne se produisant que dans un second temps. Elle peut être basée sur la négociation, sur la coproduction ou sur la contestation. Elle peut être construite d'abord à partir de la mobilisation de ceux qui vivent la précarité ou d'abord à partir de la mobilisation de l'opinion publique.

Au-delà de ces diversités d'approche, quelques éléments apparaissent de plus en plus nettement :

- Le constat d'une difficulté partagée à mobiliser les élus et les professionnels décideurs dans ce type de démarche. Or comment inventer un autre exercice du pouvoir pour lutter contre la précarité si ses détenteurs ne s'engagent pas ?
- Ceux qui connaissent la précarité et qui ont la plus grande expérience de cette participation ont acquis la capacité de définir leurs modalités d'action en fonction de leur objectif. Ils ont certes pu être déçus par le passé, avec l'impression d'avoir été instrumentalisés, mais en ont tiré des compétences pour intervenir dans l'espace public de manière efficace. Ce sont souvent ceux-là qui par ailleurs ont le plus de difficultés à être considérés comme des interlocuteurs par les pouvoirs publics, ce sont aussi les moins soutenus, financièrement, institutionnellement... « *Sur un quartier, dès qu'un groupe d'habitants a construit une réflexion et a quelque chose à dire, on lui rétorque inmanquablement « mais qui représentez-vous ? ». C'est une façon simple et efficace de les décrédibiliser* »³³⁴.
- Face à un constat partagé de dégradation de la situation, des voix de plus en plus nombreuses appellent à un développement du pouvoir d'agir des personnes qui vivent la précarité, et donc à un partage du pouvoir effectif avec les pouvoirs publics. « *Il est une politique de la ville que la France s'est toujours refusée d'emprunter. Par tradition. [...] Une mission éminemment politique : aider les habitants à s'organiser pour défendre leurs intérêts face aux bailleurs sociaux, aux banques, aux municipalités. Les amener à se constituer en pouvoirs. Les responsabiliser. Les considérer comme des interlocuteurs ; leur donner de quoi reprendre leurs pouvoirs parentaux, leurs responsabilités d'adultes.* »³³⁵

2. LA PARTICIPATION : QUELS ENJEUX ?

La question des enjeux de cette participation n'est pas non plus univoque. Régulièrement, les personnes engagées dans des démarches de ce type entendent : « *mais à quoi ça sert ?* » ou encore « *avec ce que vous faites, combien de personnes sont sorties de la pauvreté ?* »... Autant de questions qui appellent des réponses mesurées, parce que personne n'a de réponses définitives en la matière, parce que ces réponses se construisent au fil des expérimentations aussi, parce que la finalité de ces démarches n'est pas forcément de répondre à ce type de questions enfin. Or la réponse à ces questions reste souvent un préalable pour convaincre ceux qui ont le pouvoir de décider de s'engager dans ces processus de participation avec des personnes qui vivent la précarité.

La participation des personnes qui vivent les situations de précarité assure-t-elle une meilleure efficacité des politiques publiques de lutte contre la pauvreté ?

Les preuves de cette corrélation sont finalement assez rares, pour la bonne et simple raison que les démarches qui sont allées au bout de la participation, c'est-à-dire la prise en compte des travaux dans la réalité de la mise en place des dispositifs, sont elles aussi très rares. Cela reste une intuition et une conviction fortes pour ceux qui sont engagés dans de telles expériences de participation. Mais cela reste à prouver...

La participation permet-elle d'initier une coopération entre des personnes qui vivent la précarité et les institutions ?

Oui sans nul doute, les pratiques permettent de montrer qu'à travers ce type de démarche, on se connaît mieux, on se comprend mieux. Mais si aucun changement ne s'en suit, le risque est grand de voir la désillusion creuser encore le fossé existant au départ... « *Il faudrait que ça change vraiment quelque chose parce que les autres habitants du quartier nous prennent vraiment pour des crétins de continuer à participer à ce genre de choses alors que ça ne sert jamais à rien* »³³⁶.

³³⁴ Réunion de veille, Romans-sur-Isère, 25-01-2011

³³⁵ Luc Bronner, *La loi du ghetto*, Calmann-Lévy, 2010, pp. 251,252

³³⁶ Groupe du mardi, Collectif paroles de Femmes, AVDL

La participation des personnes en situation de précarité permet-elle de créer des capacités nouvelles ? Tous les exemples vécus montrent que oui, ces démarches libèrent, voire créent, de nouvelles capacités de penser. « *Et là tu parles de la création, et je pense que c'est vraiment important pour l'être humain, ne pas être toujours dans la soumission, dans l'obéissance, dans le suivi, mais de pouvoir exprimer le potentiel de création que chacun a en lui* »³³⁷. « *Depuis que je me suis mise dans le militantisme et j'entends « on peut rien faire ». Il faut dire qu'on est réveillé, qu'on ne prend pas la drogue. Tout le monde dans les quartiers ne prend pas la drogue pour s'endormir, ce n'est pas tous les gens qui veulent juste manger, dormir et un petit toit. Franchement le logement ça va pas, l'école ça va pas, il n'y a rien qui va en France. L'humanité en France... il n'y a pas d'humanité !* »³³⁸

Certaines démarches sont fondées sur le principe suivant : « *les capacités « humaines » – de penser, de croire, d'aimer, de méditer – seraient là en chacun de nous, [...] de sorte que la justice sociale – plus largement, la justice politique – consisterait essentiellement à lever les obstacles susceptibles d'entraver leur « actualisation »* »³³⁹. De fait, ces démarches fondent leur action sur le principe selon lequel les personnes en situation de précarité sont « comme tout le monde », qu'elles disposent des mêmes capacités, et qu'il suffit donc d'en tenir compte, de les considérer comme des sujets et non des objets par exemple, pour qu'elles expriment ces compétences. Ces démarches libèrent et mobilisent des capacités déjà existantes, les mutualisent, pour atteindre un but.

D'autres démarches, à partir de celle d'ATD Quart Monde, fondent leur action sur le principe suivant : « *la misère, ou la grande pauvreté, portent atteinte à cette capacité de construire une pensée. Par conséquent, on aura beau activer ces capacités, cela ne va chez certains rien libérer du tout, car les capacités humaines que l'on présuppose sont justement ce dont l'existence, l'effectivité est devenue problématique* »³⁴⁰. Ici, l'action consiste donc à construire collectivement ces capacités de penser pour construire une analyse globale et socialement productrice de changement social. Ces démarches visent à reconstruire des capacités détruites, en particulier par l'expérience de la grande pauvreté.

Mais si à partir de ces nouvelles capacités de penser ne se construisent pas de nouvelles capacités d'agir, le jeu en vaut-il la chandelle ?

La participation des personnes qui vivent la précarité est-elle un exercice de citoyenneté ? Beaucoup d'expériences vécues montrent que oui, les personnes engagées dans ces démarches de participation (re)deviennent citoyennes. « *Il y a sans doute d'autres moyens de résister même s'il ne faut pas se leurrer, on sait qu'on ne va pas transformer la vie du quartier ou les institutions... mais ne pas se bouger à un moment donné c'est renoncer et se dire « ça va être pire »* »³⁴¹. « *On se sent utile parfois, et surtout reconnu* »³⁴². Mais l'exercice de la citoyenneté suffit-il à produire du changement social ?

Aujourd'hui comment soutenir ces démarches tout en y associant les pouvoirs publics ? **Comment révéler leur potentiel de changement social pour le meilleur collectif ?** C'est ce qui est tenté ici ou là. L'objectif des quelques pages qui suivent n'est certainement pas l'exemplarité. Dans le cadre de l'école, du RSA, de l'action collective ou de la participation aux débats de la vie locale, il s'agit modestement de relater nos réflexions à partir de plusieurs expériences, dans lesquelles la MRIE a été partie prenante cette année. Des personnes en situation de précarité ont « *expérimenté la difficulté de sortir de l'émotion pour arriver au raisonnement* »³⁴³, et ont ainsi produit une analyse qui nous semble relever du bien commun :

³³⁷ Réunion de veille, 07-04-2011

³³⁸ Idem

³³⁹ Jean-Marc Ferry. «Reconnaître le plus oublié, clé de toute action en vue d'une société juste». *Revue Quart Monde*, N°203 - "Etre connu et reconnu", Année 2007.

³⁴⁰ idem

³⁴¹ Réunion de veille, 07-04-2011

³⁴² Idem

³⁴³ Feuille de Route n°405, 04-2011

A. « EN ASSOCIANT LEURS PARENTS, TOUS LES ENFANTS PEUVENT REUSSIR »

C'est le titre d'un chantier national, une action-recherche lancée par l'Inter Réseau Développement Social Urbain et ATD Quart-Monde, qui rassemble une vingtaine de sites en France pour une expérimentation de 4 ans. La MRIE y participe et anime au niveau régional une réflexion visant à produire des repères pour l'action.

Ce chantier est parti de deux indignations :

1. L'échec scolaire d'un nombre croissant d'enfants et de jeunes : selon le rapport de la cour des comptes³⁴⁴, en 2007, 18%³⁴⁵ des jeunes de 20 à 24 ans n'avaient ni baccalauréat, ni brevet d'études professionnelles, ni certificat d'aptitudes professionnelles.
2. Les parents qui vivent la précarité et la pauvreté, sont aussi ceux qui sont les plus éloignés de la communauté éducative et considérés comme des parents démissionnaires voire inaptés.

Face à ces deux indignations, les acteurs du chantier affichent deux convictions majeures :

1. « *il faut tout un village pour éduquer un enfant* » (proverbe repris et affirmé depuis de nombreuses années par le Collectif Paroles de Femmes), il est nécessaire de mettre en cohérence l'ensemble des éducateurs autour d'un enfant.
2. Tous les enfants peuvent réussir, la fatalité de l'échec n'existe pas.

1. PARENTS DEMISSIONNAIRES ?

« La « démission parentale » apparaît en premier lieu comme une construction des professionnels de l'éducation, qui ne relève pas d'une observation directe du rapport parents-enfants (...). Elle désigne une attitude parentale en retrait, supposée être à l'origine des mauvais résultats scolaires et des comportements perturbateurs, qui deviennent les indicateurs de la « démission » supposée ». ³⁴⁶

En 2006, le Collectif Paroles de Femmes a été interpellé par l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels, pour intervenir dans un colloque sur la question de la démission des parents, terme fréquemment utilisé à l'époque. Au terme d'une réflexion collective entre femmes de quartiers populaires, elles ont affirmé que **les parents n'étaient pas démissionnaires, mais plutôt démissionnés par la société, l'école, les médias, la Cour des comptes.**

Elles ont également noté que lorsqu'on parle de parents démissionnaires, ce sont les parents de milieux populaires qui sont visés, « **les riches, eux, ils ne sont pas démissionnaires, ils sont juste occupés** ». Par la suite, lors de leur recherche sur le décrochage scolaire, dans le cadre d'une Université Populaire de Parents, elles ont émis comme hypothèse de recherche que les jeunes n'étaient pas décrocheurs mais décrochés, décrochés par le fonctionnement de l'école, et qu'ils étaient les enfants des parents démissionnés. Hypothèse confirmée par leurs travaux³⁴⁷. De nombreux sociologues corroborent cette affirmation de non démission des parents. Bien au contraire, la réussite de leurs enfants est un objectif majeur pour les parents,

³⁴⁴ L'Education nationale face à l'objectif de réussite de tous les élèves – Mai 2010

³⁴⁵ L'enquête a porté sur l'enseignement scolaire public placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale. Elle couvre 80,5% de la population scolarisée.

³⁴⁶ Article de Laurence Giovannoni, Université de Versailles, « la démission parentale » : facteur majeur de délinquance, mythe ou réalité », 2008. Cet article s'appuie sur deux recherches menées pour la ville de Palissy sur les parcours des mineurs délinquants de la ville, d'une part, et sur les actions de prévention et de soutien à la parentalité à mener, d'autre part.

³⁴⁷ « Universités Populaires de Parents, des parents acteurs, chercheurs, citoyens » Ed. Chronique Sociale, 2010, Ch 12 (p.163) : l'UPP du collectif Paroles de femmes.

quels qu'ils soient et quelles que soient leurs difficultés. Elle est même cruciale pour les parents de milieux populaires, confrontés à la précarité voire à la pauvreté, qui ont été en échec à l'école ou n'ont pas « poussé » leurs études et qui projettent sur leurs enfants tous leurs espoirs de réussite afin que ces derniers ne vivent pas ce qu'ils ont eux-mêmes vécu. Les parents ayant participé à la réflexion croisée sur le décrochage scolaire avaient souligné l'étendue des sacrifices qu'ils étaient prêts à faire pour la réussite de leurs enfants, jusqu'à se séparer d'eux (placement) dans les cas les plus extrêmes.

La responsabilisation des parents quant aux difficultés, scolaires et autres, rencontrées par les jeunes est, toujours bien présente dans les faits, (la récente loi sur la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire de l'enfant l'atteste) et est toujours aussi fortement ressentie par les parents.

Le mot humiliation revient souvent dans leur bouche, s'agissant de leur rapport à l'école, notamment. Dans sa recherche, le collectif Paroles de Femmes a identifié **les 7 nœuds de l'école**³⁴⁸, « *parce qu'un nœud ça serre, mais ça peut se dénouer* ». **Les trois premiers sont la culpabilisation, l'humiliation, la stigmatisation.** Lors de la réflexion croisée entre 3 groupes de parents de milieux populaires (collectif Paroles de Femmes et ATD Quart-Monde) et des professionnels de l'Éducation nationale, les professionnels ont dit « *d'accord, vous vous sentez humiliés* », et les parents ont réaffirmé « non, on EST humiliés ».

Mathieu Ichou a pour sa recherche « rapprocher les familles populaires de l'école », réalisé une analyse lexicale de 72 textes officiels qui règlementent les politiques éducatives dans les quartiers populaires ou la politique éducative générale. En effet, depuis la création des ZEP en 1981, ces textes s'accordent sur la nécessité de rapprocher les familles de l'école. Pour lui, « le constat est sans appel : **les responsables légaux des élèves sont, dans les textes généraux, désignés comme « parents », alors qu'ils sont des « familles » dans les textes sur les quartiers populaires.** » S'en référant aux travaux de Glasman, il souligne que le terme « parent » et ses dérivés, souvent liés à l'expression « parents d'élèves », désignent un rapport aux enfants qui situe le père et la mère du même côté que l'école. Les « parents » appartiennent aux classes moyennes et sont socialement et par leur éducation, proches de l'institution scolaire. Au contraire, le terme « famille », au singulier, et surtout, au pluriel, est un mot qui ne semble pas désigner un rôle ou une fonction reconnue par l'école, mais un groupe qui lui est étranger, dans lequel elle ne pénètre pas, ni par ses agents ni par ses normes. Tout se passe comme si les parents populaires et d'origine étrangère ne relevaient pas de cette appellation de « parent », parce qu'ils sont soupçonnés de ne pas jouer leur rôle éducatif à part entière, et ne présentent pas tous les signes patents et attendus, c'est-à-dire socialement marqués, d'un intérêt pour l'école.

Dans le film réalisé par ATD Quart-Monde « C'est même pas le même regard » une mère de famille ayant vécu la grande pauvreté souligne la **différence de traitement des enseignants envers les enfants de « riches » et les enfants de « pauvres »** : « *c'est pas les mêmes mots, c'est pas les mêmes paroles, c'est même pas le même regard* ». Et il ne s'agit pas là d'un témoignage d'une personne isolée mais bien d'une parole représentant les réalités vécues par un grand nombre. Elle ajoute « *ils vont au plus profond des familles. Ils savent très bien blesser les parents* ». Elle aimerait que les enseignants aient aussi « *le savoir de dire, et de pas blesser les parents* ».

Malheureusement, les évolutions de recrutement des enseignants du primaire ces dernières années vont dans le sens d'un écart toujours plus grand ou plus net entre eux et les familles de milieux populaires, c'est-à-dire une grande méconnaissance des uns par les autres, ce qui ne facilite pas cette compétence évoquée par cette mère de famille « ne pas blesser les parents ».

³⁴⁸ « Réflexions croisées parents professionnels sur le décrochage scolaire » MRIE, Janvier 2008 et ouvrage cité ci-dessus.

2. INEGALITES SOCIALES ET REUSSITE SCOLAIRE

Cela nous paraît aujourd'hui un lieu commun d'affirmer les inégalités sociales face à la réussite scolaire. Le rapport de la cour des comptes³⁴⁹ reprend une étude de l'INSEE qui souligne le déterminisme très fort des évolutions des élèves entre le cours préparatoire et la sixième, selon leur milieu d'origine : *« quand leur niveau de compétences à l'entrée au CP les situe parmi les 10% d'écoliers les plus faibles, 27% des enfants de cadres ou de professions intermédiaires, mais seulement 7% des enfants d'ouvriers atteignent aux évaluations nationales de sixième la médiane en français, c'est-à-dire figurent parmi la moitié des élèves qui réussit le mieux. Réciproquement, les élèves de milieux défavorisés sont plus exposés au risque d'une régression de leurs performances scolaires. Ainsi, quand ils faisaient partie des 10% d'élèves aux compétences les plus assurées, 18% des élèves de familles ouvrières n'atteignent pas la médiane aux évaluations nationales de français de sixième, contre seulement 3% des enfants de familles de cadres ou de professions intermédiaires »*.

Ces résultats confirment ce que les professionnels de l'Éducation nationale savent bien, ce qui se joue en primaire est souvent déterminant, en particulier pour les enfants de milieux populaires et les difficultés se révèlent ou plutôt s'intensifient au collège. Car ce dernier tel qu'il est conçu aujourd'hui, ne permet pas à de nombreux jeunes dont les familles sont éloignées de la culture scolaire de réussir. Souvent, il est plutôt un « centre de tri » comme le souligne le collectif Paroles de femmes. Dans les travaux menés à Pierre-Bénite sur les « questions éducatives », les parents ont insisté pour travailler sur les questions liées au collège car c'est là que les tensions avec l'institution scolaire deviennent criantes, l'un des symptômes étant les exclusions scolaires (le plus souvent temporaires) dont les causes et les conséquences, analysées par les parents d'un côté et les professionnels de l'autre, manifestent l'étendue des difficultés³⁵⁰.

Par ailleurs, selon l'enquête « Lire, écrire, compter » menée tous les dix ans sur un échantillon d'élèves en fin de CM2 dans 150 écoles publiques, l'écart entre les élèves obtenant de bons résultats et ceux obtenant de moins bons résultats se creuse.

L'enquête PISA³⁵¹, montre que **la performance scolaire va de pair avec une plus grande égalité des chances** : *« Le Canada, la Finlande, le Japon et la Corée, et parmi les économies partenaires, Hong-Kong (Chine) et Shanghai (Chine), affichent des scores nettement supérieurs à la moyenne de l'OCDE. Dans ces pays, les élèves tendent à être performants quel que soit leur milieu socio-économique ou celui de l'établissement qu'ils fréquentent. Ces pays se distinguent non seulement par le pourcentage élevé d'élèves aux niveaux supérieurs de l'échelle de compréhension de l'écrit, mais aussi par le pourcentage relativement peu élevé d'élèves aux niveaux inférieurs de cette échelle D'où le titre de la publication PISA à la Loupe, n°2 : « Amélioration des performances : et si la réussite venait d'en bas ? »*. Or, la France est l'un des pays où les destins scolaires sont le plus fortement corrélés aux origines sociales et au statut culturel des familles, et la cour des comptes souligne que **le caractère inéquitable du système scolaire français tend à s'aggraver**. Tout le monde a donc intérêt à ce que notre système scolaire gagne en équité. C'est d'ailleurs ce que prône ATD Quart-Monde dont les actions et travaux visent à ce que l'École soit conçue à partir de celui qui a le plus de difficultés, ce qui serait bénéfique pour l'ensemble.

³⁴⁹ « L'Éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves », mai 2010

³⁵⁰ Un document de capitalisation de l'expérimentation « Questions éducatives » menée à Pierre-Bénite par la Ville, le CUCS et le Centre social, et accompagnée par la Mrie, Cap Agir ensemble et l'institut de Formation aux métiers de la Ville, paraîtra en fin d'année 2011.

³⁵¹ Programme international pour le suivi des acquis des élèves. PISA est une enquête menée tous les trois ans auprès de jeunes de 15 ans dans les 34 pays membres de l'OCDE et dans de nombreux pays partenaires. Elle évalue l'acquisition de savoirs et savoir-faire essentiels à la vie quotidienne au terme de la scolarité obligatoire.

3. ASSOCIER LES PARENTS A L'ÉCOLE : SENS ET ENJEUX ...

Partenariat parents-école, relations parents-écoles, beaucoup d'encre a déjà coulé à ce propos. Dans notre réflexion croisée parents-professionnels sur le décrochage scolaire³⁵², 2 panneaux de propositions sur 7 concernaient ce sujet avec la conclusion que si des relations parents-école de qualité sont nécessaires pour prévenir le décrochage scolaire elles ne sont pas suffisantes. Nous étudierons plus loin ce que seraient des relations parents-école de qualité. Le travail sur la pédagogie paraît également un axe essentiel à la lutte pour la réussite scolaire, axe que nous n'avons cependant pas la compétence de traiter à la MRIE.

Pierre Périer, chercheur en sciences de l'éducation, parle d'un différend entre l'école et les familles de milieux populaires où les logiques des uns et des autres, les attentes des uns envers les autres se percutent sans se rencontrer même si chacun y met de la bonne volonté. En réalité, les professionnels attendent des parents certains types de comportements (ceux des classes moyennes) qui seraient signes d'une implication dans la scolarité de leurs enfants et les parents manifestent d'une autre manière leur investissement pour la réussite de leurs enfants.

Les travaux de Mathieu Ichou tendent à montrer que l'investissement des parents dans la scolarité de leurs enfants, tel qu'il est attendu par l'institution scolaire dans son injonction à participer : participer aux réunions collectives, venir aux convocations, demander des rendez-vous, n'a pas de réel impact sur les résultats scolaires des élèves, sauf quand les parents qui s'investissent de la sorte ont un capital scolaire élevé. La participation au fonctionnement de l'école (conseil de classe ou association de parents d'élève) a quand à elle un effet positif sur les résultats de l'élève mais cette forme de participation est peu fréquente en ZEP. Par contre ce sont les aspirations scolaires des parents pour leurs enfants, implication peu visible de l'extérieur, qui jouent le rôle le plus important sur les résultats en fin de collège.

Lors des travaux du groupe de professionnels socio-éducatifs à Pierre-Bénite sur les « questions éducatives » il est apparu très clairement que le fait que les parents soient insécurisés et dévalorisés était l'un des principaux obstacles à la réussite des jeunes, ce qui fait écho à l'humiliation soulignée par les parents. Les jeunes ont en effet besoin de la reconnaissance et de la valorisation de leurs parents et de leur milieu familial afin de ne pas être dans un conflit de loyauté et pouvoir réussir. Or ce n'est pas facile quand la grande majorité des enseignants est issue des classes moyennes avec ses critères et ses logiques d'éducation, différents de ceux des parents de milieux populaires, qui, méconnus, sont jugés comme défailants.

Mathieu Ichou souligne par exemple que le cadre donné par certains parents privilégie le fait d'empêcher le jeune de sortir à cause des mauvaises fréquentations plutôt que de l'empêcher de regarder la télé. Or, l'un des reproches que l'on entend souvent de la part des enseignants est le temps trop important passé devant la télé chez les jeunes en difficulté scolaire. Mais, comme on le voit dans l'enquête réalisée par des femmes de Pierre-Bénite, l'un des principaux soucis des parents vivant dans des zones urbaines sensibles sont les fréquentations de leurs enfants qui peuvent avoir un impact négatif important sur leur parcours.

L'enjeu d'associer les parents à l'école pourrait ainsi être un enjeu de compréhension et de valorisation mutuelles afin d'offrir aux jeunes une cohérence éducative sécurisante et profitable. Comme le disaient des parents « *qu'on aide les professionnels quand l'enfant est à la maison et que les pros nous aident quand les enfants sont à l'école* ».

³⁵² Dossier publié en Janvier 2008, téléchargeable gratuitement sur notre site www.mrie.org

ENQUETE REALISEE PAR LES « FEMMES PASSERELLES » DE PIERRE-BENITE

Des femmes du quartier populaire de Pierre-Bénite, membres du Collectif Paroles de Femmes, ont longtemps réfléchi sur les questions éducatives dans le cadre du groupe « Ciel mon Mardi ». Elles ont par la suite participé à une Université Populaire de Parents où elles ont travaillé sur le décrochage scolaire avec le soutien d'un chercheur, Daniel Thin et au travers d'une réflexion croisée avec des professionnels de l'Education Nationale animée par la MRIE. Enfin, quatre d'entre elles ont été missionnées par la Ville, dans le cadre de l'action « questions éducatives »³⁵³ pour réaliser une enquête auprès des parents de la ville et mobiliser d'autres parents dans le projet.

Voici les résultats de cette enquête fruit d'une démarche³⁵⁴ qui a duré un an :

→ LES SOUCIS DES PARENTS

Quand l'enfant est dans sa famille, ce qui préoccupe le plus les parents c'est **la rupture du dialogue** : « *le jour où j'aurai plus de dialogue avec mon enfant, ce sera un problème* » ; **le souci de mal faire** : « *Souci de savoir est-ce que je me trompe, est-ce que je ne me trompe pas ? Ne pas faire d'erreur !* » ; **la rupture familiale** : « *c'est important aussi que les enfants soient bien. S'ils ne sont pas bien, à 18 ans, ils peuvent se barrer* ».

Quand l'enfant est à l'école, les parents se font beaucoup de soucis concernant **les exclusions du collège** (temporaires et définitives) : « *mon enfant a été exclu pendant 5 jours. Dans la rue, il risque de faire des bêtises.* » ; **l'échec scolaire** : « *l'échec scolaire, je l'ai vu dès la maternelle. Mon enfant était rejeté, il est étiqueté.* » ; **l'hyperactivité** : « *des enfants comme ça, ils n'en veulent pas, ils ont du mal à les gérer* » ; **l'orientation** : « *l'orientation après l'échec scolaire, c'est trop tard.* »

Quand l'enfant est dans le quartier, les parents s'inquiètent concernant **les fréquentations** : « *ce qui me préoccupe aujourd'hui, c'est en premier les fréquentations ; je cours les rues partout où il courtise les copains* ». OUI MAIS « *les fréquentations, on NE peut pas les éviter. L'enfant, il faut qu'il fréquente d'autres enfants comme lui. Quand l'enfant est tout seul, c'est très grave.* »

La drogue, la délinquance : « *oui, moi j'ai peur de la drogue, de la délinquance, qu'ils finissent mal, qu'ils soient entraînés.* »

→ Ce que nous avons à travailler ensemble :

- Se réunir entre parents sur l'éducation
- Travailler parents / professionnels les situations d'exclusion pour laisser les enfants dans l'école
- Travailler les critères de l'hyperactivité et les solutions
- Travailler ensemble l'orientation au bon moment
- Créer des projets sur les quartiers à partir des fréquentations : passer de la bande à l'équipe

³⁵³ Ce projet est porté depuis l'origine par le Centre social, le CUCS et la direction de l'action éducative de la Ville. Pendant deux ans une réflexion croisée parents-professionnels Education Nationale et professionnels socio-éducatifs a permis d'aboutir à des propositions d'action dont la mise en œuvre a démarré fin 2010. Un document de capitalisation sortira en fin d'année 2011.

³⁵⁴ S'inspirant largement d'outils et méthodes développés par le Collectif Paroles de Femmes.

→ LES SAVOIRS DES PARENTS

Parmi les nombreux savoirs des parents, 2 apparaissent fortement et font débat.

Le dialogue, l'écoute, la confiance : « *Je mets tout sur le dos de l'éducation. Si le dialogue est toujours ouvert, la délinquance et la drogue ça peut être évité* ». « *Un conseil pour d'autres parents : prendre le temps d'écouter vos enfants. Il faut instaurer la confiance, surtout ne pas faire peur à son enfant* ». OUI MAIS « *Dialoguer des fois ça marche, des fois ça marche pas, l'éducation je fais tout ce qui est possible, et tu vois, mon enfant il va plus à l'école.* »

L'autorité : « *C'est vrai que j'ai du mal à me faire obéir en parlant, c'est un gros problème pour moi, me faire obéir par mes enfants* ». « *L'autorité j'en veux pas on peut très bien éduquer correctement ses enfants sans* ». « *J'étais souple, l'enfant il était confiant, il a pris le dessus. J'ai tourné la page, je deviens ferme, autorité, punitions, fessées* ».

→ Ce que nous avons à travailler ensemble :

- Il y a des choses où il faut laisser aller, d'autres pas. Comment savoir lesquelles ?
- Aider les temps forts dans la vie de famille.
- S'intéresser même si le foot c'est barbant.
- Aider nos enfants à s'ouvrir au monde, aux réalités vécues ailleurs.

→ LES ROLES DANS L'ÉDUCATION

Quand l'enfant est dans sa famille,

Quel rôle pour le père ? « *Personne ne peut remplacer le père dans la famille, même quand la place est vide. Le père avant tout c'est lui l'autorité* ». OUI MAIS « *C'est les deux, le côté féminin tempère le côté masculin, c'est deux approches dans l'éducation.* ».

Quel rôle pour les professionnels ? « *Les parents qui peuvent pas dialoguer peuvent solliciter les professionnels pour chercher de l'aide il ne faut pas avoir honte* ». OUI MAIS « *Quand on fait appel aux professionnels on le vit comme un échec, on n'arrive pas à s'occuper seuls de nos enfants* ».

Quand l'enfant est dans l'école, « *L'éducation c'est les parents, l'apprentissage c'est le maître, il apprend les maths, l'histoire, mais les valeurs, les règles, c'est les parents* ». OUI MAIS « *Je fais confiance à l'école pour leur inculquer aussi des valeurs, ils doivent faire une partie de l'éducation. C'est là qu'ils apprennent les différences* ».

« *À l'école, l'autorité c'est le maître, c'est lui qui a les enfants toute la journée, donc c'est lui qui doit trancher* ». OUI MAIS « *L'école de maintenant elle baisse les bras. Quand l'enfant a fait une bêtise au collège, on appelle tout de suite les parents* »

Quand l'enfant est dans son quartier, « *les parents du quartier je ne vois pas en quoi ils seraient responsables de l'éducation de mes enfants* ». « *Pas d'accord, les parents du quartier ont un rôle important dans l'éducation des enfants quand on a une action collective ça élargit l'éducation.* » Et les animateurs ? « *Les animateurs ils donnent beaucoup de choses aux enfants ils jouent un rôle important* ».

→ Ce que nous avons à travailler ensemble :

- Un professionnel, s'il veut que ça marche, il faut qu'il soit complice avec les parents.
- Rétablir la confiance entre les parents et le collège en remplaçant l'enfant à sa place d'élève.
- Pour intervenir auprès des enfants, les parents ont besoin de se faire confiance, de réfléchir à plusieurs. Les professionnels doivent les aider.
- Besoin des animateurs expérimentés.

→ SOUTIENS OU BATONS ?

Entre parents ? Dans la famille : « Même quand je ne suis pas d'accord avec mon mari, je suis mon mari, pas mon fils, je dis à mon fils « écoute ton père » sinon les gamins sont perdus ». **Dans le quartier :** « La force du groupe pères ça m'a permis de pouvoir affronter mes problèmes avec mes enfants ». « Je connais pas beaucoup de parents qui vont dire « mon enfant a fait une bêtise », le parent il dit c'est pas le mien, chacun défend son fils ».

Et les professionnels ? « Quand mon enfant a changé de collègue, le directeur lui a dit « on tourne la page tu écris sur une page blanche ». OUI MAIS « **l'humiliation** c'est très difficile. Le directeur il parlait bien il m'a écrasé comme la mouche. »

« Une réunion aide éducative avec plein de professionnels, ça fait du bien à toute la famille alors qu'au début je pensais que c'était un échec. » OUI MAIS « Les réunions où on est convoqué c'est trop souvent des procès. »

→ Ce que nous avons à travailler ensemble :

- Le professionnel il fait du bon boulot quand il fait le médiateur entre le parent et l'enfant.
- Il ne faut surtout pas avoir peur d'aller voir les professionnels.
- Mais il faut que les professionnels arrêtent de nous juger.

→ LA SOCIÉTÉ DANS L'ÉDUCATION

La société de consommation : La mode : « quand ils sont petits tu peux les habiller comme tu veux, quand ils grandissent c'est pas possible ». « Quand ils grandissent, si on lui dit non, qu'est ce qu'il va faire? J'ai peur qu'il aille voler ». **La télé :** « La télé fait que tout jeune, les enfants sont au courant de tout, y'a trop de violence ». « La maman travaille, on est moins présent, la télé, l'ordi, le portable, l'enfant fait ce qu'il veut dans sa chambre ».

La loi : « Il est protégé par la loi, il croit qu'il peut faire comme il veut, il dit « moi maintenant j'ai 17 ans je veux voir l'assistante sociale », mais il connaît pas ce qui est bon pour lui ». « Je dis à ma fille « vas dans ta chambre », elle pique une crise, je veux la calmer, elle dit à sa sœur « appelle la police » ... j'étais sidérée ». « On peut même plus mettre une fessée. Quand je tape, il faut pas taper, quand je tape pas on dit « vous les éduquez pas » ... et bien occupez vous en ».

La précarité : Le travail : « Sans travail tu n'es pas important dans la société : tu ne peux plus tenir ton rôle de père. Quand le père est au chômage et que la mère travaille, on lui dit « tu es un bon à rien ». **L'argent :** « une paire de tennis ça tient un mois, comment on fait pour trouver tout cet argent? ». **L'école :** « C'est bien beau de faire des places de parking, mais il faudrait peut-être faire des places d'école. En classe ce serait bien qu'ils soient deux mais bon ... faut pas rêver ! ». **Le logement :** « J'ai un tout petit appartement ils peuvent pas faire leurs devoirs ».

→ Ce que nous avons à travailler ensemble :

- Il faut que les professionnels nous aident à cadrer nos jeunes par rapport à la télé, à la mode...
- On a besoin des professionnels pour décoder ensemble la télé et les médias
- Voir avec les professionnels comment apprendre aux enfants le respect des parents et le respect.
- Comment on travaille le réglage sur les droits de l'enfant.
- Avoir le soutien des professionnels quand on vit la précarité, être soutenu et non jugé.

Cette enquête a été réalisée et rédigée par :

Hakima L'GOUL, Leïla FAIVRE, Messaouda CHOUCHE, Saliha LADAOURI. Elles ont été accompagnées par Jocelyne ABJEAN, agent de développement social CUCS Pierre-Bénite et Vincent PLAZY, Cap'Agir Ensemble.

4. ASSOCIER LES PARENTS : QUELQUES PISTES

Au bout de quelques années de travail nous ayant permis de côtoyer la question des relations entre familles de milieux populaires et Institution scolaire, il nous semble que ce qui permet de transformer ces relations avec l'objectif d'avoir un impact sur la réussite des jeunes, c'est le **changement de posture et le changement de regard porté par les professionnels sur les parents, une remise en question de ses a priori et de ses pratiques et la création d'une relation de respect et de confiance**. Nous avons choisi de vous proposer deux pistes qui sont deux illustrations bien différentes de ce qui peut être fait pour associer les parents à l'école.

De l'individuel au collectif

Les parents de milieux populaires font une grande confiance à l'école et attendent beaucoup (trop ?) d'elle.

Mais la relation individuelle de ces parents à l'institution scolaire, quand elle existe, se vit souvent sur le mode dominant/dominé avec deux types de réactions contrastées :

- Soit les parents acceptent ce que dit et fait l'École sans discernement, quitte même à faire alliance avec l'École contre son enfant
- Soit les parents réagissent violemment, avec agressivité, et sont parfois dans le déni : ils refusent de voir la situation telle qu'elle est et défendent leur enfant envers et contre tous. Il arrive qu'ils désertent l'École en qui ils avaient mis tant d'espoir pour leur enfant : « *puisque c'est comme ça ils ne me verront plus* ». Ces parents vivent l'humiliation, la culpabilisation (vos enfants sont en échec, vous êtes de mauvais parents) et la stigmatisation (ex : si parler français et anglais, c'est être bilingue et est valorisé comme une chance, parler arabe et français est plutôt un handicap car les parents ne parlent pas français à la maison, ce qui freine les apprentissages).

De leur côté les professionnels, notamment les enseignants, peuvent être amenés à vivre dans la relation individuelle avec les parents :

- Un sentiment d'impuissance et d'échec dans leur mission face à l'échec scolaire des jeunes
- Un sentiment de solitude car les difficultés des jeunes ne sont pas uniquement imputables à la faillite du système scolaire les concernant mais les enseignants sont peu épaulés au sein de leur institution comme à l'extérieur.
- Des conflits et de l'incompréhension.
- Une perte de sens de leur travail, renforcée quand il n'y a pas de travail collectif entre professionnels (au sein de l'institution ou à l'extérieur).

Lors du travail sur le décrochage scolaire, ou encore lors du travail « questions éducatives » à Pierre-Bénite, les parents, en collectif, expérimentent qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils ont une expérience commune avec d'autres ; ce qui leur permet de déculpabiliser et prendre du recul par rapport à leur situation. Dans le collectif Paroles de Femmes, la technique utilisée est celle des « petits papiers ». Chaque idée est écrite sur une bande de papier et collée au mur « ainsi ce qu'on a sur le cœur, on le met sur le mur ». Un des effets est de permettre cette prise de recul mais cette technique permet à partir des expériences et témoignages individuels, d'élaborer une réflexion et une pensée collectives. Les parents se sentent également soutenus par le groupe, ce qui donne de la force pour continuer malgré les difficultés, le groupe donne l'occasion de se ressourcer. Ils parlent du **groupe comme un lieu qui « casse l'isolement des parents, un espace où on n'est pas jugé, où on est porteur de savoirs, où on réfléchit pour améliorer »**. Il donne également davantage de poids à leur parole qui individuellement ne compte que peu. Face à des professionnels, la relation est rééquilibrée et ils se sentent davantage à égalité. Ce qui permet aux parents de retrouver un **pouvoir d'agir** qui autrement leur fait tellement défaut.

Des parents de Pierre-Bénite expliquent pourquoi elles ont rejoint le groupe où les 4 enquêtrices animaient des ateliers débats : « *toute l'année, je suis passée par des galères avec mes enfants. Les ateliers-débats m'ont attirée, j'avais besoin d'être écoutée et d'apprendre. J'ai voulu rejoindre les mamans motivées, pour ne plus être seule, pour parler, pour échanger, pour s'aider, et se dire : c'est pas foutu, y'a des choses à faire. Je suis allée aux soirées parentalité (organisées il y a quelques années par le centre social) c'était des conseils, de l'info, c'était assez passif, j'étais isolée. Je suis allée aux ateliers débats pour m'enrichir, ici c'était dynamique ce groupe qui avait abouti à des choses concrètes. Ça m'implique dans la vie de quartier.* »

De même que pour les parents, les professionnels, en collectif, dans les travaux que nous avons conduits expérimentent l'intérêt de prendre du recul et de réfléchir sur les questions de fond. La réflexion croisée avec les collectifs de parents les aide à dépasser leur sentiment d'impuissance et à redonner du sens à leur travail grâce à une meilleure compréhension des logiques qui guident les parents, de leurs représentations et de ce qu'ils attendent des professionnels.

Mais ce travail en collectifs et surtout entre collectifs ne peut se faire que grâce à la présence d'un tiers qui ouvre un espace neutre de rencontre entre collectifs et est garant de la démarche. C'est le rôle qu'a joué la MRIE. Ce tiers permet aussi de sortir du face à face et triangule la relation parents-institution scolaire. A Pierre-Bénite, ce rôle de triangulation a également été joué par le groupe de professionnels socio-éducatifs. Le rôle primordial que peuvent jouer les partenaires de l'école en jouant le tiers vis-à-vis des parents ou des jeunes a ainsi été fortement souligné. Dans ce travail, les professionnels socio-éducatifs avaient souvent des analyses proches de celles des parents. Ces derniers ont ainsi ressenti une forme de reconnaissance : « *des professionnels peuvent penser comme nous* » ou encore « *on peut être d'accord avec des professionnels* ». Ce préalable peut aider à être en dialogue avec les professionnels de l'École.

Cette démarche de réflexion croisée menée sur le thème du décrochage scolaire et sur les questions éducatives à Pierre-Bénite, que nous nommons à la MRIE « **connaître avec pour agir ensemble** » provoque des **déplacements en termes de problématique et/ou d'analyse**. Ainsi est-on passé à Pierre-Bénite de la problématique « parentalité » à celle de « questions éducatives » pour aboutir finalement à la « question scolaire ». De la question de l'affectif, (« avant les profs ils aimaient les enfants, aujourd'hui ce sont des professionnels » disaient les parents au démarrage du travail sur le décrochage scolaire) on est passé à la question d'avoir de l'exigence et de l'ambition pour ses élèves : « *il n'y a pas que le professionnel, nos jeunes peuvent aussi suivre la voie générale* » soulignent les parents.

Les **déplacements se font aussi en termes de posture** : « *on est passé de parents démissionnés à parents missionnés, missionnés et rémunérés* » aiment à souligner les femmes de Pierre-Bénite. Dans le travail sur le décrochage scolaire, les parents se sont rendu compte que l'objectif des enseignants et des professionnels de l'École était de faire réussir leurs enfants, ce dont ils n'étaient pas convaincus auparavant. Ces parents dont certains étaient absents de l'École ont ensuite pris rendez-vous avec les enseignants de leurs enfants.

Enfin les déplacements sont importants en termes de **changement de regards et de représentations**. Des parents disaient « *les instits, franchement, je les aime pas, ils ont plein de préjugés* » et à la fin du travail sur le décrochage ils reconnaissaient « *y'a des profs, ils se bougent pour les enfants, c'est pas facile pour eux non plus* ». Du côté des professionnels Education nationale on a entendu « *les parents qui me tutoyaient, je les prenais pour des imbéciles. Finalement, j'ai envie de travailler avec ces familles qui ont des valeurs et de l'expérience.* »

La relation individuelle comme ressource

Si dans les propos précédents, nous avons décrit la relation parents-enseignants sur un mode dominés-dominant, certains professionnels mettent en place des moyens pour arriver à créer une relation de confiance avec les parents qui permette une meilleure compréhension mutuelle et un plus grand respect dans l'intérêt de l'enfant. L'encadré qui suit est l'expérience et la pratique d'une enseignante, coordinatrice d'un réseau de réussite scolaire à Lyon.

L'ENTRETIEN INDIVIDUEL SYSTEMATIQUE AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVE

Le cadre

De quoi s'agit-il ? Ces rencontres se distinguent des habituels entretiens ciblés pour tel ou tel enfant, qui se déroulent soit sur demande des parents, soit sur convocation de l'enseignant. Je serais tentée de définir ces entretiens comme ceux de la « construction de la confiance ». Ils sont institutionnalisés pour tous et se déroulent dans un cadre précis.

Comment cela est-il organisé ? Deux fois au cours de l'année, au cours d'une même journée ou d'une même semaine (je le pratique un mercredi, d'autres l'organisent les matins et les soirs), chaque famille est invitée à se rendre à l'école pendant une demi-heure, en choisissant l'horaire qui lui convient le mieux. L'objectif annoncé pour le premier entretien est celui de faire connaissance, pour le dernier est faire le bilan de l'année. Les parents sont donc invités et non convoqués. Pourtant cet entretien est présenté comme incontournable : j'insiste pour fixer un horaire, je relance les familles qui ne se présentent pas.

Où cela a-t-il lieu ? En dehors de la classe, si possible dans un lieu symboliquement plus neutre, où le parent visiteur ne sera pas mis en position symbolique d'élève, assis à un pupitre comme son propre enfant. Qui participe à cet entretien ? Un des deux parents obligatoirement, les deux chaque fois que cela est possible et souhaité par la famille. Ce sont le plus souvent les mères qui se présentent, mais je manifeste toujours mon grand plaisir à rencontrer aussi les pères. Par ailleurs, j'essaie de faire la connaissance de chaque père d'élève -ce qui reste souvent difficile- en le croisant au moins une fois, en profitant d'une opportunité ou en provoquant une rencontre lorsque j'en ressens le besoin. Quand le couple parental est séparé, j'insiste pour rencontrer les deux parents si cela est possible, ensemble s'ils le souhaitent, mais le plus souvent séparément. Je préfère rencontrer les parents sans leur enfant en début d'année : pour faire connaissance et permettre le cas échéant une conversation entre adultes sur un registre non destiné à être directement entendu par l'enfant. Cependant, les parents peuvent choisir que l'enfant soit présent. Au contraire, la présence de l'enfant me paraît indispensable lors des entretiens de régulation au long de l'année : pour que celui-ci ait droit à la parole, et aussi pour que le discours éducatif de part et d'autre fasse écho chez lui en cohérence. Il en est de même en fin d'année : pour faire ensemble le bilan.

Quel est le contenu de cet entretien ? Il s'agit d'un entretien ouvert. En début d'année, il commence par une question du type : « *Dites-moi, comment ça se passe pour vous et pour votre enfant, depuis la rentrée ?* ». Les parents sont d'abord déconcertés : « *quoi, je dois parler... mais c'est vous que je suis venu(e) écouter !* » Mais très vite, ils s'emparent de cet espace de parole. Et leur parole est d'une diversité de modalités qui font pour moi de ce temps un étonnement toujours renouvelé.

Certains souhaitent parler de leur enfant, de sa petite enfance, de sa scolarité passée, des difficultés qu'il rencontre ou des joies qu'il éprouve. D'autres parlent de leurs propres conditions de vie, des aspects matériels, de santé ou de famille, des conditions dans lesquels l'enfant travaille à la maison. Quelques uns évoquent leur propre rapport à l'école, la manière dont ils ont eux-mêmes appris ou vécu leur scolarité. Quelques autres demandent des compléments d'information suite à la réunion de début d'année : les programmes de telle ou telle matière, les méthodes, les évaluations, les activités artistiques ou les sorties prévues...

Les fondements

L'objectif premier de ces entretiens n'est pas « d'informer » les parents sur les exigences de l'école ou sur le cadre de travail (même si de fait dans certains cas cette information a lieu) mais de bâtir les conditions d'une possible situation de co-éducation.

En tant qu'enseignante, je suis responsable des apprentissages de leur enfant, pendant un temps important chaque semaine mais court dans la vie de l'enfant. Je suis technicienne de ces apprentissages, aspect fondamental du développement de l'enfant -mais pas unique. Je suis aussi porteuse de valeurs éducatives que j'entends transmettre. Les parents, eux, sont responsables de l'éducation de leur enfant, dans le temps long. Ils connaissent mieux que moi cet enfant : sa venue au monde, ses conditions de vie, le projet qu'ils ont pour lui, tout cela va influencer sur ses apprentissages. Ils sont garants du suivi de l'enfant, dans son développement, sa santé comme dans ses apprentissages à l'école et hors de l'école. En

revanche ils ne connaissent pas dans le détail les programmes de l'école, ni la façon dont leur enfant apprend – ou a des difficultés à apprendre.

Pour que nous puissions collaborer pendant ce laps de temps, il est nécessaire que nous nous fassions mutuellement confiance.

C'est cette confiance qui est tout l'enjeu de l'entretien. Cela passe par un échange humain, par un « don » mutuel. Je donne, pour ma part, un peu de temps et une posture de disponibilité, de non jugement. Je constate que les parents donnent, en retour, une capacité à se dévoiler chacun à leur manière et une souplesse dans leur regard sur les pratiques enseignantes.

Les effets

Je ne rencontre en fait guère de difficultés, dans l'énorme majorité des cas. En une dizaine d'années d'expérience j'ai toujours rencontré, quel que soit le milieu social, la même proportion de petites résistances ... Au bout du compte et avec un peu de patience, j'ai toujours pu rencontrer individuellement **toutes** les familles.

J'ai pu mesurer combien j'avais l'esprit rempli de stéréotypes, combien il était utile de voir chacune individuellement, car chaque famille constitue un microcosme bien différent du microcosme voisin. Ces échanges m'ont réellement permis d'avoir un autre regard sur les enfants, puis d'aborder beaucoup plus facilement la gestion de leurs difficultés de comportement. Dans ce contexte, j'ai proposé à cinq familles l'assistance d'une interprète, ce qui s'est révélé très enrichissant. L'interprète sert parfois aussi de médiateur culturel, m'expliquant telle ou telle attitude en fonction de repères qui pouvaient me faire défaut.³⁵⁵

J'ai dû aussi prendre conscience du ressenti de ces parents lors de ces entretiens, suite à la multitude d'enseignants qu'ils avaient rencontrés avant moi. Tous ces enseignants travaillaient de manières différentes -voire contradictoires- tous proposaient aux parents des modalités de relation différentes. Mais tous pensaient faire le mieux possible pour les enfants. Et surtout tous demandaient la confiance des parents. Quel casse-tête pour les familles, quand on y pense ! Quant à moi, je ne voulais pas d'une confiance aveugle, mais j'avais d'autres exigences : je souhaitais une relation d'échange et d'apports mutuels. Il me semble que les modalités de l'entretien individuel résumaient ce souhait et que les parents l'ont compris. Ces entretiens sont coûteux pour l'enseignant : coûteux en temps (deux à trois journées entières dans l'année), coûteux en déontologie et en clairvoyance pédagogique. Ils sont coûteux mais très riches sur le plan humain et professionnel, petit à petit le lien créé permet de mieux gérer les fossés culturels auxquels nous sommes confrontés et sont productifs en profondeur sur le plan éducatif.

Du côté des enfants, il est frappant de constater des changements dans le comportement de certains d'entre eux dès le lendemain de l'entretien. Les enfants savent en effet que j'ai rencontré tous les parents, je leur exprime le plaisir que cela représente pour moi de connaître leur famille et ils semblent sentir dans cette démarche la constitution d'un cadre éducatif rassurant entre l'école et la maison. Dans le cas des enfants perturbateurs habitués à une longue liste de convocations des parents, cette invitation au même titre que tous les autres, hors de tout incident, peut opérer une rupture radicale. Quant à ceux qu'on n'entend jamais, qui ne font pas de vagues ou n'ont pas de difficulté scolaire, ils sortent enfin de l'oubli et s'en montrent le plus souvent très satisfaits. Nous ne parlerons pas pour autant trop vite de cohérence dans ce cadre commun, car les enfants sont très lucides sur les contradictions entre l'école et la maison. Mais nous parlons de recherche de dialogue entre adultes, de mise en place d'un suivi individualisé qui pourra pointer les progrès comme les dysfonctionnements dès qu'ils se présenteront.

Ces entretiens permettent d'installer les relations sur une base radicalement différente de ce que l'on entend le plus souvent dire dans les établissements scolaires. Quand je dois par la suite contacter une famille par téléphone, parce qu'il y a eu un incident à l'école, nous nous connaissons déjà, nous savons qu'il n'était pas question de culpabilité d'un côté ou de l'autre mais d'aide à l'enfant pour réguler son comportement. Les sanctions, annoncées et explicitées aux parents, sont alors acceptées et dans la plupart des cas ré-évoquées à la maison dans le cadre du dialogue familial.

Bien sûr, en cycle 3 surtout, certains enfants en début d'adolescence ne voient pas cette proximité d'un bon œil !

Aucun coup de baguette magique, mais un pas à pas qui peut quasiment éradiquer les relations d'agressivité devant les problèmes rencontrés (pas tout à fait cependant... car les cas de grande fragilité psychologique perdurent toujours).

Catherine HURTIG – DELATTRE, enseignante et coordinatrice RRS Lyon 1^{er}



³⁵⁵ Le dépistage des familles nécessitant cette assistance a été réalisé avec l'aide de l'assistante sociale scolaire, et la logistique d'interprétariat est un service gratuit organisé par une association, intervenant selon les besoins des enseignants, avec un financement du Fond d'Action Sociale (F.A.S.).

B. PARTICIPATION DES GROUPES D'HABITANTS ET D'USAGERS :

UN ETAT DES LIEUX

Associations, collectifs de centres sociaux, collectifs de Maison de quartier, réseaux et fédérations... quelle participation pour les personnes en situation d'exclusion ?

Cet état des lieux est le fruit d'un diagnostic réalisé avec des groupes d'habitants et d'usagers des communes de Grenoble, Saint-Etienne, Valence et Romans.

En remerciant pour leur participation :

- à Grenoble : l'association Soléxine, l'action Cause Commune du Secours Catholique, l'association Femmes SDF, le collectif Stop Misère du centre médico-social Teisseire, l'association Cap Bériat et le groupe cabaret du peuple.
- à Saint-Etienne : le portail pour l'accès aux droits sociaux et le comité local d'ATD Quart monde.
- à Romans : la maison des solidarités Nelson Mandela.
- à Valence : Maison de quartier Coluche.

Et également des membres de groupes ayant fonctionné dans le passé : Action prévention du surendettement du Secours Catholique de Saint-Etienne, groupe de qualification mutuelle à Pont-de-Claix, groupe de qualification mutuelle sur l'accès aux droits à Saint-Martin d'Hères.

Les groupes et dynamiques connus de la MRIE sont très différents sur le plan des actions, du fonctionnement, des valeurs, et des façons d'encourager la participation des personnes en situation d'exclusion. Cependant ils ont tous pour point commun de n'être pas seulement des « récolteurs de parole » mais des groupes de mise en action collective.

A leur origine demeure la motivation d'apporter du nouveau en redonnant une place aux premiers concernés, souvent exclus du débat. Ces groupes ou dynamiques ont suivi une évolution importante, ils sont aujourd'hui ancrés dans des réseaux plutôt reconnus localement et pourtant ils se sentent fragilisés.

La participation se développe différemment selon qu'elle a lieu en interne du groupe ou en externe avec les institutions ou avec d'autres structures.

Il apparaît deux sortes de groupes : ceux qui sont fondés sur la participation et ceux pour qui cette participation est un « outil » à un moment donné :

- les groupes et en particulier les associations qui se sont fondés sur cette idée ne reviennent pas sur celle-ci, la participation y est au centre de tout, telle une évidence comme principe de base. Cela est à l'origine même de la création du lieu, du choix de l'activité, et sans cette participation des plus démunis le lieu perd son identité même.
- pour d'autres groupes la participation apparaît moins comme une idée fondatrice que comme une idée émergente à un moment donné. Dans ce dernier cas la participation paraît plus fragile et l'ensemble des difficultés que le groupe rencontre ne remet pas forcément en cause la structure, mais l'idée de participation au sein de cette structure. Ainsi cette idée passe au second plan, elle est mise de côté.

« La participation fait partie de la philosophie du lieu »
Association Femmes SDF

La pratique de la participation est donc dans ce cas plus sensible aux changements qui peuvent survenir dans les relations avec les institutions ou aux changements de personnes.

Difficulté de mobilisation, simple conséquence d'une aggravation des conditions de vie ?

Il y a réellement eu ces dernières années **un changement dans les envies et comportements des personnes** qui participent, ou qui pourraient participer, à ces dynamiques. Il apparaît dans une certaine mesure une perte de l'envie des personnes, des habitants de se réunir en groupe pour s'investir dans des dynamiques de réflexion collective. Cela s'explique en première lecture par une aggravation des difficultés sociales avec une augmentation du chômage, et une diminution des droits. D'où une vie qui devient de plus en plus difficile et donc une nécessité de résoudre des questions plus primaires, de l'ordre de la survie, plutôt que de réfléchir sur des questions plus larges.

Cela a pour conséquence que les personnes ne parviennent concrètement à s'engager que dans des actions à court terme et ayant des résultats concrets afin de s'évader, et surtout d'obtenir un résultat plus direct et rapide.

« La participation des jeunes c'est par l'action, pas sur l'engagement sur des grandes idées, des concepts. »

Association Cap Bérriat

On peut s'interroger ici sur le rôle que jouent les professionnels dans cette évolution : ont-ils suffisamment d'ambition ? Les outils qu'ils proposent sont-ils adaptés à ces changements ?

Mais à cela on peut ajouter une seconde interrogation : les professionnels sont-ils formés et préparés, au niveau de leur état d'esprit pour porter ces réflexions, pour engager les gens dans une démarche de

compréhension du contexte social plus large ? Il apparaît que les personnes en situation de pauvreté sont marquées par un contexte global dans lequel la participation collective, pour trouver des solutions à plusieurs pour résoudre les problèmes, n'apparaît pas comme une évidence. Pour « s'en sortir », c'est avant tout des processus individuels qui sont encouragés par les institutions, par les médias etc. Mais les professionnels qui les accompagnent sont-ils formés pour déconstruire cette tendance forte, pour la dépasser, et accompagner les personnes dans une démarche collective ?

L'impact du facteur humain

La **pérennité** d'un groupe est fortement liée à la personne qui l'initie. Si la ou **les personnes qui sont à l'initiative d'une dynamique participative ont été suffisamment considérées et appuyées pour faire de leur idée, une idée partagée**, alors la participation et la mobilisation collective perdure généralement malgré les changements de personnes. En effet il apparaît que souvent les dynamiques participatives sont liées à un professionnel convaincu et compétent, mais il est **nécessaire que celui-ci soit soutenu** et que sa structure réalise les aspects positifs qu'apporte cette démarche afin de constituer une équipe forte sur cet aspect. Ainsi la participation peut devenir une partie de l'identité de la structure et pas seulement l'engagement d'une personne. La pérennité d'un groupe est liée à la personne qui en est à l'origine ou qui le coordonne mais pas seulement.

L'ensemble de ces groupes est lié à des idées et à une volonté d'agir dans la société de façon originale, action qui demande un engagement commun de l'ensemble des personnes concernées. Dans le concret, cet aspect humain (**qui compose le groupe ?**) est aussi déterminant pour le groupe que la clarté de ses idées et de son projet (que veut le groupe ?). Ainsi l'existence d'une **mixité** tant sociale, que sur les âges ou les origines, apparaît comme primordiale au sein de certains groupes, alors qu'à l'inverse pour d'autres ce sera la force du **groupe de pairs** et le partage d'une même expérience qui consolidera le groupe.

A une autre échelle, le facteur humain semble important. En effet les groupes disent tous être soutenus par les institutions, malgré des périodes de « froids », ou des négociations plus difficiles que d'autres, mais le sentiment que ce soutien est fragile persiste. Ainsi un nombre non négligeable de groupes explique en partie ce sentiment par le fait que ce soutien n'est pas celui de l'ensemble de l'institution mais plus d'une personne au sein de cette institution. Il est fondé sur les relations avec des professionnels ou des responsables (élus, conseillers...) qui

connaissent les actions et les soutiennent. Ces relations et ces soutiens sont donc fragiles puisque liés à des personnes qui peuvent être amenées à quitter l'administration.

Les institutions veulent-elles écouter, soutenir, s'engager à leurs côtés ?

Les institutions sont des interlocuteurs indispensables à la vie de ces groupes. Un certain niveau de partenariat ou de dialogue avec eux apparaît indispensable. Or non seulement ce contact peut être rendu fragile du fait qu'il est souvent lié à une relation personnelle, mais celui-ci peut être réellement difficile. De nombreux groupes fonctionnent dans une volonté de travail commun avec les institutions, en souhaitant les interpeller ou faire des demandes de changements sur les enjeux qui les concernent (projet des jeunes, vie de quartier, accès aux droits...).

Les institutions commencent à tendre l'oreille vers ces manifestations citoyennes et à s'interroger sur la participation. Cependant du point de vue des groupes, il apparaît difficile que les institutionnels conçoivent la participation comme venant des personnes (dynamique ascendante) et non comme un phénomène dans lequel des personnes s'impliqueraient en réponse à une sollicitation venant des élus par exemple (dynamique descendante). Bien sûr, la cohabitation des deux modalités est possible, mais il apparaît une difficulté des institutions à travailler réellement avec les personnes, et à considérer les habitants comme des interlocuteurs valables.

Ainsi les institutions agissent parfois à l'encontre de ces projets alors même qu'elles semblent avoir pris conscience, au moins en partie, qu'elles ne peuvent plus avancer seules, en dehors d'une concertation avec les habitants. On se trouve ici face à l'exigence difficile (mais pour autant elle ne semble pas moins nécessaire) de trouver un équilibre entre volonté de cohérence et de sauvegarde du pouvoir décisionnel des municipalités, des Départements, de la CAF... et volonté d'intégrer la participation citoyenne dans les prises de décisions.

Financièrement ces groupes sont en grande partie dépendants des aides publiques qui sont en baisse. L'incertitude de voir reconduit le financement pour les actions ou la baisse continue des heures de travail pouvant être financées, menaçant à terme la possibilité d'avoir des salariés, mettent ces groupes dans une situation d'instabilité permanente. Certains groupes développent des projets plus concrets car, plus il y a de preuves visibles d'un avancement, plus le projet a des chances d'être financé. Par exemple le collectif « Cabaret du peuple » est un groupe d'habitants du quartier Louis Aragon à Saint-Martin d'Hères qui propose et organise des temps forts à partager dans le quartier, dont le plus souvent le contenu est culturel. Mais cela a également comme effet de diminuer la marge de manœuvre des groupes. Certains savent que s'ils ne rentrent pas dans les critères des financeurs, ils ne recevront bientôt plus d'aide. D'autres semblent être en négociation permanente pour trouver un juste milieu.

Afin de maintenir un équilibre, les associations développent des stratégies. Des financements privés sont de plus en plus sollicités, en se tournant vers des fondations par exemple. D'autres associations tentent une augmentation du nombre et une diversification des projets afin d'être plus transversales et d'avoir plus de chances d'être soutenues. Les structures les plus petites ont des difficultés à mener leur action tout en tentant de développer des stratégies, et plus leurs financements se réduisent plus elles se trouvent limitées dans leurs marges de manœuvre : certaines finissent par passer plus de temps à assurer leur financement qu'à animer les démarches collectives qui fondent le sens de leur engagement.

« Lors de la rencontre les administrations me parlaient à moi, elles avaient beaucoup de peine à s'adresser aux habitants et elles trouvaient toujours des arguments pour dire qu'elles faisaient le maximum, mais alors cette difficulté d'échange c'était terrible ... ce sentiment que les administrations ne reconnaissent pas les habitants comme des interlocuteurs valables. »

Assistante sociale d'un CCAS

Ces groupes et dynamiques ont la volonté de voir ce qui se passe ailleurs, et d'échanger tout en ne perdant pas de vue leurs objectifs propres. Cependant il apparaît que cette ouverture vers d'autres dynamiques est une étape nécessitant :

- un « équilibre » au sein du groupe ; or cette stabilité, cette maturité, sont autant d'éléments difficiles à maintenir lorsque les conditions se dégradent.
- un soutien politique et institutionnel fort, en termes de reconnaissance, de sollicitations, y compris en termes de financement.

Malgré des difficultés, certains groupes sont encore très engagés dans une démarche de participation avec une attention particulière aux personnes en situation d'exclusion.

Les changements qui ont cours actuellement dans les politiques publiques et le développement de l'individualisation dans l'accompagnement des personnes mettent à mal ces dynamiques collectives pour une amélioration et des changements dans la société. Cependant bien que le contexte soit de plus en plus difficile, la volonté d'agir collectivement reste très présente. De plus en plus la participation prend forme à travers des activités collectives artistiques ou du moins très concrètes. Bien que très inquiets de l'avenir de cette question de la participation, des professionnels et bénévoles sont encore très impliqués. Ils ont pour le moment la possibilité de continuer mais expriment tous l'appréhension que « ça s'arrête ». Le fait qu'une dynamique ou qu'un groupe s'arrête en soi n'a rien d'inquiétant, en revanche le fait que des dynamiques disparaissent et que rien ne renaisse après le serait.

Ce qui apparaît nettement dans l'ensemble des groupes rencontrés est cette forte **volonté d'être entendu collectivement**, comme étant une force positive pour permettre une amélioration des conditions sociales et de la vie dans notre société, et cet urgent **besoin de soutien** de ces groupes et dynamiques.

Il nous appartient maintenant à tous, en tant qu'élus, institutions et associations de nous interroger sur l'importance et les manifestations possibles de notre soutien.

C. LA PARTICIPATION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA : PREMIERS ÉLÉMENTS DE BILAN SUR LA MISE EN PLACE EN RÉGION RHÔNE-ALPES

Issue d'expériences associatives, la participation des « usagers » correspond à une orientation de plus en plus forte des politiques publiques. Elle est visible notamment dans la loi 2002-2 qui rend obligatoire, dans les établissements d'accueil et d'hébergement, la présence de deux personnes accueillies dans les conseils de la vie sociale. Le RSA poursuit et prolonge nettement cette dynamique. Le 1^{er} juin 2009, il entre en application et prend la suite du RMI. En reprenant le texte de loi, la participation se décline à deux niveaux.

Un premier concerne l'instance qui s'appelait anciennement la CLI (Commission Locale d'Insertion) dans lesquelles les contrats étaient examinés : « *le président du conseil général constitue des équipes pluridisciplinaires composées notamment de professionnels (...) de représentants du Département et de représentants des bénéficiaires du revenu de solidarité active (...) les équipes pluridisciplinaires sont consultées préalablement aux décisions de réorientation vers les organismes d'insertion sociale ou professionnelle et de réduction ou de suspension (...) du revenu de solidarité qui affectent le bénéficiaire* ».

Un second niveau a trait à l'évaluation et à la politique départementale d'insertion : « *la définition, la conduite et l'évaluation des politiques (...) sont réalisées selon des modalités qui assurent la participation effective des personnes intéressées* ».

Le présent article a pour objet de rendre compte de la mise en place de la participation des bénéficiaires du RSA au niveau régional puis dans le département de l'Isère qui a organisé celle-ci de manière originale.

1. LES MODALITÉS DE LA PARTICIPATION

Pour l'instant, la participation des bénéficiaires dans les équipes pluridisciplinaires est effective dans cinq départements sur huit. Elle devrait démarrer rapidement dans les trois autres (le Rhône, l'Ain et la Haute-Savoie). Des réflexions ont été conduites et un projet a été défini ou est en cours de définition.

Suivant la lettre et l'esprit du texte de loi, **aucun Département n'a organisé de représentation indirecte des bénéficiaires**, par exemple, par une association ou par un syndicat. Les bénéficiaires sont leurs propres représentants dans les équipes pluridisciplinaires. On observe cependant des configurations différentes.

Le Conseil Général de la Loire a envoyé un courrier à tous les bénéficiaires du rSa, relevé les candidatures et organisé un **tirage au sort** sur chaque territoire.

Les autres Départements (Savoie, Isère, Drôme, Ardèche) ont fait reposer la participation sur **des groupes de bénéficiaires**. L'idée est que les représentants soient soutenus par un collectif et puissent ainsi dépasser une représentation strictement individuelle. Notons qu'il s'agit soit de groupes existants, soit de groupes créés pour l'occasion. Quelle option est préférable ? Dans un cas, il y a risque d'instrumentalisation. Dans l'autre, la dynamique est fragile car elle est à construire de toutes pièces. Afin de mobiliser, les Départements ont choisi des modalités différentes. Signe d'expérimentation, ces dernières peuvent varier au sein d'un même département. Ainsi en Savoie où sur un territoire, il y a eu une sollicitation directe d'un groupe, sur un autre envoi d'un courrier aux bénéficiaires et organisation de réunions d'information collective ou encore, sur un dernier, repérage de bénéficiaires à partir des référents et envoi d'un courrier. De même, afin de désigner les représentants, toutes les options sont possibles c'est-à-dire aussi bien la désignation, la candidature spontanée que le vote à bulletins secrets.

Pour mieux comprendre l'organisation concrète de la participation, d'autres modalités doivent être précisées. En général, les Départements ont choisi **un ou deux titulaires pour un ou**

deux suppléants. La durée des mandats des représentants est de **6 mois ou d'un an renouvelable une fois**. Au sujet du **secret professionnel** prévalant dans les équipes pluridisciplinaires, certains Départements ont fait le choix de présenter les dossiers de manière anonyme, d'autres non, à l'image de l'Ardèche ou bien encore de la Savoie, la logique étant que sur certains territoires l'interconnaissance est telle que l'anonymat n'a que peu d'intérêt. Pour autant, des précautions ont été prises (signature d'une charte de déontologie). Enfin, **tous les Départements défraient les représentants** pour leurs **déplacements**, la **restauration** ou bien encore **les modes de garde** de leurs enfants. Il faut noter qu'il n'y a **pas de rétribution des bénéficiaires**. A l'occasion d'un séminaire (le 9 décembre 2010 à la MRIE), un représentant de l'Agence Nationale des Solidarités Actives indiquait que la question mérite d'être débattue : *une rétribution est-elle souhaitable ? Compatible avec le rôle de représentant ? Ce qui invite à préciser ce dernier. En effet, faut-il parler d'« activité », de « travail » ou de « bénévolat » ? Par ailleurs, si une rétribution n'est pas possible, une autre forme de « contre don » est-elle envisageable ?*

Si dans un premier temps, les Départements se sont attelés à mettre en place la représentation des bénéficiaires dans les équipes pluridisciplinaires, **le second niveau de participation est moins avancé**. Dans deux Départements (l'Ardèche et la Loire), il est à l'état de projet. Dans les autres (Isère, Drôme, Savoie), il a démarré et pris différentes formes que l'on peut résumer de la manière suivante : des représentants des bénéficiaires issus des groupes participent à des instances politiques appelées autrefois des CLI plénières. Ils y expriment leur point de vue, font remonter des problèmes et établissent des propositions. Dans la Drôme notamment, ces pratiques sont antérieures au RSA. En 2007, un groupe de bénéficiaires du RMI, lors d'un forum des usagers, a formulé un avis sur l'accompagnement, les actions, les aides et les attentes vis-à-vis du dispositif. Il a aussi travaillé sur l'évaluation de l'ancien PDI (Programme Départemental d'insertion) et sur la mise en place du RSA.

2. POINTS D'ATTENTION, DIFFICULTES ET EFFETS POSITIFS DE LA PARTICIPATION

La participation des bénéficiaires du RSA n'est pas simple à mettre en œuvre. Dans le cadre des équipes pluridisciplinaires, **le positionnement des représentants doit parfois être retravaillé** : il arrive qu'ils n'aient pas de distance ou soient plus durs envers leurs pairs que les professionnels. Plus important, on observe que tous les Départements engagés dans des démarches collectives rencontrent plus ou moins **une même difficulté : le nombre de participants dans les groupes tend à diminuer**. Il n'est pas simple de faire durer un groupe et de le renouveler. Et la difficulté peut se déplacer sur le renouvellement des représentants. **Comment expliquer la démobilisation des bénéficiaires ? La situation de certains est évolutive** (déménagement, sortie du dispositif, hospitalisation etc.). **Leurs difficultés quotidiennes** peuvent primer. Il importe de questionner le sens de la démarche pour les bénéficiaires. La participation est-elle compatible avec l'imposition de devoirs et l'obligation d'insertion ? Outre les bénéficiaires, on peut également se questionner sur la pratique **des professionnels**. Sont-ils autant impliqués qu'au début de la démarche ? La communication à destination du public est-elle suffisante ? On ne saurait ignorer que, pour les professionnels mobilisés, la démarche demande plus de temps prévu et qu'il n'est pas simple de la porter dans le contexte actuel. A cela, il faut ajouter des résistances. Des professionnels ou des élus, dont le soutien est indispensable, ne sont pas convaincus, ne veulent pas partager le pouvoir et freinent la dynamique.

Malgré ces difficultés, on observe néanmoins **les premiers effets positifs de la participation**. Dans les équipes pluridisciplinaires, la présence des bénéficiaires fait réfléchir, fait évoluer les pratiques comme les représentations de part et d'autre. Par exemple, les professionnels ont tendance à mettre de côté leur « jargon », à examiner sous un autre jour les situations et à être plus neutres. Effet collatéral, il arrive qu'en participant, des bénéficiaires gagnent en confiance, s'engagent dans une formation ou renouent avec des démarches de

recherche d'emploi. **Il est évidemment trop tôt pour tirer des conclusions** sur la participation des bénéficiaires du RSA. **La mise en place et la stabilisation d'une politique publique nécessitent un temps conséquent** sensiblement différent du temps individuel. La dynamique doit être stabilisée, les deux niveaux de participation installés partout. Comme cela peut se passer dans d'autres contextes, **la participation ne saurait être feinte ou simulée**. Les personnes ne veulent pas « participer pour participer ». Il importe donc qu'elle porte ses fruits et qu'on puisse en prendre la mesure. Dans cette perspective, il convient de **donner à voir la démarche, de l'évaluer afin de l'améliorer**. C'est d'autant plus important qu'à d'autres échelles, la question reste entière et peu posée.

L'EXEMPLE DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Dans la concrétisation de cette injonction nationale de mise en place de la participation, le Département de l'Isère, qui mise par ailleurs sur les actions collectives et l'association des usagers à leur réflexion, a montré un réel engagement politique et financier. Cette participation s'enracine aujourd'hui au sein de 17 groupes constitués ad hoc pour l'occasion : les **forums territoriaux**. Ces forums désignent des représentants qui siègent ensuite au sein de deux instances : **les équipes pluridisciplinaires (EP)**, instance technique d'évaluation des dossiers en vue de réorientation ou de suspension de l'allocation, et les **Coordonnations Territoriale d'Insertion (CORTI)**, réunions pluripartenariales qui regroupent des élus, des professionnels, et des cadres de l'action sociale, autour de l'offre d'insertion proposée sur un territoire. Le Département de l'Isère est ainsi l'un des premiers Départements à allier ces deux niveaux de participation, à la fois technique et plus politique. L'animation des forums territoriaux a été confiée à des prestataires extérieurs au Conseil Général, permettant ainsi une certaine neutralité et une plus grande liberté de parole.

Le matériau qui constitue la principale base de cet article est un corpus de comptes-rendus de ces forums territoriaux (soit 115 comptes-rendus des 17 forums territoriaux). S'étalant sur une année, ces traces nous donnent à voir la réalité de ce qui se vit dans ces espaces et les questions qui y sont soulevées.

Les problématiques que posent l'offre de participation

Prendre la parole n'est pas forcément chose facile pour tout un chacun. Ce pas peut être encore plus difficile à franchir pour des personnes en situation de précarité. C'est ici que le groupe intervient en soutien. On remarque ainsi, dans de nombreux forums, l'attention accrue des participants quant à l'expression libre de chacun et même, voire surtout, de ceux qui ont le plus de difficultés. Certains groupes ont ainsi placé cette préoccupation au centre de leurs rencontres, en pensant des projets qui permettent de travailler l'expression orale, la prise de parole et, dans un même mouvement, la confiance et l'estime de soi (atelier d'expression libre, théâtre forum, etc.).

Mais au-delà des difficultés de chacun, une question est souvent soulevée : celle du **renouvellement des groupes et de l'élargissement de la mobilisation** des allocataires au sein des forums territoriaux. Les personnes qui s'engagent dans le processus de participation se demandent pourquoi elles sont si peu nombreuses à le faire et regrettent l'absence massive des autres allocataires de leur territoire. D'autant plus qu'un nombre plus élevé de participants serait synonyme d'une plus grande richesse et d'une plus grande légitimité, en donnant davantage de poids à la parole collectivement construite. Ces constats viennent ainsi parfois interroger la pertinence du découpage du public ciblé. Cette participation s'ancre certes dans un cadre législatif spécifique, toutefois certains participants souhaiteraient que ces espaces soient ouverts à d'autres personnes en difficultés, comme les travailleurs pauvres ou les chômeurs. En plus d'enrichir le débat et de permettre une certaine ouverture, cette proposition irait dans le sens d'une moindre stigmatisation, en allégeant l'accent mis sur les seuls bénéficiaires du RSA et en élargissant cet entre-soi.

Mais concrètement comment les participants se saisissent-ils de ces espaces ?

Le premier intérêt qui pousse les allocataires à fréquenter les forums est celui d'une **meilleure compréhension du dispositif**. Ce dernier leur apparaît comme étant très opaque, avec un calcul des droits complexe et un montant de l'allocation fluctuant. Les participants adoptent ainsi le plus souvent une posture de compréhension globale qui concerne plusieurs niveaux d'appréhension. On retrouve d'abord celui du calcul des droits. Vient ensuite la question du référent unique, qui ne semble pas forcément évidente pour tous les allocataires, et celle de l'accompagnement de manière plus large. Certains allocataires vivent mal cette relation d'accompagnement ; d'autres ont le sentiment de ne pas être suivis : « *on se débrouille tout seul* ». L'un des enjeux principaux que cristallise cette participation est celui de la compréhension des critères et de la procédure de suspension de l'allocation, notamment liée au périmètre

des droits et devoirs du bénéficiaire. Finalement la participation leur permet de « **passer de l'autre côté du rideau** », d'appréhender la réalité des professionnels, « *l'envers du décor* ».

Le forum « *donne du courage* », dans les moments difficiles, lorsqu'il faut faire face à un sentiment de lassitude et parfois de découragement. Ces moments conviviaux constituent effectivement une sorte de **bouclier face à l'isolement et au repli sur soi**. Ils offrent un espace de discussion entre pairs, que les participants investissent notamment par le biais d'échanges d'informations, de « trucs et astuces » pour essayer de « *vivre mieux* ». Ce partage d'expériences constitue l'un des piliers des forums et sert de base à la **construction d'une parole collective** : en sélectionnant les difficultés récurrentes rencontrées par une majorité de personnes, les participants alimentent leurs discours d'un ensemble de constats partagés qui donnent tout son poids à la parole collective.

La dimension du témoignage apparaît comme centrale dans les forums et comme un tremplin permettant l'accès à la parole collective. Les participants souhaitent donner à voir leur réalité et par le biais de ces partages d'expériences, révéler aux professionnels d'abord, mais aussi aux élus et surtout à l'ensemble de la société, **leur vécu quotidien**. L'idée sous-jacente est de « **faire avancer les choses** », notamment en ce qui concerne le regard porté sur eux et la réduction de la stigmatisation dont ils sont l'objet. Et cela à la fois par le biais de la dénonciation d'« *un système qui créé de l'exclusion* » et de leur participation quant à l'évolution du dispositif RSA et des politiques d'insertion. « **Apporter le regard de celui qui vit les difficultés** » permet en effet de faire remonter les dysfonctionnements du dispositif RSA et de soumettre des pistes d'amélioration étayées par une expertise d'usage.

La représentation dans les instances :

« **un représentant pourquoi faire** » et avec quelles difficultés ?

La question du rôle du représentant au sein des instances est posée dès le départ : « **est-ce un rôle de potiche ?** », « *est ce qu'on va forcément défendre les gens ?* ». Les doutes se tournent alors principalement vers la participation aux équipes pluridisciplinaires, instances consultatives à la suite desquelles sont prononcées les décisions de réorientation des personnes vers une autre forme d'accompagnement et la suspension de l'allocation. Mais dans l'ensemble, après l'explicitation des procédures et de nombreuses discussions autour de cas concrets, **les équipes pluridisciplinaires apparaissent comme moins problématiques que les coordinations territoriales d'insertion**. A l'intérieur de ces « *grandes messes* », où sont discutés le financement des différentes actions d'insertion et l'orientation politique à leur donner, les participants peinent souvent à trouver leur place et même à percevoir le rôle qu'ils ont à y jouer et l'intérêt de leur présence : « *tous se connaissent, je me suis senti différent* ». Ou encore : « *c'est surtout une réunion entre eux mais pas pour nous* ». Toutefois certaines CORTI ont consacré du temps pour justement tenter d'établir les meilleures conditions possibles de rencontre, en invitant par exemple l'ensemble des membres du forum et non les seuls représentants et en leur dédiant un véritable espace de parole. La présence d'une volonté politique forte d'associer les allocataires à la réflexion et aux décisions facilite généralement la participation des représentants au sein des instances.

De manière générale, on observe de nombreuses craintes au lancement de la participation au sein des instances. Il faut un **temps d'adaptation et de rodage** nécessaire autant pour les professionnels, les allocataires, que les élus. Chacun devant trouver sa place et tous cherchant **un minimum de langage commun** qui puisse permettre l'intercompréhension. Le jargon professionnel a ainsi été rapidement montré du doigt, comme obstacle à l'appréhension des dispositifs et procédures, ainsi que des enjeux des décisions à prendre.

Les participants aux instances notent une autre difficulté importante, qui est celle de se positionner en tant que représentants des allocataires dans leur ensemble, surtout lorsque le forum compte peu de participants. La **question de la représentativité** a souvent été posée. Ce à quoi certains bénéficiaires ont répondu lors d'une journée départementale dédiée à ces forums territoriaux, que l'important c'est d'« **avoir les bonnes personnes** ». Il semble en effet que cela soit une fausse question et que l'objectif ne soit pas d'atteindre une représentativité mais de faire entendre la voix des principaux concernés, les besoins et les dysfonctionnements qu'ils relayent.

Et finalement quels impacts ?

Les bénéficiaires pointent d'importantes difficultés d'accès aux droits et aux différentes aides, en grande partie dues à une méconnaissance de leur existence. Ce constat a par exemple amené différents services d'insertion à **co-construire** des plaquettes d'informations qui soient lisibles et complètes. Pour les professionnels, la participation dans le cadre du RSA « **pousse à ne jamais faire sans eux** », et à associer les allocataires à d'autres éléments que l'évaluation des actions d'insertion disponibles sur les différents territoires. Plus globalement la participation des bénéficiaires du RSA aux instances entraîne une remise en question des pratiques des professionnels, qui **augmente notamment leur vigilance** quant

au langage qu'ils utilisent, mais aussi lors de la préparation des dossiers qu'ils vont soumettre à l'équipe pluridisciplinaire. De nombreux représentants préconisent par exemple de contacter la personne téléphoniquement au cours de la procédure de suspension, ce que font désormais plus souvent les professionnels.

Pour les bénéficiaires du RSA, la participation c'est aussi « *agir et ne pas juste attendre* », ce qui impacte leur perception d'eux-mêmes, et se voyant dotés de compétences, influe sur **l'estime de soi**. Par contre, beaucoup pensent que leur participation n'aura pas d'impact direct sur leurs conditions de vie.

Mais finalement le fait le plus marquant reste que cette participation, en opérant un déplacement des bénéficiaires et des professionnels, leur faisant faire une sorte de « pas de côté », **remet en question à la fois les représentations des professionnels et celles des bénéficiaires**. Les représentants des bénéficiaires sont marqués par la « *minutie lors de l'examen des dossiers* » qui va à l'encontre de leurs préjugés quant à un traitement très administratif, parfois un peu froid, voire injuste. « *Les professionnels aussi se bougent et font des choses, on ne le voit pas toujours* ». Tandis que du côté des professionnels, les échanges sont encore plus riches qu'ils ne le pensaient et permettent d'aboutir à des actions plus adaptées, puisque mieux réfléchies et co-construites.

Au-delà des choix réalisés par le Département de l'Isère, une inquiétude demeure toutefois, expression de la méfiance des bénéficiaires vis-à-vis de cette proposition de participation qui leur est faite : « *on devient co-décideur de la sauce à laquelle on va être mangé* ». Cette crainte vient souligner le risque présent dans toute démarche participative, d'instrumentalisation de la parole des usagers et de légitimation des décisions prises, sur le seul argument de leur présence.

D. EXPERIMENTER LA PARTICIPATION AUX DEBATS DE LA VIE LOCALE DE CITOYENS CONFRONTES A LA PRECARITE

Par **Annaïg ABJEAN, MRIE**
Frédérique BRUYAS, Développements et Humanisme
Nathalie LAURIAC, Co-Cité

« Il y a d'abord tous ceux auxquels la parole n'est pas donnée sur un sujet qui pourtant les affecte. il y a surtout ceux qui ne parviennent, sur aucun terrain, à se placer dans des conditions de confrontation avec autrui, ceux que la perte d'emploi ou la rupture des liens amicaux et familiaux, privent d'enjeu précis à disputer à quelqu'un de précis, et place de ce fait en marge du jeu social : les exclus. N'être d'aucun cercle affectif, associatif, salarial, cela se traduit par le fait de n'avoir personne vers qui diriger une contestation »³⁵⁶.

1. CONTEXTE ET POINT DE DEPART

La mise en place d'instances territoriales à différents niveaux (conseils de quartier, CTEF, Conseil local de développement, équipes pluridisciplinaires RSA...) incite les habitants à participer aux réflexions, aux préconisations, aux actions élaborées en leur sein ou en partenariat avec d'autres.

Force est de constater que les citoyens confrontés à la précarité sont souvent absents de ces instances... Est-ce un désintérêt de leur part ?

Ce constat a été le point de départ d'une réflexion menée avec le Conseil Régional Rhône-Alpes qui a choisi de financer les trois expérimentations décrites ici³⁵⁷. Le pari à l'origine de la démarche a été le suivant : **lorsque les conditions sont réunies pour que les personnes qui vivent la précarité aient une place et que leur parole soit entendue et prise en compte au même titre qu'une autre, elles répondent « présent ».** **Encore faut-il réunir ces conditions...** L'une de ces conditions identifiée au préalable concernait l'engagement des élus locaux dès la définition du processus.

La MRIE et ses partenaires³⁵⁸ ont donc repéré trois territoires où :

- des élus locaux ont la volonté de coopérer avec les habitants, y compris ceux qui sont confrontés à la précarité, mais se sentent démunis quant à la manière de s'y prendre ;
- des acteurs de terrain animent des collectifs ou sont en capacité de le faire ;
- éventuellement, il existe des instances type conseil de quartier, CLD, RSA ou autre.

Ces trois territoires sont :

- L'unité territoriale d'Annonay (Conseil général de l'Ardèche)
- Le quartier ZUS de Chambéry-le-Haut
- Le territoire de la communauté de communes du Grésivaudan

³⁵⁶ Jean-Baptiste De Foucault, *Une société en quête de sens*, 1995.

³⁵⁷ Sur chaque territoire, des financements complémentaires ont été apportés (par le Conseil Général à Annonay, par la Ville à Chambéry et par le Conseil Général de l'Isère et la communauté de communes sur le Grésivaudan).

³⁵⁸ Développements et Humanisme, Cap'agir ensemble et Co-Cité

2. METHODOLOGIE

Sur chacun de ces territoires, un intervenant extérieur a été mandaté par le Conseil Régional pour animer la démarche :

- Co-Cité sur les territoires de Chambéry-le-Haut et Annonay
- Développements et Humanisme sur le Grésivaudan

L'objectif était d'animer plusieurs rencontres sur une période d'un an afin de construire une collaboration entre des personnes en situation de précarité, des professionnels et des élus, pouvant par la suite déboucher sur des résultats concrets.

La démarche s'est réalisée en plusieurs étapes, parallèles sur les trois territoires concernés :

- **Identification avec les élus et professionnels des personnes ou groupes de personnes susceptibles d'être intéressés** : l'ambition au départ était de sortir des catégories liées à l'application de dispositifs, donc d'entrer en contact avec des personnes qui vivent la précarité dans le cadre d'une mobilisation large, d'initier une réflexion collective afin d'identifier des thématiques prioritaires selon leur grille de lecture de la précarité. Les temporalités très serrées et les modes de fonctionnement institutionnels n'ont finalement pas permis la réalisation de cette ambition. Des « publics » prioritaires ont été définis par les élus et professionnels des territoires, la mobilisation a concerné exclusivement ces personnes³⁵⁹. Par conséquent, les personnes mobilisées l'ont été selon des critères similaires à ceux des dispositifs d'aide : les femmes seules avec enfants sur les territoires de Chambéry-le-Haut et du Grésivaudan et les bénéficiaires du RSA sur le territoire d'Annonay
- **Définition des problématiques par les personnes qui vivent la précarité**. A partir de leur vécu, collectivement, les personnes ont décrit des situations, défini des axes de réflexion prioritaires et à partir de leur analyse ont défini des pistes d'action.
- **Présentation aux professionnels et élus engagés dans la démarche, de ces analyses et pistes d'action**. Elles ont été discutées, retravaillées, charge aux personnes engagées dans la démarche ensuite de poursuivre jusqu'à la mise en œuvre effective de ces propositions.

Cette démarche a permis d'engager des personnes qui connaissent la précarité dans un processus participatif sur la durée. Force est de constater leur investissement, régulier, productif et de qualité.

Par contre, la mobilisation des professionnels et des élus au cours du processus n'a pas pris la dimension qu'elle aurait pu prendre eu égard aux moyens mis en œuvre, avec cependant des disparités et des spécificités sur chaque territoire. Le fait de les avoir sollicités dès le départ a sans nul doute facilité leur participation aux différentes étapes. Toutefois, l'ambition de départ était d'aller au-delà d'une simple participation pour initier une co-construction de la démarche avec eux et préparer ainsi son prolongement par des acteurs locaux mandatés par leur institution. Si ici ou là une personne a choisi de s'investir personnellement avec l'intervenant extérieur, l'engagement attendu en termes de réflexion sur la démarche (et pas uniquement sur les propositions) et de soutien à l'animation ne s'est généralement pas concrétisé au niveau des institutions.

Par conséquent, il a été difficile de sortir des positionnements institutionnels classiques : « *les personnes en situation de précarité ont des problèmes, les institutions doivent proposer des réponses parmi les dispositifs existants* ». Pourtant ces trois projets constituent une occasion d'expérimenter d'autres postures, pouvant ouvrir d'autres modalités d'action devant des situations où tout le monde est en échec, personnes en situation de précarité comme institutions. **Le processus est en cours, s'il prend du temps, plus que celui imparti pour ces expérimentations, des avancées continuent de se concrétiser sur les différents territoires.**

³⁵⁹ A Chambéry, les personnes étant moins isolées, elles ont elles-mêmes contribué à la mobilisation, en invitant à participer des femmes qu'elles connaissaient sur le quartier et qui vivaient les mêmes situations qu'elles.

3. MOBILISATION : COMMENT « FAIRE AVEC » UNE DIVERSITÉ D'ACTEURS (CITOYENS, ELUS, PROFESSIONNELS) ?

- **La mobilisation de citoyens en situation de précarité** n'est pas aisée mais en y consacrant le temps nécessaire et en s'appuyant sur des relais locaux (associations, services sociaux...), il a été possible de former des groupes de participants réguliers qui ont montré leur détermination à agir collectivement dans la durée. Même si les personnes les plus isolées restent difficiles à impliquer, des personnes non habituées à ce type de démarche se sont engagées sur les territoires concernés. L'engagement au sein des groupes a été favorisé initialement soit par une participation antérieure à des actions collectives (partir d'une dynamique engagée), soit par la proximité (qui limite les contraintes liées à la mobilité très fortes en milieu rural). Lorsque ces conditions n'étaient pas réunies, il a tout de même été possible de former un groupe de travail qui s'est mobilisé pour une douzaine de réunions (Grésivaudan).
- Alors que les élus soulignent la difficulté à mobiliser les gens (et en font parfois un argument pour y renoncer), **la mobilisation des élus elle-même demande un travail considérable** qui renvoie à la difficulté des groupes à faire appel aux élus de façon directe. Il faut également souligner que le calendrier de ce type de démarche est souvent imposé de fait par les agendas des élus, alors que le travail avec les groupes évolue suivant un rythme qui lui est propre. Ces difficultés doivent être prises en compte dans une démarche de participation : **mobiliser des élus est une dynamique en soi** qui nécessite que chaque partie prenne sa part, y compris les élus les plus impliqués. Or ce travail entre pairs se met en place plus spontanément sur la base de propositions concrètes à faire avancer (c'est-à-dire à la fin de la démarche d'animation). C'est bien dans le face-à-face avec le groupe pour construire des réponses à un problème, que la mobilisation des élus est difficile, précisément au moment où se produit la rencontre entre des mondes très éloignés : des citoyens en situation de précarité organisés et porteurs d'une réflexion collective et des élus mandatés pour agir au nom de l'intérêt général. Cette rencontre ne va pas de soi et suppose que la capacité des citoyens à faire avancer un débat et à émettre des propositions soit reconnue. C'est bien à un phénomène d'acculturation que les élus doivent se préparer.
- Mais la volonté initiale de quelques élus ne suffit pas, il est aussi **nécessaire que les professionnels adhèrent et soutiennent ce type de démarche** qui prend tout son sens si elle s'épanouit dans un « milieu porteur ». Or, l'animation extérieure, si elle permet une totale liberté de parole qui aide à fédérer le groupe de citoyens (au moins au début), introduit une distance entre le projet et le territoire. L'expérimentation a montré l'effet moteur de l'implication directe d'un professionnel du territoire aux niveaux de l'animation de la démarche et de la mobilisation des acteurs institutionnels (Annonay), notamment pour réunir les conditions d'un aboutissement rapide d'actions concrètes proposées par le groupe. Au contraire, l'absence de relais sur d'autres sites limite de fait la démarche portée par un animateur extérieur dont dépend toute la démarche.

Dans certains cas, la faible mobilisation du côté des professionnels s'explique par le fait que le projet soit venu de l'extérieur, soutenu par un élu mais ne s'inscrivant pas dans une dynamique locale ou ne valorisant pas suffisamment l'apport des professionnels. La « greffe » d'un projet sur un territoire dont la dynamique propre n'est pas suffisamment prise en compte peut générer une difficulté à rendre collective une action portée par une personne de l'extérieur. Lorsque l'animation du groupe et, au-delà, de la gestion du projet sont « externalisées », les acteurs du territoire peuvent se sentir moins engagés. Des réponses concrètes à cette question doivent être trouvées en amont.

Les enseignements de l'expérimentation montrent que :

- La mobilisation est étroitement liée à l'animation : la conduite de la démarche par un animateur extérieur doit s'appuyer sur des relais locaux qui seront en mesure non seulement de faire vivre le groupe hors du temps imparti à l'animateur, mais aussi de le rendre visible auprès des autres acteurs du territoire.
- Le travail par groupes de pairs avant une ou plusieurs rencontres partagées a montré son intérêt. Pour autant, une action concrète (une rencontre du groupe avec une assistante sociale, un temps convivial préparé...) et/ou un temps de rencontre avec les élus à mi-parcours peut avoir un effet mobilisateur de part et d'autre (reconnaissance du groupe par les acteurs locaux, visibilité accrue de l'engagement des uns et des autres) et permettre de rythmer l'avancement du travail du groupe.

4. LES RELATIONS ENTRE USAGERS ET AGENTS DES SERVICES PUBLICS – ENJEUX ET CONDITIONS DES DEMARCHES DE PARTICIPATION CITOYENNE

Colère, rage, honte, tristesse et défaitisme... Les relations entre les usagers en situation de précarité et les agents des services publics ont concentré l'expression des groupes réunis dans le cadre du projet Participation Citoyenne. Une question au cœur des expériences vécues et de l'analyse élaborée par les groupes concernant les difficultés de leur quotidien, parfois aussi de leur réussite – et le rôle positif des professionnels aurait mérité là de plus amples développements.

Au quotidien, un déni de citoyenneté

Ils se disent tout d'abord « exposés » face aux professionnels, aux institutions. L'expression contient autant la notion de risque, que celle de hasard dans cette mise en scène de situations souvent difficiles. Les expériences relatées, dans une école, un service social, à l'accueil d'une mairie, le sont avec douleur et émotion. Les récits expriment l'absence de regard, l'oubli d'un accueil, le manque de considération voire la perception du mépris des professionnels dans les mots échangés et l'attitude ou la gestuelle employée. Les témoignages sont multiples : le dossier arraché des mains, l'intrusion dans la sphère de l'intime, la menace brandie lorsque des tensions apparaissent, l'absence d'information sur les droits et l'impression de les mendier, la signature demandée sur des dossiers qui ne seront complétés que plus tard par les professionnels, l'absence de présentation des critères pour l'allocation d'une aide d'urgence et des motifs de son refus... La relation d'accompagnement social est parfois décrite violemment : « *on nous renvoie nos points faibles en pleine face* » et cette image très négative de soi doit parfois être renforcée « *parce qu'il faut les faire s'apitoyer, on sait qu'ils vont nous juger* ». Au lieu du soutien attendu, ce type d'accompagnement dévalorise, voire « *infantilise* ».

Un sentiment d'impuissance qui peut conduire à la violence auprès des services

Presque chaque réunion des groupes pendant plus d'un an ont ramené ce sujet sur la table des discussions. Les débats ont également évoqués les difficultés rencontrées par les agents des services publics, le manque de moyens de ces services, les différences d'ancienneté et d'expérience entre les professionnels et la violence des relations dont ces derniers peuvent également souffrir.

L'enjeu de démarches de participation citoyenne sur la relation de service, ... pour une relation de respect et de reconnaissance réciproque

Le groupe d'Annonay co-animé avec l'Adjointe Insertion de l'Unité Territoriale Nord a fait de cette question un sujet prioritaire et a proposé un travail conjoint entre les travailleurs sociaux et les personnes bénéficiaires du RSA pour élaborer ce qui deviendra une charte de l'accompagnement, visant la reconnaissance effective et le développement des capacités des personnes. Les institutions participant au dialogue avec le groupe ont reconnu la pertinence de son analyse et des propositions élaborées. Si la démarche est actuellement suspendue pour des raisons extérieures, le Conseil Général a marqué son engagement. Un travail spécifique devait

également être réalisé avec les travailleurs sociaux. A Chambéry, le groupe n'a finalement pas retenu ce sujet pour le débat avec les élus et les professionnels. Décision a priori incompréhensible au regard du travail effectué par le groupe sur cette question, sauf à considérer la violence de ces relations, l'impuissance dans laquelle elle enferme les personnes en situation précaire et le défaitisme qui en ressort. En Grésivaudan, ces réflexions ont été présentées aux élus et professionnels parmi d'autres et le débat s'est orienté vers les conditions de l'accès aux droits.

... pour ouvrir des espaces publics de débat avec les personnes en situation précaire

Ces dénis de citoyenneté décrits par les groupes privent les personnes de parole et d'action et fragilisent ainsi la capacité des individus à comprendre et à agir pour leur projet de vie.

Ces relations entre les usagers et des services publics perçus comme un élément central de ce qui relie les citoyens et leurs gouvernants, hypothèquent également la capacité des personnes en situation précaire à prendre place aux débats. Elles retirent toute crédibilité aux invitations à participer aux espaces de démocratie locale. Prendre place dans l'espace public requiert comme condition préalable, une reconnaissance comme participant légitime, en capacité de comprendre des enjeux, d'exprimer une parole, de débattre avec d'autres. Le quotidien sape parfois cette condition indispensable. C'est peut-être là que se situe l'enjeu de la participation, dans des actions avec les personnes et les services qui engagent une politique de reconnaissance. Une démarche qui passe par un travail préalable entre « pairs » et par une réhabilitation du conflit au moment de la mise en débat.

5. OUVERTURE

En termes de contenu et d'apports à la réflexion, ces trois expérimentations mériteraient sans nul doute de plus amples développements. Une réflexion croisant analyse du processus et conditions existantes sur le territoire serait certainement riche d'enseignements.

A l'issue de notre implication³⁶⁰, une question commune nous anime : peut-on encore et faut-il encore parler de « participation » ?

A travers nos pratiques, et à partir du contexte actuel, **l'interrogation demeure de savoir si ce terme a encore du sens** ou s'il est devenu une vitrine de bonnes pratiques ou l'alibi d'une « bonne conscience ». Cette « participation » produit-elle encore du changement social ou au contraire favorise-t-elle un consensus mou ?

Ces expérimentations montrent qu'il est possible de mettre en mouvement des personnes autour d'un objet ou d'un problème à traiter. Mais au cours de ce processus, les relations sociales s'en trouvent-elles modifiées ? Sans doute oui, si l'expression du désaccord, la pratique de la controverse, le développement d'un « imaginaire social motivant »³⁶¹ sont favorisés. Mais est-ce le cas tant que l'exercice du pouvoir d'agir ne s'en trouve pas redistribué ? Comment amener les acteurs concernés à oser et à savoir changer de posture et de manière de faire ? Peut-être en allant plus loin que le « dire avec », qui est souvent devenu l'objet de la « participation » et qui reste une étape importante, pour l'allier plus systématiquement à un « faire avec ». Peut-être en associant participation et action collective ?



³⁶⁰ Co-Cité, Développement et Humanisme, MRIE

³⁶¹ Expression de Majo Hansotte

PARTIE 6 : PARTICIPER

COORDINATION : Annaïg ABJEAN, chargée de mission

AVEC LA CONTRIBUTION DE :
David GRAND et Laurence POTIÉ, chargés de mission
Cynthia CADEL et Priscille BERTHET, stagiaires

ET
Frédérique BRUYAS, Développement et Humanisme
Nathalie LAURIAC, Co-Cité

Ont participé aux réunions de travail ou ont collaboré à cette partie du dossier :

Conciliabules :
Maoni **PAULETTE**, Nadia **RABII**

Centre social Duchère Plateau :
Agnès **ROLLET**, Michel **LASSAGNE**, Nadia **BESSARD**

Association « Vivre au château » :
M. et Mme **MARGUIN**, Yves **GLATOUD**,
Béatrice **MEWETRE**, Noëlla **BEAUDOT**

Groupe Mutation AVDL :
Farida **HANAFI**

ATD Quart-Monde :
Jean-Marie **ANGLADE**

Collectif 230 :
Antonella **VALENTI**

Collectif Paroles de Femmes :
Sylvie **CHEVALLIER** et Mireille **GRANGE**

E. EN ASSOCIANT LES PARENTS
Le groupe régional « En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir »

F. PARTICIPATION DES GROUPES D'HABITANTS ET D'USAGERS : UN ETAT DES LIEUX
Les groupes / associations :
L'association Soléxine
L'action Cause Commune du Secours Catholique
L'association Femmes SDF
Le collectif Stop Misère du centre médico-social Teisseire
L'association Cap Bérriat
Le groupe cabaret du peuple.
Le portail pour l'accès aux droits sociaux
Le comité local stéphanois d'ATD Quart monde
La maison des solidarités Nelson Mandela
La Maison de quartier Coluche de Romans

Et également des membres de groupes ayant fonctionné dans le passé :
Action prévention du surendettement du Secours Catholique de Saint-Etienne
Groupe de qualification mutuelle à Pont-de-Claix
Groupe de qualification mutuelle sur l'accès aux droits à Saint-Martin d'Hères

G. LA PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES DU RSA : PREMIERS ELEMENTS DE BILAN SUR LA MISE EN PLACE EN REGION RHONE-ALPES
Les huit conseils généraux de la région Rhône-Alpes et les bénéficiaires du RSA engagés

H. EXPERIMENTER LA PARTICIPATION AUX DEBATS DE LA VIE LOCALE DE CITOYENS CONFRONTES A LA PRECARITE
Les élus, les professionnels, les personnes en situation de précarité ayant participé aux groupes de travail sur les territoires d'Annonay, de Chambéry le Haut et du Grésivaudan

La MRIE en quelques mots

Constituée en 1992 à la demande conjointe du mouvement associatif, sous l'impulsion d'ATD Quart-Monde, et de partenaires sociaux, la MRIE fut inscrite en 1994 dans le Contrat de Plan entre l'État et la Région.

Elle a un statut et un fonctionnement associatif. Ses membres se recrutent parmi les différents acteurs régionaux impliqués dans la lutte contre l'exclusion (associations, partenaires sociaux, chercheurs, personnes qualifiées...). Son conseil d'administration est actuellement présidé par M. Yvon Condamin.

Sa mission est de proposer aux différents acteurs de la lutte contre l'exclusion un espace partenarial de rencontre et de réflexion qui vise à leur permettre :

- d'observer les phénomènes émergents, en analysant les processus explicatifs de la précarité et de la pauvreté ;
- de prendre du recul par rapport à leurs actions, en faisant évoluer leur manière de voir ;
- de développer une approche transversale, en considérant les personnes dans leur globalité ;
- de disposer de repères pour mieux agir et décider.

La réalisation de ces objectifs est indissociable d'une éthique de travail fondée sur la mise en débat, le croisement des connaissances, le partenariat et la capitalisation des expériences.

La déontologie de la MRIE lui fait rechercher la participation pleine et entière des personnes les plus défavorisées à la vie de notre société, en particulier à la réflexion sur les phénomènes d'exclusion et les dysfonctionnements sociaux dont elles peuvent être victimes.

Un Comité d'Orientation, composé des principaux financeurs (État, Région, Départements rhônalpins) et des administrateurs de la MRIE, fixe les grands axes de travail.

À travers ses différents groupes de travail, la Mission collabore avec de multiples experts et relais :

- des associations de lutte contre la pauvreté (FNARS, ATD Quart-Monde, Secours Catholique, Entraide Protestante, Médecins du Monde...);
- des services de l'État (SGAR, DRASS, INSEE, DRTEFP, Rectorats, DRE, DRAF...);
- des services de la Région et du Conseil Économique et Social Rhône-Alpes ;
- des services des Conseils Généraux de Rhône-Alpes ;
- des fondations soutenant des actions de promotion de publics en difficulté (Fondation de France, Fondation des Caisses d'Épargne, Fondation Abbé Pierre...);
- des représentants d'organismes divers intégrant la lutte contre l'exclusion dans leurs priorités (CRAM, CAF, HLM, PACT, URIOPSS, FONDA...);
- des laboratoires de recherche de différentes universités de la région ;
- de l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale, des observatoires locaux et régionaux.



14 rue Passet 69007 LYON
Tél. 04 37 65 01 93 – Fax 04 37 65 01 94
Email mrie@mrie.org
site www.mrie.org